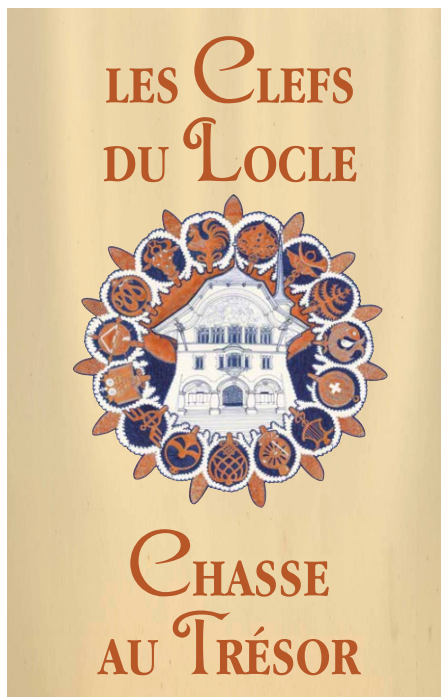




Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2023



2023
"Chasse au Trésor"
sur le thème du livre "Les Clefs du Locle"

TABLE DES MATIÈRES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3
BUREAU PROMOTIONNEL, CULTUREL ET TOURISTIQUE	27
SERVICE DES FINANCES	28
INFORMATIQUE	46
CULTURE	51
RESSOURCES HUMAINES.....	58
MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS	68
MUSÉE DES BEAUX-ARTS	90
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES.....	106
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.....	114
BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES.....	118
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS.....	121
JEUNESSE ET INSTITUTIONS PARASCOLAIRES	125
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE	129
CENTRE D'ORTHOPHONIE	131
CLAAP – CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE	135
ALTERCONNEXION MONTAGNES.....	151
PARLEMENT DES JEUNES	156
GUICHET SOCIAL RÉGIONAL	158
GARAGE	165
VOIRIE	165
SPORTS	168
STATION D'ÉPURATION.....	170
URBANISME ET ENVIRONNEMENT	175
IMMEUBLES	179
CONTRÔLE DES HABITANTS.....	185
ÉTAT CIVIL.....	191
SÉCURITÉ PUBLIQUE	195
ADMINISTRATION DES CIMETIÈRES DU LOCLE ET DES BRENETS	199
BUREAU D'OBSERVATION – COSC.....	202
SERVICE DES EAUX.....	206
ÉCLAIRAGE PUBLIC	213

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil général s'est réuni à 9 reprises en 2023 : les 25 janvier, 22 février, 29 mars, 26 avril, 21 juin, 28 septembre, 26 octobre, 23 novembre et 14 décembre.

Le législatif a adopté 18 rapports du Conseil communal.

Le législatif a adopté 2 rapports de commissions.

Enfin, le Conseil général a adopté 17 arrêtés et 3 règlements (voir ci-après).

Mutations

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- Mme Ornella Galvani, Les Verts, a remplacé M. Philippe Rouault, démissionnaire.
- M. André Hügli, POP, a remplacé M. Michaël Berly, démissionnaire.
- M. Michel Jequier, PLR, a remplacé M. Anthony von Allmen, démissionnaire.

Bureau

Pour l'année 2023, le Bureau a été désigné comme suit :

1 ^{er} janvier au 21 juin	- M. Cyprien Baba, POP	Président
	- M. François Chopard, PLR	1 ^{er} vice-président
	- Mme Joëlle Eymann, PS	2 ^{ème} vice-présidente
	- M. Gérard Pulfer, PLR	Secrétaire
	- Mme Suzanne Zaslowski, POP	Secrétaire suppléante
	- M. Joël Galvani, Les Verts	Questeur
21 juin au 31 décembre	- Mme Evelyne von Allmen, PLR	Questrice
	- M. François Chopard, PLR	Président
	- Mme Joëlle Eymann, PS	1 ^{er} vice-présidente
	- M. Gérard Pulfer, PLR	2 ^{ème} vice-président
	- Mme Suzanne Zaslowski, POP	Secrétaire
	- M. Joël Galvani, Les Verts	Secrétaire suppléant
- M. William Buirette, PLR	Questeur	
- Mme Stéphanie Hügli, POP	Questrice	

Interpellations

- 25 janvier - De Mmes et MM. Nicolas Aubert, Corinne Schaffner, François Schaffner, Pierre Surdez, Alain Krebs, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jéquier, Gaëtan Dubois, François Chopard, Evelyne von Allmen, William Buirette, Michel Rosselet, Peter Spahr, Anthony von Allmen, Valentin von Allmen, Michel Zurbuchen (PLR) : « Le Conseil communal peut-il intervenir auprès de Viteos SA pour qu'elle adopte une politique tarifaire plus adéquate lors de l'achat de l'électricité produite par les installations photovoltaïques privées ? »
L'interpellateur se déclare partiellement satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 22 février - De Mme Céline Dupraz et Mme Anne-Lise Debets, MM. Vivian Bologna, Lobsang Blanchard (POP) : « A quand le retour d'un véritable marché au Locle ? »
L'interpellatrice se déclare partiellement satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 29 mars - Interpartis (PLR par MM. Nicolas Aubert et Philippe Zbinden, PS par Mme Anne Catherine Frutschi Lancaster, POP par Mme Anne-Lise Debets et M. Théo de la Reussille, Les Verts par M. Joël Galvani) : « Le Conseil communal peut-il s'engager à introduire une rubrique dans ses futurs rapports adressés au Conseil général ayant pour titre : « Évaluation des synergies possibles avec la Commune de La Chaux-de-Fonds » ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Rue du Communal – Halle Polyvalente »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 26 octobre - De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Entretien des places de pique-nique »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- 28 septembre - De M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Temple et ses extérieurs »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 26 octobre - De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle Les Brenets sont-elles des localités bruyantes ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Alain Krebs et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gaëtan Dubois, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) : « Gestion des fouilles effectuées pour la pose de la fibre optique en ville du Locle »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- De M. Vivian Bologna et M. Cyprien Baba (POP) : « Le nouveau plan de stationnement aux Brenets achèvera-t-il le Régional ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.
- 23 novembre - De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Amélioration de la sécurité de la patinoire du Communal »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

- 14 décembre - De Mme Caroline Erard et Mmes Ornella Galvani, Priscille Hösli, MM. Romain Vermot, Cyril Tissot, Joël Galvani (Les Verts) : « Exomusée »
L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.
- De M. Pierre Surdez et Mme Corinne Schaffner, MM. Nicolas Aubert, William Buirette, Gaëtan Dubois, Michel Jequier, Jean-Philippe Jequier, Alain Krebs, Gérard Pulfer, François Schaffner, Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen (PLR) : « Quel est l'avenir postal de la localité des Brenets ? »
L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.

Résolutions

Néant.

Projets d'arrêtés

- 29 mars - De M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) : « Pour une rocade des services au sein du Conseil communal »
Arrêté renvoyé en commission législative le 26 avril par 37 voix contre 0 et 1 abstention.

Motions

- 22 février - Intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin von Allmen (PLR) : « Médecins scolaires : opportunités aux Services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »
Motion acceptée par 29 voix contre 0 et 6 abstentions.
- 26 avril - De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »
Motion acceptée à l'unanimité.
- 28 septembre - De M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Le Locle-Les Brenets baptise une locomotive Re 460 »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De M. Vivian Bologna et M. Jean-Marie Rotzer (POP) : « Pour une amélioration de l'offre des transports publics »
Motion acceptée à l'unanimité.
- Interpartis (POP par M. Vivian Bologna, PS par M. Stéphane Reichen, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pour une vraie qualité de vie dans le QuartierNeuf »
Motion acceptée à l'unanimité.
- De M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Nicolas Aubert, François Chopard, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin von Allmen, Michel Jequier (PLR) : « Pour étendre le fonds communal de l'énergie aux privés »
Motion acceptée par 34 voix contre 0 et 1 abstention.

- 26 octobre
- De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et Mmes Martine Sieber, Joëlle Eymann, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Pigeonnier »
Motion acceptée par 28 voix contre 1 et 4 abstentions.
 - De Mme Caroline Erard et Mmes Priscille Hösli, Ornella Galvani, MM. Romain Vermot, Joël Galvani, Cyril Tissot (Les Verts) : « Vous reprendrez bien un peu de sport ? »
Motion acceptée par 31 voix contre 0 et 2 abstentions.

Classement de motions

- 29 mars
- De M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Anthony von Allmen et consorts (PLR) : « Traversée du Locle »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Amélioration piétonnière à la Combe-Sandoz »
Classement accepté par 36 voix contre 0 et 2 abstentions.
 - De Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « Un guide pour le patrimoine loclois »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Le Locle, bientôt ville partenaire du Réseau des villes-amies des aînés ? »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP), MM. Romain Vermot et Valentin Perez (Les Verts) : « Diminuer la pollution engendrée par les matières plastiques »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR-VL) : « Utilisons le bois de nos forêts »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De MM. Leonello Zaquini et Michaël Berly (POP) : « Amélioration des méthodes de travail des commissions »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : « Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires »
Classement accepté à l'unanimité.
 - De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : « Favoriser un trafic pendulaire en transports publics et en mobilité douce »
Classement accepté à l'unanimité.
- 23 novembre
- De M. Anthony von Allmen et consorts (PLR) du 24 février 2021 intitulée : « Attractivité de la Commune du Locle »
Classement accepté par 27 voix contre 0 et 2 abstentions.

Postulats

- 21 juin
- Déposé dans le cadre de l'examen du rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2022 (23-302), du groupe PLR par M. Nicolas Aubert et Mmes Evelynne von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr, Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire, intitulé « Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit »
Postulat accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2022 (23-302), du groupe socialiste par M. Gérard Santschi et Mmes AnneCatherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire (énergie patinoire du Communal), intitulé « Demande d'étude de la fermeture complète de la patinoire du Communal »
Postulat accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2022 (23-302), du groupe socialiste par M. Gérard Santschi et Mmes AnneCatherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire (patinoire du Communal), intitulé « Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la patinoire du Communal »
Postulat accepté à l'unanimité.
- 23 novembre
- Déposé dans le cadre de l'examen du rapport à l'appui d'une demande de crédit d'investissement de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF et la réfection de la partie est de la rue de la Gare et de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations (23-4607), de M. Gaëtan Dubois et Mme Corinne Schaffner, MM. Philippe Zbinden, Gérard Pulfer, François Schaffner, Michel Jequier, François Chopard, Michel Zurbuchen, Nicolas Aubert, Jean-Philippe Jequier (PLR) dans le cadre du rapport 23-4607 : « Pour des aménagements qui s'intègrent aux nouvelles évolutions futures »
Postulat accepté par 25 voix contre 0 et 5 abstentions.
- 14 décembre
- Déposé dans le cadre de l'examen du rapport concernant le budget 2024 et le plan financier et des tâches (23-304/305), interpartis (PS par M. Stéphane Reichen, POP par MM. Jean-Marie Rotzer et Vivian Bologna, Les Verts par M. Romain Vermot) : « Pérennisation du projet socioculturel et touristique de l'association Luxor Factory »
Postulat accepté à l'unanimité.
 - Déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif au statut du personnel (23-4103), interpartis (PS par M. Gérard Santschi, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par Mme Céline Dupraz) : « Introduction d'une mesure transitoire rétroactive de 3 à 5 ans à l'article 137 du règlement concernant les modifications du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012 »
Postulat accepté par 17 voix contre 16 et 1 abstention.

Classement de postulats

- 29 mars
- Du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : « Mesures concernant la formation »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Du groupe PLR-VL par M. Anthony von Allmen et consorts : « Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Du groupe PLR-VL par Mme Ruth Heiniger et consorts : « Un rassemblement des deux bibliothèques communales pour plus d'efficacité ? »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Du POP par M. Lobsang Blanchard : « Ligne de bus du secteur des Saignoles »
Classement accepté à l'unanimité.
 - Du groupe PLR-VL par M. Michel Rosselet et consorts : « Demande d'aide au canton pour assumer les charges de nos musées ? »
Classement accepté à l'unanimité.

Questions

- 26 avril
- De M. Lobsang Blanchard (POP) : « Viteos SA – coupure d'électricité pour factures impayées »
- 28 septembre
- De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Fruttschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Un rapport d'information du Conseil d'État a été présenté au Grand Conseil concernant le projet LA CHAUX-DE-FONDS, CAPITALE CULTURELLE SUISSE 2027 »

Initiative communale

Néant.

Commissions

- ATUEE
- Elle s'est réunie à 7 reprises (23 février, 4 avril, 4 mai, 27 juin, 21 septembre, 30 octobre, 28 novembre).
- Bibliothèques
- Elle s'est réunie à 1 reprise (20 juin).
- Énergies et eau
- Elle s'est réunie à 2 reprises (24 janvier, 24 octobre).
- Financière
- Elle s'est réunie à 11 reprises (31 janvier, 14 mars, 25 avril, 27 avril, 22 mai, 30 août, 25 septembre, 2 novembre, 7 novembre, 9 novembre, 22 novembre). Le 22 mai, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2021, adopté par le Conseil général le 21 juin.
- Naturalisations et agrégations
- Elle s'est réunie à 5 reprises (16 février, 4 avril, 3 mai, 13 juin, 21 novembre).
- Sports
- Elle ne s'est pas réunie en 2023.
- Nouvelle STEP
- Elle s'est réunie à 2 reprises (7 mars, 17 août).
- CES
- Il s'est réuni à 2 reprises (8 février, 18 octobre).

- Conseil de fondation Bellevue 40 - Il s'est réuni à 2 reprises (5 juin, 15 novembre).
- Travaux publics - Elle s'est réunie à 2 reprises (18 avril, 28 novembre).
- Circulation - Elle s'est réunie à 2 reprises (19 janvier, 10 mai).
- Suivi de fusion - Elle s'est réunie à 2 reprises (14 mars, 5 décembre).
- Tourisme - Elle s'est réunie à 4 reprises en plénière (2 février, 11 mai, 14 septembre, 24 octobre), à 2 reprises dans le cadre de son groupe de travail « Vélo-Sport et nature » (9 mai, 6 septembre) et à 1 reprise dans le cadre de son groupe de travail « Communication » (28 mars).
- Intercommunale Collaboration LL-CDF - Elle s'est réunie à 1 reprise (21 février).
- Législative - Elle s'est réunie à 8 reprises (21 février, 15 mars, 24 mai, 16 août, 4 septembre, 18 octobre, 14 novembre, 12 décembre).
- Santé – Social - Elle ne s'est pas réunie en 2023.
- Conseil de la fondation de l'enfance - Elle s'est réunie à 1 reprise (18 décembre).
- Monnaie locale - Elle s'est réunie à 3 reprises (18 janvier, 22 mars, 3 mai).
- Encouragement à la domiciliation - Elle s'est réunie à 2 reprises (20 septembre, 23 octobre).

Règlements

- 25 janvier - Règlement sur les taxes en matière de construction.
- 28 septembre - Abrogation du règlement général des structures parascolaires communales du 27 mars 2013.
- 14 décembre - Modification du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012.

CONSEIL COMMUNAL

L'exécutif a siégé 50 fois en 2023.

Composition

Composition du Conseil communal :

1 ^{er} janvier au 30 juin	- M. Cédric Dupraz, POP	Président
	- M. Claude Dubois, PLR	Vice-président
	- M. Denis de la Reussille, POP	Membre
	- Mme Sarah Favre, PLR	Membre
1 ^{er} juillet au 31 décembre	- M. Miguel Perez, Les Verts	Membre
	- Mme Sarah Favre, PLR	Présidente
	- M. Michaël Berly, POP	Vice-président
	- M. Cédric Dupraz, POP	Membre
	- M. Philippe Rouault, Les Verts	Membre
	- M. Anthony von Allmen, PLR	Membre

Mutations

M. Philippe Rouault, Les Verts, a remplacé M. Miguel Perez, démissionnaire.
M. Michaël Berly, POP, a remplacé M. Denis de la Reussille, démissionnaire.
M. Anthony von Allmen, PLR, a remplacé M. Claude Dubois, démissionnaire.

Arrêtés et règlements du Conseil communal

18 janvier	- Différents émoluments du service du domaine public.
	- Proclamation d'un conseiller communal (M. Philippe Rouault, Les Verts).
25 janvier	- Elimination des déchets lors des manifestations publiques.
	- Règlement communal sur les plastiques à usage unique.
1 ^{er} février	- Proclamation d'un conseiller communal (M. Michaël Berly, POP).
8 février	- Autorisation d'installer à M. Carlo Faliti.
	- Autorisation d'installer à M. Sasa Vuckovic.
15 février	- Circulation routière sur fonds privés parcage sur articles n° 6769 et n° 8497.
22 février	- Naturalisation (1 Algérie)
6 mars	- Modification du règlement d'application du Conseil communal concernant la taxe des déchets du 23 janvier 2012.
13 mars	- Proclamation d'un conseiller communal (M. Anthony von Allmen, PLR).
	- Règlement concernant les compétences en matière d'engagement des dépenses.
22 mars	- Proclamation d'un conseiller général (M. Michel Jequier, PLR).
	- Proclamation d'un conseiller général (M. André Hügli, POP)
5 avril	- Proclamation d'une conseillère générale (Mme Ornella Galvani, Les Verts).
	- Naturalisation (1 Biélorussie).
	- Naturalisation (3 Portugal).
	- Naturalisation (1 Portugal).
19 avril	- Validation d'une élection complémentaire au Conseil général (Mme Ornella Galvani, Les Verts).
	- Extinction de l'éclairage public nocturne et des enseignes et vitrines des commerces, établissements publics et entreprises.
10 mai	- Naturalisation (1 Vénézuéla).
	- Naturalisation (4 Espagne).
17 mai	- Circulation routière modification art. 02c.000.0, 11.042.6, 11.043.7, 14.003.0, 14a.000.0, 17.001.02, 18.007.0, 19.041.1, 35d.001.0 (1 complémentaire)
12 juin	- Ouverture nocturne des magasins en 2023.

- | | |
|-------------|--|
| 21 juin | <ul style="list-style-type: none"> - Naturalisation (2 Pologne). - Naturalisation (1 France). - Naturalisation (1 Italie). - Circulation routière parcage centre des Brenets. - Modification du règlement du Conseil communal concernant le stationnement facilité sur le domaine public du 18 mai 2022. - Modification de l'arrêté du Conseil communal concernant le stationnement sur le domaine public du 18 mai 2022. |
| 5 juillet | <ul style="list-style-type: none"> - Vente en pleine propriété du bien-fonds n° 10439 du cadastre du Locle d'une surface de terrain de 550 m² à détacher de l'article 5900 du cadastre du Locle aux Petits-Monts. - Vente du bien-fonds n°1748, d'une surface de terrain de 985 m², du cadastre des Brenets au Grand-Cernil, au prix total de Fr. 157'600.-. |
| 9 août | <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation d'installer à M. Leutrim Ismaili. - Interdiction d'utiliser la place de pique-nique située sur le bien-fonds n° 9036 du Locle, aux Grands-Monts. |
| 6 septembre | <ul style="list-style-type: none"> - Modification de l'arrêté du Conseil communal concernant le stationnement sur le domaine public du 18 mai 2022. - Fixation du prix de l'eau. - Modification de l'arrêté concernant le Musée des beaux-arts du 12 novembre 2008. |
| 10 octobre | <ul style="list-style-type: none"> - Circulation routière (3 communes). |
| 8 novembre | <ul style="list-style-type: none"> - Autorisation d'installer à M. Yvan Martina. - Autorisation d'installer à M. Ludovic Herren. - Acquisition et transfert au domaine public communal d'une surface de 63 m² du bien-fonds n°3770 et d'une surface de 34 m² du bien-fonds n°2228 du cadastre du Locle à la rue Jean-d'Aarberg. - Modification de l'arrêté concernant différents tarifs du contrôle des habitants et de la chancellerie du 25 novembre 2015. |
| 22 novembre | <ul style="list-style-type: none"> - Naturalisation (1 France). - Naturalisation (2 Niger). |
| 6 décembre | <ul style="list-style-type: none"> - Circulation routière réfection d'une partie de la Grand'Rue aux Brenets (1 temporaire). |
| 13 décembre | <ul style="list-style-type: none"> - Vente en pleine propriété d'une surface de terrain de 245 m², DDP8058 du cadastre du Locle à l'Impasse des Cent-Pas 6, au prix total de Fr. 58'800.-. - Transfert d'une surface de terrain de 50 m², au DP communal du Locle à l'Impasse des Cent-Pas 6. - Fixation du prix de l'eau soutirée aux bornes hydrantes. |
| 20 décembre | <ul style="list-style-type: none"> - Modifications du règlement d'application du statut du personnel du 26 mars 2018. - Modification de l'arrêté fixant la délégation de compétence du Conseil communal au service des ressources humaines dans le cadre des dispositions sur le statut du personnel et son règlement d'application du 22 décembre 2021. - Rémunération des stagiaires. - Règlement concernant les conditions applicables aux apprentis de l'administration communale. |

Réceptions

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations suivantes durant l'année :

À l'Hôtel de Ville

- | | |
|------------|---|
| 16 janvier | - Comité de l'Association développement du Locle (ADL). |
| 24 février | - Vernissage du livre « Porter le Temps ». |
| 8 mars | - Comité de l'Association développement du Locle (ADL). |
| 2 mai | - Conseil intercommunal du SIVAMO. |
| 9 mai | - Comité de l'Association développement du Locle (ADL). |
| 16 mai | - Remise des « Mérites loclois 2022 ». |

- 7 juin - Agape des commerçants loclais ayant participé aux vitrines de la St-Valentin.
- 13 septembre - Réception d'une délégation dans le cadre du Jumelage avec Gérardmer.
- 18 octobre - « Opération 1 semaine, 1 Ville » au Locle par ArcInfo.
- 20 octobre - Journée suisse de l'historicisme.
- 17 novembre - Conférence « Bassins du Doubs ».
- 28 novembre - Commission ATUEE.
- 7 décembre - Séance publique de présentation du plan d'aménagement local (PAL).

En divers lieux

- 23 mai - Matches internationaux juniors de football au Locle – Terrain des Jeanneret.
- 3 juin - La Bastringue – L'Ancienne Poste.
- 24 juin - Fête de la jeunesse des Brenets – Les Brenets.
- 26 août - Fête des Jardins coopératifs – La Jambe-Ducommun.
- Alt. +1000 – La Brévine.
- 20 octobre - Arbres plantés à l'occasion des naissances loclaises - La Joux-Pélichet.
- 25 octobre - Traditionnelle soupe à la courge des Jardins coopératifs – Le Locle.
- 1^{er} novembre - Journée syndicale – Aula du CPNE.
- 23 novembre - Vernissage de la Bande dessinée « L'Or des Sapins » - La Grange de Lux.
- 3 novembre - Assemblée cantonale des délégués des sociétés d'aviculture-cuniculture-colombophilie (SACC) du Locle – Les Ponts-de-Martel.
- 1^{er} décembre - Inauguration des nouveaux locaux crèche et accueil parascolaire aux Brenets – Les Brenets.

Représentations

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- Vernissage de la nouvelle exposition aux Moulins du Col-des-Roches – Le Locle.
- Tour de Sagnard – Communal de la Sagne.
- Inauguration du Centre de conseils de la BCN du Locle – Le Locle.
- Célébrations du 175^e anniversaire de la République et Canton de Neuchâtel – La Vue-des-Alpes.
- Soirée de la FSG Les Brenets – Les Brenets.
- Soirée d'ouverture du Printemps culturel – Neuchâtel.
- Visite de fin de chantier du BO (bureau d'observation) – Le Locle.
- Visite de la société Inhotec SA – Le Locle.
- Forum du sport neuchâtelois – Neuchâtel.
- 20^e anniversaire de l'association pour la sauvegarde des archives de la vie Ordinaire (AVO) – Le Locle.
- Portes ouvertes de la Résidence Bel-Air – Les Brenets.
- Réception pour la nomination à la présidence du Grand Conseil – Neuchâtel.
- Rencontre du réseau 65+ - Neuchâtel.
- Vernissage du livre « Théorie des montres compliquées » - Le Locle.
- Bastringue de l'Ancienne Poste – Le Locle.
- Rencontre énergie – Cortaillod.
- Exposition d'art à La Roulotte du Corbu – Le Locle.
- Soirée du Service des communes – Neuchâtel.
- Inauguration de la Fête de l'urbanisme horloger – La Chaux-de-Fonds.
- Fête de la jeunesse des Brenets – Les Brenets.
- Cérémonie de clôture et de remise de titres du Conservatoire de musique neuchâtelois – Neuchâtel.
- Festivités de la Fête nationale française – Gérardmer.
- Rencontre avec l'association Refuge Reptile-reptiliens – Le Locle.
- Vernissage de la 7^e édition du festival Alt.+1000 – Le Locle-La Brévine.
- Fête aux jardins coopératifs – Le Locle.
- Installation des autorités de l'EREN – Neuchâtel.
- Repas officiel de la Braderie et fête de la montre – La Chaux-de-Fonds.
- Course des Aînés des Brenets – Les Brenets.
- Rando Torrée du Parc naturel régional du Doubs – Le Locle.
- 40^e anniversaire du bâtiment des Billodes 40 – Le Locle.

- Forum des transitions urbaines – Neuchâtel.
- Brunch-apéro de Capacité des métiers – Neuchâtel.
- Apéro de la Foire du Livre – Le Locle.
- Portes ouvertes du City Centre – Neuchâtel.
- Inauguration de la Résidence Bel Air – Les Brenets.
- 2^e Forum du Cercle du Ô – La Chaux-de-Fonds.
- Fête des Vendanges – Neuchâtel.
- Les Echos de la SAFCN – Chézard-Saint-Martin.
- Torrée cantonale du 175^e anniversaire de la République – Communal de La Sagne.
- Table ronde de la société des pasteurs et ministres neuchâtelois – La Chaux-de-Fonds.
- Séance d'information sur les dossiers « Faunes, forêts et nature » - Neuchâtel.
- Prix BCN Innovation – La Chaux-de-Fonds.
- Journée cantonale des samaritains neuchâtelois – Les Brenets.
- Séminaire sur l'économie circulaire – Malvilliers.
- Repas de soutien de Caritas – St-Aubin.
- Smart City Day – Neuchâtel.
- Colloque d'automne du Réseau Quartiers Vivants – Berne.
- Rencontre des exécutifs des Montagnes neuchâteloises – Les Ponts-de-Martel.
- Séminaire de l'ATE – Neuchâtel.
- 101^e exposition cantonale neuchâteloise de petits animaux (SACC Le Locle et Val-de-Travers) – Les Ponts-de-Martel.
- Cérémonie du Dies academicus – Neuchâtel.
- Journée d'échange franco-suisse – Bois d'Amont (France).
- Séance plénière du forum SIEN – Couvet.
- Rencontre CPCN – Neuchâtel.
- Rencontre d'information de l'ACN – Neuchâtel.
- Conférence politique de VITEOS SA – La Chaux-de-Fonds.
- 50^e anniversaire de la Communauté de communes de Val-de-Morteau – Morteau.
- Souper de gala des 80 ans du FC Le Locle – Le Locle.
- Séance d'information sur le système de santé – Neuchâtel.
- Vernissage du site HDV7 – Le Locle.
- Forum du rail romand – Ecublens.
- Vernissage de l'exposition Skate In Le Locle – Le Locle.
- Fête du maintien du train régional des Brenets – Les Brenets.
- Fête de Noël du Groupe des loisirs des aînés du Locle – Le Locle.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations (26).
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le Canton ou des institutions régionales.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses conférences.

Union des villes suisses

Le Conseil communal s'est fait représenter par Mme Sarah Favre, MM. Cédric Dupraz, Philippe Rouault, Michaël Berly et Patrick Martinelli, chancelier, aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Aarau les 31 août et 1^{er} septembre 2023 sur le thème « Repenser la mobilité et l'espace public ».

Agrégations - naturalisations

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 18 personnes (1 ressortissant d'Algérie, 1 de Biélorussie, 4 du Portugal, 1 du Vénézuéla, 4 d'Espagne, 2 de Pologne, 2 de France, 2 du Niger, 1 d'Italie).

ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2023

Du 25 janvier

Règlement sur les taxes en matière de construction

- Article 1. But**
Le présent règlement fixe les contributions dues en matière de construction.
- Article 2. Taxe de base en matière de sanction de plans**
¹ La sanction préalable ou définitive d'une demande de permis de construire donne lieu à la perception d'une taxe de base et d'un émolument calculé selon le projet.
² La taxe de base est de Fr. 300.-.
³ Pour les procédures de minime importance, et les procédures de démolition, seule la taxe de base est due.
⁴ Les travaux consistant exclusivement en la pose de panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques, la mise en place d'installation productrice d'énergie propre et l'installation de réservoir de récupération d'eau pluviale sont exemptés de la taxe de base.
- Article 3. Sanction préalable**
L'émolument réclamé pour une sanction préalable se calcule comme suit :
a) Bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux, artisanaux, industriels ou d'utilité publique
Fr./m³ SIA 0.40
b) Constructions agricoles, entrepôts, halles
Fr./m³ SIA 0.30
- Article 4. Sanction définitive**
¹ L'émolument réclamé pour une sanction définitive se calcule comme suit :
a) Bâtiments d'habitation, administratifs, commerciaux, artisanaux, industriels ou d'utilité publique
Fr./m³ SIA 0.65
b) Constructions agricoles, entrepôts, halles
Fr./m³ SIA 0.45
² Les sanctions définitives ayant fait l'objet d'une sanction préalable bénéficient d'une remise de 10% des coûts annoncés à l'art. 4 al. 1.
- Article 5. Transformations**
L'émolument réclamé en cas de transformation d'un bâtiment s'élève à 1% du coût des travaux (CFC 2).
- Article 6. Prolongation de sanction**
L'émolument réclamé en cas de prolongation de sanction est de Fr. 300.-.
- Article 7. Demande de sanction refusée ou retirée**
¹ Dans le cas où le Conseil communal devrait refuser la demande de permis de construire, pour des raisons correctement motivées, le calcul de l'émolument correspond aux art. 2 à 5.
² L'émolument réclamé en cas de demande retirée par le requérant est de 60% de l'émolument calculé selon les art. 2 à 5, mais au minimum Fr. 300.- et au maximum Fr. 5'000.-.
- Article 8. Frais de parution et frais de traitement des dossiers par l'État**
À la taxe de base et à l'émolument s'ajoutent les frais effectifs de parution et ceux de traitement des dossiers par les services de l'État.
- Article 9. Examens de demandes relatives à des travaux**
L'examen de demandes relatives à des travaux ne donnant pas lieu à sanction entraîne la perception d'un émolument de Fr. 150.-.
- Article 10. Saisie d'un dossier sur SATAC ou GAPE**
¹ Les dossiers de permis de construire de minime importance situé en zone à bâtir peuvent être saisis sur la plateforme SATAC par le service de l'urbanisme. Une taxe supplémentaire est fixée à Fr. 250.-.

² Dans tous les autres cas de demandes, y compris les demandes GAPE, la saisie des dossiers sur les applications informatiques doit se faire impérativement par le requérant ou son mandataire.

³ Dans le cas où il n'est pas répondu correctement à une demande de compléments, la seconde demande de compléments au dossier SATAC ou GAPE sera facturée, au sens de l'art. 54 alinéas 3 & 4 RELConstr., au montant de Fr. 120.-.

Article 11.

Enseigne

Les autorisations de pose de procédés d'affichage donnent lieu à la perception de l'émolument unique calculé comme suit :

- a) Procédés d'affichage jusqu'à 1 m², Fr. 150.- ;
- b) Procédés d'affichage jusqu'à 2 m², Fr. 200.- ;
- c) Procédés d'affichage jusqu'à 3 m², Fr. 300.- ;
- d) Procédés d'affichage au-delà de 3 m², Fr. 450.-.

Article 12.

Citernes et réservoirs

¹ Pour la délivrance du permis de construction de citernes d'hydrocarbures, d'huiles, d'acides, etc. ainsi que le contrôle de leur installation à l'intérieur des bâtiments ou dans le terrain, il est perçu un émolument fixe et unique fixé à :

- a) Citernes et réservoirs jusqu'à 4'000 litres, Fr. 320.- ;
- b) Citernes et réservoirs jusqu'à 10'000 litres, Fr. 620.- ;
- c) Citernes et réservoirs jusqu'à 50'000 litres, Fr. 1'240.- ;
- d) Citernes et réservoirs au-delà de 50'000 litres, Fr. 2'100.-.

² Pour la délivrance du permis de construire de réservoirs aériens, il est perçu, par réservoir, le droit unique suivant :

- a) Réservoir ayant jusqu'à 6 m³, Fr. 320.- ;
- b) Réservoir ayant jusqu'à 500 m³, Fr. 620.- ;
- c) Réservoir ayant plus de 500 m³, Fr. 1'240.-.

Article 13.

Installation de chauffage

La délivrance du permis de construction et le contrôle des locaux et installations de chauffage domestiques donnent lieu à la perception d'un émolument de Fr. 150.-.

Article 14.

Contrôle de conformité vaine ou intermédiaire

Dans le cas où la visite de conformité réalisée par le service au terme des travaux relatifs à un permis de construire s'avère vaine (non-respect des conditions de sanction) ou a été sollicitée par le requérant alors que les travaux ne sont pas terminés, les visites qui s'en suivront feront l'objet d'une taxe selon le barème suivant :

- a) 2^{ème} et 3^{ème} visite : Fr. 120.- ;
- b) 4^{ème} visite : Fr. 240.- ;
- c) 5^{ème} visite et suivantes : Fr. 360.-.

Article 15.

Contrôle en matière de prévention incendie

Les contrôles en matière de prévention incendie et de conformité des constructions rendus nécessaires par la contestation des résultats et constats d'un premier contrôle ainsi que les récidives et par l'inobservation des décisions ordonnées, des normes et des dispositions légales font l'objet d'une taxe se montant à Fr. 120.-.

Article 16.

Réexamen d'un projet modifié

Tout nouvel examen d'un projet modifié entraîne la perception d'une taxe supplémentaire fixée à 50% des droits prévus aux art. 2 à 13 ci-dessus.

Article 17.

Examen d'un projet illicite

Lorsque des travaux nécessitant une demande de permis de construire au sens de l'art. 2 LConstr. sont entrepris sans autorisation préalablement à la délivrance d'un permis de construire, une taxe supplémentaire s'élevant à 50% des émoluments calculés selon les art. 2 à 13 sera perçue indépendamment de la procédure exigée par l'Autorité pour la mise en conformité des travaux illicites qui s'en suivra et pour laquelle les montants requis à l'art. 2 à 13 ci-dessus seront appliqués.

Article 18.

Copie de plans et impression de documents manquants

¹ Les copies de documents font l'objet d'un émolument qui se monte à :

- a) Format A4 (par page), Fr. 0.30 ;
- b) Format A3 (par page), Fr. 0.60 ;
- c) Grand format, Fr./m² 40.- ;
- d) Copie de décision, Fr. 10.- ;

e) Copie de permis de construction, Fr. 15.-.

² Les travaux de copies de pièces de dossiers des demandes de permis de construire, si celles-ci ne sont pas transmises en nombre suffisant (art. 42, al.5 RELConstr.), seront facturés selon les tarifs ci-dessus.

³ En cas de remise sous forme numérique ou d'envoi par courrier électronique de documents, il est perçu une taxe forfaitaire de Fr. 120.-.

Article 19.

Redevance pour l'occupation de la voie publique

¹ L'occupation de la voie publique par des chantiers ou des échafaudages fait l'objet d'une redevance par mois et par mètre carré de surface occupée de Fr. 20.-.

² Tout mois commencé doit être payé en entier.

³ Les titulaires d'un emplacement doivent en aviser immédiatement les services compétents de toute modification, ainsi que de la fin de l'occupation de la voie publique.

Article 20.

Taxe compensatoire pour l'aménagement de place de stationnement

¹ Si les places exigées par l'art. 26 et suivants du RELConstr. et à l'art. 7.6 et suivants du règlement d'aménagement de la Commune du Locle ne peuvent être réalisées techniquement en raison des dimensions et de la situation du terrain, les propriétaires qui ne participent pas à la construction d'un garage collectif verseront au « Fonds pour l'aménagement des places de stationnement » une contribution compensatoire pour chaque place manquante.

² Déterminé en fonction de la valeur moyenne d'une place de stationnement, le montant de cette contribution est fixé, par place manquante, à:

a) Dans la zone d'ancienne localité, Fr. 6'000.- ;

b) Dans toutes les autres zones, Fr. 8'400.-.

³ La contribution est exigible à l'octroi du permis de construire.

⁴ Le Conseil communal a la compétence de diminuer la taxe lorsque le maître de l'ouvrage prend des mesures pour favoriser le transfert modal.

Article 21.

Taxe compensatoire pour la plantation des arbres

¹ Si la plantation des arbres exigée à l'art. 7.7 et suivants du règlement d'aménagement de la Commune du Locle n'est pas réalisée, ainsi que pour les arbres abattus sans autorisation, les propriétaires verseront une taxe compensatoire.

² Le Conseil communal définira le montant de la taxe compensatoire sur la base des recommandations de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades.

Article 22.

Dispositions réservées

Sont réservées les dispositions particulières relatives au règlement d'aménagement communal du 9 mai 2001.

Article 23.

Dispositions abrogées

Le présent règlement abroge celui sur les taxes en matière de construction du 26 mars 2014.

Article 24.

Entrée en vigueur

¹ Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent règlement qui entre en vigueur au 1^{er} février 2023.

² Le présent règlement est soumis à la sanction du Conseil d'État.

Octroi d'un crédit de Fr. 226'000.- pour le remplacement et l'amélioration du réseau de canalisations aux Brenets

Article premier.-

Un crédit de Fr. 226'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement et l'amélioration du réseau de canalisations aux Brenets.

Art. 2.-

Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 24'800.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 201'200.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.-

Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.-

La dépense sera portée aux comptes :

100742/50320.00 pour les eaux usées Fr. 102'000.- HT.

100743/50320.00 pour les eaux claires Fr. 124'000.- HT.

Art. 5.-

Les modalités d'amortissement seront de 2 %.

Art. 6.-

Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 1'450'000.- pour la réhabilitation de la rue de La Crête et de la Grand'Rue aux Brenets

Article premier.- Un crédit de Fr. 1'450'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réhabilitation de la rue de La Crête et de la Grand'Rue aux Brenets.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100741/50100.00.

Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 22 février

Mise en place du projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle

Article premier.- Le Conseil général autorise le Conseil communal à mettre en place le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle.

Art. 2.- ¹Ce projet implique des charges supplémentaires de Fr. 58'400.- dans le budget 2023 de la commune du Locle pour l'augmentation de 0.6 EPT au CLAAP, sachant que la subvention de la Confédération d'un montant de Fr. 96'300.- est déjà budgétée.

²Ce projet génère une charge nette annuelle pour la commune du Locle de Fr. 50'400.-.

Art. 3.- Si le financement de la Confédération devait cesser, d'autres sources de financement devraient être trouvées pour atteindre une somme équivalente, faute de quoi le projet « Haut'Boulot » au sein de la commune du Locle prendra fin. Un point de situation sera fait après la première phase de 4 ans.

Art. 4.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Art. 5.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Octroi d'un crédit de Fr. 880'000.- pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1

Article premier.- Un crédit de Fr. 880'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.

Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher une subvention estimée à Fr. 264'000.- au titre du projet d'agglomération, portant ainsi à Fr. 616'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 4.- La dépense sera portée au compte 100744/50100.00.

Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.

Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Octroi d'un crédit de Fr. 100'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1

- Article premier.- Un crédit de Fr. 100'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif de l'Avenue de l'Hôtel-de-Ville et l'Avenue du Technicum - Phase 1.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 15'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 85'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
100745/50320.00 pour les eaux usées Fr. 25'000.- HT.
100746/50320.00 pour les eaux claires Fr. 75'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

Octroi d'un crédit de Fr. 799'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 dans la commune du Locle

- Article premier.- Un crédit de Fr. 799'000.- HT est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2023 dans la commune du Locle.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
100747/50310.00 Fr. 440'000.- Le Locle - Fougères
100748/50310.00 Fr. 359'000.- Les Brenets – Grand'Rue.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Du 29 mars

Classement et maintien de motions et postulats

- Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :
1. Motions
 - 1.1. Du 04.09.2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses
 - 1.2. Du 01.10.2015 : 15-902 de M. Anthony von Allmen et consorts (PLR) : Traversée du Locle
 - 1.3. Du 27.01.2016 : 16-901 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Amélioration piétonnière à la Combe-Sandoz
 - 1.4. Du 17.05.2017 : 17-903 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts): Un guide pour le patrimoine loclois
 - 1.5. Du 22.06.2018 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Le Locle, bientôt ville partenaire du « réseau des villes-amies des aînés » ?
 - 1.6. Du 15.11.2018 : 18-902 interpartis de M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP), MM. Romain Vermot et Valentin Perez (Les Verts) : diminuer la pollution engendrée par les matières plastiques
 - 1.7. Du 30.01.2019 : 19-901 – Motion de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR-VL) : Utilisons le bois de nos forêts

- 1.8. 1.9. Du 27.05.2020 : 20-901 De MM. Leonello Zaquini et Michaël Berly (POP) : Amélioration des méthodes de travail des commissions
- 1.9. Du 25.05.2022 : 22-903 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires.
- 1.10. Du 26.10.2022 : 22-904 De M. Gaëtan Dubois (PLR) : Favoriser un trafic pendulaire en transport public et en mobilité douce
2. Postulats
- 2.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Mesures concernant la formation
- 2.2. Du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, Postulat du groupe PLR-VL par M. Anthony von Allmen et consorts : Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées
- 2.3. Du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, Postulat du groupe PLR-VL par Mme Ruth Heiniger et consorts : Un rassemblement des deux bibliothèques communales pour plus d'efficacité ?
- 2.4. Du 13.11.2019, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 19-4604 à l'appui d'une demande de crédit d'exploitation de Fr. 168'000.- pour l'ouverture d'une nouvelle desserte en transports publics en Ville du Locle pour une durée de trois ans., postulat du POP par M. Lobsang Blanchard : Ligne de bus du secteur des Saignoles
- 2.5. Du 29.01.2020, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2020, du groupe PLR-VL par M. Michel Rosselet et consorts : Demande d'aide au canton pour assumer les charges de nos musées ?

Art. 2.-

Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions
- 3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied
- 3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général
- 3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers
- 3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district
- 3.5. Du 16.06.2017 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle
- 3.6. Du 13.11.2019 : 19-902 De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade
- 3.7. Du 13.11.2019 : 19-903 De M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle
- 3.8. Du 27.05.2020 : 20-904 De MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché
- 3.9. Du 24.02.2021 : 21-901 De Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal
- 3.10. Du 24.02.2021 : 21-902 De M. Anthony von Allmen et consorts (PLR) : Attractivité de la Commune du Locle
- 3.11. Du 28.04.2021 : 21-903 De M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets
- 3.12. Du 28.04.2021 : 21-904 De Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?
- 3.13. Du 28.04.2021 : 21-905 De M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

- 3.14. Du 31.03.2022 : 22-901 De Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos
- 3.15. Du 25.05.2022 : 22-902 De M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général
- 3.16. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle
4. Postulats
- 4.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"
- 4.2. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France
- 4.3. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales
- 4.4. Du 10.12.2014, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpierres supérieures et la suite...
- 4.5. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi : Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire
- 4.6. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony von Allmen et consorts : Chiffrons les prestations sociales communales
- 4.7. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets
- 4.8. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?
- 4.9. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI)
- 4.10. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement
- 4.11. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises

Du 26 avril

Octroi d'un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- HT est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100810/50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire au crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 21 juin

Comptes et gestion 2022

- Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :
- a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :
- | | |
|---|-------------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 82'117'109.93 |
| Revenus d'exploitation | Fr. -72'900'461.59 |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. 9'216'648.34 |
| Charges financières | Fr. 2'996'431.80 |
| Produits financiers | Fr. -7'451'063.52 |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -4'454'631.72 |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. 4'762'016.62 |
| Charges extraordinaires | Fr. 0.00 |
| Revenus extraordinaires | Fr. -2'854'810.99 |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. -2'854'810.99 |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. 1'907'205.63 |
- b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :
- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| Total des dépenses | Fr. 5'892'937.88 |
| Total des recettes | Fr. -564'622.16 |
| Investissements nets | Fr. 5'328'315.72 |
- c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :
- | | |
|-----------------------------|-----------------------|
| Total des dépenses | Fr. 381'894.29 |
| Total des recettes | Fr. -61'380.00 |
| Investissements nets | Fr. 320'514.29 |
- d) le bilan au 31 décembre 2022.
- Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Du 28 septembre

Abrogation du règlement général pour les structures parascolaires communales du 27 mars 2013

- Article premier.- Le règlement général pour les structures parascolaires communales du 27 mars 2013 est abrogé.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.
- Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

Du 26 octobre

Octroi d'un crédit de Fr. 850'000.- pour la réfection de la 2^{ème} partie de la route du Communal

- Article premier.- Un crédit de Fr. 850'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour la réfection de la 2^{ème} partie de la route du Communal.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte : 100825/50100.00.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 200'000.- pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la 2^{ème} partie de la route du Communal

- Article premier.- Un crédit de Fr. 200'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la 2^{ème} partie de la route du Communal.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 26'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 174'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
100826.50320.00 pour les eaux usées Fr. 70'000.- HT.
100827.50320.00 pour les eaux claires Fr. 130'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 23 novembre

Octroi d'un crédit de Fr. 2'078'000.- pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF

- Article premier.- Un crédit de Fr. 2'078'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour le réaménagement de l'esplanade de la gare CFF.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 415'600.- de recettes au titre de subvention « Projet d'agglomération », portant ainsi à Fr. 1'662'400.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.

- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100828/50100.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.

Octroi d'un crédit de Fr. 400'000.- pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la partie est de la rue de la Gare

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- HT est accordé au Conseil communal pour la reprise du réseau de canalisations pour la réfection de la partie est de la rue de la Gare.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher au moins Fr. 52'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 348'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes:
100829.50320.00 pour les eaux usées Fr. 140'000.- HT.
100830.50320.00 pour les eaux claires Fr. 260'000.- HT.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 3.5 % pour les eaux usées et 3 % pour les eaux claires.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Octroi d'un crédit de Fr. 220'000.- pour une campagne de promotion exogène

- Article premier.- Un crédit de Fr. 220'000.- TTC est accordé au Conseil communal pour une campagne de promotion exogène.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 110'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 110'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100836/52900.00.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire au crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Du 14 décembre

Budget de l'exercice 2024

- Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2023 qui comprend :
- a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :
- | | |
|--|-------------------------|
| Charges d'exploitation | Fr. 85'362'751.- |
| Revenus d'exploitation | Fr. -76'538'836.- |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | Fr. 8'823'915.- |
| Charges financières | Fr. 3'175'170.- |
| Produits financiers | Fr. -6'730'080.- |
| Résultat provenant des financements (2) | Fr. -3'554'910.- |
| Résultat opérationnel (1+2) | Fr. 5'269'005.- |
| Charges extraordinaires | Fr. 0.- |
| Revenus extraordinaires | Fr. -2'839'850.- |
| Résultat extraordinaire (3) | Fr. -2'839'850.- |
| Résultat total, compte de résultats (1+2+3) | Fr. 2'429'155.- |

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'139'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'685'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	9'229'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>1'560'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>13'613'000.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-166'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	0.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr.	-1'210'800.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>-250'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'626'800.-</u>
Total des investissements nets	Fr.	<u>11'986'200.-</u>

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'139'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	1'685'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>9'229'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>12'053'000.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-166'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	0.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-1'210'800.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'376'800.-</u>
Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)		
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>1'560'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>1'560'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>-250'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-250'000.-</u>
Total des investissements nets	Fr.	<u>11'986'200.-</u>

Art. 2.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2024

Article premier.- Un crédit d'investissements brut de Fr. 1'685'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2024.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr.	<u>1'685'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>1'685'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr.	<u>0.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>0.-</u>
Total des investissements nets	Fr.	<u>1'685'000.-</u>

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 13'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2024.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Modification du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012

Article premier.- Le statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit :

Article 26

La responsabilité civile des employés est régie par les dispositions de la loi cantonale sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents.

Article 67. alinéa 4

⁴ Lorsqu'un licenciement est déclaré abusif ou dépourvu de motifs objectivement fondés par l'autorité de recours, l'employé est maintenu dans son poste ou réintégré lorsqu'il y a eu cessation de fait des rapports de service. Toutefois, l'autorité d'engagement peut refuser le maintien de l'employé à son poste ou sa réintégration lorsqu'elle estime que sa présence créerait des difficultés dans le service, liées notamment au climat de travail. Une indemnité équivalente à au plus douze mois de salaire est alors octroyée. L'employé peut également refuser d'être maintenu à son poste ou réintégré, mais sans justification particulière. Il peut alors prétendre au versement d'une indemnité fixée à six mois de salaire au plus.

Article 69bis (nouveau)

L'autorité peut, en plus d'un avertissement, prononcer à titre de sanction disciplinaire le blocage de la progression annuelle de l'employé en cas de comportement gravement inapproprié de sa part.

Article 70. alinéa 1

¹ Avant toute décision au sens des articles 62 (résiliation pour suppression de poste), 67 (résiliation ordinaire), 69 (avertissement), 69bis (blocage de la progression annuelle), 72 (résiliation extraordinaire) et 73 (suspension), l'autorité entend l'employé.

Article 71. alinéa 1

¹ L'autorité d'engagement ne peut licencier l'employé :

b) pendant une incapacité de travail totale ou partielle résultant d'une maladie ou d'un accident non imputables à la faute de l'employé, et cela, durant 30 jours au cours de la période probatoire, durant 120 jours au cours des quatre années qui suivent la nomination définitive et durant 180 jours postérieurement ;

Art. 2.-

Le présent arrêté qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024, sera soumis pour sanction au Conseil d'Etat.

Art. 3.-

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

ARCHIVES DE LA VILLE DU LOCLE

Depuis le mois de janvier 2023, la gestion des archives de la Ville a été confiée à une société externe dans le cadre d'un mandat de prestations. Cette année aura donc été une année de transition et de prise en main de la connaissance de ces archives par cette dernière. Les archivistes ont continué d'effectuer les travaux usuels de reclassement et de reconditionnement des archives.

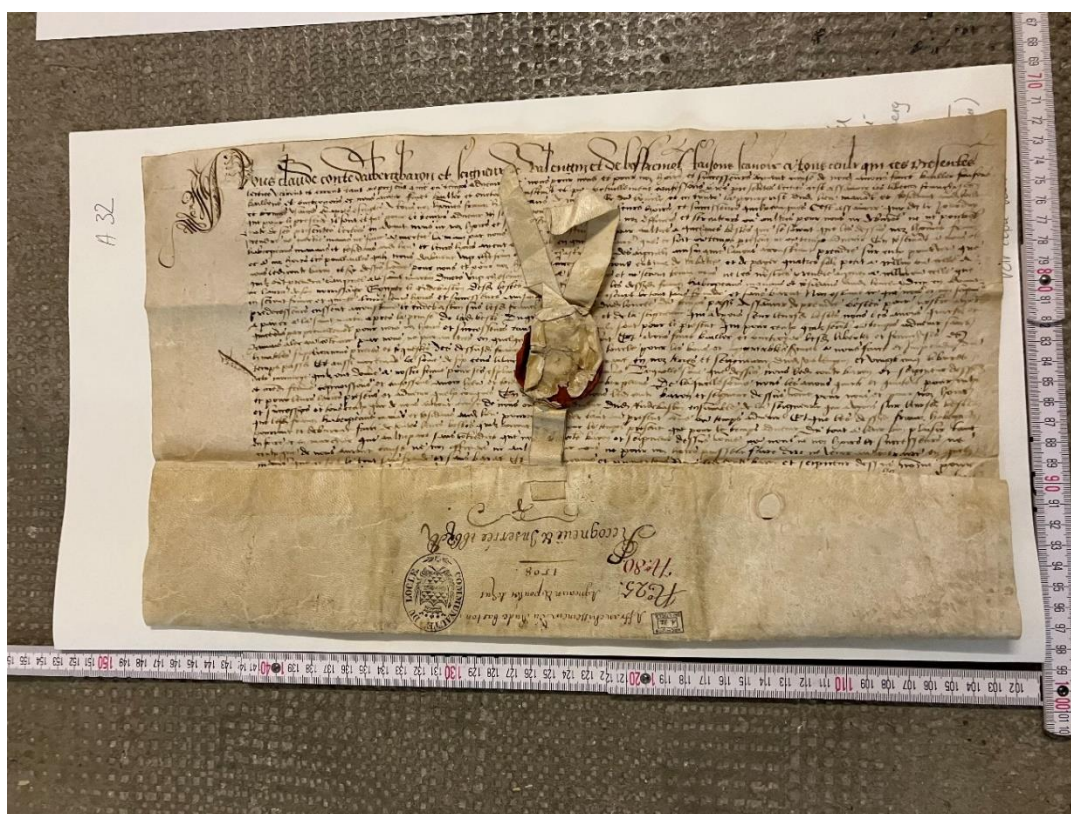
Cinq versements ont été effectués aux archives par différents services de la Ville (chancellerie, gérance communale, etc.). À noter que le service des finances a décidé de ne plus imprimer les grands livres comptables et que le versement a été effectué sous forme numérique dans le système d'archivage électronique mis à disposition par le Service intercommunal d'archivage.

Les archives de la Ville ont répondu à 13 demandes de recherche externes et 5 demandes de la part de l'Administration. Les recherches concernaient notamment des bâtiments, des règlements communaux, des recherches généalogiques ou encore la Commission d'éducation. Parmi ces demandes externes, la Fondation des sources du droit suisse a demandé à numériser une dizaine de documents datant d'entre le 14^e et le 16^e siècles. Ces documents seront mis à disposition dans le cadre d'un projet d'actualisation du tome 1 des sources du droit du canton de Neuchâtel.

Dans le courant de l'été, une étudiante en Bachelor en information documentaire à la Haute école de Gestion (HEG) de Genève a effectué un stage de 3 mois à 60 % aux archives. Elle a notamment numérisé d'anciens registres d'inventaires qui ont ensuite été repris dans un tableur Excel grâce à l'utilisation d'un logiciel de reconnaissance de caractères (OCR). Cela a permis de sécuriser ces inventaires et d'en faciliter l'accès.

Au mois d'octobre, une première partie des archives des Brenets a été déménagée dans les dépôts des archives à l'Hôtel de Ville du Locle. Le regroupement des archives des deux anciennes communes devrait permettre à terme de faciliter le travail de traitement et de recherches dans les archives.

Enfin, plusieurs lots de documents provenant d'organisations privées ont été virés aux archives, notamment concernant l'Association du Quartier-Neuf et la Société coopérative de la laiterie des Brenets.



BUREAU PROMOTIONNEL, CULTUREL ET TOURISTIQUE

Synthèse et commentaires

Manifestations

L'année 2023 commence à nouveau avec un record lors de la soirée « Fun on Ice » à la patinoire du Communal avec plus de 270 participants.

« Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin » prouve une fois de plus son importance dans la vie associative de la Ville du Locle avec une belle participation des commerçants et restaurants et une soirée contes au Château des Monts qui affichait complet.

Les autres manifestations se déroulent normalement durant cette année 2023, même si deux de celles-ci disparaissent du paysage loclois.

A noter quelques faits marquants :

- Malheureusement, les organisateurs de « l'Horlogère » jettent l'éponge après de nombreuses années d'investissement bénévole.
- Le Rock Altitude vit sa dernière édition au mois d'août.
- Exceptionnellement, la soirée « Caraïbe » à la piscine n'a pas pu être organisée pour diverses raisons.
- Très belle édition des Promos qui retrouvent le centre-ville.
- La Foire du Livre inaugure la nouvelle zone piétonne à côté du jardin du Casino à la satisfaction générale.
- Le 6 décembre, la St-Nicolas se positionne également sur cette zone piétonne qui se prête parfaitement à la manifestation.

Synthèse

Le secrétariat du bureau promotionnel et Point d'Informations Touristiques entièrement remis à neuf attire de plus en plus de monde, que cela soit parmi la population locale ou les touristes. C'est réjouissant et montre l'importance pour la promotion de la ville d'avoir un accueil chaleureux à l'Hôtel de Ville avec du personnel compétent.

Événement d'importance pour cette année 2023, la création et mise en place d'une « Chasse au Trésor » pérenne en Ville du Locle sur un thème inspiré du livre de Marion Jiranek « Les Clefs du Locle ». Le succès est immédiat et de nombreuses personnes se sont déjà lancées dans cette chasse aux clefs qui se sont évadées de ce magnifique ouvrage.

Le traditionnel rendez-vous « Torrée » pour accueillir les nouveaux arrivants au Locle s'est à nouveau déroulé d'une magnifique manière dans la grange du Grand-Sommartel à fin août, avec la participation du Conseil communal et du groupe musical et folklorique des Brenets « L'Écho du Pillichody ». A noter que pour la première fois nous n'avons pas pu tenir les délais du départ pour le retour au Locle fixé à 22h ... au vu de l'enthousiasme des participants. Et pour terminer, de chaleureux remerciements au tenancier du restaurant du Grand Sommartel, Baptiste, qui a accepté, en l'absence du service forestier pour raison de surcharge de travail suite à la tempête de juillet, de s'occuper de la torrée et du service. Un beau moment !

SERVICE DES FINANCES

Introduction

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,6 équivalent plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2022. L'effectif est stable en 2023, depuis une diminution de 0.3 EPT en 2021 suite à un départ en retraite.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1^{er} janvier 2023 en équivalent plein temps est le suivant :

Chef de service et secrétariat	1,1
Comptabilité, y.c. assurances, contrôle de gestion	3,0
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,5
Informatique	2,0
TOTAL	8,6

De plus, un-e apprenti-e est accueilli-e dans le service durant l'année en partageant le temps de travail entre la comptabilité et la caisse communale.

Assurances

Dès le 1^{er} janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la Ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances est effectuée par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et garantir le lien avec le courtier.

L'année 2023 comporte son lot de sinistres. Pour l'année concernée, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette	Sinistres en cours	Franchise à payer
RC	0						
Choses + bâtiments + machines	11	96 124.25	96 124.25	11 377.25	84 747.00	5 073.65	800.00
Flotte CascoPro	0						
Flotte véhicules	1	565.40	565.40	0.00	565.40		
Pers. Coll. Elèves	0						
Art	1					44 927.05	500.00
TOTAL	13	96 689.65	96 689.65	11 377.25	85 312.40	50 000.70	1 300.00

Les indemnités les plus importantes concernent l'assurance choses, bâtiments et machines, avec une indemnité totale de Fr. 77'853.55 pour la tempête du 24 juillet 2023.

Un sinistre encore en cours de près de Fr. 45'000.- concerne des pièces du MHL endommagées par la même tempête (horloges extérieures).

De plus, des sinistres antérieurs à 2023 ont été réglés cette année :

Types d'assurances	Nb sinistres	Montants déclarés	Montants reconnus	Franchises payées	Couverture d'assurance nette
RC	1		4 210.00	0.00	4 210.00
Choses + bâtiments + machines	2	17 466.25	17 466.25	2 000.00	15 466.25
Flotte CascoPro					
Flotte véhicules	2	7 874.95	7 874.95	1 000.00	6 874.95
Art					
TOTAL	5	25 341.20	29 551.20	3 000.00	26 551.20

Les deux sinistres en assurances choses représentent un dégât d'eau pour Fr. 8'500.- et un vol par effraction pour Fr. 8'900.- en chiffres ronds.

Système de contrôle interne (SCI)

Conformément à la nouvelle loi sur les finances, un système de contrôle interne a dû être mis en place et formalisé en 2016. Le SCI se présente sous la forme d'une matrice mettant en relation les tâches effectuées, les risques financiers associés et les contrôles instaurés pour diminuer le niveau de risque.

Le SCI fait l'objet d'une mise à jour régulière en fonction des remarques de notre réviseur lors de l'audit des comptes et aussi pour tenir compte des modifications dans les procédures de travail. En ce sens, la mise à jour du SCI est une tâche récurrente qui nécessite une réflexion chaque année avec, le cas échéant, l'apport de modifications dans la matrice SCI.

Evolution de la dette

L'Etat de la dette au 1^{er} janvier 2023 était de Fr. 140'121'849.20.

En 2023, des emprunts pour un total de Fr. 19'336'660.- ont été remboursés, hors opérations de court terme durant l'année.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et de pourvoir aux besoins de trésorerie durant l'année en concluant notamment trois emprunts pour un total de 17 millions de francs :

- 4 millions le 15.02.23 – Fondation institution supplétive LPP – 3 ans à 2.0 %
- 3 millions le 15.02.23 – Banque Vontobel – 1 an à 1.69 %
- 4 millions le 24.05.23 – Les Rentes Genevoises – 15 ans à 2.7 %
- 6 millions le 29.06.23 – Fondation institution supplétive LPP – 2 ans à 2.36 %

Nous avons aussi eu recours à des emprunts à court terme, d'une durée de 1 à 3 mois durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts à court terme ont été faits auprès de la BCN ou de prêteurs institutionnels. Au 31.12.2023, un montant de 6 millions de francs était accordé à ce titre par la BCN.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2023 se monte à Fr. 143'785'189.20** (Fr. 140'121'849.20 – Fr. 19'336'660.- + Fr. 17'000'000.- + Fr. 6'000'000.-) soit une **augmentation de l'endettement brut de Fr. 3'663'340.-**.

En tenant toutefois compte de l'augmentation des liquidités de Fr. 300'401.- entre le 31.12.2022 et le 31.12.2023, il y a une **augmentation de l'endettement net de + Fr. 3'362'939.-**. Le taux moyen de la dette en 2023, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.94 % (0.85 % en 2022, vraisemblablement un plancher historique). Avec la remontée fulgurante des taux d'intérêt en 2023, ce taux sera certainement voué à augmenter régulièrement ces prochaines années.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts se sont rapidement détériorées au courant de l'année 2022 et durant l'année 2023 ; cela s'est encore accentué avec une grande volatilité dans un contexte inflationniste. Dans ces conditions, des offres à moyen et long terme étaient difficiles à obtenir, les prêteurs préférant le court terme dans l'attente de la stabilisation des taux.

Depuis la fin de 2023 et le début 2024, il semble que l'inflation soit sous contrôle, du moins en Suisse. Selon les projections et analyses actuelles, les spécialistes du domaine pronostiquent une baisse des taux directeurs par cascade (FED, BCE et BNS) qui pourrait représenter 0.75 point pour la Suisse. Un retour aux taux négatifs est toutefois exclu.

Bureau de la comptabilité

Généralités

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. Les services sociaux possèdent une comptabilité décentralisée. Concernant la comptabilité de la gérance communale, celle-ci est intégrée depuis le mois de juillet 2017 à l'ERP Abacus via le module AbaImmo.

Tâches principales de la comptabilité

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

Tâches principales du contrôleur financier

Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

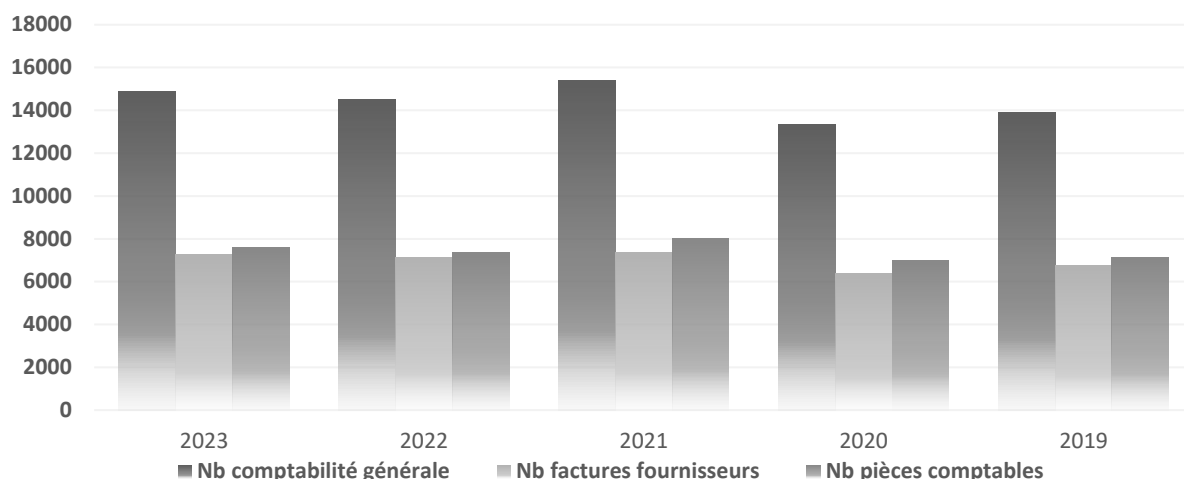
Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Assurer la mise en place et le suivi du système de contrôle interne (SCI) ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

La comptabilité en chiffres – pièces comptables

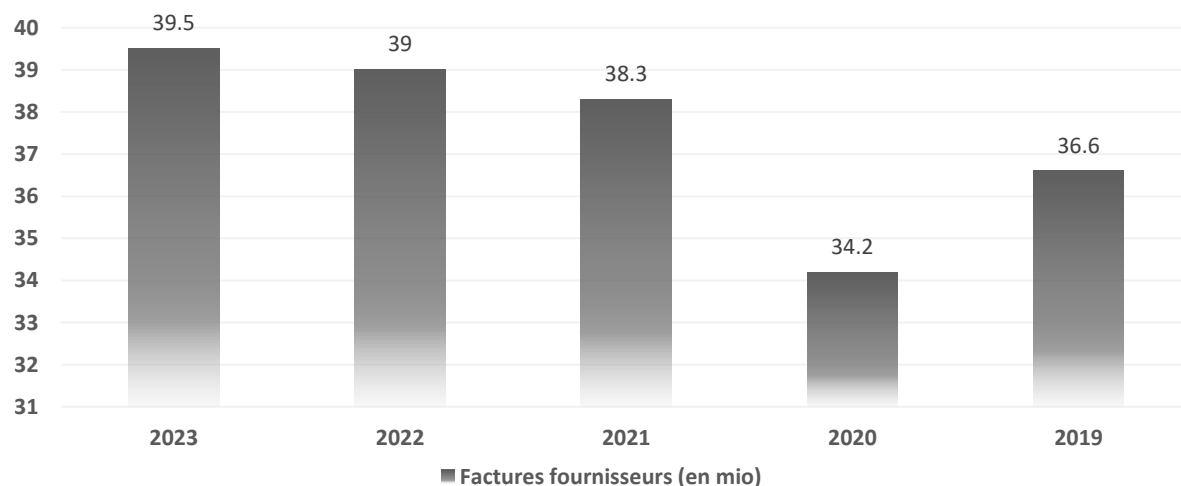
Nombre de pièces comptables	2023	2022	2021	2020	2019
Comptabilité générale	14'872*	14'492	15'376	13'360	14'350
Dont des factures fournisseurs	7'290*	7'144	7'352	6'371	6'957
Dont des pièces comptables	7'582*	7'348	8'024	6'989	7'393
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	2.55%	-5.7%	+15.1%	-6.9%	-0.3%

*chiffre arrêté le 25.01.2024



La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2023	2022	2021	2020	2019
Factures fournisseurs (en mio)	39.5	39.0	38.3	34.2	36.6



Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs et de pièces comptables est en augmentation de 380 unités comparé à 2022 soit un accroissement de 2.55 %. Cette variation enregistrée dépend de l'activité des services communaux tout au long de l'année 2023. Avec cette légère variation, nous retrouvons une certaine stabilité après la fusion avec Les Brenets et la période du COVID.

Cette constatation se confirme également avec les paiements fournisseurs avec une variation de 0.5 million sur un total de 39.5 millions en comparaison à 2022.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux. A noter que l'intégration des paiements fournisseurs de la gérance est effective depuis le 1^{er} juillet 2017 via le module AbaImmo mentionné dans l'introduction.

Contrôle de caisses décentralisées

En 2023, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées de manière inopinée suivantes :

- Bibliothèques de la Ville et des jeunes ;
- Chancellerie ;
- Service de la jeunesse « CLAAP ».

Toutes les caisses décentralisées sont également contrôlées en collaboration des services pour le bouclage des comptes au 31 décembre de chaque année.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière mais recommande parfois l'adaptation uniforme de certaines pratiques. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles en la matière.

Projets divers

1. **Circulation électronique des factures fournisseurs** : La démarche pour la mise en place de la circulation électronique des factures a débuté concrètement en fin d'année 2021.

De février à septembre 2022 : Tous les services de la Ville ont pu être rencontrés afin de présenter le projet et de collecter différentes informations utiles aux paramétrages.

Les services avaient le choix d'avoir une réception décentralisée des factures comme présentement (transmission interne sans visa ni imputation au service des finances) ou centralisée au service des finances.

D'octobre à décembre 2022 : Le service des finances a clarifié le processus et défini les seuils de compétence ainsi que procédé à quelques tests pour les services particuliers.

Le Conseil communal a validé les seuils de compétences, échelonnés en quatre paliers de Fr. 3'000.- à Fr. 20'000.-, proposés par notre service sur la base de l'analyse des factures par service traitées dans l'année 2021. Ces seuils sont réclamés depuis plusieurs années par notre organe de révision.

De janvier à mars 2023 : Le service des finances et le SIEN (service informatique de l'entité neuchâteloise) ont paramétré le module de la circulation électronique des factures fournisseurs sur la base de l'ensemble du processus défini en commun.

D'avril à mai 2023 : Le service des finances a dispensé une formation interne sur la saisie à l'ensemble des services communaux.

Le 1^{er} juin 2023 : La mise en production a été faite et ce nouveau processus de circulation électronique des factures fournisseurs a démarré.

Constatation après 6 mois : Nous avons eu le plaisir de constater que la majorité des utilisateurs s'est bien adaptée à cette nouvelle procédure et sans encombre, ce qui a permis un traitement plus efficient.

Comme dans la majorité des projets, nous avons quelque peu rappelé des points aux services ou adapté la marche à suivre en fonction des expériences.

Finalement, le service des finances est très reconnaissant de l'implication des services et de la mise en place de ce projet.

Autres : La mise en place de cette circulation électronique des factures fournisseurs nous a également permis d'instaurer ou simplement de clarifier certaines pratiques notamment : à l'interne, la création d'un formulaire pour les factures non établies (ex. demande de subventions), l'uniformisation du traitement des notes de crédit et à l'externe, l'envoi d'une lettre type pour informer les fournisseurs des services voulant centraliser la réception des factures.

En 2024 : Nous adapterons la matrice du SCI et définirons un nouveau processus de contrôle des dépenses.

2. **Comptabilité des immobilisations** : Le projet de la gestion informatisée des immobilisations a été initié en 2020 puis reporté à deux reprises notamment lors de la fusion et par choix de prioriser d'autres projets.

En 2022 et 2023, le projet a redémarré et la principale tâche était de saisir l'inventaire composant plus de 1'900 lignes ou objets.

A ce sujet, nous avons pu saisir environ 1'100 objets soit environ 58 %. Par conséquent, l'entrée en vigueur ne pourra se faire au 1^{er} janvier 2024 mais plutôt début 2025.

3. **Modification des taux TVA au 01.01.2024** : Le 25 septembre 2022, le peuple suisse a accepté la réforme Stabilisation de l'AVS (AVS 21), qui comprend une modification de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) ainsi qu'un arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA.

Le Conseil fédéral a décidé que la réforme AVS 21 entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Il a retenu la même date pour l'entrée en vigueur de l'ordonnance concernant le relèvement des taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour le financement additionnel de l'AVS. Les taux de TVA suivants s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2024 : le taux normal passera de 7,7 % à 8,1 %, le taux spécial pour l'hébergement, de 3,7 % à 3,8 %, et le taux réduit, de 2,5 % à 2,6 %.

Sur cette base, de nouveaux taux effectifs et forfaitaires des services concernés ont été modifiés.

En conclusion, les principales incidences sont les suivantes :

- Changement des taux principalement du taux effectif 7.7 % en 2023 et 8.1 % en 2024 et des taux forfaitaires ;
- Adaptation des codes TVA dans les programmes (Abacus, ETIC, ERP des services) ;
- Modifications des documents contractuels.

4. **Modifications TVA – Piscine-Patinoire dès le 01.01.2024** : Suite à des recours menés par PwC dans le domaine de la TVA pour des communes sur les domaines non autoporteurs, deux arrêts du Tribunal fédéral du 22 novembre 2022 et du 4 mars 2023 ont remis en cause des pratiques historiques dans ce domaine.

Par domaine autoporteur, nous entendons notamment ceux des déchets, de l'eau potable et de la STEP. Les domaines non autoporteurs constituent donc tout le reste ...

Dans ce contexte et selon les informations reçues, le service des finances de la Ville du Locle a décidé de procéder à une analyse interne afin de connaître les éventuelles opportunités.

Sur la base de ces informations, une analyse interne a été menée et un mandat a été confié à PwC. Nous avons poursuivi les démarches notamment de faisabilité auprès de l'Administration Fédérale des Contributions, afin d'être sûr de l'application des arrêts du Tribunal fédéral.

Résultat de l'analyse : Actuellement, les services non autoporteurs subissent une réduction de la déduction de l'impôt préalable en raison d'une couverture de déficit par l'impôt. Raison pour laquelle les collectivités publiques choisissent souvent la méthode forfaitaire ce qui est le cas également chez nous pour plusieurs services.

Par cette décision, plusieurs éléments sont remis en cause et permettraient aux collectivités publiques de changer ces pratiques notamment pour le cas cité ci-dessus (piscine-patinoire déjà assujetti au taux forfaitaire de 3.7 %) mais également dans les domaines comme le service immobilier (gérance), des terrains de sports ou encore des musées avec des options d'assujettissement.

Les services qui nous semblaient pertinents d'analyser étaient les suivants :

- Piscine-patinoire (déjà assujetti au taux forfaitaire) dont la question principale est doit-on maintenir cette méthode ou opter pour le taux effectif dans le but de faire valoir l'impôt préalable ;
- Les musées soit le MHL, le MBAL ou les Moulins souterrains. En effet, nous pouvons opter volontairement d'assujettir à la TVA les billets d'entrée dès le premier franc.

Avec les premiers résultats, nous sommes très vite arrivés à la conclusion que l'assujettissement volontaire des musées n'était pas une solution intéressante financièrement et par conséquent, nous avons abandonné cette possibilité.

S'agissant du service piscine-patinoire, sur la base de l'analyse chiffrée et en fonction des gros investissements à venir, la récupération de l'impôt préalable (TVA payée) se monte à plus de Fr. 450'000.- sur les quatre prochaines années.

Le Conseil communal a validé ce changement de pratique le 6 décembre 2023, avec un assujettissement selon la méthode effective pour la piscine-patinoire dès le 1^{er} janvier 2024 et permettant ainsi la récupération de l'impôt préalable sur toutes nos dépenses (particulièrement importantes avec les investissements à venir).

Caisse, facturation, contentieux et contributions

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites ou encore gestion des actes de défaut de biens). Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de train à prix réduit CFF
3. Crédit des cartes de lessiveries des immeubles communaux
4. Gestion des comptes bancaires et postaux
5. Gestion des impôts, déclarations, renseignements au public
6. Gestion des débiteurs et du contentieux général
7. Depuis 2023, gestion du contentieux du GSR

Ci-dessous nous vous donnons l'évolution des paiements par cartes de crédit et un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte :

Ventes par cartes de crédit, par service et par type de carte

Service	Type carte	Nbre trans.	Montant	Total
Caisse communale	Maestro	45	3 628.20	
	Mastercard	276	26 642.20	
	American Express	2	90.00	
	Visa	134	9 536.00	
	Twint	12	840.00	
	Postcard	128	8 758.00	49 494.40
Total		597		
Contrôle des habitants	Maestro	204	11 177.50	
	MasterCard	974	56 283.00	
	Visa	435	23 585.50	
	American Express	1	65.00	
	Twint	126	5 754.00	
	Postcard	222	11 848.00	111 035.50
Total		1 962		
Etat civil	Maestro CH	36	3 055.00	
	MasterCard	344	37 027.50	
	American Express	2	415.00	
	Visa	145	13 072.00	
	Twint	99	10 345.00	
	Postcard	118	9 577.00	73 491.50
Total		744		

Moulins souterrains	Maestro	199	6 852.72	
	Mastercard	1 117	38 221.09	
	Visa	1 001	31 919.30	
	American Express	8	185.50	
	Twint	61	1 659.90	
	Postcard	311	9 760.60	88 599.11
Total		2 697		

Château des Monts	Maestro	50	2 294.00	
	Mastercard	281	10 285.04	
	Visa	329	10 244.50	
	American Express	15	384.00	
	CUP (China Union Pay	2	40.00	
	Twint	14	136.00	
	Postcard	56	1 379.00	24 762.54
Total		747		

Piscine/patinoire	Maestro	326	7 887.50	
	Mastercard	1 625	35 940.00	
	Visa	893	18 670.50	
	Twint	307	6 745.50	
	Postcard	292	6 877.19	76 120.69
Total		3 443		

Transactions internet, vente de billet CFF uniquement.

529 cartes journalières ont été vendues par internet en 2022 (129 en 2021). La pandémie COVID-19 n'est plus qu'un lointain souvenir et les ventes sont remontées en flèche pour atteindre une augmentation de 410 %.

Caisse communale	Mastercard	146	12 780.00	
	Visa	108	9 675.00	
	Postcard	53	3'780.00	26 235.00
Total		307		

Total général 449 738.74

Frais liés aux transactions :

Finances (tous les services sauf EC)	4 668.48
Etat civil (refacturé en partie)	592.31

Facturation et contentieux

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les sept dernières années :

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Nombre de factures traitées	16 602	15'500	18'020	15'599	15'911	15'456	14'813
Variation en %	+7.11	-14.00	+15.50	-2.00	+2.95	+4.34	+8.05
Nombre de rappels	2 457	2'333	2'147	1'961	1'931	1'821	2'293
Nombre de poursuites engagées	796	739	534	416	705	714	841

Il est à noter qu'en 2022, l'Etat a repris la facturation de l'impôt foncier pour les personnes physiques d'où une diminution des factures annuelles.

Augmentation du nombre de rappels en 2023 :

Encore une fois, l'augmentation du nombre de rappels constatée en 2022 se renouvelle de 124 unités. Nous constatons que de plus en plus de personnes attendent le rappel pour payer leurs factures. Il est aussi préoccupant de voir que le nombre de poursuites augmente aussi de façon inquiétante pour se situer en 2023 à 796 cas contre 739 en 2022.

Le nombre de factures transmises automatiquement dans le système se monte à 2'650 pour les structures pré et parascolaires et à 767 pour le centre d'orthophonie. Nous sommes toujours en charge de la suite de la gestion.

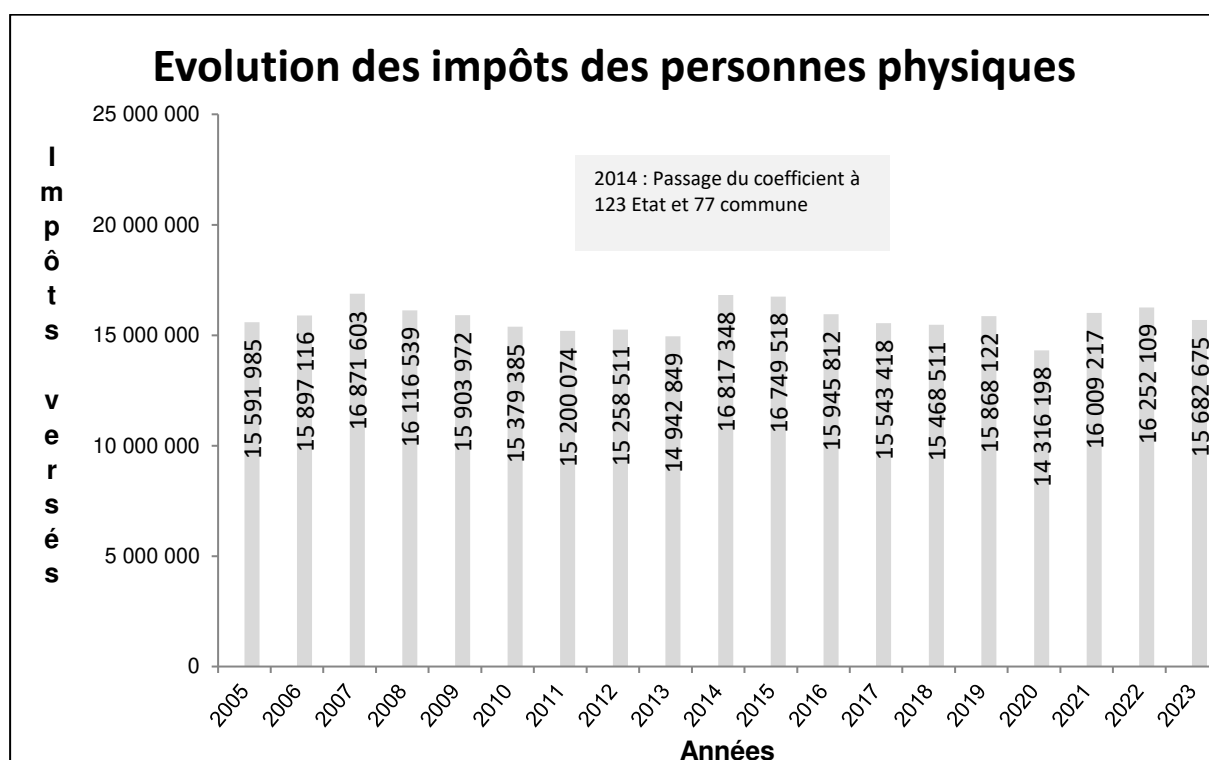
Les anciens actes de défaut de biens sont toujours, en partie, négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60 % de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

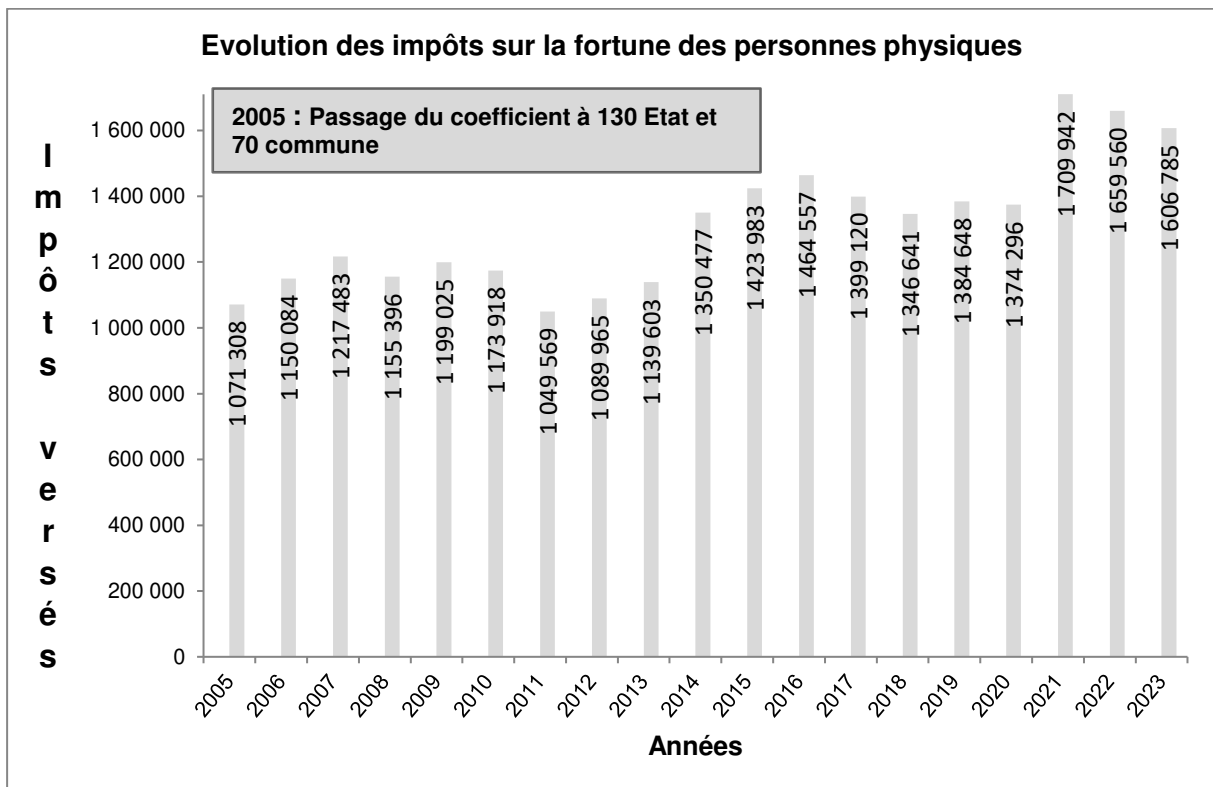
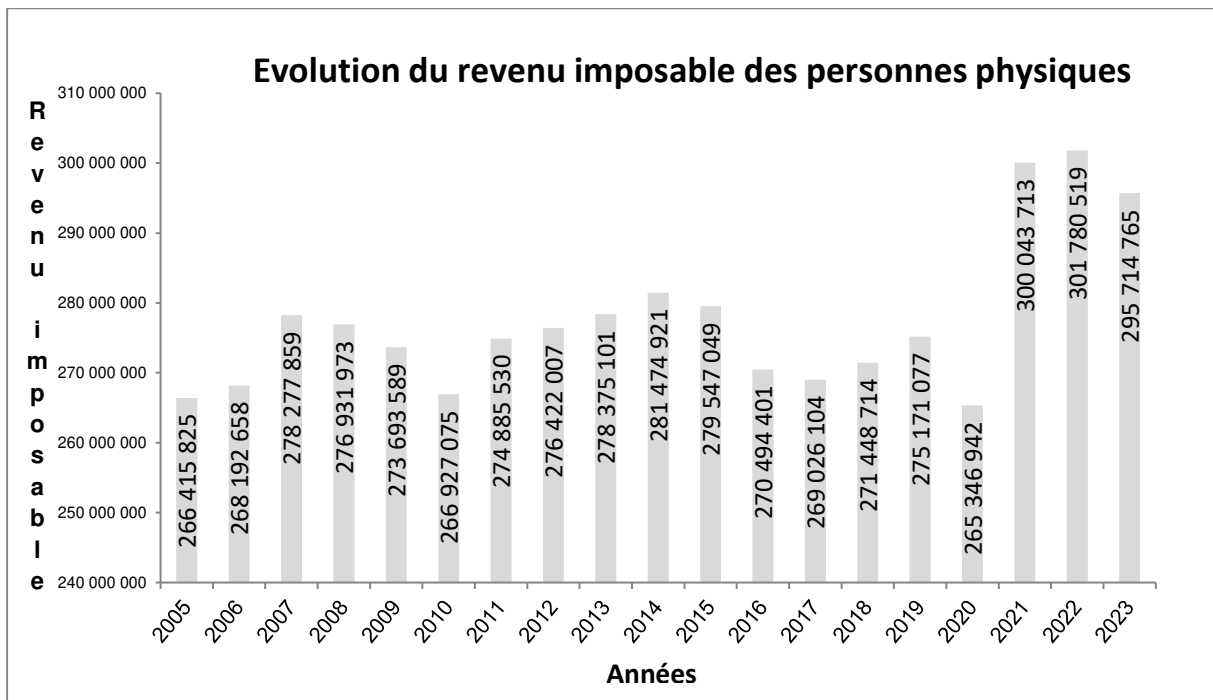
Considérations générales

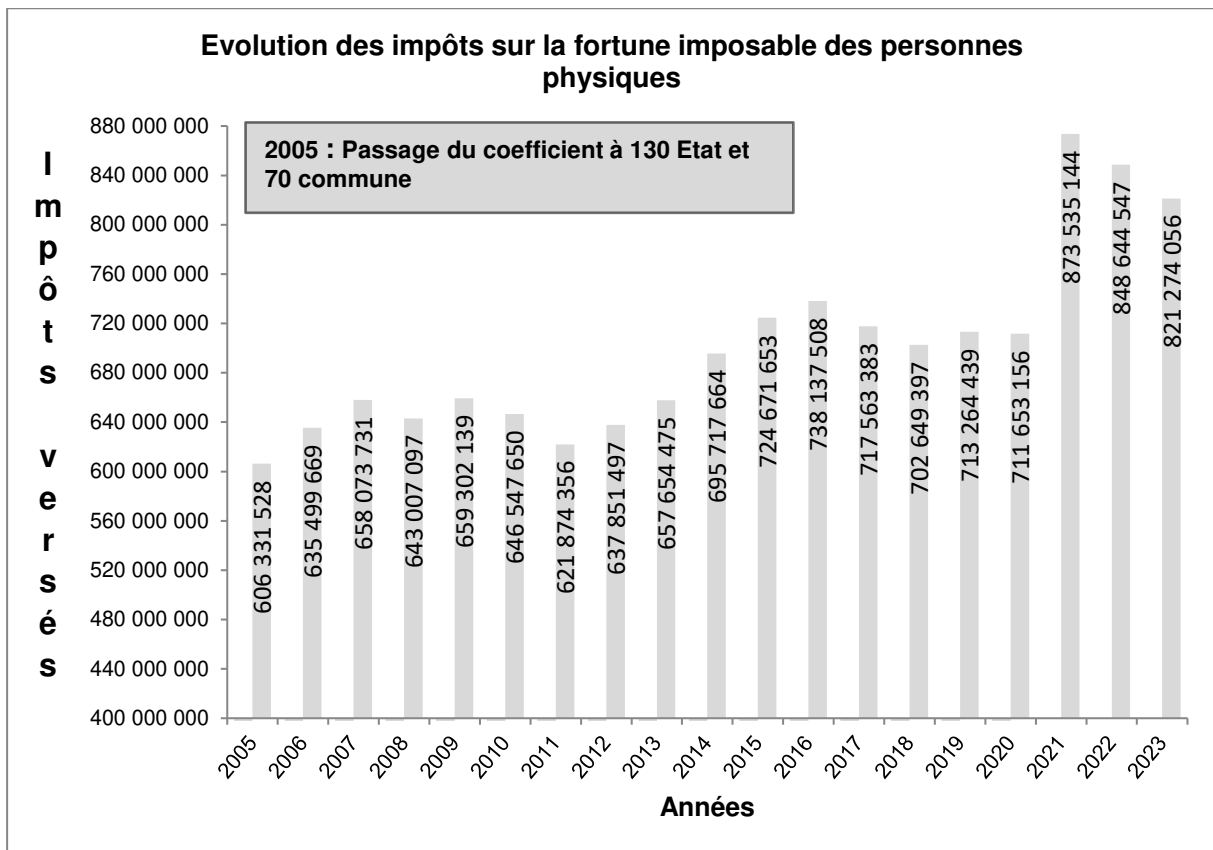
Le nombre de contribuables réguliers se montait, à fin 2023, à 7'332. La proportion de contribuables taxés au bouclage de l'exercice 2022 est de 89.86 % (6'589). Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 283 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2023 seront taxées durant l'année 2024. Les contribuables soumis à l'impôt à la source, se montent, à fin 2023, à 549 personnes et ne sont pas inclus dans le chiffre ci-dessus.

Impôt des personnes physiques

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques et tableaux sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.







NB : les augmentations significatives entre 2020 et 2021 sont dues à la fusion avec la commune des Brenets. Dès 2021, les données correspondent à la nouvelle commune fusionnée.

Quelques tableaux statistiques sur la fiscalité et les contribuables :

Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques - Taxation 2022

Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	904	213	0	246	0.00	0.00
100 - 2000	144	69	135 585	67 242	2 008.55	2 690.05
2100 - 4000	162	48	484 082	145 572	7 930.80	5 866.80
4100 - 6000	144	31	729 579	151 937	8 527.30	6 013.30
6100 - 8000	106	40	740 173	279 638	9 278.00	12 535.80
8100 - 10000	123	31	1 107 098	278 266	12 317.40	12 408.60
10100 - 12000	89	24	984 569	262 433	14 975.45	12 265.80
12100 - 14000	119	19	1 551 564	249 544	20 866.60	12 489.50
14100 - 16000	136	16	2 040 501	239 765	33 110.45	12 574.75
16100 - 18000	168	18	2 865 181	305 172	58 619.95	14 822.75
18100 - 20000	172	21	3 284 511	400 379	73 137.25	21 459.60
20100 - 22000	163	12	3 435 270	248 722	87 201.20	12 348.85
22100 - 24000	162	7	3 734 054	160 507	110 524.70	9 541.85
24100 - 26000	189	16	4 740 908	396 488	144 975.50	21 459.95
26100 - 28000	165	6	4 465 542	164 432	147 384.90	10 021.35
28100 - 30000	182	9	5 304 551	262 561	180 355.80	14 958.20
30100 - 35000	396	27	12 937 516	865 161	457 856.55	49 702.20
35100 - 40000	427	17	16 060 779	641 945	635 080.95	39 736.45
40100 - 45000	362	8	15 414 600	335 572	710 643.75	20 770.85
45100 - 50000	394	11	18 728 071	519 781	925 614.30	34 615.55
50100 - 55000	319	4	16 753 324	210 339	864 551.10	11 205.30
55100 - 60000	262	2	15 054 800	113 883	797 943.60	7 050.60
60100 - 65000	222	5	13 880 197	315 397	762 911.45	21 160.75
65100 - 70000	223	4	15 049 300	275 200	858 074.10	21 823.40
70100 - 75000	183	1	13 252 200	71 167	751 126.75	3 916.45
75100 - 80000	170	5	13 169 200	392 425	744 875.10	28 634.20
80100 - 100000	463	2	41 187 892	181 793	2 440 021.15	15 643.45
100100 - 120000	228	7	24 730 700	737 400	1 579 303.50	54 883.10
120100 - 140000	90	2	11 627 800	262 800	785 726.90	21 615.85
140100 - 160000	44	3	6 571 700	455 900	466 063.50	40 425.55
160100 - 180000	30	1	5 059 500	170 500	378 964.60	13 340.00
180100 - 200000	16	1	3 007 000	185 800	229 774.10	15 844.75
200001 - 250000	14		3 209 600		262 626.10	
250001 - 300000	6		1 627 900		144 743.70	
300001 - 400000	10		3 317 400		304 357.70	
400001 - 500000	3		1 273 500		117 595.85	
700001 et plus	4		3 179 600		298 322.80	
PreCapital	263		26 517 600		536 204.30	
	7 257	680	317 213 347	9 347 967	15 963 595.70	581 825.60
Totaux	14 514	1 360	634 426 694	18 695 934	31 927 191.40	1 163 651.20

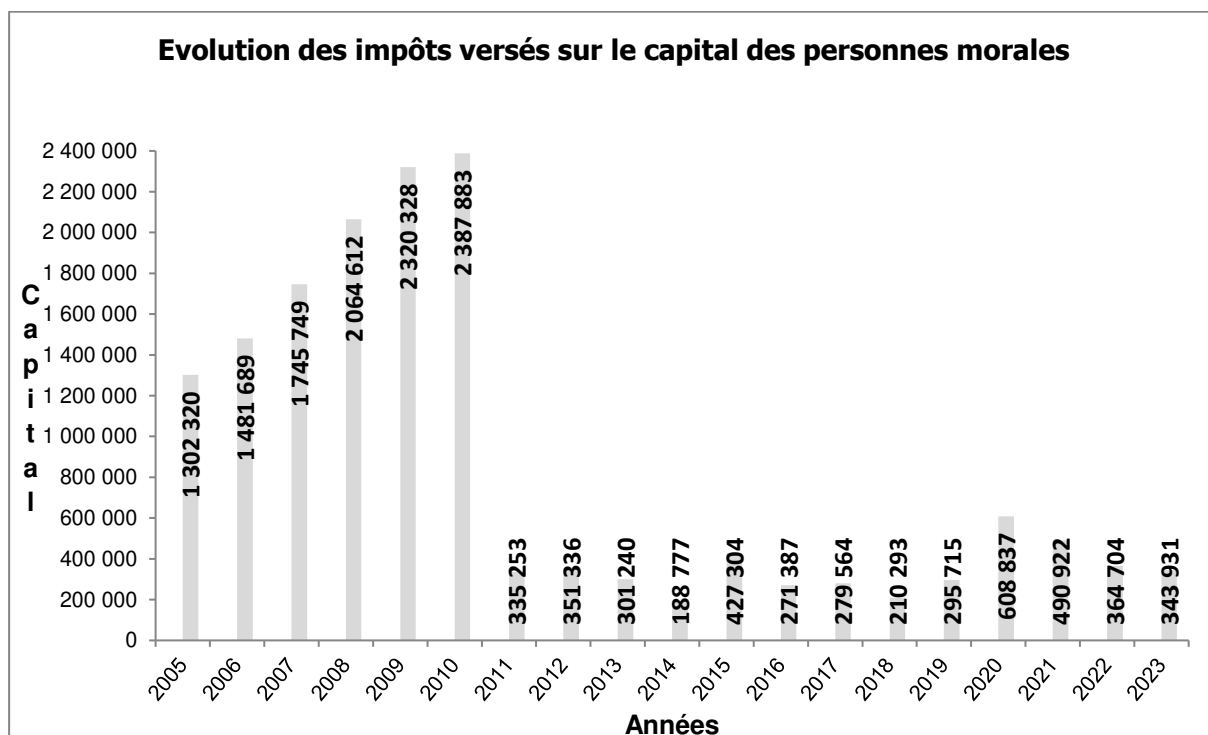
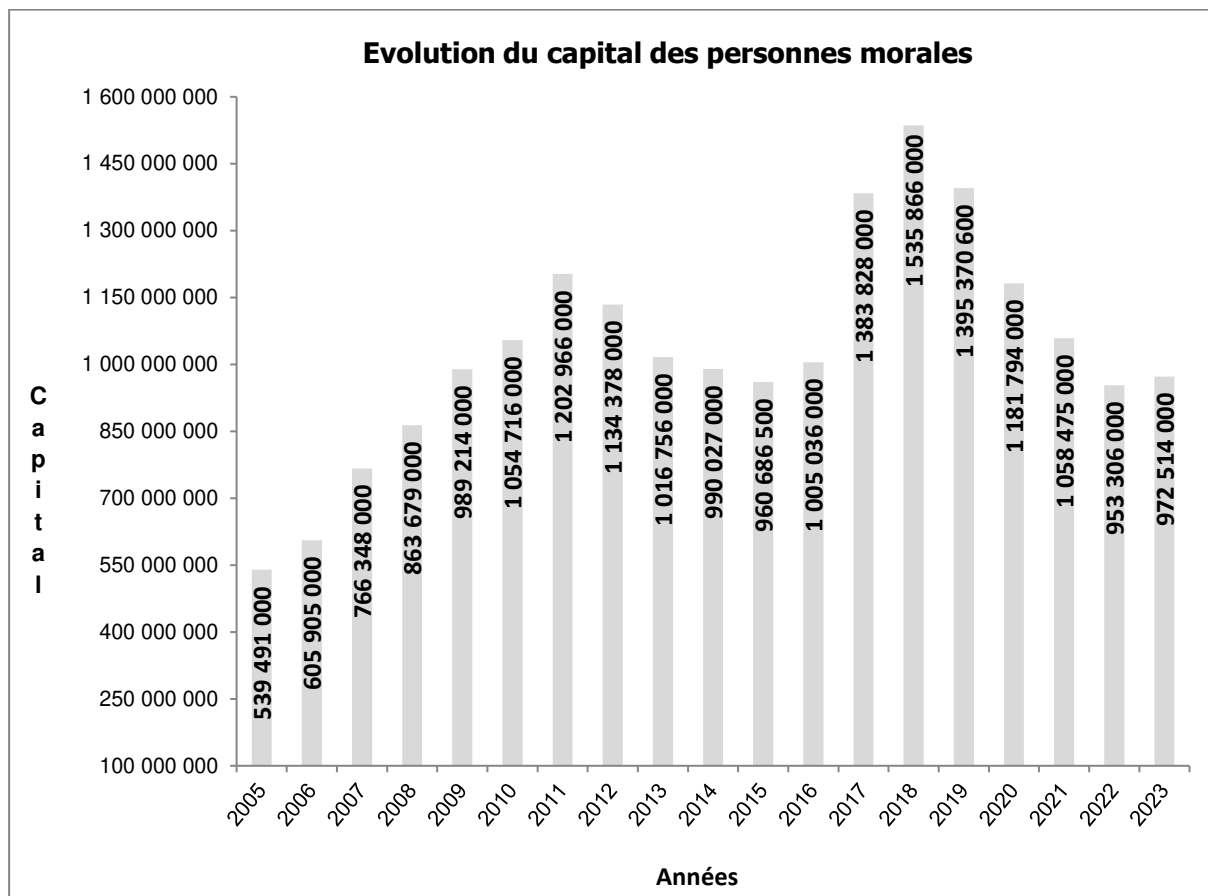
Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques - Taxation 2022

Libellé de la catégorie	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2574	310	10 389	8 972	0.25	0.00
1000 - 20000	1501	139	11 629 822	1 012 558	911.15	633.65
21000 - 40000	531	48	15 778 094	1 378 144	1 982.75	1 498.05
41000 - 60000	353	27	17 417 578	1 326 117	4 632.65	1 815.90
61000 - 80000	236	25	16 461 714	1 752 667	8 397.55	2 611.80
81000 - 100000	216	10	19 506 147	902 750	14 046.70	1 406.20
100100 - 150000	294	33	36 262 353	4 128 131	37 892.85	8 459.05
151000 - 200000	279	24	48 718 203	4 139 258	65 704.45	8 888.85
201000 - 250000	183	13	41 199 594	2 859 642	63 963.35	6 534.80
251000 - 300000	119	23	32 211 800	6 354 167	53 986.95	14 539.70
301000 - 350000	132	7	42 709 197	2 226 000	79 022.15	4 858.35
351000 - 400000	82	3	30 710 133	1 106 064	58 619.70	2 747.45
401000 - 450000	77	2	32 613 647	813 633	65 265.30	2 021.05
451000 - 500000	59	3	28 160 222	1 457 000	60 717.30	3 619.20
501000 - 600000	92	4	49 988 100	2 260 769	110 564.65	5 615.75
601000 - 700000	64	1	41 427 000	678 000	93 398.95	1 684.15
701000 - 800000	41		30 737 111		71 914.95	
801000 - 900000	33	3	28 003 175	2 540 000	66 307.25	6 309.35
901000 - 1000000	21	1	19 879 000	985 000	49 104.40	2 446.75
1001000 - 1500000	56	4	67 647 992	4 596 000	165 105.35	11 416.50
1501000 - 2000000	17		28 597 000		71 034.95	
2001000 - 2500000	8		18 450 000		45 829.80	
2501000 - 3000000	5		13 458 000		33 429.65	
3001000 - 4000000	6		20 819 000		51 714.40	
4001000 - 5000000	6		26 839 000		66 668.10	
5001000 et plus	9		113 776 000		282 619.60	
Totaux	6994	680	833 010 271	40 524 872	1 622 835.15	87 106.55

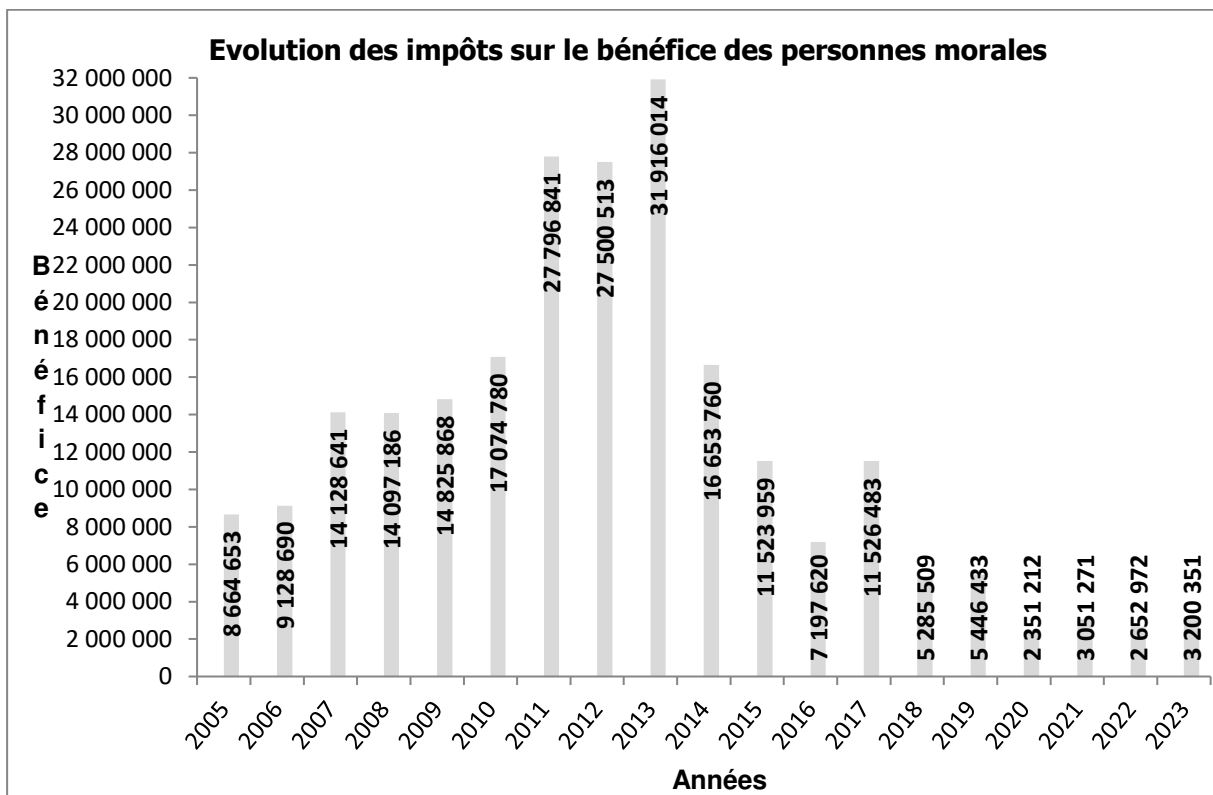
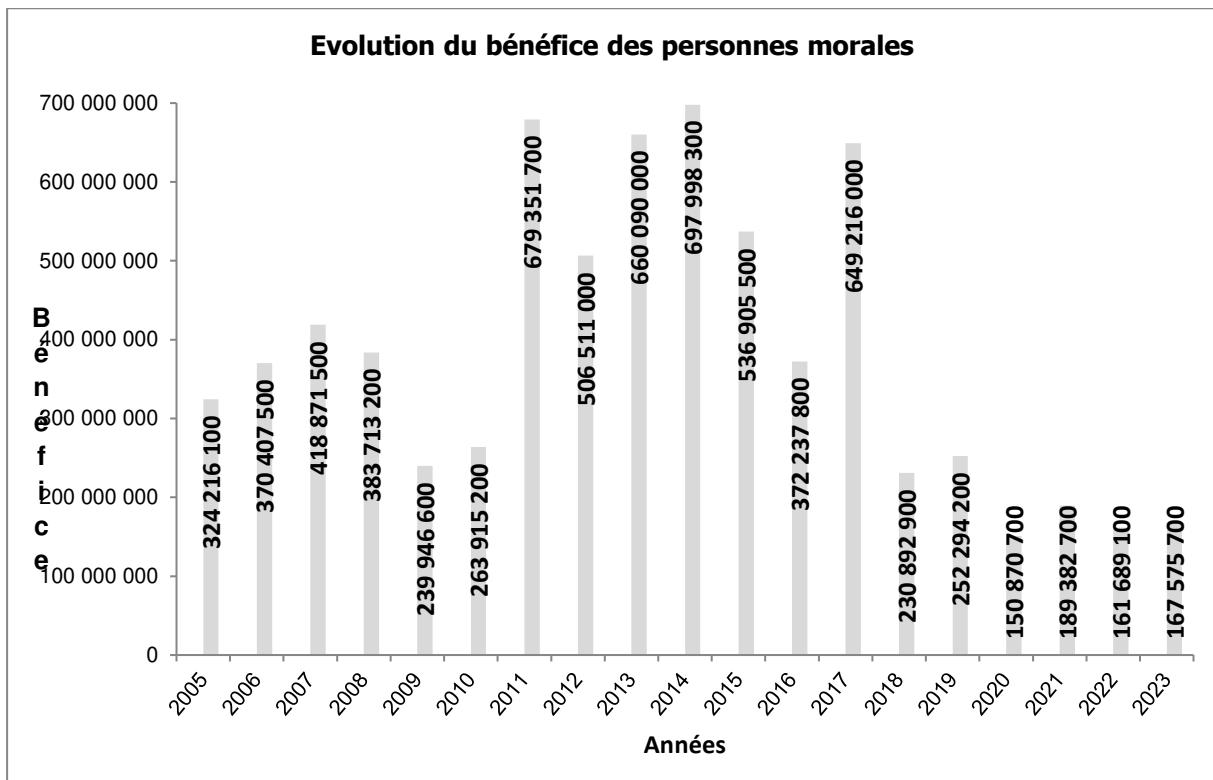
Impôt direct communal selon l'état civil - Taxations 2022

Catégories de revenu imposable	Extern e et hoiries	Célibataires sans enfants	Veufs sans enfant	Séparés, divorcés sans enfant	Mariés					Célibataires, veufs, séparés, divorcés			TOTAL	
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants	avec 4 enfants					avec 5 enfants
0 - 100	115	443	80	133	29	11	11	3	2	1	36	29	16	909
110 - 2000	43	64	13	10	5						1	1	2	139
2100 - 4000	28	84	15	10	2	2	1				7			149
4100 - 6000	20	80	8	18	2	1	1	1			4	2	1	138
6100 - 8000	13	83	15	22	5	4	1	1			4			148
8100 - 10000	5	70	14	24	4		2				7		1	127
10100 - 12000	7	47	7	28	8				1		4	6	1	109
12100 - 14000	9	62	16	39	10	4	1		1		4	1	1	148
14100 - 16000	7	63	13	33	10		4		1		2	2	1	136
16100 - 18000	3	54	20	49	7	2	2		1		4	3	1	146
18100 - 20000	2	47	27	55	6	3	2		1	1	7	9	1	161
20100 - 22000	3	44	29	59	9	3	2	2	1		6	6		164
22100 - 24000	3	43	33	42	8		2	1	3		5	6		146
24100 - 26000	6	43	39	43	8	1	5	1			15	6	1	168
26100 - 28000	2	42	37	36	16	1		2	1		10	5		152
28100 - 30000		45	24	44	20	5	3	1			12	9		163
30100 - 35000	5	106	55	102	76	6	6	6			25	11		398
35100 - 40000	4	113	52	80	71	9	9	7			25	19	4	393
40100 - 45000	3	126	42	98	60	11	6	4	2	1	11	7	1	372
45100 - 50000	1	158	42	80	59	10	10	2	1		13	8	1	385
50100 - 55000	1	121	46	85	58	3	19	10			8	2	2	355
55100 - 60000	1	97	30	48	43	12	14	2		1	5	5	1	259
60100 - 65000	1	63	18	45	48	16	14	4	1		11	1	2	224
65100 - 70000	1	40	18	40	70	13	19	5	1		1	3		211
70100 - 75000		27	19	44	54	15	28	2			2	2		193
75100 - 80000	1	19	5	18	68	20	15	5			8	1		160
80100 - 90000	2	30	19	25	119	40	30	6			5	4		280
90100 - 100000	1	8	5	21	101	20	30	6	1		3	3		199
100100 - 120000	3	18	9	14	140	40	34	2	1		2	2		265
120100 - 140000		5	3	7	47	11	11	2						86
140100 - 150000		1		3	24	2	2					1		33
150100 - 160000	1	1		1	9	1	3	1			1			18
160100 - 180000					18	3	3				1	1		26
180100 - 200000	1		1		10	3	1							16
200100 - 250000	2	1		1	8		3							15
250100 - 300000		3	1		2									6
300100 - 400000	1	1	1	1	2		1							7
400100 - 500000					2									2
500100 et plus				1	4									5
TOTAUX	295	2 252	756	1 359	1 242	272	295	76	19	4	249	155	37	7 011

Impôt des personnes morales



2011 : Réforme fiscale avec imputation de l'impôt sur le capital à l'impôt sur le bénéfice.



2014 : Modification de la bascule d'impôt entre l'Etat et les communes et mise en place d'un fonds de répartition (30 % sont versés dans le fonds).

INFORMATIQUE

Introduction

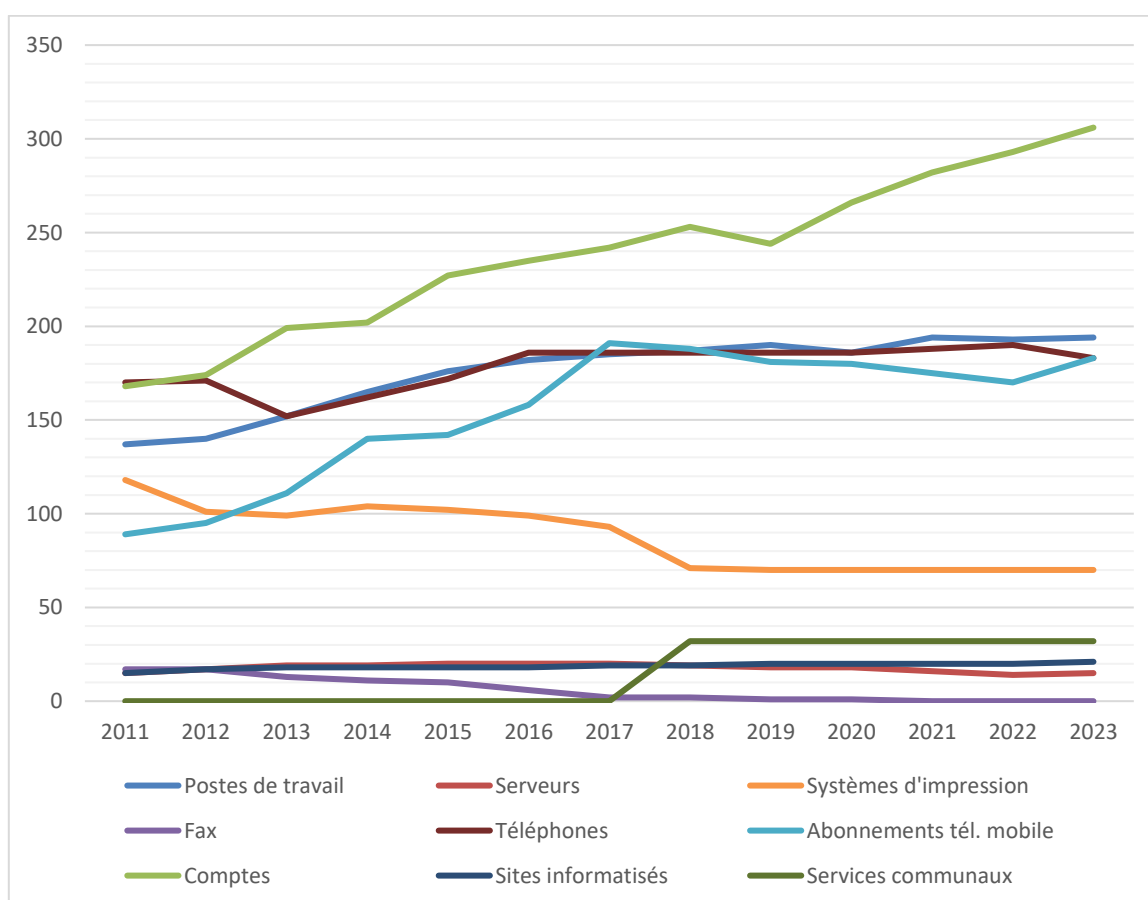
L'élément marquant de l'année 2023 a été le transfert de la téléphonie communale dans l'infrastructure cantonale. La totalité des appareils sont à présent en VoIP et connectés aux centraux de l'Etat via le réseau informatique.

Domaines d'activités

Infrastructure

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Domaine \ Année	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	194	193	194	186	190	187	185	182	176	165	152	140	137
Serveurs	15	14	16	18	18	19	20	20	20	19	19	17	15
Systèmes d'impression	70	70	70	70	70	71	93	99	102	104	99	101	118
Fax	0	0	0	1	1	2	2	6	10	11	13	17	17
Téléphones	183	190	188	186	186	186	186	186	172	162	152	171	170
Abonnements tél. mobile	183	170	175	180	181	188	191	158	142	140	111	95	89
Comptes	306	293	282	266	244	253	242	235	227	202	199	174	168
Sites informatisés	21	20	20	20	20	19	19	18	18	18	18	17	15
Services communaux	32	32	32	32	32	32	-	-	-	-	-	-	-



Répartition postes de travail

Le nombre d'ordinateurs portables est de plus en plus important depuis quelques années, ainsi à fin 2023 nous en comptons 57 sur un total de 194 postes de travail, soit environ 30 % du parc.

Équipe informatique

Tous les aspects liés à l'informatique et à la téléphonie sont gérés par une équipe de deux personnes.

Ci-dessous une liste non exhaustive des types de tâches menés :

- Assistance aux utilisateurs
- Mises à jour logiciels
- Antivirus
- Infrastructure centrale :
 - Serveurs virtuels
 - Stockage
 - Sauvegardes
 - Réseau
 - Firewall
 - Alimentation de secours
 - Continuité de services
- Stratégies de sécurité
- Wifi
- Stock consommables
- Postes de travail
- Comptes utilisateurs
- Systèmes d'impression
- Téléphonie fixe et mobile
- Contrats, licences
- Projets
- Budget, comptes
- Achats
- Collaboration SIEN

Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur 26 sites disséminés sur tout le territoire communal.

Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
 - ✓ Finances, ressources humaines, jeunesse et pré-parascolaire (Technicum 21)
 - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
 - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)
- Culture
 - ✓ Bibliothèque des jeunes (M.-A.-Calame 15)
 - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-Jeanrichard 38)
 - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
 - ✓ Musée des beaux-arts (M.-A.-Calame 6)
 - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 23-25)
- Structures d'accueil préscolaire
 - ✓ L'Etoile (Monts 24a)
 - ✓ Les Grenouilles (Gare 11, Les Brenets) (*nouveau*)
- Structures d'accueil parascolaire
 - ✓ Tourbillon (France 40)
 - ✓ Diapason (Monts 24a)
 - ✓ Spiral (Primevères 2a) (*nouveau*)
 - ✓ Les Salamandres (Gare 11, Les Brenets) (*nouveau*)
- Autres
 - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
 - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)
 - ✓ Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (M.-A.-Calame 5)
 - ✓ Station d'épuration (Col-des-Roches 21a)
 - ✓ Piscine-Patinoire (Communal 3)

Sites connectés via modem

- Structure d'accueil parascolaire « Le Spiral » (Primevères 2a)
- Bureau communal (Lac 22, Les Brenets)

Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès Internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Musée d'histoire naturelle (Hôtel-de-Ville 5)
- Halle polyvalente (concierges) (Communal 1)
- Hangar TP (Crête 92, Les Brenets)
- Salle de spectacle (Fontaine 7, Les Brenets)

Points d'accès Wifi

Interne

Vingt antennes sont en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil général
- Hôtel de Ville, salle des mariages
- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée
- Technicum 21, 2^{ème} étage
- Technicum 21, 3^{ème} étage
- Bibliothèque de la Ville, 2^{ème} étage
- Daniel-Jeanrichard 9, Service Promotion Santé Jeunesse
- Musée des Beaux-Arts, rez-de-chaussée
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP
- Marie-Anne Calame 5, Musique scolaire et conservatoire, 2^{ème} étage, grande salle ouest
- Marie-Anne Calame 5, Musique scolaire et conservatoire, 2^{ème} étage, couloir est
- Grande-Rue 11, salle de réunion
- Musée d'horlogerie, rez-de-chaussée
- BO-COSC, salle de réunion, 2^{ème} étage
- Bureau communal, salle du Conseil communal, Les Brenets
- Structures d'accueil pré et parascolaire, Les Brenets (*nouveau*)

Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade est couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade sud couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade ouest couvre le jardin public

Ce service a été stoppé en fin d'année 2023 sur décision du Conseil communal en raison d'investissement à réaliser trop important pour la mise à niveau du matériel, vu le contexte actuel (abonnement « Data » généralisé).

Faits principaux 2023

Téléphonie

Le central communal a été démantelé suite au transfert de la téléphonie dans l'infrastructure cantonale. Tous les appareils fixes sont à présent en VoIP et connectés via le réseau informatique.

Les abonnements de téléphonie mobile ont du coup également pu être transférés à l'Etat, ce qui a engendré une diminution des coûts de l'ordre de 50 %.

Sécurité informatique

Cybersécurité

La campagne de sensibilisation à la cybersécurité initiée en 2022 s'est terminée au printemps 2023. Elle comportait des quiz, des vidéos ainsi que des tentatives d'hameçonnage (phishing).

Une nouvelle campagne aura lieu durant toute l'année 2024.

Transfert des serveurs applicatifs au SIEN

En prévision de la reprise de l'informatique communale par le SIEN en 2025, certains serveurs applicatifs en fin de vie ont été transférés dans l'infrastructure cantonale.

Nouveau bâtiment pour le pré et parascolaire aux Brenets

Les structures pré et parascolaires des Brenets ont emménagé dans leurs nouveaux locaux au début de l'été. Le service informatique a été impliqué depuis la présentation des plans pour les domaines informatiques et téléphonie.

Liaison Spiral

La connexion de la structure d'accueil parascolaire « Spiral » au réseau informatique a été considérablement améliorée par un remplacement de matériel.

Travaux en cours à fin 2023

Projet de reprise informatique par le SIEN

Une convention d'intention a été signée entre le Conseil d'Etat et notre Conseil communal pour étudier la reprise de l'informatique communale par le SIEN (Service Informatique de l'Entité Neuchâteloise). Les travaux sont à bout touchant et un rapport sera présenté aux autorités en mai 2024.

Projet d'évolution du système d'information du service des ressources humaines (SRH)

Nous avons initié un projet en collaboration avec le SRH pour améliorer leur système d'information et rendre ainsi leur travail plus efficient. Le premier objectif est de basculer la gestion des salaires de SAP vers Abacus pour une entrée en production au 1^{er} janvier 2025.

Renouvellement des commutateurs

La vingtaine de commutateurs sur le réseau informatique communal doit être remplacée d'ici la fin de l'année 2024. Une première moitié l'a déjà été en 202 et la suite le sera durant l'année 2024.

Abandon de la 3G

Notre opérateur de téléphonie mobile a annoncé la fin du réseau 3G à fin 2025. Une vingtaine d'appareils sont concernés et ont commencé à être remplacés.

Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. Portable	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie IPDECT	Téléphonie mobile
Hôtel-de-Ville 1	Chancellerie	✓	✓			✓	✓			✓		✓
	Conseil communal		✓	✓				✓				✓
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓		✓		✓		✓		✓
	Etat civil	✓		✓			✓	✓				
	Gérance communale	✓	✓	✓						✓		
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓
	Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓			✓	✓				✓
Technicum 21	Conseil communal		✓	✓				✓				✓
	Finances	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓
	Instruction publique	✓	✓					✓		✓		✓
	Ressources humaines	✓	✓	✓			✓	✓		✓		✓
Billodes 52	Forêt	✓					✓	✓				✓
	Garage	✓	✓				✓	✓				✓
	Voirie	✓		✓			✓	✓		✓		✓
Crêt-Vaillant 37	Clinique dentaire scolaire	✓	✓				✓			✓		
	Centre d'orthophonie	✓	✓				✓			✓		✓
Monts 65	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓		✓	✓	✓	✓
Marie-Anne-Calame 6	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓		✓	✓			✓	✓	✓
Col-des-Roches 23-25	Moulins souterrains	✓	✓	✓			✓			✓		✓
Daniel-Jeanrichard 38	Bibliothèque de la Ville	✓	✓	✓			✓			✓		✓
Marie-Anne-Calame 15	Bibliothèque des Jeunes	✓					✓			✓		✓
Grande-Rue 11	Service du domaine public	✓	✓	✓			✓			✓		✓
	Guichet social régional	✓	✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓
Billodes 18	BO-COSC		✓							✓	✓	✓
Monts 24a	Acc. Parascolaire - Diapason	✓	✓				✓			✓		✓
	Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					✓			✓		✓
France 40	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓			✓		✓
Primevères 2a	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					✓	✓				✓
Communal 3	Piscine-patinoire	✓				✓	✓	✓				✓
Col-des-Roches 21a	STEP	✓	✓				✓			✓		✓
Joux-Pélichet 40	Hangar forestier	✓					✓	✓				✓
Marie-Anne-Calame 5	CLAAP	✓	✓				✓			✓		✓
Clos-aux-Vaux 2	Cimetière (jardinier)							✓				✓
Communal 1	Halle polyvalente (concierges)	✓				✓		✓				✓
Hôtel-de-Ville 5	Musée d'histoire naturelle	✓										
LES BRENETS												
Gare 11	Acc. Parascolaire – Les Salamandres		✓				✓			✓		✓
	Acc. Préscolaire – Les Grenouilles		✓							✓		✓

CULTURE

Le service de la culture a fait l'objet de différentes restructurations, dont la reprise du secrétariat par Madame Myriam Schaer. Une page internet au service des Affaires culturelles a été créée, ainsi qu'une adresse mail spécifique en tant que porte d'entrée pour le dépôt de subventions.

Un Conseil de la culture a également été mis en place, afin de coordonner la vision et d'harmoniser les pratiques. Celui-ci regroupe les différentes institutions de la Ville.

Cette année, les sociétés et acteurs culturels ci-après ont bénéficié d'un soutien financier, de la gratuité de prestations ou de salles :

Sociétés et évènements culturels

TPR

La subvention du TPR (Heure Bleue) a été abaissée dès 2023 à Fr. 10'000.- étant donné qu'ils n'accordent à la Ville du Locle qu'une voix consultative et qu'il n'y a plus de spectacle programmé au Locle.

Ciné-Club

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 3'800.- et de la gratuité de la salle du Casino pour une valeur de Fr. 3'325.- (incluant les séances du Festival du film vert).

Seize films de sept pays différents ont été projetés. Les projections ont attiré 77 spectateurs en moyenne. L'organisation du Festival du film vert, ouvert à tous avec des séances gratuites et chapeau à la sortie, s'est ajoutée à ce programme. Le club a aussi mis sur pied deux excursions à Pontarlier pour le Festival du cinéma d'animation et une rencontre de Cinéma Allemand. Le club compte 116 membres en 2023.

Cinéma Casino

Le cinéma a bénéficié d'un soutien de Fr. 5'000.- et de la gratuité de la salle du Casino, ce qui représente un montant non perçu de 30'300 frs.

C'est avec satisfaction que le Ciné Casino enregistre une augmentation de 27 %, soit 7'000 spectateurs, de la fréquentation du cinéma. C'est encourageant et l'on constate une augmentation de nouveaux spectateurs, également venant de la ville voisine. Les Fêtes de fin d'année ont été particulièrement bien réussies.

La Boîte à Swing :

La subvention allouée est de Fr. 8'000.-.

À nouveau une belle année pour la Boîte à Swing avec une moyenne de spectateurs de plus de 150 personnes par concert. A noter le concert du mois de novembre 2023 qui a affiché « guichets fermés ».

La Grange Delux

La subvention allouée pour le théâtre La Grange Delux est de Fr. 33'250.- + la prise en charge du loyer pour une valeur de Fr. 6'100.-.

Le café-théâtre La Grange Delux a accueilli 10 spectacles en 15 représentations, pour un total de 1731 spectateurs, soit une moyenne de 115 personnes par représentation (jauge 120 places).

Dans les infos 2023, nous avons accueilli la première création « maison » de La Grange Delux ! Celle du nouveau spectacle jeune public des Petits Chanteurs à la Gueule de Bois.

Cela a représenté 7 jours de création sur place, 6 représentations scolaires et 5 représentations publiques.

Casino

La subvention allouée pour le Théâtre de la Ville a été de Fr. 210'000.-. + la prise en charge du loyer pour une valeur de Fr.45'400.-.

Cette saison, notre théâtre a accueilli 11 spectacles en 13 représentations. Ce sont 4754 personnes qui ont été accueillies, soit une moyenne de 365 spectateurs par soirée (jauge 310 fauteuils + chaises supplémentaires pouvant aller jusqu'à une jauge de 369 places).

La Lanterne Magique

La Lanterne Magique bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 1'425.- et de la prise en charge de la location du Casino (valeur Fr. 2'677.50).

Le Club, dont le but est de permettre aux enfants de 6 à 12 ans de découvrir le cinéma, compte toujours un peu plus de 50 enfants. Il est constaté une augmentation du nombre d'enfants inscrits au club du Locle, ce qui est motivant pour poursuivre l'engagement !

Luxor Factory

L'association Luxor Factory a bénéficié d'une subvention annuelle de Fr. 15'000.- et d'un autre montant de Fr. 15'000.- spécialement pour les rénovations de façades. D'autre part un soutien extraordinaire de Fr. 30'000.- a été alloué.

Six nouvelles œuvres ont rejoint l'exomusée, qui en compte désormais 39, illustrant les spécificités de la Mère commune. Réalisées par des artistes français, allemand, espagnol, ukrainien et italien.

Le nombre de visiteurs reste difficilement à évaluer, mais il est estimé à 15'000 personnes pour l'année 2023. Outre les visites organisées en collaboration avec Tourisme Neuchâtelois, l'exomusée a également mis sur pied des visites guidées sur réservation qui ont rapidement rencontré du succès avec déjà 22 visites entre mars et décembre, comptabilisant 188 participants. Ces visites ont aussi été programmées à la nuit tombée, avec des œuvres éclairées et dans une ambiance féérique.

L'impact médiatique est à nouveau considérable tant en Suisse qu'à l'étranger, avec 28 sujets proposés par divers médias télévisés, radiophoniques, de la presse, blogs, etc... En 2023, le site internet a été visité par 485'847 personnes, soit une moyenne de 1331 visites par jour, avec un pic d'affluence en septembre.

Les sociétés ci-dessous ont également bénéficié d'un appui financier :

Librairie Aux Mots Passants	subvention de Fr. 4'000.-.
Association Contreboutades	Subvention de Fr. 1'000.-.
Chorale Free'son	subvention de Fr. 4'750.-.
Racinotes, association d'une note à l'autre	subvention exceptionnelle de Fr. 2'500.-.
Chœur mixte Caecilia des Brenets	subvention de Fr. 250.-.
Les amis neuchâtelois de la HEM	subvention de Fr. 100.-.
Music Festival Promos	subvention de Fr. 40'000.- et une subvention supplémentaire de Fr. 15'000.-. Prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 75'219.65, prise en charge des prestations hydrauliques de Fr. 2'060.25.
Rock Altitude festival	subvention de Fr. 15'000.- et prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 14'302.90.
Corbak Festival	subvention de Fr. 4'500.-.
Fanfare La Sociale	Fr 250.- pour la prise en charge du loyer.
Fanfare La Militaire	subvention de Fr. 9'500.- et prise en charge de la location du Temple de Fr. 250.-.

Amis des concerts d'orgue	Subvention de Fr. 1'500.- et prise en charge des loyers du Temple de Fr. 750.-.
Découvertes musicales	subvention de Fr. 2'000.- et prise en charge de la location du Temple Fr. 250.-.
Foire du livre	prise en charge des prestations des entreprises électriques Fr. 1'086.05.
Marché de printemps	prise en charge des prestations des entreprises électriques Fr. 2'483.10
Marché d'automne	Prise en charge des prestations électriques Fr. 593.20.
St-Nicolas et soirées de l'avent (ADL)	Prise en charge des prestations électriques Fr. 1'596.30.
Chemin Land Art	subvention de 1'500.-.
Fête du 1 ^{er} Août	Fr. 1'557.70 pour la soupe aux pois au Locle et Fr. 2'705.50 pour les prestations d'entreprises électriques. Fr. 6'063.50 pour la location de la tente aux Brenets. Fr. 2'705.50 pour les prestations d'entreprises électriques. Fr. 13'900.- pour les feux d'artifice des deux localités.
Association Or du Temps	Subvention de Fr. 2'000.-.
Evaprod	Subvention Fr. 1'000.- pour déménagement dans d'autres locaux.
Collectif Xyloce	Subvention de Fr. 4'000.- pour spectacle Toque Toque
Chœur Cantabile	Subvention de Fr. 1'000.-.
Association Refuge reptiles-reptilien	Subvention extraordinaire Fr. 11'400.-.
Théâtre Onirique	Soutien exceptionnel Fr. 2'500.-.
La Turlutaine	Subvention extraordinaire Frs. 500.-.
Chorale Faller	Subvention de Fr. 500.-.
Coïncidence	Subvention de Fr. 500.-.
Concerts de l'été Pla. Du Marché	Subvention de Fr. 1'500.-.

Tourisme et manifestations

La politique touristique a donné lieu à une attention toute particulière, ce d'autant plus que la Tempête du 24 juillet et l'assèchement du Doubs ont impacté le secteur.

Task force

Le Service cantonal de l'environnement (SENE) a intégré la Task force. Deux études ont été menées, l'une côté français par l'EPAGE, l'autre par l'ISSKA côté suisse. Celle de l'ISSKA montre que les pertes liées aux failles karstiques n'ont pas augmenté depuis 1906. De plus, l'intervention côté français pour colmater les failles a été pertinente, notamment lors de la sécheresse de 2003.

Le SENE a mis les autorités de la Ville en contact avec le groupe de travail binational présidé par l'OFEV (Office fédéral de l'Environnement).

Une pré-étude de colmatage avec une structure géotextile nous est également parvenue.

Le Locle : lieu de destination à découvrir

La Ville du Locle a fait l'objet de différentes couvertures médiatiques en 2023, renforçant son positionnement de destination touristique.

En 2023, « Lonely planet » a consacré, pour 2024, nos trois musées dans l'édition « Jura et Franche-Comté », comme institutions culturelles à ne pas manquer.



L'Exomusée a pour sa part été désigné par « 4 suisses » comme lieu incontournable du Jura.

De plus, le « Tagesanzeiger » a désigné sept destinations à découvrir pour nos prochaines vacances. Ainsi, de la Provence, à Paris, en passant par Londres... Le Locle y figure en bonne place !

La Ville du Locle a bénéficié également de nombreuses publications de manière directe ou indirecte (institutions publiques ou privées, prestataires de service ou autres), que ce soit sur supports papiers ou numériques.

Swissminiatur

A la suite d'une motion acceptée par le Conseil général, la Ville du Locle s'est attelée à la réalisation du bâtiment de l'Hôtel de Ville du Locle au sein de Swissminiatur. Sa confection a été réalisée par l'équipe du centre tessinois.

L'inauguration a eu lieu en mars 2023 avec des représentants du Conseil communal et du Conseil général de la Mère commune, ainsi que des représentants de Swissminiatur et des autorités tessinoises.

7 idées pour votre prochain voyage

Le soleil et l'approche du printemps réveillent l'envie de voyager. Laissez ces douces histoires de voyages à la maison vous inciter à faire une pause.

- 1 – Venez en Provence
- 2 – Rêver d'Amalfi
- ...
- 5 – Paris est toujours une bonne idée
- 6 – Amoureux de Londres
- 7 – Connaissez-vous réellement Le Locle ?



Exomusée

L'Exomusée est une structure privée, portée par la Luxor Factory, considéré comme un USP (unique selling proposition) dans le cadre de notre politique touristique. Le projet a bénéficié d'une participation financière communale. Son attractivité n'a cessé d'augmenter.



En 2023, sept œuvres ont été réalisées sur territoire loclois. L'Exomusée représente à l'heure actuelle 39 fresques. Ce parcours fait la fierté de la Ville et de ses habitants.

Au vu de la fin du financement de la Confédération et du canton, différentes séances se sont tenues pour déterminer le soutien futur de la Ville à ce projet. Un postulat a été accepté par le Conseil général allant dans ce sens lors de la séance du budget. Un rapport devrait être présenté en 2024.

Musée retraçant l'histoire des Brenets

La Ville a validé la création d'un petit musée retraçant l'histoire des Brenets dans le clocher de l'ancienne église. Celui-ci devrait voir le jour en avril 2024.

Manifestations

La période printanière, estivale et automnale a été marquée par de nombreuses manifestations extérieures. Parmi celles-ci, nous pouvons citer les événements suivants :



Marché de printemps



Bastringue de l'Ancienne Poste



Fête de l'urbanisme-horloger



Fête des Promotions



1^{er} Août aux Brenets et au Locle



Concerts de la Place du Marché



Fête de la Jeunesse



Fête du Landart



Marché d'automne



Journée du Patrimoine



Cinq tournois de pétanque



Foire du Livre



Exomusée



Fête du 175^e de la Révolution



Alt + 1000

D'autres activités et manifestations se sont encore déroulées en 2023. Nous pouvons citer par exemple les Clefs du Locle, la Saint Nicolas, les Journées de l'Historicisme ou l'Assemblée générale d'Helvetas.

La politique touristique a donné lieu à une attention toute particulière, ce d'autant plus que la Tempête du 24 juillet et la sécheresse sur le Doubs a impacté le secteur.

Néanmoins, le nombre de nuitées semble tendre vers une normalisation puisque sur le territoire de la nouvelle commune en 2023, 16'136 nuitées (sans les campings) ont été comptabilisées, chiffre particulièrement réjouissant et qui confirme le tournant touristique pris par la Ville du Locle.

Le Conseil du tourisme, regroupant des services de la Ville et Tourisme neuchâtelois, s'est réuni à trois reprises. La commission touristique a siégé à quatre reprises. Elle a travaillé notamment sur la réalisation de bornes de recharge électrique pour vélos, la réhabilitation du chemin des Planètes avec la Fondation Sandoz et le lancement d'une réflexion sur la pose de ponton sur les rives du Doubs.

Refuge « Reptiles-reptilien »

Le Refuge « Reptiles-reptilien » constitue un centre bénéficiant d'une reconnaissance cantonal et fédéral. Au vu de la forte influence de celui-ci, le Refuge a déménagé en fin d'année dans des espaces plus grands situés à la rue des Envers au Locle. La Ville a pris en charge les loyers pour la première année.

Le Refuge abrite des iguanes, serpents, crocodiles et autres reptiles. L'ouverture étant prévue en février 2024, les classes d'école seront les bienvenues.

Jumelage :

La Ville du Locle est au bénéfice de différents jumelages, à savoir celui de Gérardmer dans le département français des Vosges, de Laroque dans celui de l'Hérault et de Sidmouth dans le comté de Devon.

Gérardmer

En 2023, différents échanges ont eu lieu avec la commune de Gérardmer. Ainsi, nous pouvons citer de manière non exhaustive les événements suivants :

- Les autorités vosgiennes sont venues, en juillet, aux festivités de la Fête des Promotions, en participant notamment au traditionnel cortège et défilé des enfants ;
- Les autorités Locloises ont été reçues quant à elles lors de la fête nationale du 14 juillet, commémorant la Révolution française. Différentes manifestations se sont déroulées sur le quai portuaire du « Locle » [concerts et feu de la Saint-Jean], ainsi qu'au monument de la République, en mémoire aux martyres des deux Guerres mondiales ;
- Une délégation de Gérardmer, constituée de représentants des autorités, de citoyens et journaliste, est venue en septembre dans la Mère commune. Différentes visites ont eu lieu, dont celle de l'Exomusée, des Moulins souterrains du Col-des-Roches et d'une entreprise horlogère de renommée mondiale.
- Les autorités du Locle se sont rendues, en décembre, dans la Ville vosgienne, organisatrice d'un salon de présentation de produits du terroir, dont ceux de leur Ville jumelée.



Le quai du Locle constitue l'un des fleurons de la Ville de Gérardmer

Sidmouth

Au vu de la distance, les échanges ont lieu habituellement tous les deux ans. En 2023, l'Association de jumelage a invité la population de la Mère commune à se rendre à Sidmouth. Une délégation de 18 personnes, hébergée chez l'habitant, s'est ainsi rendue dans notre ville jumelée. Différentes visites et rencontres ont eu lieu. Les autorités ont quant à elles entretenu des échanges épistolaires.

L'association prévoit la venue de représentants de Sidmouth en 2025 en Ville du Locle.



Sidmouth, station balnéaire, possède une rue du Locle.

Laroque

Les activités de l'Association de « Jumelage Les Brenets » avec Laroque sont à l'heure actuelle en suspens, et ce depuis 2019. L'association s'est approchée de la Ville pour lui faire part de sa volonté de léguer le montant de sa caisse à la commune. En effet, cette association est au bénéfice d'un montant de Fr. 9'557.-. Or, ce montant est impacté par des frais bancaires annuels, diminuant par là même son capital.

À la suite de la demande de l'Association, la Ville a accepté ce legs. Il s'agira à futur de constituer une réserve dont le but sera de soutenir les activités menées par l'Association. Il s'agira également et à futur de déterminer les perspectives d'évolution de ce jumelage.



Laroque est une charmante petite commune au patrimoine naturel et médiéval qualifié selon les autorités françaises de « remarquable ».

RESSOURCES HUMAINES

Le service des ressources humaines (SRH) a poursuivi le développement de ses diverses missions essentielles à la gestion et au développement tant de la collectivité que de son personnel.

Les principales activités sont les suivantes :

- Politique du personnel
- Recrutement et sélection
- Formation et développement
- Gestion des rémunérations
- Gestion des relations de travail
- Santé et sécurité au travail

Politique du personnel

La pratique a démontré que certains articles du statut du personnel et de son règlement d'application doivent être adaptés. Ainsi, d'entente avec le syndicat, certaines modifications du statut ont été soumises au Conseil général. Le Conseil communal a quant à lui modifié certains articles du règlement d'application.

Modifications du statut :

- *Article 26, responsabilité civile* : La date de la loi cantonale sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents a été supprimée.
- *Article 67, résiliation ordinaire par l'autorité d'engagement* : La pratique ayant démontré qu'il peut être difficile de réintégrer un·e employé·e dans un service après une procédure de licenciement, une nouvelle formulation de l'article a été décidée.
- *Articles 69bis et 70, blocage de la progression annuelle et procédure* : Le blocage de l'échelon automatique a été ajouté comme sanction soumise, tout comme l'avertissement, à procédure.
- *Article 71, résiliation en temps inopportun* : Les protections en cas de licenciement en temps inopportun ont été revues en se basant notamment sur le code des obligations.

Modification du règlement :

- *Section 3, normes relatives à la téléphonie mobile* : Les coûts des abonnements proposés par l'opérateur ont diminué. En comparaison avec les autres entités du canton, plusieurs articles ont été revus notamment par la suppression du forfait pour l'achat d'un appareil.
- *Article 137, traitement initial* : Une politique d'attribution d'échelon à l'engagement a été mise en place se basant essentiellement sur l'expérience transférable de la personne candidate.

Recrutement et sélection

Durant l'année 2023, le SRH s'est occupé de plus de 30 procédures de recrutement sur l'ensemble des postes vacants. Ces procédures comprennent la publication des annonces, la présélection des candidats, la conduite d'entretiens et la proposition d'engagement au Conseil communal avant l'établissement des documents contractuels. Le SRH veille à suivre notamment les principes d'équité, de transparence et de non-discrimination tout au long des procédures.

Formation et développement

Comme chaque année, le SRH s'est investi tant pour la formation des apprenti·e·s et des stagiaires que pour le développement du personnel. Il a également participé, de manière active, à la mise en place d'un programme de formation des cadres au niveau cantonal. Les différentes activités liées à la formation et au développement sont détaillées ci-après.

Gestion des rémunérations

Comme convenu dans le cadre des négociations avec le syndicat, les échelons automatiques ont été octroyés en 2023.

Les salaires ont été indexés de 1.4 point au lieu des 2.2 points d'inflation entre les indices de prix à la consommation (IPC) de mai 2021 et mai 2022.

Le Conseil communal s'est engagé à appliquer l'indice de référence d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Gestion des relations de travail

Le SRH a veillé à favoriser un environnement de travail respectueux et collaboratif.

En 2023, la personne de confiance a mené 16 entretiens à la demande de collaborateurs et collaboratrices dans divers services. Elle a également mené 2 procédures de médiation.

Santé et sécurité au travail

Réduire le taux d'absentéisme et ainsi les coûts liés aux absences est un des objectifs du SRH en matière de santé et sécurité au travail. Il est également de sa responsabilité de veiller à la conformité des normes, de veiller au bien-être des collaboratrices et collaborateurs ainsi que de mettre en place des programmes de prévention des accidents. Les différentes actions sont détaillées ci-après.

L'ancien mandataire ayant souhaité mettre un terme à son mandat pour des raisons de retraite, le Conseil communal a mandaté un nouveau spécialiste en sécurité au travail.

Réorganisation du SRH

Au départ en retraite anticipée du responsable des salaires, le SRH s'est quelque peu réorganisé au 1^{er} novembre 2023. La gestion des salaires du corps enseignant a été reprise par le cercle scolaire (CSLL) avec le transfert d'un 0.5 équivalent plein temps du SRH au CSLL.

Effectif du service au 31 décembre 2023 :

1 chef de service à 100 %

1 adjointe au chef de service à 80 %

1 responsable formation à 75 %

1 gestionnaire RH à 90 %

1 secrétaire RH à 90 %

Total 435 %

Personnel fixe au 31.12.2023

La présentation de la statistique permet une lecture par ventilation comptable. Comme plusieurs employé·e·s travaillent sur plusieurs sites/services, leur salaire est réparti dans plusieurs comptes. De ce fait, le nombre de personnes ne représente pas toujours un chiffre entier puisque globalement une seule et même personne compte pour une personne dans l'effectif total et son taux est réparti dans la colonne « EPT » (= Equivalent plein temps) selon sa répartition comptable.

Répartition du personnel fixe (313 personnes) par genre :

52.08 % de genre féminin

47.92 % de genre masculin

La moyenne d'âge pour 2023 se situe à 42.82 ans (42.67 en 2022).

Sur l'année 2023, la Ville a connu 16 départs, soit un turnover de 5.52 % (moyenne sur 5 ans : 7.14 %) :

- 6 démissions
- 1 départ pour raison de santé
- 9 retraites, y.c. anticipées

Sur l'année, 11 personnes ont été engagées, par contrat de durée déterminée ou indéterminée, avec la collaboration de différents organismes (Services sociaux ou Office régional de placement) avec ou sans placement préalable.

Parmi ces personnes, nous trouvons également des personnes avec pas ou peu d'expérience professionnelle :

- Personnes provenant du chômage : 5
- Personnes provenant de l'aide sociale : 1
- Mères de famille : 2
- Personnes en 1^{er} emploi : 3

A noter que la Ville accueille également deux personnes en réinsertion via l'office de l'assurance-invalidité (OAI). Ces mesures sont entièrement financées par l'OAI. Ces personnes ne font donc pas partie de l'effectif détaillé ci-après.

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023	Nombre de personnes 31.12.2022	EPT 31.12.2022
1002.0120	Conseil communal - exécutif	5.00	3.00	5.00	3.00
2001.0220	Chancellerie - services généraux, autres	5.50	5.30	7.00	6.40
2002.3290	Promotion de la ville (yc Office du travail)	3.00	2.60	3.50	2.80
3001.0210	Services des finances	8.00	6.60	8.00	6.60
3002.0220	Informatique et téléphonie	2.00	2.00	2.00	2.00
3003.0220	Ressources humaines	11.00	10.35	12.50	11.95
30100.00	Traitement du personnel	5.00	4.35	5.50	4.95
30100.04	Traitement des apprentis	6.00	6.00	7.00	7.00
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
3004.0290	Pool de conciergerie	3.71	3.24	4.52	4.06
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	2.71	2.24	3.52	3.06
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
3100.3110	Secrétariat de la culture et du tourisme	0.50	0.10	0.33	0.10
3101.3110	Musée du Château des Monts	12.00	6.80	11.00	6.55
30100.00	Traitement du personnel	4.50	4.20	4.50	4.20
30100.02	Traitement des surveillants	5.50	1.20	4.50	0.95
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	2.00	1.40	2.00	1.40
3102.3110	Musée des Beaux-Arts	6.50	3.29	8.50	4.49
30100.00	Traitement du personnel	6.00	3.00	6.00	3.00
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.29	0.50	0.29
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	2.00	1.20
3103.3120	Moulins Souterrains du Col-des-Roches	5.00	3.40	4.50	3.40
30100.00	Traitement du personnel	4.00	2.50	3.50	2.50
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	1.00	0.90	1.00	0.90
3201.3210	Bibliothèque de la ville	3.67	3.35	2.67	2.35
30100.00	Traitement du personnel	2.50	2.10	2.50	2.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.25	0.17	0.25
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	0.00	0.00
3202.3210	Bibliothèque des jeunes	4.67	2.83	4.67	2.83
30100.00	Traitement du personnel	4.50	2.60	4.50	2.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.23	0.17	0.23
3401.8200	Service forestier intercommunal	5.83	5.87	4.83	4.87
30100.00	Traitement du personnel	4.50	4.80	3.50	3.80
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.07	0.33	0.07
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
3501.3500	Cultes	1.00	1.00	1.00	0.33
4000.2190	Secrétariat instruction publique	1.50	1.30	1.33	1.35
4002.2170	Cercle scolaire - cycle 1 - bâtiments scolaires	3.91	2.89	3.73	2.81
4002.2190	Cercle scolaire - cycle 1 - administration des écoles	1.83	1.43	1.67	1.60
30100.01	Traitement du personnel	1.83	1.43	1.67	1.60
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4003.2170	Cercle scolaire - cycle 2 - bâtiments scolaires	5.24	4.10	5.07	4.19
4003.2190	Cercle scolaire - cycle 2 - administration des écoles	2.33	1.83	2.17	2.00

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023	Nombre de personnes 31.12.2022	EPT 31.12.2022
30100.01	Traitement du personnel	2.33	1.83	2.17	2.00
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4004.2170	Cercle scolaire - cycle 3 - bâtiments scolaires	4.70	4.06	4.62	3.95
4004.2190	Cercle scolaire - cycle 3 - administration des écoles	3.83	2.83	3.17	2.60
30100.01	Traitement du personnel	3.83	2.83	3.17	2.60
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4006.2140	Musique scolaire	10.17	2.13	9.50	2.05
30100.00	Traitement du personnel	9.00	1.97	9.00	1.94
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.00	0.10	0.33	0.05
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.06	0.17	0.06
4101.4331	Clinique dentaire scolaire	3.73	3.31	3.83	3.31
30100.00	Traitement du personnel	2.20	1.83	2.25	1.83
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.30	0.33	0.30
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.18	0.25	0.18
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
4102.4330	Centre d'orthophonie	8.50	4.75	8.50	4.25
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.83	0.62	0.83	0.62
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.22	0.17	0.22
30200.03	Traitement du personnel soignant	7.50	3.91	7.50	3.41
4103.4330	Service promotion de santé jeunesse	2.67	1.39	2.66	1.39
30100.00	Traitement du personnel	2.00	1.20	2.00	1.20
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.33	0.10	0.33	0.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.33	0.09	0.33	0.09
4104.5444	Service de la jeunesse	12.17	6.57	10.17	6.57
30100.00	Traitement du personnel	11.00	5.40	8.00	4.40
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.17	0.17	0.17
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	1.00	1.00
4105.2192	Service socio-éducatif cercle scolaire	4.00	2.60	5.00	2.85
4106.5451	Crèche l'Etoile	10.92	7.93	11.08	7.93
30100.00	Traitement du personnel	8.58	5.60	8.75	5.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.33	0.33	0.33	0.33
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00
4106.5452	Crèche les Grenouilles	6.50	5.28	6.50	5.07
30100.00	Traitement du personnel	4.00	3.05	4.00	2.95
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.23	0.50	0.12
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00
4107.5451	Parascolaire Tourbillon	5.78	5.40	6.58	6.45
30100.00	Traitement du personnel	4.58	4.10	4.25	4.10
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.30	0.33	0.35
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	2.00	2.00
4107.5452	Parascolaire Diapason	4.92	3.55	5.92	4.55
30100.00	Traitement du personnel	3.75	2.25	3.75	2.25
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.17	0.30	0.17	0.30
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	2.00	2.00
4107.5453	Parascolaire Spiral	6.28	5.05	6.45	4.85
30100.00	Traitement du personnel	4.08	2.80	5.25	3.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.25	0.20	0.25
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	1.00	1.00
4107.5454	Parascolaire Les Salamandres	7.50	4.81	7.50	4.75
30100.00	Traitement du personnel	5.00	2.60	5.00	2.60
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.21	0.50	0.15
30100.04	Traitement des apprentis	2.00	2.00	2.00	2.00
4400.5796	Antenne ACCORD - guichets sociaux régionaux	1.50	1.50	1.50	1.50
4401.5720	Services sociaux	14.03	11.17	13.40	11.17
30100.00	Traitement du personnel	13.50	10.80	13.00	10.80

Chapitres comptables	Services	Nombre de personnes 31.12.2023	EPT 31.12.2023	Nombre de personnes 31.12.2022	EPT 31.12.2022
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.53	0.37	0.40	0.37
30100.13	Traitement des stagiaires	0.00	0.00	0.00	0.00
4800.9950	Garage	6.50	5.85	6.50	5.85
30100.00	Traitement du personnel	5.00	4.80	5.00	4.80
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.50	0.05	0.50	0.05
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
4900.6150	Administration voirie	2.33	1.96	2.33	1.96
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.83	0.87	0.83	0.87
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.50	0.09	0.50	0.09
30100.04	Traitement des apprentis	1.00	1.00	1.00	1.00
50	Voirie (regroupements de tous les 50)	37.83	37.24	37.83	37.35
5200.7202	Exploitation de la Step	4.50	4.20	4.83	4.33
30100.00	Traitement du personnel	4.00	4.00	4.00	4.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	0.50	0.20	0.83	0.33
5300.7900	Urbanisme et environnement	8.00	7.55	7.67	7.43
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.50	1.65	1.17	1.53
30100.09	Traitement du personnel technique	6.00	5.80	6.00	5.80
30100.11	Traitement agent nature	0.50	0.10	0.50	0.10
5500.0220	Gérance des immeubles	2.00	2.00	2.00	2.00
5701.3410	Piscine et patinoire	6.00	4.23	6.00	4.23
5703.3410	Terrains de sports	0.50	0.75	0.50	0.75
5706.3410	Halle polyvalente	2.00	2.00	2.00	2.00
5708.3410	Halle de sport - Champ-Nauger	0.14	0.38	Ventilé au pool	
5801.3220	Casino - théâtre	1.33	0.92	1.20	0.92
30100.00	Traitement du personnel	1.00	0.65	1.00	0.65
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.33	0.27	0.20	0.27
5802.0290	Hôtel de Ville	2.00	1.20	2.00	1.20
5803.3110	Marie-Anne-Calame 6-10	0.50	0.71	0.50	0.71
5807.0290	Hôtel communal Rue du Lac 22	0.14	0.05	Ventilé au pool	
5808.3220	Salle de spectacle - Fontaine 7	0.14	0.12	Ventilé au pool	
5900.3500	Temple	0.31	0.31	0.17	0.18
6001.5310	Agence AVS	2.00	1.40	2.00	1.40
6002.1400	Contrôle des habitants	4.00	2.90	4.00	2.88
6003.1406	Etat civil des montagnes neuchâteloises	4.00	3.80	4.00	3.80
6005.1110	Sécurité publique	6.70	6.50	7.20	6.50
30100.00	Traitement du personnel	5.00	5.00	5.00	5.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.50	1.40	2.00	1.40
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.20	0.10	0.20	0.10
6102.7710	Cimetière	2.00	1.30	2.00	1.32
30100.00	Traitement du personnel	1.00	1.00	1.00	1.00
30100.01	Traitement du personnel administratif	1.00	0.30	1.00	0.32
7909.8500	Bureau d'observation	20.67	15.13	20.90	15.23
30100.00	Traitement du personnel	20.00	14.13	20.00	14.61
30100.03	Traitement du personnel d'entretien	0.67	1.00	0.90	0.62
	TOTAUX (nature 301/302 ortho)	313.00	244.12	314.00	246.96
	TOTAL Apprentis/stagiaires	23.00	23.00	27.00	26.20
	TOTAUX sans apprentis/stagiaires	290.00	221.12	287.00	220.76
	TOTAUX (nature 301)	305.50	240.21	306.50	243.55

Fidélité

Durant l'année 2023, 3 personnes ont fêté 30 ans de service, 4 personnes 20 ans de service et 11 personnes 10 ans de service.

Personnel auxiliaire au 31.12.2023

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent 156 auxiliaires occupés tout ou partie de l'année dans les domaines répertoriés ci-dessous et cumulant un total de 15.04 postes « équivalent plein temps ».

Services	Nb. personnes 2023	EPT 2023 *	Nb. personnes 2022	EPT 2022 *
BO-COSC	31	5.14	37	4.61
CLAAP yc Alter connexion	14	0.62	12	0.35
Clinique dentaire	2	0.03	0	0.00
MBAL	9	0.97	9	1.11
MHL	14	0.32	10	0.28
Moulines	12	1.36	14	1.28
Musique scolaire	3	0.01	0	0.00
Patrouilleurs	15	2.85	12	2.80
Piscine	8	1.51	6	1.34
Pool remplacement structures	26	1.43	18	1.24
Promotion (accueil touristique)	7	0.37	8	0.33
Voirie	15	0.41	14	0.50
TOTAL	156	15.04	140	13.85

* EPT = équivalent plein temps

Répartition du personnel auxiliaire (156 personnes) par genre :

64.12 % de genre féminin
35.88 % de genre masculin

Apprentissages

Nous félicitons 11 apprenti·e·s pour la réussite de leur CFC dans les métiers suivants : agent·e d'exploitation en conciergerie, agent·e d'exploitation en voirie, assistant·e dentaire, assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance, employé·e de commerce CFC 3 ans, employé·e de commerce CFC 18 mois. Deux apprenti·e·s ont quitté l'Administration avant le terme de leur apprentissage.

Un grand merci aux formateurs dans les services concernés et aux collègues pour la qualité de la collaboration ainsi que pour leur engagement qui nous permet de continuer à proposer des places d'apprentissage. Nous avons ainsi pu engager 12 personnes dès août 2023 pour démarrer un apprentissage dans les métiers suivants : agent·e d'exploitation en conciergerie, agent·e d'exploitation en voirie, agent·e en information documentaire, assistant·e dentaire, assistant·e socio-éducatif·ve voie enfance, assistant·e socio-éducatif·ve généraliste, forestier·ère-bûcheron·ne, employé·e de commerce CFC 3 ans, employé·e de commerce stagiaire MPES.

La Commune du Locle compte, au 31 décembre 2023, **23** apprenti·e·s réparti·e·s comme suit :

- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie conciergerie » ;
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie voirie » ;
- 1 apprentie « assistante dentaire » ;
- 10 apprenti·e·s « assistant·e socio-éducatif·ive, voie enfance » ;
- 1 apprentie « assistante socio-éducative, voie généraliste » ;
- 6 apprenti·e·s « employé·e de commerce » ;
- 1 apprentie « forestière bûcheronne » ;
- 1 apprenti « mécatronicien » ;
- 1 apprentie agente en information documentaire.

Stages

La Ville du Locle a la chance de pouvoir proposer différentes places de stage chaque année sur des durées différentes selon les cas. En 2023, nous avons ainsi pu accueillir 8 personnes pour des stages relativement longs, en voici le détail :

- 1 place de stage à la chancellerie durant 3 mois pour la formation d'agent en information documentaire ;
- 2 places de stage au Musée des beaux-arts. Ceux-ci ont eu lieu durant l'année en principe sur 6 mois pour des étudiantes qui effectuent leur bachelor ou master en études muséales dans diverses universités;
- 1 place de stage au Centre d'Orthophonie durant 10 mois, pour des étudiantes en logopédie à l'Université de Neuchâtel ;
- 1 place de stage de préapprentissage à la clinique dentaire durant l'année pour la formation d'assistante dentaire ;
- Diverses places de stage de pratique dans les structures d'accueil extrafamilial pour des élèves de l'École professionnelle Pierre-Coullery comme assistant·e socio-éducatif·ve ;
- Divers courts stages d'observation dans différents métiers (assistant·e socio-éducatif·ve, agent en information documentaire, agent d'exploitation en conciergerie, informaticien, employé·e de commerce, dessinateur en bâtiment).

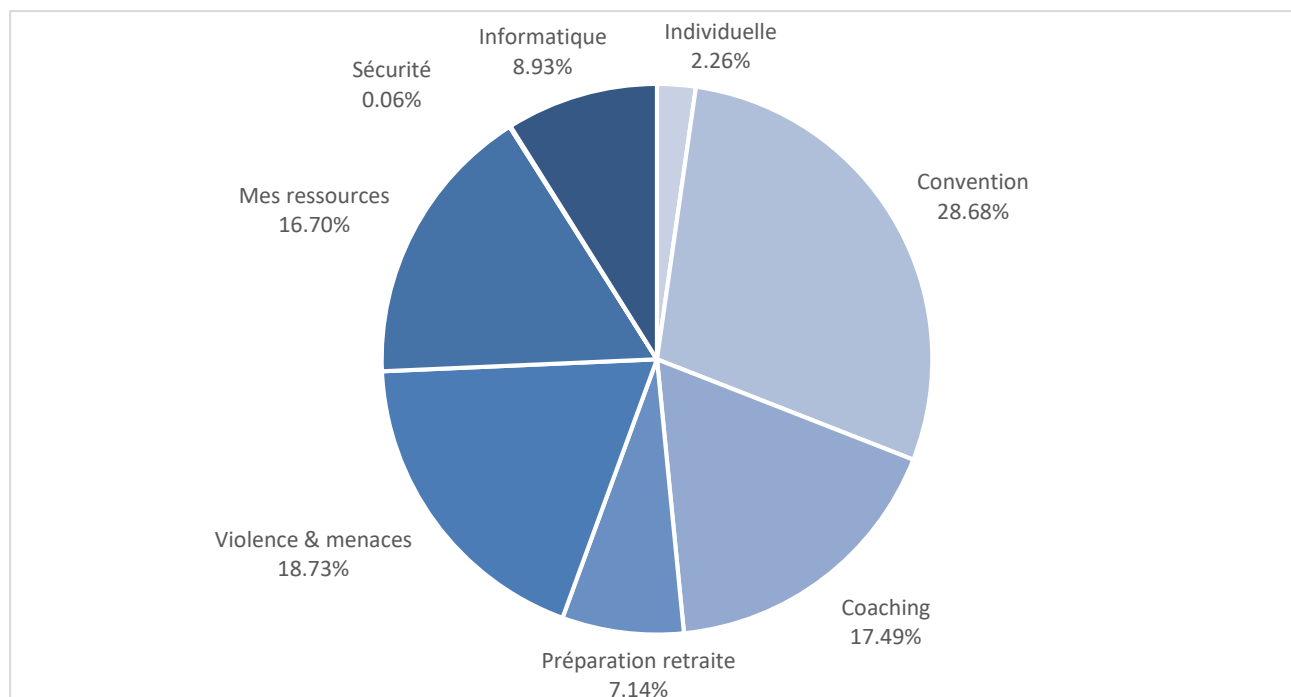
Futur en tous genres

La Ville du Locle a l'habitude, depuis plusieurs années, de participer à la journée « Futur en tous genres ». Cette journée a permis à 3 collaborateur·trice·s d'accueillir 1 jeune dans les différents services de la Commune.

Formation continue

Dépenses

Le montant engagé pour la formation en 2023 s'est élevé à **Fr. 64'072.11**. La répartition des coûts et les sujets des formations sont présentés ci-après :

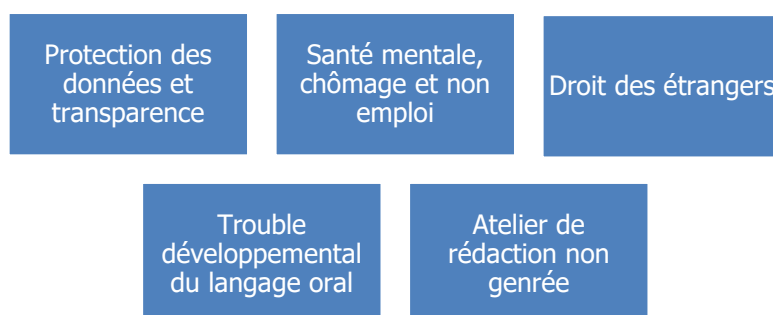


Voici quelques précisions concernant les diverses formations proposées à l'interne :

Sujet	Participant·e·s	Public cible	Participation	Commentaire global
Sensibilisation pour la vie postprofessionnelle	11 (dont 5 enseignants du CSLL)	22 employés de la Ville du Locle	50 %	Formation dispensée depuis 2016, toujours très appréciée par les futurs retraités.
Faire face aux incivilités et agressions (2 sessions) 1 ^e partie de « Violence & menaces »	18	200 Tout le personnel administratif plutôt en contact avec l'extérieur	9 %	Les participants la recommandent aux employé·e·s qui ont un contact avec les administré·e·s
Gestion des conflits 2 ^e partie de « Violence & menaces »	10	200 Tout le personnel administratif plutôt en contact avec l'extérieur	5 %	Bon complément au cours sur les incivilités.
Informatique Logiciels « Word » et «Excel »	13	200 Tout le personnel administratif	6.5 %	Cours utile selon les participants, la manière d'évaluer le niveau des participants est à affiner pour les prochaines formations informatiques.

- Diverses conventions ont été établies en vue d'obtenir différents diplômes :
- - Le responsable informatique suit une formation en vue d'être certifié comme « Facilitateur professionnel » ;
 - La responsable formation a réalisé un certificat de gestionnaire RH ;
 - L'administratrice du CSLL suit une formation pour obtenir le certificat en gestion publique.

Certaines formations métiers, dépendant directement de la compétence des services concernés, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas répertoriées ici. Il s'agit, par exemple de formation en :



Activité interne proposée au personnel

- Visite guidée de l'exposition : « Le plaisir du texte » au Musée des beaux-arts du Locle.

Projet Mes Ressources

La Commune du Locle est attentive au bien-être de ses collaborateurs dans le but de leur permettre de réaliser leur travail dans les meilleures conditions possibles, faire face aux défis actuels et diminuer l'absentéisme.

Un événement portant sur l'équilibre de manière générale a été organisé il y a plusieurs années. Différents besoins ont alors été récoltés et des mesures ont été mises en place. Un sondage a été réalisé plus récemment pour faire un point de situation et différentes réflexions ont été menées tant sur le plan de la formation continue du personnel que de la santé et sécurité au travail.

Il a été décidé de réunir tous ces éléments et de mettre sur pied un événement sur deux ans regroupant les différentes mesures souhaitées et imaginées pour tendre aux objectifs suivants :

- Faciliter au personnel l'accès à ses ressources personnelles, donner des pistes pour les développer et les mettre en action de manière positive et durable ;
- Renforcer certaines ressources ;
- Favoriser l'alignement corps-tête-cœur.

Pour démarrer le projet, une conférence a été organisée en septembre pour l'ensemble du personnel fixe. Le taux de participation était de 85 %. Au terme des différentes sessions de la conférence, il est à relever que 84 % du personnel estime que ce projet lui sera utile. A cette occasion, un présent a été transmis à chaque personne afin qu'elle puisse prendre soin d'elle. Un sondage mené à cette occasion nous a permis d'affiner les thématiques prioritaires pour les activités prévues sur les deux ans du projet (ateliers, conférences, actions et campagnes).

Le programme des activités a ensuite débuté en décembre 2023 avec un atelier *Pilates*.

Il est à relever qu'une demande de participation financière pour ce projet a été transmise à notre assurance « Le groupe Mutuel ». Celle-ci a été acceptée et nous sera versée en 2024.

Prévention santé et sécurité

Soutien aux activités sportives :

- Nombre d'abonnements au fitness "Let's go" : 13 personnes pour Fr. 2'800.- ;
- Autres abonnements fitness : 7 personnes pour Fr. 1'400.- ;
- Autres abonnements (aquagym-danse-divers) : 8 personnes pour Fr. 1'530.- ;
- Participation aux courses-événements sportifs : 4 personnes pour 275.10 ;
- Total pour les différentes participations : 33 personnes pour Fr. 6'005.10.

Gestion des absences :

- Rappel du processus de gestion et suivi des absences à l'ensemble du personnel.

Protection des employé·e·s contre les actes de menaces et les violences verbales ou physiques :

- Distribution d'un flyer incluant le processus à suivre en cas d'agression ou menace ;
- Nomination et formation et deux répondants au sein du service des ressources humaines ;
- Mise à disposition des compétences juridiques du personnel formé à la chancellerie ;
- Formations organisées sur la thématique (voir point Formation continue ci-avant) ;
- Sécurisation matérielle de certains locaux si nécessaire.

Campagne « Covid-19 » :

- Actualisation de l'affiche visible dans tous les services.

Campagne « Evitez de devoir raccrocher vos baskets » :

- Affiche visible sur le thème de la course à pied et la préparation y relative dans l'ensemble des services ;
- Distribution d'un dépliant avec des conseils sur cette activité.

Campagne « Piqûre de tiques et vaccination contre la FSME » :

- Affiche visible sur le thème pour l'ensemble du personnel ;
- Distribution d'une carte permettant le retrait d'une tique dans les services à risque ;
- Offre de prise en charge financière de la vaccination contre la méningo-encéphalite à tiques (FSME) pour les services à risque.

Campagne « Protection de l'ouïe » :

- Contrôle auditif officiel organisé par la SUVA pour les personnes concernées ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour un service sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports.

Campagne « Prévention contre le rayonnement ultraviolet et la chaleur » :

- Transmission d'un courrier au personnel à risque pour les informer des mesures de sécurité à prendre, accompagné d'un dépliant officiel de la SUVA ;
- Transmission d'une check-list aux services concernés pour que toutes les mesures de sécurité soient mises en place, corrigées ou prévues.

Campagne « Mois sans tabac » :

- Affiche visible sur le thème et article sur intranet ;
- Transmission d'un e-mail d'information sur la thématique et le concours proposé au niveau cantonal.

Campagne « Prévention sports d'hiver » :

- Affiche visible sur le thème dans l'ensemble des services ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour un service sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports.

En sus de ces campagnes ciblées, nous avons poursuivi le projet « Comment agir sur son travail pour préserver sa santé ? », au service de la voirie. Un groupe de travail représentatif a été formé pour passer en revue les thématiques relevées lors des formations organisées en 2022. Deux rencontres ont eu lieu et les membres du groupe ont pu relayer les informations à leurs collègues. Différentes mesures ont été préconisées et déjà mises en place pour une partie d'entre elles. Le groupe de travail se réunira au printemps 2024 pour faire le point.

Dossier électronique du patient

Dans le cadre de la campagne cantonale menée pour développer le dossier électronique du patient, le personnel a pu bénéficier d'un entretien conseil pour réaliser les démarches de demande d'ouverture du dossier.

MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS

Le Musée d'horlogerie – Château des Monts a pour ambition et dénominateur commun de faire découvrir ou redécouvrir, toujours et encore, le patrimoine horloger et les identités locloises sous toutes leurs facettes. Il est un acteur incontournable de la culture horlogère de notre région et le garant de la conservation du patrimoine horloger du Locle. Les garde-temps, les pendules et les automates sont bien évidemment un passage obligé, mais au Château des Monts, les chemins de traverse sont tout autant prisés. Témoin de notre histoire, le Musée est également un lieu de vie, de rencontres et de découvertes culturelles.

Pour l'année 2023, l'équipe du Musée et ses alliés ont fait la belle part aux histoires d'ateliers. Un nouvel espace dédié à la restauration de pièces horlogères anciennes, situé au premier étage du musée, fut le pivot de nombreux rendez-vous horlogers.

Marion Jiranek, artiste peintre, nous a ouvert les portes de son atelier, installé pour l'occasion au Château des Monts, pour que le public puisse suivre le processus de création d'une fresque monumentale dédiée au BO du COSC du Locle, qui fait écho à une exposition temporaire que nous lui avons dédiée sur Les temps du Locle.

En outre, notre programmation a retenu des valeurs sûres : rencontres avec des artisans horlogers, ateliers, visites guidées thématiques et cycles de conférences sont organisés au prisme de nos collections, de l'histoire du Musée. En modifiant les repères et les références, nous souhaitons que les publics se réapproprient les Monts et son château. Cette programmation vise également à pérenniser le rayonnement du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

La quarantaine d'événements, les deux expositions temporaires, mises à l'honneur en 2023 s'adressaient à toutes et tous, quels que soient les intérêts ou les connaissances, en favorisant le dialogue culturel, le partage des savoirs et la connaissance horlogère. Ils sont le fruit d'un travail collaboratif avec toute l'équipe du Musée.

Touché par la tempête du 24 juillet, le parc arborisé du Musée a lourdement été touché, dans une moindre mesure le bâtiment. Ceci nous a obligés de fermer le musée pendant plusieurs semaines afin de nettoyer et de sécuriser tant les lieux que les accès au Musée. Ceci nous a privés d'une certaine affluence de visiteurs ainsi que de plusieurs rencontres programmées dans notre agenda sur les mois de juillet et d'août, périodes de haute fréquentation touristique.

Le programme de l'année 2023 a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie. De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, ont continué à se développer et à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du comité, bénévoles, du Chef du Dicastère de la Culture, M. Miguel Perez, M. Phillippe Rouault et M. Cédric Dupraz, et de la Commune du Locle est garant de notre succès.

Personnel du Musée

Madame Murielle Robert-Nicoud a été engagée comme surveillante dès le 1 mai 2023, en remplacement de Mme Salomé Lutz

Madame Nicole Stauffer a été engagée en tant qu'auxiliaire dès le 1 avril, en remplacement de Mme Aline Roth, démissionnaire au 31.12.2022.

Madame Nathalie Fasel a démissionné de son poste de guide au 31.05.2023.

Madame Ziyi Zhou a été engagée comme guide en cours d'année.

Personnel fixe au 31.12.2022

Conservateur	Morghan Mootosamy, 100 %
Horlogère-restauratrice	Micaela Fahrni, 90 %
Collaboratrice scientifique (Archives/Inventaire)	Marlène Rüfenacht, 80 %
Concierge	Fabrice Crelier, 100 %
Concierge adjoint	Mejdi Rouissi, 40 %
Secrétaire de direction	Nathalie Jacot, 70 %
Accueil – Réceptionniste	Trifoni Anne, 45 %
Accueil - Réceptionniste	Choulat Cendie, 45 %
Surveillante	Nathalie Jacot, 10 %
Surveillante	Sophie Egger Rosselet, 25 %
Surveillante	Beth Hartmann, 25 %
Surveillant	Stalder Rafael, 25 %
Surveillant-e	Murielle Robert-Nicoud, 25 %

Personnel à taux variable – personnel auxiliaire

	<u>Surveillance & réception</u>	<u>Guide & médiation</u>
Wolfgang Carrier		Guide
Phoebe Forsey		Guide
Dora Huguenin		Guide
Ziyi Zhou		Guide
Rafael Stalder	Surveillance & réception	Guide
Cendie Choulat	Surveillance & réception	Médiation
Anne Trifoni	Surveillance & réception	Médiation
Nathalie Jacot	Surveillance & réception	Médiation
Murielle Robert-Nicoud	Surveillance & réception	Médiation
Emilien Jacot	Surveillance	Médiation
Cécile Anderfuhren	Surveillance	Médiation
Sophie Egger-Rosselet	Surveillance & réception	
Doreen Favre-Liefeld	Surveillance	
Nicole Stauffer	Surveillance	

Stagiaires – Apprentis

Le Musée d'horlogerie participe à la formation des apprentis de la Ville et a accueilli cette année au sein du musée Madame Lily Gagné, apprentie « employée de commerce » en 3^e et dernière année de CFC, pendant un semestre, d'août 2023 à fin janvier 2024.

Comité et bureau

Composition du Comité

Au cours de l'année 2023, le Comité a eu le plaisir d'accueillir M. Paul-André Hartmann qui reprend la vice-présidence du Comité dès septembre 2023.

M. Jerry Simonis a décidé de mettre un terme à son engagement dès mars 2023 après 16 ans au sein du Comité. A l'unanimité les membres du Comité acceptent de nommer Jerry Simonis membre d'honneur du Musée d'horlogerie du Locle.

Le Comité fait également part de son regret du départ de M. Miguel Perez, représentant depuis 2012 du conseil communal. Il est remplacé par M. Philippe Rouault, puis par M. Cédric Dupraz pour des raisons de réorganisation au sein du Conseil communal.

MM Simonis et Perez ont été vivement remerciés par le Comité lors d'une manifestation de reconnaissance le 3 juillet 2023.

En fin d'année, Mme Evelyne Progin a fait part de sa décision de démissionner du Comité après 18 ans d'activité, dont 15 comme secrétaire des procès-verbaux. Le comité lui manifesterà sa reconnaissance lors d'une manifestation début 2024.

Activités du Comité

Le Comité a siégé 8 fois en 2023. Les séances du Comité sont un lieu d'échange d'information, de décision, de suivi des activités du Musée et de lien avec le Conseil Communal par l'intermédiaire de ses délégués.

Le Comité a traité de questions relatives au budget, à la gestion du Musée, aux futures activités et aux expositions envisagées. Des décisions ont été prises quant à la proposition de nouveaux membres, à l'achat de pièces de collection, au prêt de pièces en réponse à des demandes externes. En particulier deux projets ont fait l'objet de discussions et de suivi : la réalisation d'un nouveau concept d'audioguides sous la responsabilité de Danilo Uccelli et du GT « Projets techniques » et l'étude d'un nouveau site internet sous la responsabilité de Raphaël Gasser, du personnel du musée et du GT « Communication ». La générosité de plusieurs institutions a permis de mener à bien ces projets, la mise en place du site internet étant prévue début 2023. Le GT « Choix des pièces de collection » et le Comité ont été régulièrement consultés pour l'achat de nouvelles pièces.

Le Comité a organisé 4 conférences en octobre et novembre sur le thème de « Production industrielle écologique et socialement responsable ». Une des conférences a été annulée pour des raisons de santé. Le Comité s'est également préoccupé des conséquences pour le Musée et son parc de la tempête du 24 juillet.

Constitution du Comité au 31 décembre 2023

Fonction

Président
Vice-président
Caissier
Présidence des Amis
Secrétaire
Conseil juridique
Membre, dentelières
Membre
Membre
Membre, contrôleur des comptes
Publicité - communication
Membre – projets techniques
Membre
Membre
Conservateur
Représentant du Conseil communal
Représentante du personnel

Nom

Aubert François
Hartmann Paul-André
Peguiron Nicolas
Dubois Julien ad intérim
Martin Pascale
Dubois Julien
Progin Evelyne
Forsey Stephen
Landwerlin Pascal
Clerc Nicolas
Gasser Raphaël
Uccelli Danilo
Favre Gilles
Greub Gilles
Mootosamy Morghan
Dupraz Cédric
Jacot Nathalie

Le Bureau

Le Bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, de la présidence de l'Association des Amis du Musée (à repourvoir), du caissier et du conservateur, se réunit selon les besoins une à plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes et préparer les séances du Comité. Les responsables de domaines spécifiques s'y joignent si nécessaire. En 2023 et pendant ces prochaines années, des membres du Bureau sont particulièrement sollicités par la préparation de l'exposition Automates & Merveilles 2026.

Sortie du Comité et du personnel

Le 23 octobre, visite par le personnel du Musée ainsi que par les membres du Comité et leurs conjointes et conjoints de la Fondation Digger à Tavannes, suivie d'un repas l'Hôtel de la Fleur de Lis au Locle.

Comptes du Comité

Les comptes du Comité du Musée d'Horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier M. Nicolas Peguiron. Ce dernier a présenté les comptes 2022 le 6 février 2023. Le déficit se monte à Fr. 156'744.75.

Le rapport des contrôleurs des comptes a été établi par MM. Yves-Alain Gerber et Nicolas Clerc. Les comptes 2022 ont été acceptés à l'unanimité des voix exprimées par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant.

Sécurité

En parallèle à la fin des travaux réalisés pour le nouvel atelier, les fenêtres des salles Savoye et Huguenin ont également été remplacées par des fenêtres de sécurité.

Atelier de restauration

La générosité de mécènes privés et institutionnels, de la Ville du Locle, du comité du musée et de membres de l'Association des amis du musée, a permis de réaliser un nouvel atelier de restauration, un environnement désormais ouvert au public.

La découverte des opérations de restauration et la possibilité d'inviter d'autres artisans actifs dans les métiers d'art permettra des échanges fructueux et l'illustration en direct par des démonstrations du geste et du faire de ces métiers, par exemple lors de conférences. L'atelier favorisera également les animations et les activités interactives faisant appel à la participation des visiteurs, jeunes et adultes.

Inauguration de l'atelier de restauration - samedi 4 et dimanche 5 février

Situé au premier étage, dans l'ancienne salle de cinéma, ce nouvel espace de travail est intégralement dédié à l'entretien et à la restauration des pièces horlogères du musée. Il fait dorénavant partie du circuit de visite renouvelé du Château ; les opérations de restauration sont réalisées en direct. L'atelier se veut aussi un lieu de rencontre lors d'événements avec les artisanes et artisans de tous les métiers d'horlogerie.

Restauration : au commencement ... - samedi 11 et dimanche 12 mars

Faire la part belle au métier de restaurateur et restauratrice en horlogerie exige un passage obligé à la genèse des pièces qui se trouvent entre les mains des artisans.

Restaurer signifie rétablir dans sa forme première. Il s'agit alors de comprendre qui a réalisé l'objet, à quelle époque, selon quelles techniques et avec quels matériaux. Avant même de pratiquer la première opération de restauration, l'expert doit s'atteler à des recherches historiques, à des analyses mécaniques et instaurer une marche à suivre.

Restaurer... pour qui ? pourquoi ? – samedi 18 et dimanche 19 novembre

C'est souvent avec ces deux questions que débute le dialogue pour un travail de restauration. Si les réponses varient, elles définissent le bon équilibre du travail de restauration d'une pièce ancienne.

Micaela Fahrni, horlogère restauratrice au Château des Monts, parle de son métier, qui n'est pas une science exacte, mais un art de se glisser dans la peau du créateur originel pour reproduire au mieux les conceptions de ce dernier. Ses décisions sont influencées par une multitude de critères qui vont déterminer les intentions d'une restauration suivant les aspects intrinsèques de l'objet.

Accueil des publics, expositions et événements

Nous proposons d'explorer notre patrimoine et ses histoires au grès de rendez-vous aussi captivants qu'éclectiques.

Les événements ont réuni **près de 1300 personnes**, et les ateliers destinés au jeune public, **189 enfants et parents accompagnants**.

Suite à la tempête survenue le lundi 24 juillet, La plage au musée, prévue le lundi 31 juillet et la journée des familles pour la Fête nationale du 1^{er} août ont dû être annulés.

Expositions temporaires

Dons et acquisitions 2022 - du 1er janvier au 31 décembre

Le Château des Monts n'a de cesse de renouveler son patrimoine. Offertes par des donateurs privés, par des maisons horlogères ou acquises par l'Association des Amis du Musée, ces pièces ont pour dénominateur commun la mesure du temps et la valorisation d'un patrimoine et d'un savoir-faire pluriséculaire.

Les temps du Locle / Marion Jiranek – du 1er janvier au 31 octobre

Marion Jiranek a magnifié la Ville du Locle ou, comme elle aime à le dire, il lui a suffi d'ouvrir les yeux pour aider les autres à faire de même. À l'occasion de la sortie de l'ouvrage sur la Mère commune, en 2021, elle a exposé à l'Hôtel de Ville du Locle les peintures qui composaient ledit livre. Elle nous a invités à redécouvrir celles-ci à travers leurs genèses par une incursion dans son « atelier », afin d'observer le cheminement de ses traits, des esquisses au dernier coup de pinceau. Cette exposition reflétait une expertise rare, la tradition de l'œuvre réalisée pour un commanditaire.

Nous avons pu admirer les compositions architecturales, les personnages, les multiples strates de lecture, sans oublier les clés d'horloges.

Activités jeune public

Dans la peau d'un horloger – mercredis 15 et 22 mars

Sous la conduite de Cendie et Micaela, les enfants ont été initiés à l'analyse, recherche historique, manipulation de composants, assemblage d'un rouage et façonnage. Chaque étape leur donnait la possibilité de gagner un petit composant horloger pour le porte-clés créé à cette occasion. Une photo souvenir de leur passage à l'établi, muni d'une blouse d'horloger, a été remise à chacun des enfants.

Montre-moi ta montre ! – dimanche 2 avril

Des grandes montres de poche en bois ont été mises à disposition des enfants ; après la décoration du cadran, vient le montage des rouages. L'occasion de découvrir l'histoire de la montre à gousset et de parler de ses mécanismes et complications. Le tout en redécouvrant les spécificités des collections du Château des Monts.

Parlons énergie ! – mercredi 11 octobre

Alors que la question de l'énergie occupe la une de nos médias, nous nous sommes penchés sur celle qui anime nos horloges et pendules, et leur permet ce doux tic-tac qui résonne aux quatre coins du musée. Dans cet atelier dédié, les jeunes ont été initiés à cette énergie moteur, nous avons décrypté comment elle est générée et entretenue en créant un mécanisme similaire.

Initiation à la dentelle – mercredi 8 novembre

Un atelier intergénérationnel et atypique pour les enfants. L'Amicale des dentellières du Locle a proposé une initiation à leur art. Les enfants ont pu manier les fuseaux, réaliser un motif simple et, bien sûr, repartir fièrement avec leur création. Points, fuseaux, piqûres, tissage, schéma.... Un véritable jeu d'enfants !

Evénements tout public

À la rencontre de Marion Jiranek – dimanche 22 janvier

Présentation de l'exposition "Les Temps du Locle", et des étapes de la réalisation d'un tableau, du croquis à son achèvement. Peintre de métier depuis deux décennies, et historienne d'art par sa formation initiale, Marion Jiranek a su guider son public à travers les matériaux utilisés et les réflexions d'une artiste.

Hans Christian Andersen conte l'amour - dimanche 12 février

Les histoires proposées cette année au Château des Monts par les conteuses de La Louvrée ont été empruntées au célèbre conteur danois, Hans Christian Andersen, qui a fait plusieurs séjours au Locle chez les Jürgensen, au 19^e siècle.

Le temps de l'huile, avec Marion Jiranek – dimanche 2 avril

À la demande du Bureau Officiel du COSC du Locle, Marion Jiranek a exécuté une peinture aux dimensions magistrales pour magnifier...le temps. Elle a présenté les exigences, les défis et les joies inhérentes à la réalisation d'une toile aux formats colossaux et aussi grands qu'une pièce de maison. De quelle façon passe-t-on d'un carnet de croquis à un tableau plus grand qu'un être humain ? Quels sont les rythmes spécifiques à l'huile, ses contraintes et son temps de séchage ?

La restauration des objets du Musée – samedi 6 et dimanche 7 mai

Par les étudiantes et étudiants du CPNE. 4 d'entre eux ont présenté leurs travaux de diplômes 2022, soit des restaurations complètes de montres de poche appartenant au Château des Monts. Cet événement permet de mettre en avant la formation de technicien et technicienne ES en complications et restauration horlogère, unique en Suisse, et dispensée au Locle.

Nuit et Journée des Musées – samedi 13 et dimanche 14 mai

2 activités ont ponctué la nuit et le jour des musées neuchâtelois.

Inauguration du nouveau jeu de société réalisé avec la collaboration du CLAAP « **Meurtre au Château** ». Un jeu d'enquête décliné sous la forme du cluedo; les participantes et les participants se sont transformés en détectives pour résoudre les énigmes cachées dans les pièces du château. Les indices récoltés permettaient de trouver qui a tué le gardien et avec quelle arme.

Énigmes au château ; jeu-concours réalisé par les équipes du musée, qui invitait les amateurs de logiques et les familles, à réviser leurs connaissances sur les horlogers loclois et les collections du Musée. De nombreux prix offerts par nos partenaires régionaux ont récompensé les heureux participants.

MIAM ! la restauration a été assurée par Aventura Pizza

Journée Européenne du Patrimoine. Réemploi et recyclage – samedi 9 septembre

Présentation de "**L'horloge qui penche**" par l'un de ses créateurs, Michel Bourreau ; constituée d'une poutre en acier rouillé, d'un socle en béton armé et d'une mécanique horlogère d'anticipation, cette horloge est issue d'une collaboration entre un designer, un sculpteur et un horloger. Le public, a été captivé par l'originalité et la technicité de l'œuvre, présentée par un orateur passionné.

Les dentellières se sont jointes à l'événement avec une démonstration dans le parc.

À la rencontre d'Aminata Diop - samedi 23 et dimanche 24 septembre

Gros plan sur l'anglage ; nous avons eu l'avantage d'accueillir Aminata Diop, décoratrice de mouvements dédiés à la haute horlogerie, de l'entreprise JBH à La Chaux-de-Fonds. Tant sa personnalité que son savoir-faire ont conquis et captivé le nombreux public qui a pu découvrir ou redécouvrir ce métier d'art au cœur de notre musée.

Les dentellières se sont jointes à l'événement par une démonstration.

À la rencontre de Laurent Barotte, restaurateur-pendulier - Samedi 21 et dimanche 22 octobre

Un personnage et un métier fascinants; ce dernier s'inscrit dans une riche tradition faite à la fois d'histoire, de mécanique et d'horlogerie. De la petite horloge de table à la grande horloge monumentale, toutes ces créations réclament des soins très diversifiés afin d'être conservées, entretenues et transmises aux générations futures. Incursion dans un univers du détail, aussi rare que captivant.

Halloween, contes pour enfants, contes pour adultes & croqu'Halloween - Mercredi 1 novembre

Le musée a proposé des histoires pour tous les âges, contées par Caroline Cortès, et l'aubaine de croquer des mets à l'apparence très douteuse, ceci dans un décor adapté pour la circonstance !

"Loup y es-tu ? », contes pour les enfants de 4 à 8 ans.

"Ouvrons l'œil et tendons l'oreille", contes pour les enfants dès 8 ans.

"Etrange, étrange...", contes pour les adultes, suivis de la croqu'Halloween.

Conférences

L'économie circulaire comme source d'innovation et de valeur industrielle / Raphaël Broye, entreprise Panatere – mercredi 18 octobre

Convaincu que le recyclage est une richesse pour l'avenir industriel de notre région, Raphaël Broye, fondateur de l'entreprise Panatere à Saignelégier, a partagé sa vision d'une économie circulaire Swiss made, et son projet de fonderie solaire régionale. Sans compromis, une industrie responsable devrait notamment s'inspirer de l'agriculture pour se réinventer et survivre durablement.

Energie grise de la montre, de A à Z. / Morgane Giran, assistante HE-ARC Ingénierie – mercredi 25 octobre

L'analyse de l'énergie grise, tout au long du cycle de vie de la montre, permet aux entreprises de connaître l'impact énergétique de leur production. Cette recherche propose l'évaluation de l'énergie grise, de A à Z, sur la base d'une analyse s'intéressant à chaque étape du cycle de vie du produit. Cette étude offre également un premier modèle d'évaluation de l'énergie grise liée à un procédé de fabrication en vue de la potentielle émergence d'une future base de données microtechnique.

Comment aligner éthique et esthétique pour une industrie horlogère plus durable / Pauline Evequoz, responsable du développement durable - Le Petit-fils de L.U. Chopard & Cie SA – mercredi 15 novembre

Immersion dans le programme "or éthique" signé Chopard. L'industrie horlogère doit composer avec de nombreux défis, dont ceux liés aux notions de durabilité et de responsabilité dans ses chaînes d'approvisionnement. En 2013, Chopard s'est lancé dans un ambitieux « Voyage vers le luxe durable », un engagement à long terme guidé par un sentiment d'humilité, destiné à amorcer un changement significatif dans le monde du luxe.

Événements extra-muros

Tableau en réalisation à l'atelier de Marion Jiranek - Dimanches 26 mars, 23 avril et 11 juin

Le Bureau Officiel du COSC du Locle a mandaté Marion Jiranek pour produire une œuvre picturale aux dimensions magistrales. Le public a pu, à 3 reprises, admirer cette composition en cours, assister à sa réalisation et échanger avec l'artiste.

Événements hors agenda

Vernissage de l'ouvrage "Théorie des montres compliquées" - samedi 1 juin

La Fédération des Ecoles Techniques, FET, a souhaité organiser une manifestation au Musée d'horlogerie du Locle à l'occasion du lancement de son nouvel ouvrage écrit par Sylvain Aubry, enrichi d'un historique de Pascal Landwerlin. Cet événement a rassemblé des invités de toute la Suisse romande, dont de nombreux responsables d'entreprises horlogères qui ont participé au projet. Le livre est dorénavant disponible dans notre boutique.

Défense des travaux de Bachelor – mercredi 23 et jeudi 24 août

Cette année encore nous avons renouvelé notre collaboration avec la filière Ingénierie Horlogère de la Haute École Arc ; ainsi 19 étudiantes et étudiants ont défendu leur travail de Bachelor au Château des Monts, devant leurs professeurs, experts et représentants des entreprises partenaires.

Bentley Club, Excalibur Owners club suisse, et Morgan Club France

Durant l'été nous avons eu la chance d'accueillir au Château des Monts 3 clubs de voitures anciennes ! Toujours une belle carte de visite et de belles photos pour la promotion de notre musée sur les réseaux sociaux.

Sword Tell Day – mardi 3 octobre

Événement annuel pour la présentation du software Sword Tell, solutions suisse de CAO pour industriels et manufactures horlogères. Journée organisée par Sword Switzerland.

FSSS – dimanche 19 novembre

Assemblée annuelle de la Fédération Suisse de Sports Subaquatiques. Journée organisée par le club de plongée Iclois Subaqua.

Médiations - Écoles

Semaine du patrimoine. Elle a eu lieu du lundi 23 au vendredi 27 janvier 2023.

Nous avons accueilli les élèves de 9H du Cercle Scolaire du Locle - 7 classes - soit 135 élèves et 3 professeur·e·s qui ne participent pas au camp de ski. Par équipes de 3 ou 4, les jeunes découvrent le Musée grâce à un cahier d'activités réalisé avec la collaboration des enseignantes et enseignants.

Journées des écoles au Musée JEM. Les jeudi 27 et vendredi 28 avril

"Le temps de regarder, le temps de dessiner" : Marion Jiranek, peintre et auteure de l'exposition « Les Temps du Locle » a accueilli ce jeune public dans son univers et présenté les étapes de la réalisation d'un tableau, du croquis à son achèvement. Exercice du regard et de la main ; tout le matériel de l'apprenti dessinateur a été fourni par le musée.

La JEM est une action de la commission pédagogique des Musées Neuchâtelois Comped, à destination des classes de 5^e et 6^e du canton de Neuchâtel.

Activités culturelles et sportives. Les 26, 27 et 28 juin 2023.

A la demande de la direction du CSLL, nous avons proposé une activité au Château des Monts pour les élèves des 3^e et 4^e ; un cahier d'activités, tout spécialement conçu pour ce jeune public. Une classe de la Chaux-du-Milieu a répondu favorablement à notre invitation.

Médiation scolaire

6 classes ont fait l'une des **activités éducatives dédiées aux 3 cycles de la scolarité obligatoire** ; cette documentation pédagogique remise aux enseignants avant leur visite, est en phase avec le Plan d'Étude Romand (PER) et les Moyens d'enseignements Romands (MER), et permet un travail en classe avant et après la visite du musée, et une activité autonome sur place.

Une leçon d'allemand au Château.

Une classe a découvert le Château des Monts au travers de l'activité "Ich und die Zeit. Willkommen im UhrenMuseum le Locle. Entdecke das Schloss und die Geschichte der Zeit.". Cahier d'activité en allemand, destiné aux élèves francophones du cycle 3 de l'école obligatoire, (12-15 ans) ; permet la découverte du Musée et de ses collections, tout en révisant son allemand et en s'amusant.

Médiations – Écoles et familles

Meurtre au château

Un jeu de société dérivé du cluedo, créé avec la collaboration du CLAAP, Centre de loisirs et d'animation du Locle. Un jeu d'enquête dans lequel les joueurs se transforment en détectives et se déplacent au cœur des collections du château des Monts, pour résoudre des énigmes, récolter des indices, émettre des hypothèses et découvrir au final qui a commis le meurtre du gardien, et avec quelle arme !

Le jeu est mis à disposition gracieusement pour les écoles Cycle 3. Conseillé dès 10 ans. Max 6 joueurs ou 6 équipes. Prix forfaitaire de Fr. 50.- pour les familles et groupes.

Accueil des familles

En tout temps à la réception du musée, nous proposons un jeu « recherche et trouve » et un « cahier d'activités » qui permettent de découvrir le château en famille et de façon ludique tout en s'amusant. Une version allemande du « cahier d'activités » est également à disposition.

Promotion et communication

Promotion et actions publicitaires du comité

L'année 2023 a été marquée par des changements significatifs dans notre approche de la promotion et des actions publicitaires pour le Musée d'horlogerie du Locle. Avant de déployer nos campagnes, il était impératif de clarifier notre message, d'identifier nos publics cibles et de préciser nos valeurs fondamentales.

Site web du musée

Le projet de refonte du site web a été un jalon essentiel pour poser les bases stratégiques de nos actions à venir. Pour ce faire, nous avons organisé des ateliers impliquant des membres volontaires du comité. Six membres ont participé activement à ces sessions stratégiques, réparties sur plusieurs mois.

Le premier atelier, en juin 2023, s'est concentré sur le contenu, l'arborescence et les fonctionnalités du nouveau site. En septembre, le deuxième atelier a abordé les aspects visuels, y compris les maquettes et le graphisme. Enfin, le troisième atelier a exploré des idées novatrices pour promouvoir le musée via les réseaux, en s'appuyant sur le nouveau site, qui sera en ligne pour une première version début février 2024.

Simultanément, nous avons réuni l'équipe en charge du musée, avec une experte dédiée à la rédaction des textes et une agence locale pour, visuellement, traduire les besoins du musée en une fiche identitaire.

Identité – stratégie de communication

La fiche identitaire a été utilisée comme base pour élaborer une stratégie de communication visuelle. Nous avons redéfini la charte graphique en restant dans la continuité, effectuant un léger lifting du logo, introduisant de nouvelles couleurs et adoptant une typographie moderne, également utilisées dans l'élaboration de l'agenda et du site web.

Bibliothèque d'images

Conscients de l'importance des visuels, nous avons mandaté un photographe pour créer une bibliothèque d'images, utilisable pour nos futures communications et campagnes publicitaires.

Budget et collaboration avec l'équipe du musée

Nous sommes fiers d'annoncer que le budget a été maîtrisé avec succès. Nous avons choisi de moins investir dans la promotion visible pour capitaliser sur l'aspect stratégique, permettant de définir une ligne claire et cohérente. Le travail de coordination et de collaboration entre le comité et l'équipe du musée a été une réussite, aboutissant à un résultat qui satisfait tant les membres du comité que les collaborateurs et collaboratrices du musée. Cette démarche collaborative ouvre la voie à une collaboration étroite pour identifier clairement les axes de communication futurs sur la base de la stratégie conjointement élaborée.

Nous sommes confiants que ces changements renforceront notre présence et notre impact, permettant au Musée d'horlogerie du Locle de rayonner davantage dans les années à venir.

Promotion et actions publicitaires du musée

Presse – Médias – plateformes en ligne

ACCROCHAGES

Un article pour la promotion de notre exposition "Les Temps du Locle" a paru dans l'édition de septembre 2023 du magazine d'art ACCROCHAGES, sous le titre « Marion Jiranek ; regards sur la ville ».

Sur la 4ème de couverture figurait notre affiche avec la mention de prolongation de l'exposition.

Busgruppeninfo.de / Gruppenreiseinfo.de / bus1.de

Afin d'étendre la promotion de notre musée au tourisme de groupes allemands, notre musée est dorénavant répertorié sur les 3 plateformes précitées, dédiées aux tours opérateurs, voyageurs de groupes, sociétés et associations.

TIS Touring information Service - Diffusion de la brochure du Musée

Cette année encore nous avons renouvelé notre partenariat avec TIS TOURING INFO SERVICE pour la distribution de la brochure du Château des Monts, et ciblée, en fonction de nos moyens financiers, les campings et musées neuchâtelois.

IZI.travel

Notre musée est dorénavant répertorié sur la plateforme izi.TRAVEL; cette plateforme aspire à devenir le google du tourisme en réunissant les musées et monuments du monde entier sur une seule application. Permet l'exploration des musées, du patrimoine de toutes les villes du globe, de leurs monuments et autres circuits touristiques via smartphone, tablette ou application web. « Open source », le contenu d'Izi. Travel - livré par les institutions culturelles elles-mêmes, les professionnels du voyage, ou par les visiteurs qui créent leur propre guide multimédia - est mis à disposition du public gratuitement.

Lonely Planet

Suite à la visite d'un rédacteur du guide de voyages Lonely Planet, notre musée a été sélectionné dans la nouvelle édition du guide "Explorer la région - Jura (France-Suisse) et Franche-Comté".

RTS Documentaire 2024 – traditions et savoir-faire horlogers

Plusieurs jours du mois de février ont été consacrés au tournage d'un reportage dédié aux traditions et savoir-faire horlogers, sur proposition et sous la direction de Claude Schauli, journaliste et réalisateur de plus de 200 magazines pour la RTS ou pour des productions privées.

Dans le cadre de cette émission, nous avons présenté le Château des Monts, avec un éclairage particulier sur la restauration horlogère.

Seletiva- no 3 – ano 2 – Portugal

Nous avons souscrit pour un petit encart dans ce magazine culturel Seletiva, qui fait la promotion de la Suisse auprès de la communauté portugaise. 2 éditions par année - 6 400 abonnés au Portugal, plus de 2000 abonnés en Suisse et de nombreux abonnés en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, en Belgique, en France, en Allemagne, au Luxembourg, et aux Pays-Bas. Ce numéro présente, entre autre, la Ville de Neuchâtel et son canton; ce contenu a été réalisé avec la collaboration de Tourisme NE.

Google My Business

Sorti en juin 2014, ce service gratuit de Google s'adresse à toutes les entreprises, petites ou grandes. C'est un service d'annuaire qui permet de référencer son entreprise et de donner bon nombre d'informations utiles aux visiteurs : adresse, site internet, téléphone, horaires d'ouverture, affluence, photos.

En se référant aux statistiques [*performances] données par la plateforme, sur un délai donné, nous pouvons obtenir les informations suivantes :

- Le nombre d'utilisateurs qui ont vu notre fiche d'établissement et par quel moyen de recherche ; google maps ou recherche google, avec mobile ou ordinateur.
- Le nombre de recherches qui ont affiché notre fiche d'établissement dans les résultats de recherche, et les termes de recherches utilisés ; watch museum switzerland, attractions, Le Locle, musée d'horlogerie du locle, museums, watch museum, uhrenmuseum schweiz, musées...
- Le nombre d'interactions pour se rendre à notre musée ; demande d'itinéraire, appel téléphonique depuis la fiche d'établissement, redirection sur notre site web en un clic, don d'étoiles selon degré de satisfaction (notre moyenne actuelle est 4.7), ajout de commentaires/avis d'internautes, ajout de photos et vidéos.
- Ajout de commentaires : à fin 2023, 259 avis d'internautes.
- Ajout de photos et vidéos ; à fin 2023, 873 photos/vidéos de « clients » ont été partagées sur la plateforme.

Facebook

Facebook est le média idéal pour atteindre une multitude d'internautes ce qui permet une promotion spécifique pour des groupes cibles, sachant que les utilisateurs et utilisatrices de ce réseau sont âgé·e·s de 35 à 65 ans pour la majorité, et que la répartition homme/femme est relativement équitable (47.20 %/52.80 % à fin 2023)

Avec Facebook nous visons 3 axes principaux :

- ⇒ **Communication** ; expositions, événements
- ⇒ **Informations spécialisées** ; articles dédiés à des objets de la collection du Musée
- ⇒ **Interaction** ; création d'une communauté virtuelle liée au Musée

En chiffre, pour 2023	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Amis (Samuel Dubois) et followers + mentions j'aime (Musée d'horlogerie du Locle, Château des Monts)	1003	1908	3166	3857	5144	5691
Publications et événements	37	59	43	35	64	40

Instagram

Avec Instagram, nous pratiquons une communication basée sur l'image et la vidéo, et nous nous adressons à une communauté plus jeune, de même qu'aux professionnels du monde de l'horlogerie. Chaque photo et vidéo que nous postons contribue à la promotion de notre Musée par le bouche à oreille.

Notre compte Instagram « chateaudesmonts »; ci-après une vue de l'évolution de l'activité du compte depuis sa création en juin 2018.

	Abonnés	Abonnements	Posts	Nombre de vidéos	Vidéos visionnées	Likes	Commentaires
A fin 2018	108	72	25			287	
A fin 2019	273	212	26	2	177	635	7
A fin 2020	564	359	31	3	441	1496	38
A fin 2021	812	518	120	11	1441	4405	75
A fin 2022	916	563	143	17	3801	5030	96
A fin 2023	1036	583	159	23	13692	7232	128

Le public du Musée d'horlogerie

Fréquentation

La fréquentation pour l'année 2023 se chiffre à 8037 visiteurs. Comme relevé précédemment, la diminution du nombre de visiteurs s'explique principalement par la tempête du 24 juillet qui a impacté le musée. Celui-ci a dû être fermé durant plusieurs semaines, afin notamment de sécuriser et réhabiliter le site (château et parc). Néanmoins, l'engagement de toute l'équipe, des différents services communaux et des riverains ont permis de pallier cette situation dans un délai raisonnable. L'impact médiatique de la tempête a également occasionné un dommage en matière d'images pour la région durant une certaine période. Cette situation a aussi été un élément nous permettant de réfléchir à différentes opportunités, qui se déploieront dans les années à venir.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Entrées payantes individuelles & familles	1943	1951	1520	1929	2233	1932
Entrées payantes groupes & accompagnants	754	701	97	371	656	752
NTC Neuchâtel Tourist Card	993	1364	1822	2466	1869	1556
Entrées liées à une autre offre touristique ou culturelle	699	677	698	844	1001	607
Entrées gratuites (inclus événements non MHL)	1257	743	594	535	1080	1056
Entrées gratuites jeune public : écoles, parascolaires & enfants < 10 ans	609	618	496	744	474	661
Atelier jeune public		210	118	184	174	189
Événements – manifestations Amis – conférences - vernissages	1834	2940	713	1447	1496	1284
Total	8089	9204	6058	8520	8982	8037

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2017 (7123), nous observons pour 2018 une augmentation de 966 entrées, soit 13.56 %

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2018 (8089), nous observons pour 2019 une augmentation de 1'115 entrées, soit 13.78 %

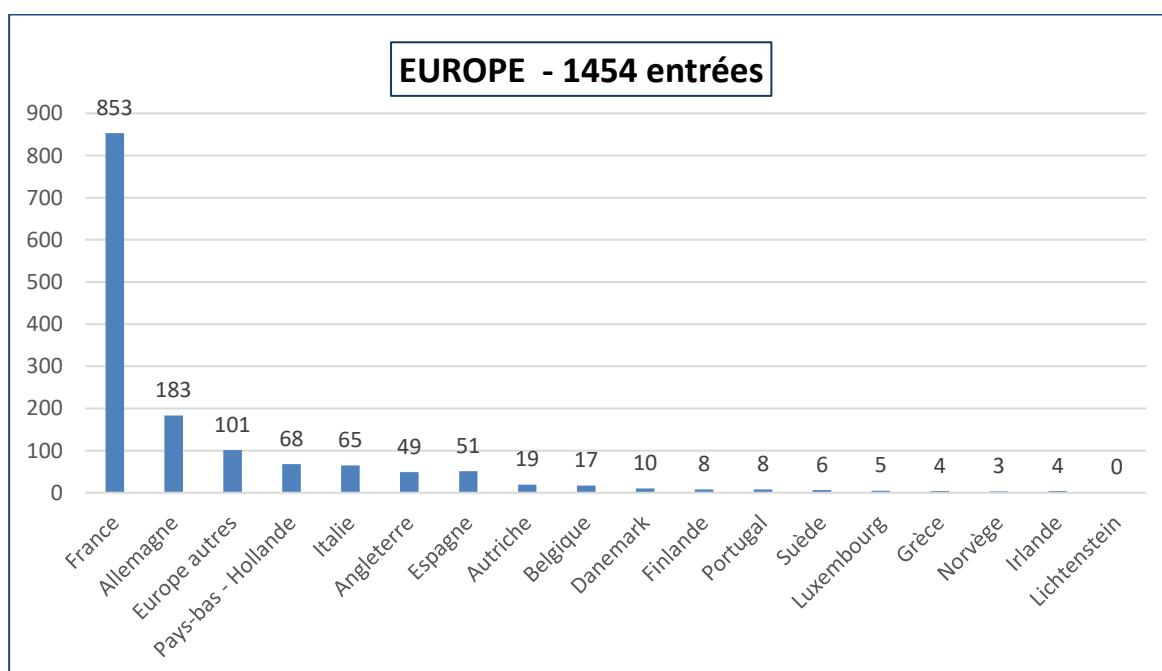
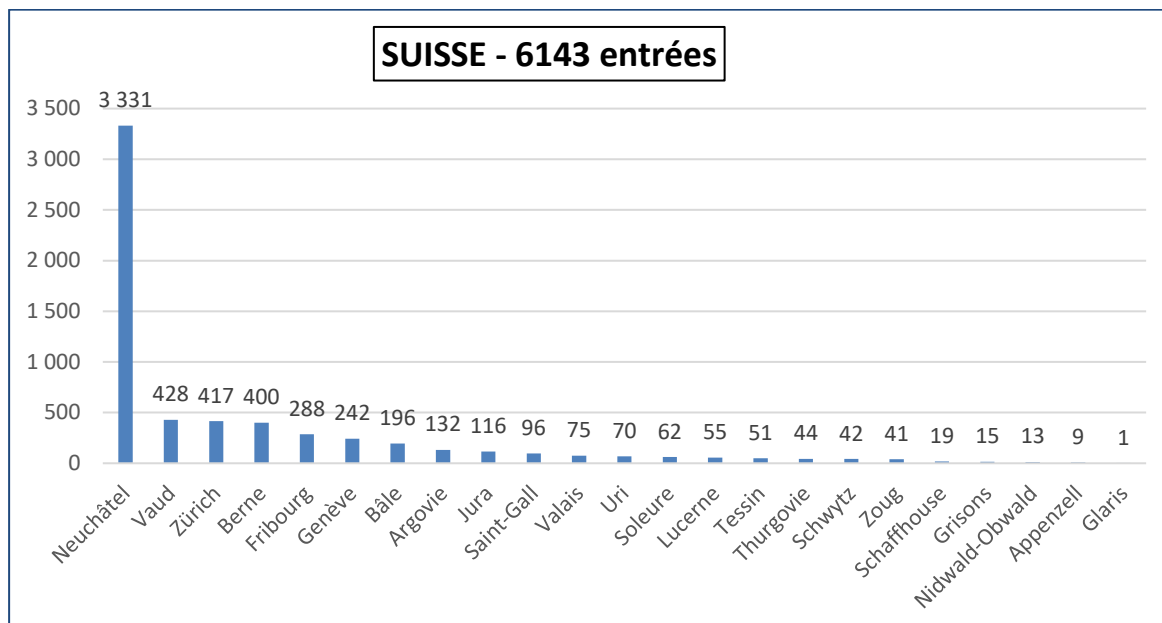
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2019 (9204), nous observons pour 2020 une diminution de 3146 entrées, soit – 34.18 %

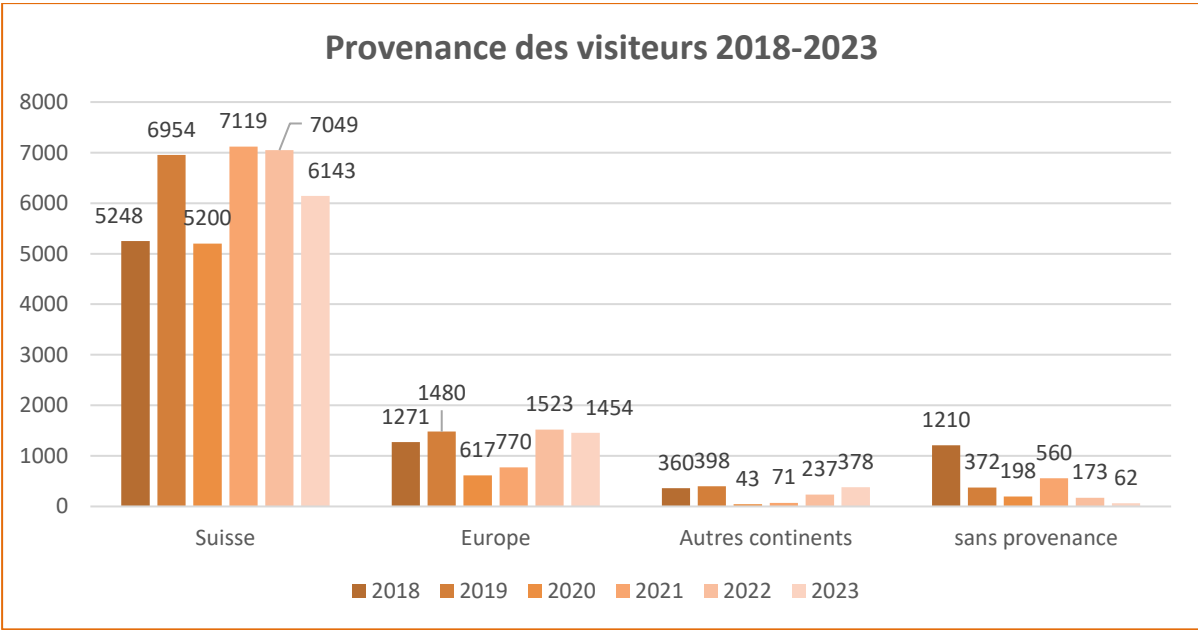
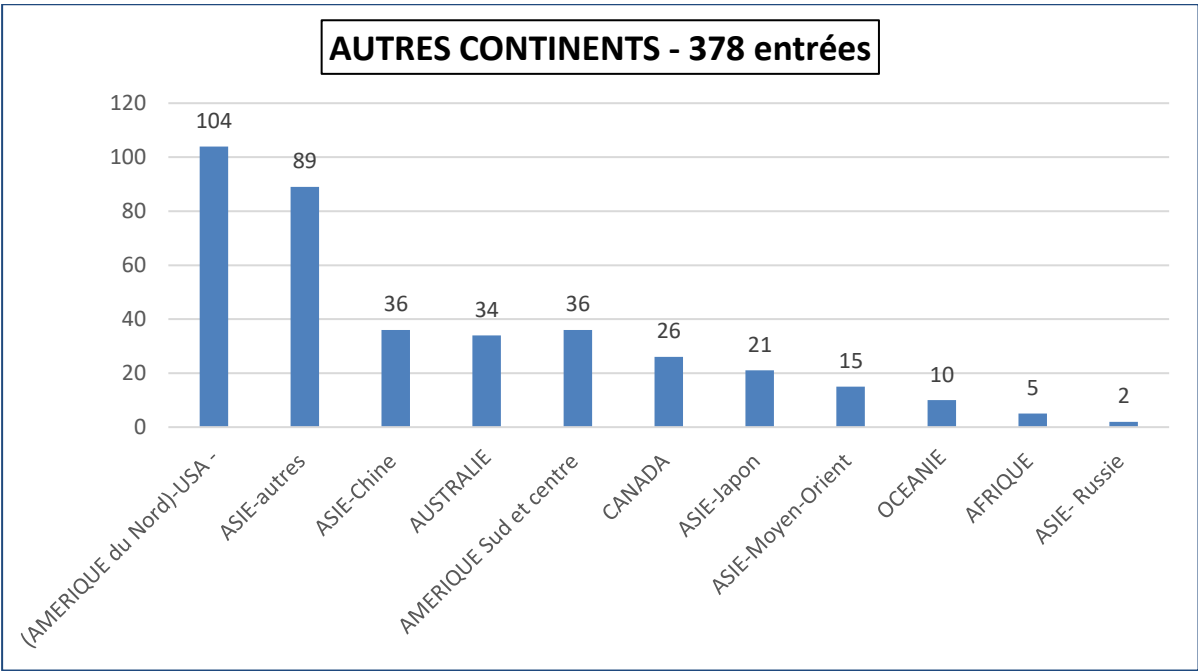
Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2020 (6058), nous observons pour 2021 une augmentation de 2462 entrées, soit 40.64 %.

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2021 (8520), nous observons pour 2022 une augmentation de 462 entrées, soit 5.42 %.

Par rapport à la fréquentation enregistrée en 2022 (8982), nous observons pour 2023 une diminution de 945 entrées, soit 10.52 %.

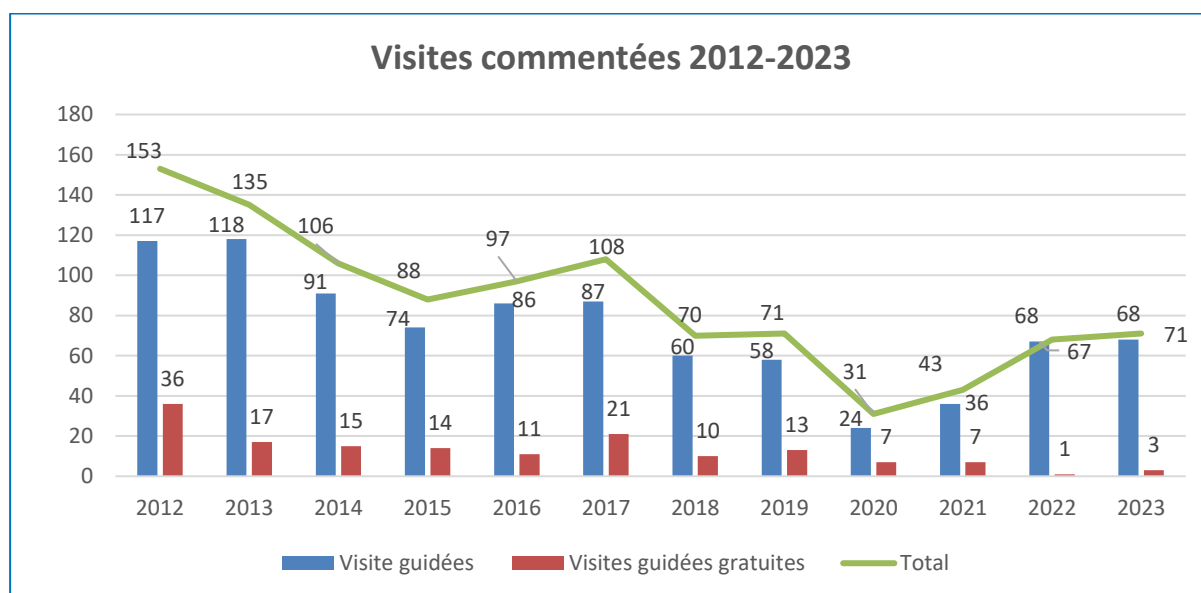
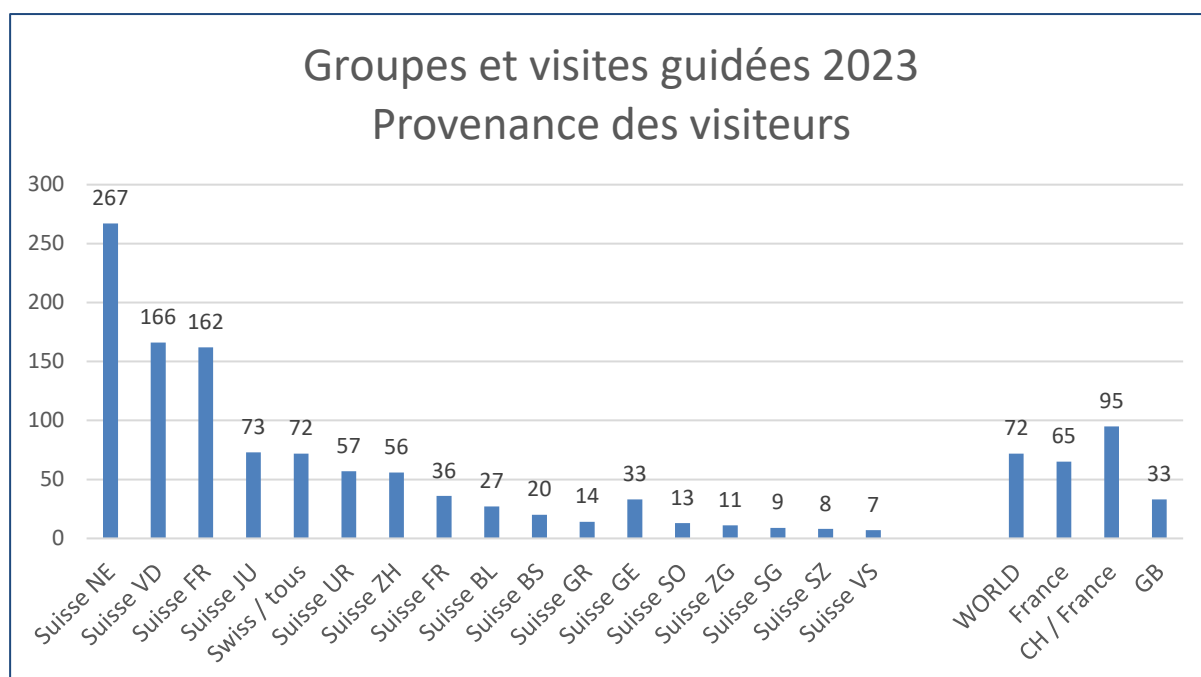
Provenance de nos visiteurs





Le temps des groupes

71 visites guidées ont été organisées dans le courant de l'année 2023.



Constatant que la fréquentation des groupes est en diminution, nous avons porté un effort particulier dès 2020 à la promotion du Musée d'horlogerie auprès de ce public, et à la création d'offres combinées.

- « **Quand le temps se fait tout Doubs** » : accueil café-croissants au Château des Monts suivi d'une visite commentée, croisière dans les bassins du Doubs et repas au restaurant du Saut du Doubs.
- « **Voyage au cœur des traditions** » : visite commentée du Château des Monts suivie d'une dégustation de vins neuchâtelois, repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers et visite des Mines.
- « **Le goût des traditions** », comprenant la visite du Château des Monts, une dégustation de vins neuchâtelois, un repas du terroir aux Mines d'asphalte à Travers, et la visite de la Maison de l'Absinthe à Môtiers, avec dégustation.

En 2023, nous avons organisé 6 offres combinées pour des groupes, soit 4 fois « Quand le temps se fait tout Doubs », 1 fois « Voyage au cœur des traditions », et 1 fois « Le goût des traditions », pour un nombre total de 160 personnes.

Offres touristiques et culturelles

AG Culturel – Kultur GA: alors qu'il concernait les moins de 21 ans sous la forme « 20 ans 100 francs », il est désormais valable jusqu'à l'âge de 25 ans. Il donne libre accès à des milliers d'événements, festivals, spectacles, concerts, ciné-clubs, musées et expositions.

Carte des Musées neuchâtelois : la carte des musées neuchâtelois permet de visiter librement toutes les expositions permanentes ou temporaires des musées affiliées au GMN - Groupement des Musées Neuchâtelois

Carte Vacances : pour les 6-17 ans. Un projet du service de la jeunesse, collaboration entre les villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Pour la modique somme de Fr. 25.- cette carte permet aux jeunes de profiter de nombreuses offres culturelles et sportives dans le haut du canton. Valable du 1 juillet au 13 août 2023.

DIPI Pass

Création d'une nouvelle identité de carte de loisirs, DIPI PASS réunit et remplace les cartes Moutain Pass, La Clé, Oh! Pass et Discover Pass à partir du 1er juin 2023. Cette nouvelle carte réunira plus de 450 offres de loisirs à prix réduit en Suisse et en France voisine. 1 entrée gratuite pour 1 entrée payante. Valable jusqu'à 6 personnes.

NTC-Neuchâtel Tourist Card : chaque voyageur séjournant au minimum une nuit dans un établissement hôtelier ou parahôtelier du canton de Neuchâtel se voit offrir la gratuité des transports publics et l'accès à une trentaine de prestations culturelles ou de loisirs.

L'Orlogeur : les chemins de la Contrebande Franco-Suisse. Petite randonnée touristique destinée à un public familial.

Passeport Musée Suisse : permet l'entrée dans tous les Musées partenaires de Suisse.

Raiffeisen : entrées financées par la Banque Raiffeisen pour les sociétaires Raiffeisen.

La Route de la Mesure du Temps : réductions pour les 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds (Musée du Temps, Besançon - Musée d'horlogerie au Château Pertusier, Morteau - Musée de la montre, Villers-le-Lac - Musée d'horlogerie du Locle - Musée international d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds).

STS Swiss Travel System : titre de transport pour visiteurs étrangers. Comprend un accès aux Musées partenaires du Passeport Musées Suisses.

VMS/AMS-Association des Musées Suisses : notre musée est membre de cette association et offre la gratuité aux personnes détentrices de la carte de membre.

Collaboration avec le Musée international d'horlogerie MIH : Le partenariat entre les deux Musées, MIH-MHL, consiste à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1^{er} musée visité.

Prêts de pièces de la collection

Musée d'histoire, La Chaux-de-Fonds – Exposition temporaire sur la détermination de l'heure dans les montagnes neuchâteloises "À la recherche de la lunette perdue", mai – oct 2023 :
Une lunette méridienne en laiton, signée Ernst à Paris, vers 1830-1860.

Château de Gruyères, Gruyères – exposition temporaire « Promesses de l'an nouveau. Origines et rites de la Saint-Sylvestre », sept 2023 – févr 2024 :

Un almanach perpétuel à disques rotatifs, Samuel Girardet Le Locle vers 1790-1800 ; un calendrier perpétuel julien avec table de conversion calendrier julien-grégorien ; une pendule à poser Lépine à Paris, vers 1840, avec quantième perpétuel, équation du temps, phases de lune.

CIFOM-ET, Le Locle – Pour travaux de diplôme d'élèves : 6 montres de poche

Muff Kirchturmtechnik AG – pour restauration : Horloge de tour Niklaus Luter 1556 abimée par la tempête du 24 juillet

Dons et Achats 2022

Le Musée est reconnaissant vis-à-vis de tous les donateurs et mécènes qui ont fait preuve de générosité par leur apport financier.

Les pièces de collection reçues de nos généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle durant l'année 2023 ont été exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis en décembre. Elles resteront visibles durant l'année 2024.

Dons

<p>Une montre de poche savonnette, répétition à quarts, automate à deux jaquemarts forgerons frappant sur une enclume, boîte or jaune 18 carats, marque « G. Othenin & Cie », Girard-Perregaux à La Chaux-de-Fonds, vers 1890.</p> <p>Une montre de poche, dont le cadran, en émail, est celui d'une pendule neuchâteloise représentée sur cette face de la montre. Le faux balancier de la pendule neuchâteloise bat. « Société Horlogère Reconvilier », Reconvilier, vers 1908. Breveté en 1905 par Charles Chatelain, Le Locle : "Mécanisme porteur pour automates, appliqué à une montre".</p> <p>Une montre de poche avec heures et minutes sautantes, dans deux guichets (système Pallweber breveté) et trotteuse « analogique », boîte argent 800, signée "Cortébert Watch M f g Co", vers 1886.</p> <p><i>Les premières montres avec minutes sautantes (l'heure sautante existait auparavant) ont été commercialisées à partir des années 1880. Le système Pallweber a été le premier à être breveté et est le plus connu de tous, principalement lié à la marque IWC.</i></p> <p><i>La marque "Cortébert Watch M f g Co" a été déposée le 17 novembre 1885.</i></p>	<p>M. Juan F. Déniz Grande Canarie (Îles Canaries)</p>
<p>Un portrait représentant l'horloger loclois Jacques-Frédéric Houriet, huile sur bois, encadrée, début 19^e s.</p>	<p>M. Eric Houriet, Mme Annie Houriet Marck (Calais/F)</p>
<p>Une pendule neuchâteloise signée Charles-Henri Challandes, dit le brésilien, mouvement à un corps de rouage, grande lentille de balancier, réveil, avec clé de remontage, milieu du 19^e s.</p>	<p>Mme Arlette Humbert Colombier</p>
<p>Une grande montre de poche Doxa, signature sur le cadran « Doxa Anti-Magnétique ». Boîte avec bélière de style Art Nouveau et motif « scène de chasse ». Doxa, Le Locle, début 20^e s.</p>	<p>Feu M. Roland Werner Gasser Ostermundigen (BE)</p>
<p>Une montre-bracelet Tissot T-Touch Solar Swiss Edition, Modèle T-Touch solaire. Edition limitée Estavayer 2016 – Club alpin. Réf. T091420 A LS 15. Boîte en titane. Bracelet textile et cuir. Cadran aux motifs armilli sur la cellule photovoltaïque.</p> <p>Un mouvement à quartz, tactile, à recharge solaire, Cal. ETA E84.301. Avec les fonctions : Météo, Altimètre, Chronographe, boussole, alarme, compte à rebours, calendrier perpétuel, double alarme, 2eme fuseau. Tissot, Le Locle, 2016.</p>	<p>Tissot SA Le Locle</p>

<p>Une pendule à poser, « Le Naufrage », pendule de Paris, sonnerie à chaperon, bronzes dorés, Rouen, fin 19^e s.</p> <p>Une pendule à poser, « Allégorie de musique », pendule de Paris, échappement à recul, sonnerie à chaperon, bronzes dorés, accompagnée de deux chandeliers, Bruxelles, fin 19^e s.</p> <p>Une pendule à poser, « Dame et sa colombe Virginie », pendule de Paris, sonnerie à chaperon, bronzes dorés, fin 19^e s.</p> <p>Une pendule à poser, « Paul », pendule de Paris, sonnerie à chaperon, décors « Palmier et raisins », accompagnée de deux chandeliers « angelots et fleurs », bronzes dorés, fin 19^e s.</p>	Mme Marie-Jeanne De Waegemaecker Les Monts-de-Corsier
<p>Une pendulette de table Zenith, mouvement mécanique 8 jours, montre de tableau de bord de voiture insérée dans une boule en marbre vert clair posée sur un socle du même marbre, Le Locle, 1920-1930.</p>	M. François Dubois Le Locle
<p>Une pendule Neuchâtelaise, sonnerie des quarts au passage, cadran avec chiffres arabes, cabinet de style Louis XVI, en bois peint noir, appliques de feuilles de laiton à motifs stylisés « chardons » de style Art Sapin, 1915</p>	Mme Francine Faessler Le Locle
<p>Une pendule en fer forgé, échappement à roue de rencontre. Construction artisanale par Antonio Mudu, l'époux de la donatrice, avant sa formation d'horloger.</p>	Mme Irène Mudu Bironico, Tessin
<p>Une pendule neuchâtelaise style louis XVI, répétition à quart à tirage, milieu du 19^e s.</p> <p>Une grande statue représentant Daniel JeanRichard examinant la montre du maquignon Peter, plâtre, 135 x 60 cm, signée « C Iguel 1887 » (Charles François Marie Iguel). A servi au projet de la statue « Daniel JeanRichard » en bronze, devant le collègue DJR au Locle.</p> <p><i>Ce don vient compléter la statuette en plâtre peint, exposée au 2^e étage, ayant servi au projet de la statue de Daniel JeanRichard.</i></p> <p><i>La statue de 9 m. de haut, en bronze coulé à Florence, a été inaugurée le 15 juillet 1888 devant le nouveau bâtiment du bureau de contrôle et de l'école d'horlogerie du Locle, rue Daniel JeanRichard 11.</i></p>	Au nom de Mme Marie-Louise JeanRichard (vve de Ferdinand-Philippe JeanRichard) St-Légier (VD) : Mmes Chantal Rittmeyer-JeanRichard, Monica Schelling-JeanRichard, Viviane Bhagwanani-JeanRichard

Achats

<p>Tabatière à oiseau chanteur, laiton gravé et doré, compartiment pour le tabac à priser à l'arrière. Anonyme, Genève ?, sans date.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet à affichage type régulateur, Alpina Genève, modèle Alpina Avalanche extrême. Réf. AL650X5AE24/6. Boîte en acier, lunette en PVD noir, bracelet en caoutchouc. Affichage régulateur. Mouvement mécanique, Cal AL-650. Réserve de marche 48h env. Alpina, Genève, 2006.</p> <p><i>Le régulateur permet d'afficher le temps de façon dissociée, car les aiguilles des minutes, des heures et des secondes ne sont pas coaxiales. Autrement dit, elles ont des axes de rotation différents. Généralement, l'aiguille des minutes est la plus grande et se trouve au centre du cadran. Les aiguilles des heures et des secondes se situent dans des compteurs séparés et plus petits, au-dessus ou en-dessous de celui des minutes.</i></p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet chronographe Alpina Genève, modèle Alpina StarTimer. Réf. AL860X4S6. Boîte en acier. Bracelet en cuir. Échelle télémétrique sur le cadran. Mouvement automatique, Cal-860. Réserve de marche 48h env. Alpina, Genève, 2011.</p>	Achat grâce aux Amis

<p>Montre-bracelet Tudor. Modèle Black Bay Ceramic, Réf.: 79210CNU. Boîte céramique noire, couronne et lunette en acier PVD noir, bracelet en cuir. Mouvement automatique, MT5602-1U, certifié chronomètre par le COSC et Master Chronometer par le METAS. Réserve de marche 70h. Tudor, Genève, 2022.</p> <p><i>Le processus de certification « Master Chronometer » pour des montres mécaniques complètes est décrit dans les exigences METAS N001. La certification porte essentiellement sur l'étanchéité, la performance chronométrique, la résistance aux champs magnétiques et la réserve de marche des montres.</i></p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet chronographe Swatch x Omega. Modèle Speedmaster Moonswatch. Mission to Saturn. Réf. SO33T100. Boîte en biocéramique. Bracelet velcro. Échelle tachymétrique sur la lunette. Mouvement quartz, Cal. G10.212 doté de la technologie PreciDrive permettant une précision à +/-10 secondes par année. Speedmaster Moonswatch, Bienne, 2023.</p> <p><i>Swatch x Omega : Omega et Swatch annonçaient en mars 2022 un partenariat autour du lancement d'un nouveau chronographe baptisé MoonSwatch. Directement inspiré de la légendaire Omega Speedmaster Moonwatch, première montre de l'Histoire à fouler le sol lunaire en juillet 1969, son nom, MoonSwatch, est ainsi une contraction de Moonwatch et de Swatch.</i></p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet chronographe Graham London. Modèle Graham Chronofighter R.A.C (roue à colonne). Réf. 2CRBS.B02A.L81B. Edition limitée No. 324. Boîte en acier. Bracelet en cuir. Chronographe à roue à colonne avec date à 7h. Mouvement automatique, Cal-1742. Réserve de marche 48h env. Graham, La Chaux-de-Fonds, 2011.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet Tudor. Modèle Black Bay Chrono. Réf. M79360N-002. Boîte en acier. Bracelet en cuir. Chronographe. Lunette tachymétrique en aluminium éloxé noir mat. Date à 7h. Mouvement automatique, Cal-MT5813. Réserve de marche 70h. Tudor, Genève – Le Locle, 2021.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet Tissot PRX Powermatic 80 Bucherer Blue Limited Edition Boîte en acier, lunette PVD or jaune. Bracelet en acier. Edition « Blue » limitée exclusivement à 888 exemplaires pour Bucherer. Réf. T137.407.21.041.00. Cadran bleu à motif gaufré, index et aiguilles en pvd or jaune. Mouvement automatique, Cal. Powermatic 80. Réserve de marche 80h. Tissot, Le Locle, 2022.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre de poche savonnette extra-plate Vacheron Constantin Boîte en or jaune 18 carats. Cadran laiton doré avec guillochage au centre. Heure, minute. Mouvement mécanique, remontage manuel par la couronne, échappement à ancre, balancier bimétallique coupé. Vacheron & Constantin, Genève, vers 1900.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre-bracelet Corum. Modèle Corum Admiral's Cup Trophy. Boîte en acier. Bracelet en acier. Réf. 082.833.20. Cadran bleu étampé de motifs. Index reprenant les flammes numériques utilisées par les marines internationales, date à 6h. Mouvement automatique. Réserve de marche 48h env. Corum, La Chaux-de-Fonds, 2004.</p>	Achat grâce aux Amis
<p>Montre de poche savonnette, Longines. Boîte en argent niellé de style Art déco, avec sa chaîne et son coffret d'origine. Cadran laiton argenté. Heure, minute, petite seconde. Mouvement mécanique, remontage manuel par la couronne, échappement à ancre, balancier bimétallique coupé. Longines, Saint-Imier, vers 1900.</p>	Achat grâce aux Amis

Montre –bracelet Casio. Modèle Casio G-Shock Carbon Core Guard. Réf GA-2100. Boîte en en résine et carbone. Bracelet caoutchouc. Cadran avec affichage analogique-numérique. Mouvement à quartz Casio 5811. Avec les fonctions : 31 fuseaux horaires (48 villes + temps universel coordonné), compte à rebours, double éclairage LED, calendrier perpétuel, chronographe, 5 alarmes. Casio, Japon, 2023.	Achat grâce aux Amis
Montre –bracelet Casio. Modèle Casio vintage. Réf A158WEA-9EF. Boîte en acier. Bracelet acier. Cadran avec affichage digital. Mouvement à quartz Casio 593. Avec les fonctions : chronographe, éclairage LED, calendrier perpétuel, alarme. Casio, Japon, 2023.	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire octogonal portatif dit de type "Butterfield". Avec boussole et indications des latitudes de villes. La platine octogonale en laiton gravée d'échelles horaires pour les latitudes 40°, 45°, 50° ; la face et le revers portant les noms et latitudes de 20 villes. Laiton gravé. Signé Chapotot à Paris, fin du 17e s. <i>Jean Chapotot est actif de 1690 à 1721, membre de la corporation des fondeurs. Il réalisa de nombreux instruments destinés à l'Académie des sciences</i>	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire octogonal portatif dit de type "Butterfield". Avec boussole et indications des latitudes de villes. La platine octogonale en argent gravée d'échelles horaires pour les latitudes 43°, 49°, 52° ; la face et le revers portant les noms et latitudes de 24 villes. Argent gravé. Signé Le Maire & Fils à Paris, 1er quart du 18e s. <i>Le Maire Fils fait référence au célèbre fabricant de cadrans solaires Pierre Le Maire II. Il a exercé son activité de fabricant d'instruments entre 1730 et 1760 à l'enseigne « A la pierre d'aimant » du Nouveau Quartier Anglais, sur le Quai de l'Horloge, Île de la Cité, Paris. Il était le fils de Pierre Le Maire I (né en 1672) qui fabriquait également des cadrans solaires mais se spécialisait dans le montage de pierres de taille. Son oncle Jacques Le Maire était également fabricant de cadrans solaires.</i>	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire octogonal portatif dit de type "Butterfield". Avec boussole et indications des latitudes de villes. La platine octogonale en argent gravée d'échelles horaires pour les latitudes 46°, 49°, 52° ; la face et le revers portant les noms et latitudes de 25 villes. Laiton gravé. Avec son étui en cuir et velours. L'étui en cuir, de forme octogonale comme son cadran, est muni d'un bouton à pression de fermeture ainsi que de petits clous décoratifs près de la charnière et du bouton d'ouverture. Cuir et velours vert à l'intérieur. Signé P Le Maire à Paris, début du 18e s.	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire diptyque rectangulaire en bois. Avec boussole. Une table imprimée horaire pour les latitudes les noms et latitudes de 53 villes. Bois et papier imprimé et aquarellé. Signé dans la boussole Verfertigt von David Beringen, Allemagne, 18e s. <i>Cadran solaire diptyque en bois, portatif, aussi appelé cadran de Nuremberg. Les quatre faces contenant des indications imprimées en couleurs sur papier, dont les latitudes de 53 villes. A l'intérieur, une boussole, le dos avec deux cadrans tournants, dont l'un marqué « Almanach perpétuel de l'année », indiquant en plus lever et coucher du soleil et longueur du jour et longueur de la nuit.</i>	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire diptyque rectangulaire en bois. Portatif, avec boussole. Une table imprimée horaire pour les latitudes les noms et latitudes de 64 villes (en anglais) pour 6 pays. Indications des points cardinaux indiqués sur la boussole aussi en anglais. Bois et papier aquarellé. Non signé, Angleterre ?, 18e s.	Achat grâce aux Amis

Cadran solaire diptyque rectangulaire en bois. Portatif, avec boussole, 18 ^e siècle. Une table imprimée horaire pour les latitudes les noms et latitudes de 36 villes. Indications des points cardinaux indiqués sur la boussole en anglais. Bois et papier imprimé et aquarellé. Non signé, Angleterre ?, 18 ^e s.	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire diptyque rectangulaire en bois. Portatif, avec boussole. Une table imprimée horaire pour les latitudes les noms et latitudes de 64 villes en anglais pour 6 pays. Indications des points cardinaux indiqués sur la boussole aussi en anglais. Bois et papier imprimé. Non signé, Angleterre ?, 18 ^e s.	Achat grâce aux Amis
Cadran solaire diptyque rectangulaire en bois. Portatif, avec boussole. Une table imprimée horaire pour les latitudes les noms et latitudes de 54 villes pour 4 pays. Indications des points cardinaux indiqués sur la boussole en anglais. Bois et papier imprimé et aquarellé. Signé Stockert, Bavaria, Allemagne, 18 ^e s.	Achat grâce aux Amis

Fondation Jeanmaire

Le 6 mars 2023, le Conseil de Fondation a tenu séance au Château des Monts. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

Association des Amis du Musée

Les cotisations de l'Association sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur. L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se compose à fin 2023 de 458 membres, dont 23 membres *Collectif* et 16 membres *Soutien*.

Son Assemblée générale a eu lieu le 26 avril 2023. La composition du Comité des Amis ne change pas : Julien Dubois, Président *ad interim* pour certaines tâches administratives ; Nicola Peguiron, Caissier ; Membres, Dora Huguenin, Micaela Fahrni et Micheline Uccelli.

Événements organisés au cours de l'année écoulée par le comité des Amis avec l'aide du personnel du Musée :

- En février, en collaboration avec la Ludothèque du Locle, jeux en rapport avec « Le Temps ».
- 25 juin, traditionnelle soirée d'été des Amis avec une animation musicale par un duo violon, guitare et bouzouki irlandais.
- 1^{er} août, fête des familles avec des « Jeux d'antan » en bois aimablement mis à disposition par la Fondation Alfaset, un atelier de confection de lampions et une démonstration des dentelières.
- 27 août, balade « À pas contés » (organisée conjointement par les associations des amis de trois musées d'horlogerie de la région : Le Locle, La Chaux-de-Fonds et Villers-le-Lac/F) : découverte de deux musées des Franches-Montagnes : Musée de la boîte de montre au Noirmont et Musée du paysan horloger au Boéchet.
- 7 décembre, soirée des Amis et vernissage de l'exposition Les temps du Locle de Marion Jiranek.

En outre, il est à relever que de nombreux membres des Amis ont adhéré à la souscription en faveur du nouvel atelier de restauration du musée et ont significativement contribué à la réussite de sa réalisation.

Conclusion et remerciements

Jouant de traditions du lieu et d'événements artistiques et techniques horlogers pointus, la diversité du programme 2023 du Musée horlogerie du Locle- Château des Monts a montré que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir de culture.

En effet, notre force est notre diversité, déclinée cette année tant au gré des pièces, des collections, des époques, des histoires, des événements, et de la multiplicité des visages de notre public.

Le Musée reste une scène essentielle à la création et au renforcement du lien social. Levier de réflexion, d'inspiration, de rencontres et de connaissances, il se veut l'écrin d'un savoir-faire horloger pluriséculaire ; il est le lieu de passage de la Cité de la précision et d'un public issu de tous horizons ; il est la plateforme d'échange avec l'ensemble des acteurs locaux et véhicule et transmet résolument une volonté d'excellence.

La culture est plus que jamais une nécessité : elle nous enrichit, nous rapproche, nous fédère. A son échelle, le Château des Monts se veut, lui aussi, source de résilience et d'inclusion.

De plus, par la richesse et la variété des événements que nous avons proposés en 2023, nous avons trouvé un terrain propice pour mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active. Ils ont par toutes leurs facettes assurément promu et renforcé l'image la Ville du Locle.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons notre reconnaissance à l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien indéfectible et leur confiance au Musée d'horlogerie du Locle.

MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Rapport de la directrice

L'année 2023 a été formidable et riche en événements, notamment grâce au succès de notre nouveau programme d'expositions collectives pointues, internationales et inclusives, en résonance avec les débats de la société contemporaine. À la tête du musée depuis juin 2022, j'ai inauguré une nouvelle politique d'expositions temporaires qui propose un dialogue entre les œuvres de la collection du musée, riche de plus de 5000 pièces et les voix de la création contemporaine internationale et suisse. La nouvelle Salle Marie-Anne Calame, inauguré en 2023 et dédiée au jeune public, est un succès qui ne cesse de grandir grâce à ses ateliers d'éveil artistique, dont l'un a même été conçu pour des enfants de 6 mois, et grâce à ses partenariats innovants avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle et La Salamandre. Nommé en l'honneur de Marie-Anne Calame, figure emblématique du Locle qui fonda en 1815 l'Établissement de travail des Billodes destiné aux enfants en difficulté, l'espace permet aux plus jeunes d'interagir avec la thématique de l'exposition en cours.

L'année a poétiquement commencé grâce à l'exposition **LE PLAISIR DU TEXTE**, qui s'est tenue du 25 mars au 18 septembre 2023. L'exposition, inspirée par le livre éponyme de Roland Barthes (1973), débutait par un hommage à la lecture, principalement au féminin et se poursuivait avec une réflexion sur l'invasion verbale de l'image et une exploration intime et viscérale de notre rapport au langage à travers l'art.

Aux côtés d'une trentaine de chefs-d'œuvre de la collection du 19^e au 21^e siècle, le MBAL a eu la chance de pouvoir inviter une vingtaine de créateur.rice.s d'aujourd'hui, venant de Suisse et de l'étranger, à entrer en résonance avec la thématique de la lecture, de l'écriture, de la poésie concrète, de la performance et de la relation entre mots et images.

La curatrice canadienne Sara Knelman, directrice du C The Visual Arts Foundation & du C Magazine à Toronto, a présenté pour la première fois en Suisse son projet Lady Readers regroupant des tirages vintages anonymes et vernaculaires de femmes en train de lire. L'exposition mettait également en valeur le travail de l'artiste américaine Melissa Catanese dont le livre Voyagers, publié en 2018, réunit des photographies en noir et blanc de personnes dans divers moments, lieux et positions de lecture. L'artiste a créé une nouvelle installation vidéo à partir de cette collection pour le MBAL. À ses côtés, une salle inédite dédiée aux artistes femmes issues de la poésie concrète a été co-commissariée avec le poète-imprimeur, bibliophile, performeur et enseignant Alex Balgiu, coéditeur de l'importante anthologie Women In Concrete Poetry (Primary Information, 2020). Aux côtés de la série Poema, réalisée en 1979 par l'artiste brésilienne Lenora De Barros, récemment exposée à la Biennale de Venise, étaient présentées les performances photographiées de l'artiste italienne de renom Ketty la Rocca, ainsi que la pièce magistrale de land art Libro Campo (1998) de l'artiste italienne Mirella Bentivoglio, formée en Suisse et en Angleterre. Des artistes historiques de la poésie concrète comme les Françaises Suzanne Bernard, du mouvement lettriste, et Façoise Mairey, exposées en Suisse pour la première fois, ont dialogué avec des installations contemporaines spécialement conçues pour l'exposition comme celles des genevoises Elisabeth Lebon et Carla Demierre. L'exposition a aussi permis de soutenir l'édition et l'art imprimé contemporain suisse avec l'aide à la production et à la vente des livres d'artistes et des affiches de Lebon et Demierre.

Afin de compléter cette programmation, le MBAL a eu la chance de collaborer avec l'artiste suisse Philippe Decrauzat, récemment nommé pour le Prix Marcel Duchamp 2022. Il a été l'auteur de notre édition annuelle et il a ponctué l'exposition avec ses sculptures textuelles en forme de parenthèses. À ses côtés, Rollo Press, fondé par l'artiste zurichois Urs Lehni en 2008, a proposé une œuvre inédite pour la façade du musée. Le duo suisse de renommée internationale Lutz & Guggisberg ont exposé leur bibliothèque imaginaire et ont créé une installation inédite avec leur technique de peinture automatique. Un autre duo suisse, Vieceli & Cremers, ont présenté leur livre The End of Books qui rassemble une collection impressionnante de serre-livres. L'ouvrage, lauréat du Prix Bob Calle du livre d'artiste 2022 a été exposé au Centre Pompidou à Paris.

L'artiste anglaise Chloe Dewe Mathews a présenté une installation dans le cadre du festival de photographie ALT+1000, en lien avec sa recherche sur le paysage suisse qui a, lui-même, inspiré Mary Shelley en 1816 pour l'écriture de Frankenstein, personnage mythique de la littérature mondiale. Cette exposition a permis d'annoncer dès mars la nouvelle édition du festival de photographie ALT. +1000 dont le MBAL est partenaire et qui a eu lieu cette année au Lac des Taillères, à la fin du mois d'août.

Enfin, dans le cadre de cette exposition, le MBAL a aussi proposé un projet pour le Printemps culturel Neuchâtelois dédié aux Amériques noires avec l'installation *Looking for Edmonia* de l'artiste américaine d'origine afro-cubaine Gisela Torres, qui travaille sur les traces de l'artiste Mary Edmonia Lewis (1844-1907), la première sculptrice d'origine afro-américaine et amérindienne à atteindre une reconnaissance internationale.

Pour ce cycle, un catalogue en forme de livre d'artiste, *L* plaisir du texte*, a été publié par le MBAL avec les contributions inédites des chercheuses Delphine Bedel et Katharina Holderegger sur l'origine du terme « féminisme » et l'accès des femmes à la lecture, l'écriture et l'édition dans l'histoire.

Concernant la médiation, la salle MARIE-ANNE CALAME a mis en lumière l'artiste américaine de renom Anne Turyn avec son projet photo-textuel légendaire *Lessons & Notes*, exposé pour la première fois au New Museum de New York en 1982 et qui voit les enfants protagonistes. Le MBAL est également ravi de collaborer pour ce cycle avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle, qui présente une sélection de livres en lien avec l'exposition. Un riche programme de médiation culturelle destiné au jeune public et aux visites scolaires a accompagné ce cycle d'exposition, comme les ateliers *Né pour lire*, en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle, *SLAM*, autour de l'écriture et du dessin destiné et *Monstruusement Votre*, autour de la figure de Frankenstein.

Un ambitieux programme d'événements pour adultes a aussi rythmé l'exposition LE PLAISIR DU TEXTE : performances, visites guidées, tables rondes et ateliers. Au printemps 2023, du 28 au 29 avril, s'est tenu l'organisation d'un cycle de conférences, Les États Généraux Du Magazine, visant à dresser le bilan du rôle qu'a joué autrefois et que joue encore aujourd'hui le magazine. Une collaboration inédite et passionnante entre le MBAL et le Club 44, qui ont eu l'honneur de convier des personnalités de publications importantes comme *M*, le magazine du *Monde*, *Marie-Claire*, *Artpress*, *PALM* le magazine du Jeu de Paume et le *Kunstbulletin*, entre autres, pour une série de tables rondes qui ont permis de sonder l'état de l'art du magazine aujourd'hui.

En 2023, nous avons aussi continué le partenariat développé avec le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) et à l'occasion de la 3^e édition, les photographies de Lea Kunz (1991, Suisse) ont été présentées successivement sur les deux sites du RHNe, à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Pour cette exposition participative et inclusive, « Lorsque je ne vois pas assez, je prends les yeux des autres » qui s'est déroulée de juin à août 2023, le MBAL a invité l'artiste à réaliser un travail en résonance avec le domaine de la santé (thérapie et soin). De plus nous avons poursuivi la programmation de l'ORBIT_E, le nouvel espace virtuel d'exposition du MBAL. C'est à Lauren Huret que nous avons confié cette deuxième carte blanche. Intitulée *L'hypnose du jardin*, cette œuvre, qui mélange photographies prises dans un parc de Genève et images issues de l'IA, a été inspirée par la question « est-ce que les images peuvent nous guérir ? ». L'exomusée, en collaboration avec le MBAL a inauguré une fresque de l'artiste Case Maclaim sur le mur postérieur du musée et le MBAL a accueilli une performance théâtrale pour fêter le 175^e anniversaire de la Révolution Neuchâteloise en août 2023.

Le 13 octobre 2023 s'est déroulé le vernissage de notre nouvelle exposition, **ANIMAL INSTINCT, INSTINCT ANIMAL**, qui a été marquée par une belle affluence du public. La thématique de l'instinct et du regard animal, ainsi que la relation que les humains entretiennent avec les animaux est explorée au sein de ce cycle d'expositions d'automne, qui se termine le 25 février 2024 avec une performance extraordinaire en partenariat avec l'Association Danse Neuchâtel.

Inspiré par la crise de la biodiversité, la recherche de Hicham-Stéphane Afeissa dans son *Manifeste pour une écologie de la différence* (2021) et *Le livre des êtres imaginaires* de Jorge Luis Borges (1957), l'exposition poursuit le dialogue entre 97 œuvres de la collection du MBAL et celles d'une dizaine de créateur.rice.s d'aujourd'hui. On y retrouve des artiste.s de renommée internationale comme le britannique Patrick Goddard, dont les travaux portent sur l'anthropocène, la dystopie et l'animal, notamment sur une chienne qui parle – nommé *Whoopsie* – et qui raconte un cauchemar récent.

L'artiste et chercheur à l'Université de Harvard EMILIO VAVARELLA présente, pour la première fois en Suisse, le film *Animal Cinema*, primé à de nombreuses reprises, qui est composé des fragments de vidéos d'animaux manipulant des caméras et propose une approche visuelle non-anthropocentrique. Le projet *Shifters* de la polonaise MARTA BOGDANSKA, une archive photographique sur l'exploitation des animaux par l'armée et la police pendant les guerres dans le cadre de différents programmes d'espionnage et leurs actes de résistance, se fond avec la collection MBAL grâce à une installation inédite. D'autres artistes suisses comme ROMAN SELIM KHEREDDINE, PAMELA ROSENKRANZ et ALADIN BORIOLI, qui propose une nouvelle installation de son projet artistique *Apian* sur l'impact des pesticides sur la mémoire des abeilles, sont exposés. Pour la Salle Marie-Anne Calame le MBAL a invité la Bibliothèque des Jeunes du Locle et La Salamandre a présenté deux expositions en lien avec la thématique animale. Pour cette exposition nous avons aussi développé un partenariat unique avec MUZOO, La Chaux-de-Fonds, pour exposer une partie de leur collection et pour réaliser des ateliers artistiques avec leurs animaux dont résultats sont présentés au MBAL au rez-de-chaussée.

Pour ce qui concerne la collection MBAL, 2023 a été une année exceptionnelle : les deux expositions collectives nous ont permis de mettre en valeur 127 œuvres, d'en restaurer une vingtaine et d'instaurer une collaboration très prometteuse avec la Confédération Suisse. Nous sommes aussi très fiers de pouvoir présenter une première partie de son inventaire en ligne pour 2024.

Le total de visiteur·euse·s recensé·e·s dans notre musée a augmenté à 8'280 en 2023 par rapport à 7'658 en 2022 (7'091 en 2021 contre 6'601 en 2020 et 10'293 en 2019, c'est-à-dire avant la pandémie). Ceci doit être mis en relation avec les jours d'ouverture du Musée, ouvert 230 jours en 2023 (212 jours en 2022, 178 jours en 2021, 159 jours en 2020 et 221 jours en 2019). La billetterie du MBAL a rapporté Fr 21'753.10.

En 2023, le public tout comme la presse a salué l'excellence de cette nouvelle programmation. L'exposition LE PLAISIR DU TEXTE, a été distinguée par Vogue.com comme l'une des 10 expositions à voir dans le monde et a eu plus que 40 parutions dans la presse suisse et internationale. L'exposition automnale ANIMAL INSTINCT, INSTINCT ANIMAL a confirmé l'ambition du musée avec plus que 20 parutions dans la presse suisse et internationale, ce qui fait de 2023 une des meilleures années pour la couverture médiatique de notre musée. Notre présence dans la presse étrangère ne cesse pas d'augmenter (31.7 % en 2023, contre 13.3 % en 2022 et 9 % en 2021), ce qui contribue à une excellente promotion internationale de la Ville du Locle.

Le MBAL en quelques chiffres

8'280 visiteur·euse·s accueilli·e·s
12 expositions temporaires
27 événements dont 9 visites commentées des expositions
40 classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont 21 du Locle
26 ateliers et 34 visites commentées
614 élèves accueilli·e·s

1 exposition hors les murs

Léa Kunz, « Lorsque je ne vois pas assez, je prends les yeux des autres »

Afin de diversifier le public, la collaboration avec l'Hôpital Neuchâtelois s'est poursuivie. Une exposition produite par le MBAL pour RHNE a été présentée sur les sites de La Chaux-de-Fonds et de Pourtalès.

7 employé·e·s fixes, 9 employé·e·s temporaires, 4 stagiaires pour un total de 4 EPT (emploi plein-temps)

63 articles de presse et émissions TV/radio
241 mentions sur les réseaux sociaux.

Sur l'année 2023, le Musée a été ouvert 230 jours (contre 212 jours en 2022 et 178 jours en 2021).

Société des Beaux-Arts et du Musée

En 2023, la Société des Beaux-Arts et du Musée compte 208 membres. Le Comité de la SBAL s'est réuni pour des séances ordinaires à 6 reprises au Musée des Beaux-Arts.

Comité

Président et secrétaire des verbaux	Christoph Künzi
Vice-présidente	Corine Bolay-Mercier
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du CC	Miguel Perez, jusqu'au 31 mars 2023 Philippe Rouault, du 31 mars au 1 ^{er} juin 2023 Cédric Dupraz, dès le 1 ^{er} juin 2023
Membres	Anne Hasler Choffat Muriel Barrelet Stéphanie Cattin Patrick Ischer, jusqu'au 31 mai 2023 Bernard Soguel Corinne Engel Henry Leutwyler Odile Duvoisin, dès le 1 ^{er} juin 2023 Pascale Jeanneret, dès le 1 ^{er} juin 2023
Représentante du Musée	Federica Chiocchetti

Assemblée générale

Mercredi 31 mai, 18h30

Gravure annuelle

Chaque année, la Société des Beaux-Arts et du musée produit une édition signée et numérotée, destinée à la vente. Pour l'édition 2023, **Philippe Decrauzat** (*1974, Suisse) a imaginé pour le MBAL une série inédite de photogrammes, formée à partir de différentes projections de poussière de grès résiduel. Elle a été obtenue après avoir réalisé la sculpture d'une stella octangula – qui s'inspire directement de celle qui orne la tombe d'André Breton – et qui est utilisée comme sujet central pour son film *Solides* (2017). Ce qui reste prend une autre vie, poétique et aléatoire, propre à l'obsession pour les hasards objectifs et les images potentielles.

Solides Included, 2022

Photogramme sur papier Ilford Multigrade RC, glossy

29,7 x 21 cm

20 exemplaires uniques, numérotés et signés

Vendu au prix de 500.- (non encadré)

Personnel

Personnel fixe

Directrice, Federica Chiocchetti, 80 %

Conservatrice adjointe, Séverine Cattin 70 %

Responsable communication et médiation, Anastasia Mityukova 40 % jusqu'au 26 janvier 2023

Responsable communication et médiation, Fanny Blanc 40 % dès le 20 février 2023

Collaboratrice administrative et responsable de l'accueil, Romina Stifani, 60 %

Technicienne d'exposition, Sulliane Bressoud, 30 %

Assistante de collection, Maude Mathez, 20 %

Concierge-responsable/technicien, Martial Barret, 100 %

Personnel temporaire

Cécile Anderfuhren, médiatrice culturelle
Pauline HUILLET, médiatrice culturelle
Nathalie Humbert-Droz, auxiliaire d'accueil et médiatrice culturelle
Julie Ryser, graphiste pour la signalétique interne
Lisa Junod, médiatrice culturelle
Taline Ménédjian, auxiliaire d'accueil
Bastien Schmid, auxiliaire d'accueil et aide-technicien
Amandine Sieber, auxiliaire d'accueil jusqu'au 30 juin
Thomas Gillam, auxiliaire d'accueil

Stagiaires

Emma Rietsch, étudiante en Histoire de l'Art, de novembre 2022 à mai 2023
Violette Marbarer, étudiante en Histoire de l'Art, de novembre 2022 à mai 2023
Camille Rimaz, étudiante en Droit, de juin à décembre 2023
Justine Kusch, étudiante en Journalisme et Communication, de juin à décembre 2023

Aides techniques

Dimitri Fontana, pôle de conciergerie
Milan Pitton, apprenti
Arnaud Santschi, apprenti
Lisa Thurnherr, aide au montage

Mandataires

Julie Ryser, graphiste
Nicolas Polli, graphiste
Maria Gallardo, graphiste
Lucas Olivet, photographe
Caroline Bourrus, communication
Léa Gentil, restauratrice
Florane Gindroz-Iseli, restauratrice
Cindy Amstutz, encadrement

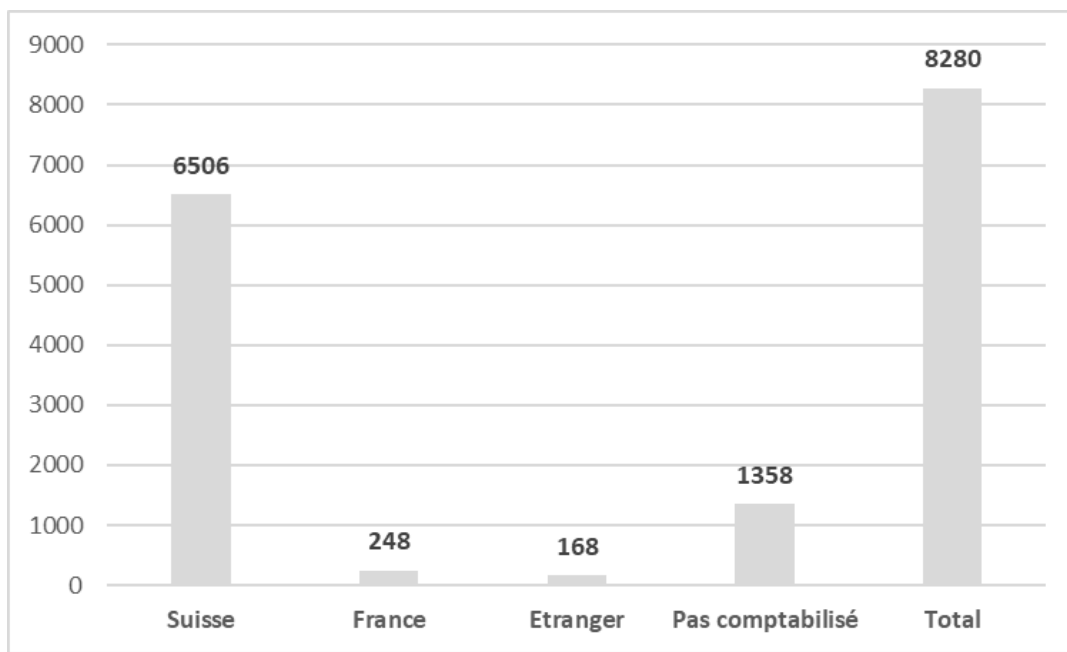
Fréquentation du site

En 2023, le MBAL a reçu 8'280 visiteur·euse·s

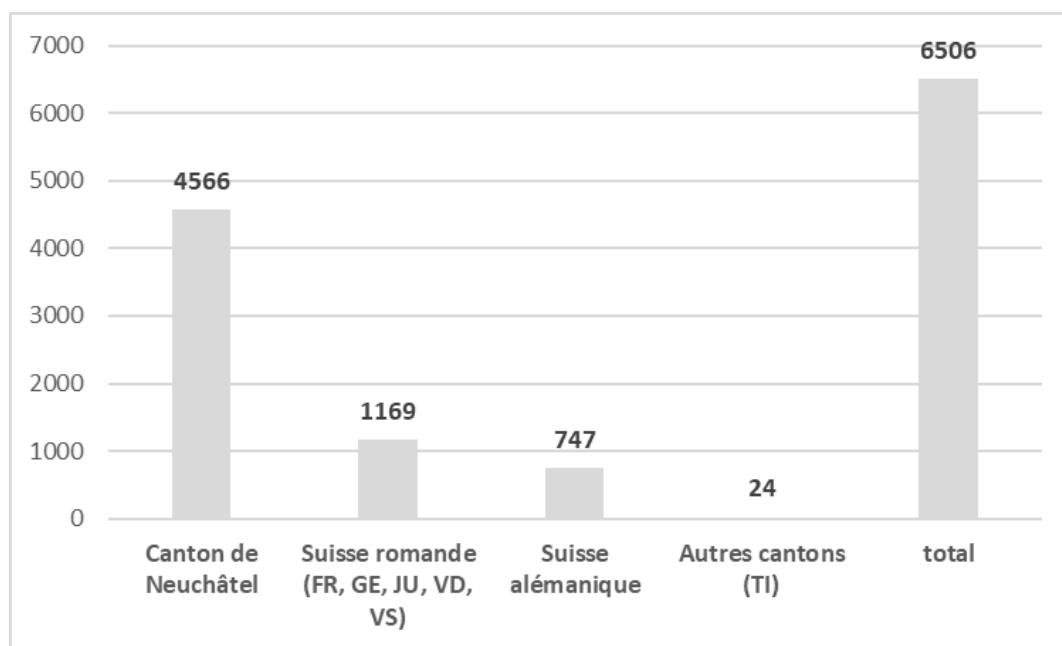
	2023
Entrées payantes	3'650
Entrées gratuites	4'630
Total	8'280

En 2023, la billetterie du MBAL a rapporté Fr. 21'753.10 et la fréquentation a augmenté à 8'280 en 2023 par rapport à 7'658 en 2022. Près de 896 enfants ont bénéficié de l'entrée libre au MBAL. Les premiers dimanches du mois avec entrée gratuite sont appréciés par notre public (504 personnes comptabilisées). Parmi les visiteur·euse·s ayant bénéficié de l'entrée libre, on compte 2'467 invité·e·s aux vernissages et autres événements du MBAL mais également 552 touristes se présentant avec la Neuchâtel Tourist Card.

Provenance des visiteur·euse·s

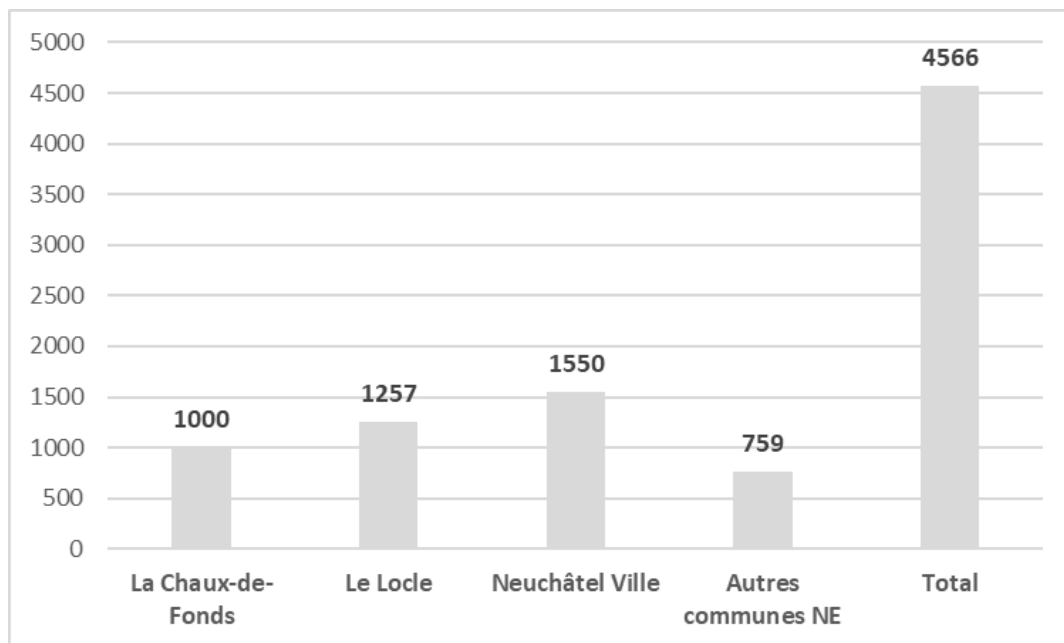


Provenance des visiteur·euse·s par canton



Provenance des visiteur·euse·s du canton de Neuchâtel par commune

4'566 Neuchâtelois·e·s réparti·e·s sur 54 communes du canton.



Expositions 2023

12 expositions temporaires

21.10.2022 – 26.02.2023 : *Histoire d'eaux*

Edward Burtynsky, *Eaux Troublées*

Ignatio Acosta, *Inverting the Monolith*

Bienvenue Studios, *Into Mountains: Wear Your Mirror*

Lermite, *De La Collection*

Femmes artistes Clips Videos, *150^e Anniversaire École D'arts Appliqués*

25.03 – 18.09.2023

Le Plaisir du Texte

Anne Turyn, *Lessons & Notes*

Chloe Dewe Mathews, *In Search of Frankenstein*

Gisela Torres, *Looking for Edmonia (Self-Portrait)*

23.06 – 31.08.23 : Hors les murs

Chaux-de-Fonds et Neuchâtel – Rhne

Lea Kunz, *Lorsque je ne vois pas assez, je prends les yeux des autres*

30.06.2023 – 01.04.2024 : Orbit_e #2

Lauren Huret, *L'hypnose du jardin*

14.10.2023 – 25.02.2024

animal instinct / instinct animal

La Salamandre, *Fais connaissance avec les 3 grands prédateurs de Suisse : le loup, le lynx et l'ours !*

Médiation culturelle

27 événements conviant le public dont :

9 visites commentées publiques

614 élèves

40 classes accueillies du Canton de Neuchâtel dont 21 du Locle

26 ateliers jeune public et 34 visites guidées

16 intervenant·e·s lors de 4 tables rondes

Tables rondes & brunchs

4 tables rondes ont été organisées en 2023. Différent·e·s spécialistes sont invité·e·s à intervenir sur des sujets divers et variés, liés à la culture et au monde de l'art. Il s'agit ainsi d'une occasion pour le public de rencontrer des acteurs culturels, de développer un réseau et de partager de nouvelles réflexions.

Les états généraux du magazine – MBAL x Club 44

Vendredi 28 avril dès 18h15

Le MBAL s'associe pour la première fois au Club 44 pour présenter un cycle de réflexion en écho à l'exposition *Le Plaisir du texte* (25.03 -18.09.2023). Pendant deux jours, des rencontres sonderont la place et le rôle social des magazines aujourd'hui et les perspectives de ses futures évolutions. En effet, dans un paysage médiatique radicalement reconfiguré par les nouvelles technologies, le format magazine est repensé, et traverse une mue certaine. Il reste pourtant un objet clé du quotidien, ancré dans notre société et témoin de ses évolutions.

Les états généraux du magazine – MBAL

Samedi 29 avril de 10h30 à 15h30

Dans un paysage médiatique radicalement reconfiguré, le magazine fait aujourd'hui l'objet de remises en question incessantes. Pourtant, il reste un objet clé de la vie quotidienne, ancré dans notre société et témoin de ses évolutions. Pour réfléchir à son rôle aujourd'hui et à ses perspectives d'avenir, le MBAL invite plusieurs spécialistes pour une série de trois débats dans les domaines de l'art, de la mode, de la culture et de la vie politique.

Art et littérature

Dimanche 18 juin de 11h00 à 12h30

Table ronde modérée par Séverine Cattin, conservatrice adjointe du MBAL, en présence de Madeleine Betschart, directrice du Centre Dürrenmatt Neuchâtel, et de Sandrine Pelletier, artiste.

Table ronde Alt.+1000 x MBAL

Dimanche 10 septembre de 11h00 à 14h00

Table ronde modérée par Morgane Paillard (directrice d'Alt.+1000), Michael Jakob (historien et théoricien du paysage) et Federica Chiocchetti (directrice du MBAL). Entrée libre suivie d'un brunch payant.

Brunchs des familles

Dimanches 16 avril et 21 mai de 11h00 à 14h00

Profitez d'un dimanche en famille au musée ! Pendant que les enfants de tout âge participent à l'atelier, les adultes visitent librement l'exposition. Dès 12h00, tout le monde se retrouve pour partager un brunch collectif.

Atelier pour adultes

Atelier pour adultes Ecodesign

Samedi 28 janvier de 14h à 17h

L'industrie de la peinture est l'une des plus polluantes, en particulier pour les cours d'eau. Il existe heureusement des alternatives écologiques et saines. Lors de notre atelier de peinture suédoise, apprenez à fabriquer vous-même une peinture pour boiserie extérieure avec des pigments et des liants naturels en compagnie de notre médiatrice Cécile Anderfuhren.

Atelier de poésie concrète pour adultes

Samedi 1er avril de 14h00 à 15h30

Venez vous essayer à l'exercice de la poésie concrète avec le designer et graphiste suisse Demian Conrad.

Bind me

Dimanche 25 juin de 14h00 à 15h30

Participez à un atelier de reliure pour adultes et repartez avec un objet confectionné par vos soins. Tessa Wymann, fondatrice de l'atelier veveysan Les Relieuses, vous accompagnera dans cette réalisation et vous transmettra son savoir-faire.

Ateliers pour enfants

SLAM

Samedi 13 mai de 14h30 à 16h00

Après avoir découvert le travail de l'artiste américaine Anne Turyn, les enfants (dès 9 ans) sont invité·e·s à explorer le *slam*, fameuse discipline à mi-chemin entre la poésie et le rap. Pas besoin de savoir chanter pour s'essayer à l'écriture créative !

Né pour lire

Vendredi 2 juin de 9h00 à 11h00

Venez partager un moment de lecture avec vos bébés et petits enfants. Événement organisé en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle au MBAL.

Monstrueusement vôtre

Samedi 2 septembre de 14h30 à 16h00

Atelier de création pour enfants (4–9 ans). Comme l'artiste anglaise Chloe Dewe Mathews, exposée dans *Le plaisir du texte* en collaboration avec le festival Alt+1000, les enfants sont invité·e·s à imaginer les paysages qui ont inspiré la passionnante histoire de Frankenstein. L'atelier leur propose ensuite de se baser sur ce mythe de la littérature pour façonner leur propre monstre, terrifiant ou non !

Il était une fois un loup, un lynx et un ours...

Vendredi 27 octobre de 9h00 à 10h30

Le MBAL invite les petit·e·s et les plus grand·e·s (2-9 ans) pour un moment de lecture. Activité en collaboration avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle.

La Salamandre, Wapiti, Wakou... et le tien ?

Dimanche 3 décembre de 15h30 à 17h00

En compagnie de nos médiatrices, les enfants (3-6 ans et 6-9 ans) participent à un moment de création avec un atelier où iels imaginent leur propre magazine nature.

Concerts

Concert MBALxHEM

Dimanches 5 février, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août et 3 septembre à 15h30

Le musée invite les jeunes talents de la Haute Ecole de Musique de Neuchâtel à performer tous les premiers dimanches du mois. Les concerts sont gratuits avec un chapeau à la sortie.

Concert au musée

Dimanche 5 novembre à 15h30

Le MBAL invite Jacques Tchamkerten pour un concert découverte autour de l'onde Martenot.

Autres événements

Afterwork

Jeudi 9 février de 17h30 à 20h

Découvrez nos expositions durant un horaire étendu en soirée. Au programme : apéritif, DJ set électropop proposé par Thom-Hash et autres festivités !

Bibliomania + visites guidées flash

Dimanche 14 mai de 11h00 à 12h00 et dès 13h30

Ce dimanche, venez découvrir la lecture-spectacle autour de la bibliomanie, un récit fantaisiste et marionnettiste avec voix et objets performé par Alex Balgiu (artiste et co-commissaire de la salle sur la poésie concrète et visuelle au sein de l'exposition *Le plaisir du texte*) et Olivier Lebrun (artiste exposé). L'occasion pour petit·e·s et grand·e·s de découvrir cette discipline orale et textuelle entre mots et images en compagnie de spécialistes.

L'événement sera suivi de 3 visites guidées flash (13h30, 14h30, 15h30), dans le cadre du Jour des Musées (JEM).

Le plaisir du livre + brunch

Dimanche 21 mai de 11h00 à 14h00

Présentation des maisons d'édition Rollo Press, Yellow Pages (Zurich) par le graphiste zurichois Urs Lehni, qui évoquera les raisons qui l'ont poussé à fonder une maison d'édition il y a de ça 15 ans, et expliquera pourquoi il continue à faire des livres après une si longue période. Izet Sheshivari présentera ensuite la maison d'édition Boabooks (Genève), suivie d'une performance de l'auteure de poésie concrète Elizabeth Lebon.

Fais un effort pour te souvenir. Ou à défaut, invente

Dimanche 28 mai de 11h00 à 12h30

Lecture et projection avec Hélène Giannecchini et Gisela Torres, en collaboration avec le Printemps Culturel Neuchâtelois.

Lancement de l'ORBIT_E

Vendredi 9 juin dès 18h30

Lancement de la deuxième capsule vidéo de l'ORBIT_E réalisée par l'artiste Lauren Huret. Évènement accompagné d'un DJ set de Valerio Spoletini et d'un apéritif dinatoire.

Dernières nouvelles de la nuit

Dimanche 11 juin de 11h00 à 12h30

Moment de lecture avec la poète et écrivaine Carla Demierre, suivie d'une discussion avec Cléa Chopard de la revue L'Ours Blanc. Modéré par Federica Chiocchetti, directrice du MBAL.

Visite littéraire du Locle + braderie de livres

Samedi 9 septembre, de 14h00 à 17h00

Découvrez Le Locle sous un angle différent en participant à une visite littéraire de la Ville qui s'achèvera au musée ! Après une visite de l'exposition collective *Le plaisir du texte*, profitez de la braderie des livres du MBAL dans l'espace cafétéria du musée. Évènement s'inscrivant dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine (JEP), en collaboration avec la Foire du Livre du Locle.

Projection

Samedi 6 décembre à 11h00

Découvrez le sixième épisode du documentaire *Choreographers at Work!* (Michelle Ettlin & Mona De Weerd, 2022), autour de la chorégraphe Tabea Martin. La séance sera suivie d'une discussion et d'un apéritif.

Évènement prenant place à l'Ancienne Poste (Le Locle), en collaboration avec l'Association Danse Neuchâtel (ADN).

Marché au MBAL

Dimanche 10 décembre dès 11h00

Le temps d'une journée, le musée se transforme en marché de créateur·ice·s, afin que vous puissiez venir y dénicher vos plus beaux cadeaux de Noël !

Visites commentées

Dimanches 5 février, 2 avril, 7 mai, 4 juin, 2 juillet, 6 août, 3 septembre, 5 novembre et 3 décembre
Visites publiques (offertes avec le billet d'entrée)

Visites pour les amis du MBAL

Jeudis 27 avril et 16 novembre à 18h30

Présentation de l'exposition par Federica Chiocchetti, directrice du MBAL.

Café Boutique

À chaque cycle d'exposition, la boutique fait peau neuve et sélectionne des créations liées à la thématique du moment. En 2023, le public a pu découvrir une sélection de créations originales par 32 artisan·e·s de la région, dont les sacs uniques et upcyclés de l'artiste Tim Denervaud créés avec la bâche de la façade du MBAL, des livres d'artistes et autre, des cartes postales, des impressions et une multitude d'objets locaux fabriqués en Suisse.

En étudiant les chiffres de vente de la boutique, nous pouvons constater que le ticket moyen de Fr.20.12 a un peu augmenté (Fr. 18.15 en 2022). Les produits ayant le plus grand succès auprès de nos visiteur·euse·s sont les livres, les affiches et les cartes postales en lien direct avec les expositions et la collection du musée. Si nous nous concentrons sur les livres vendus dans notre boutique, nous constatons qu'en 2023 les visiteur·euse·s ont déboursé en moyenne Fr. 39.38 par livre (Fr. 48.64 en 2022).

Le café du musée est un lieu convivial où les visiteur·euse·s peuvent se régaler d'une part de tarte, d'un bricelet ou d'une branche de chocolat, des produits artisanaux provenant d'une boulangerie du Locle. Le dimanche, et lors d'événements les délicieuses pâtisseries de Sofia Pace de *Gourmandiose* du Locle sont très appréciées. Le MBAL propose des boissons chaudes (café, thé, cappuccino, chocolat chaud) ainsi que des sirops, jus de fruit bio de la marque « Opaline » produit en Valais, et des limonades artisanales.

En 2023, 3 brunchs ont été organisés, les dimanches 16 avril 2023, 21 mai 2023 et 10 septembre 2023, de 11h à 14h. À noter également que les apéritifs de vernissages sont donnés au sein du café.

En étudiant les statistiques des ventes du café sur les 4 dernières années, on se rend compte que le ticket moyen est en légère diminution depuis 2020. En effet le ticket moyen en 2021 est de Fr. 6.69, en 2022 il est de Fr. 7.01 et en 2023 il est de Fr. 6.51.

Scolaires

En 2023, 544 élèves du Locle et du Canton de Neuchâtel ont visité les expositions et pris part aux ateliers créés pour elles et eux. Les enseignant·e·s souhaitent pouvoir continuer l'expérience, car les échanges avec les élèves sont très riches.

Bibliothèque

Le fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée, par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions et par les donations faites par des artistes au musée.

Promotion et communication

	Abonné·e·s	Publications/envois
Instagram	7'932 (↑ 9.5%)	124
Facebook	2'628 (↑ 2.1%)	111
Newsletter	6'270	47

Articles de presse et émissions	63	
Presse romande totale	36	57.1%
Radiotélévision Suisse / RTS	4	6.3%
Presse neuchâteloise	18	28.6%
Restant de la Suisse	7	11.1%
Presse étrangère	20	31.7%

Chaque exposition est documentée par un photographe professionnel. Ces images sont utilisées tout dans les réseaux sociaux et sont proposées aux médias afin d'illustrer les articles publiés dans la presse écrite et en ligne. Parmi les médias qui ont couvert les expositions du MBAL en 2023 se trouvent *Photovogue*, *France Culture*, *Beaux-Arts Magazine*, *kunstbulletin*, *Arcinfo*, *Le Temps*, *Le Courrier*,

Bilan.ch, La Liberté, le 19H30 (RTS) etc. La télévision neuchâteloise Canal Alpha ainsi que la radio locale RTN couvrent chaque exposition.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps, le Kunstbulletin, L'Esprit comtois*, ainsi qu'au Ciné Casino du Locle ont complété cette promotion. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne sont organisées toute l'année, notamment avec la SGA.

Le MBAL communique également via différentes newsletters, notamment la plateforme de la directrice Photocaptionist (7'000 abonné·e·s), et e-flux (150'000 professionnel·le·s du monde de l'art sont abonné·e·s).

Soutiens et partenaires

Le Musée des Beaux-Arts repose sur un financement public octroyé par la Ville du Locle et celui apporté par la Société des Beaux-Arts et du Musée du Locle. En 2023, la Loterie Romande a apporté son soutien à l'ensemble de la programmation, auquel s'ajoute celui de Pro Helvetia pour l'espace d'exposition virtuel : ORBIT_E, qui présente le travail de l'artiste Lauren Huret depuis juin 2023.

L'exposition Hors-les-murs de Lea Kunz, intitulée « *Quand je ne vois pas, je prends les yeux des autres* », a été développée grâce au partenariat avec le Réseau Hospitalier Neuchâtelois (RHNe).

La collection

En 2023, un important travail de restauration a été initié pour revaloriser les œuvres de la collection du MBAL. Ainsi, plus d'une vingtaine de pièces ont été restaurées par Lea Gentil, de l'Atelier-Gentil (Neuchâtel), et ont été exposées dans le cadre des expositions temporaires. Celui-ci sera poursuivi en 2024. En sus de l'accent donné à l'inventorisation des pièces, une campagne de prises de vue et de numérisation des œuvres sera poursuivie en 2024, toujours dans cette volonté de valorisation et de diffusion des œuvres de la collection.

Acquisitions

Achats de la Ville du Locle

Anne Golaz, *Tête de Bouddha de Thaïlande en pierre rougeâtre*, 2020, tirage jet d'encre, 29,8 x 42,7 cm

Anne Golaz, *Petit cochon porte-bonheur de l'île Robinson Crusocé Chil*, tirage jet d'encre, 2020, 29,8 x 42,7 cm

Anne Golaz, *Orage près de Gračanica*, Kosovo, 2018, tirage jet d'encre, 42,7 x 50 cm

Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Jo Spence, *Remodelling Photo History: Revisualisation*, 1981-82, Collaboration with Terry Dennett, The Estate of Jo Spence, photographie en noir et blanc, 40,5 x 30,5 cm

Philippe Decrauzat, *Solides Included*, 2022, série, Photogramme sur papier Ilford Multigrade RC, glossy 29,7 x 21 cm

Par abonnement

Editions 2022 de Xylon, N°174, 175, 176

Christa Rogger, *Aus tiefen schichten*, 2022, xylogravure, 50 x 70 cm

Athene Galiciadis, *Halbdrahen & Halbmonde*, 2022, linogravure, 50 x 70 cm

Marc Zaugg, *Ausserirdische / Extraterreestres*, 2022, linogravure, 50 x 70 cm

Edition 2018 de la Société Suisse de Gravure * spéciale centenaire (Schweizerische Graphische Gesellschaft, SGG)

John M. Armleder, *Whiff*, 2022, Aluminium composite « Dibond », 50 x 42,5 x 0,8 cm

Editions 2021 de la Société Suisse de Gravure (Schweizerische Graphische Gesellschaft, SGG)

Stéphane Dafflon, *FR010N, FR010B, FR010V, FR010J, FR010R*, 2021, 5 impressions, presse typographique sur papier vélin, 54,2 x 39,2 cm, 45,2 x 32,2 cm
Rebecca Salter, *Dusk*, 2021, Gravure sur bois sur papier japonais, 40 x 24 cm

Editions 2022 de la Société Suisse de Gravure
(Schweizerische Graphische Gesellschaft, SGG)
Thomas Demand, *Schilf*, 2022, Collotypie sur papier japonais Washi Torinoko Yuki, 71 x 50 cm
Shirana Shahbazi, *Seabird*, 2022, Lithographie trois couleurs sur papier Rives 300 gm2, 50 x 70 cm

Edition 2022 de Visarte Neuchâtel
Wiktorija Guzelf, *Sans titre*, 2022, Collage de cuir sur bois, tirage 5/75, 19 cm x 19 cm

Dons

Don Luca Massaro
Luca Massaro, *Literature only*, tirée de la série *Dizionario Vol.1*, 2013-2023, photographie imprimée sur lin, 180 x 130 cm
Luca Massaro, *No Milano*, tirée de la série *Dizionario Vol.1*, 2013-2023, photographie imprimée sur lin, 180 x 130 cm

Don Daniel Thürler
Lucien Grounauer, *Portrait de Jacqueline Glauser*, sans date, huile sur toile, 84 x 73cm

Don Bienvenue Studios
Bienvenue Studios, Série *Into Mountains, Wear your mirror*
Into Mountains, 2022, 1/10, 1000 x 700 mm,
Into Mountains, 2022, 2/10, 1000 x 700 mm,
Into Mountains, 2022, 3/10, 1000 x 700 mm,
Sérigraphie sur papier Splendorlux bronze métal
Editions limitées, 10 pièces chacune

Don Lea Kunz
Lea Kunz, *Timothée*, 2023, impression jet d'encre sur papier japonais 70g, 85x128 cm
Lea Kunz, *Linoa*, 2023, impression jet d'encre sur papier japonais 70g, 85x128 cm
Lea Kunz, *Michael*, 2023, impression jet d'encre sur papier japonais 70g, 85x128 cm

Don Gründisch
André Evrard, série de 6 gravures, signées et numérotées, 1975, éditions Média
Rémy Zaugg, *Mine de riens – Poèmes de Frédéric Terrier*, sans date, série de gravures
Gérard Tolck, *A toi seule je dis oui*, 1991, série de 8 sérigraphies

Don Henry Jacot
Henry Jacot, *La maison hantée*, tirage 2/12, sans date, gravure au burin, 89 x 63 cm
Henry Jacot, *D'avoir voulu*, 1/8, sans date, gravure au burin, 88 x 63 cm
Henry Jacot, *C'est ça la vie... ?*, sans date, gravure au burin, 60 x 70 cm
Henry Jacot, *Les déracinés – La chute*, 1/3, sans date, gravure au burin, 70 x 60 cm
Henry Jacot, *Pour vu acrobate*, 2/5, sans date, gravure au burin, 78 x 58 cm
Henry Jacot, *Sur le chemin d'Orion*, 2/2, sans date, gravure au burin, 63 x 99 cm
Henry Jacot, *Ephémère*, 5/12, sans date, gravure au burin, 65 x 50 cm
Henry Jacot, *Aube naissante*, 3/5, sans date, gravure au burin, 65 x 62 cm
Henry Jacot, *EUROS Vent d'Est*, 2/12, sans date, gravure au burin, 65 x 50 cm
Henry Jacot, *Sans titre*, 1/12, sans date, gravure au burin, 65 x 50 cm
Henry Jacot, *Sans titre*, 4/12, sans date, gravure au burin, 90 x 63 cm
Henry Jacot, *Voyage de Madame La Taupe*, 1/5, sans date, gravure au burin, 70 x 50 cm
Henry Jacot, *Bonjour Monsieur Dürer*, Epreuve d'artiste II/II, sans date, gravure au burin
Henry Jacot, *Un autre jour...*, 6/6, sans date, gravure au burin, 58 x 38 cm
Henry Jacot, *Bassoha*, 5/6, sans date, gravure au burin, 58 x 38 cm
Henry Jacot, *Dadès I*, 3/5, sans date, gravure au burin, 52 x 37 cm
Henry Jacot, *Dadès II*, 3/5, sans date, gravure au burin, 52 x 37 cm

Henry Jacot, *Dadès III*, 2/5, sans date, gravure au burin, 52 x 37 cm
 Henry Jacot, *Paysage recomposé*, 1/3, sans date, gravure au burin, 79 x 56 cm
 Henry Jacot, *Paysage recomposé*, 2/3, sans date, gravure au burin, 79 x 56 cm
 Henry Jacot, *Paysage recomposé*, 1/3, sans date, gravure au burin, 79 x 56 cm
 Henry Jacot, *EVASION*, 5/5, sans date, gravure au burin, 82 x 110 cm
 Henry Jacot, *Fête Baroque*, 2/8, sans date, gravure au burin, 103 x 74 cm
 Henry Jacot, *MATUTINAL*, 5/8, sans date, gravure au burin, 100 x 75 cm
 Henry Jacot, *ESCALE*, 2/8, sans date, gravure au burin, 102 x 75 cm
 Henry Jacot, *L'oiseau s'est confondu avec le vent*, 2/8, sans date, gravure au burin, 105 x 75 cm
 Henry Jacot, *Le chant de la lune...*, 3/8, sans date, gravure au burin, 85 x 75 cm
 Henry Jacot, *Errance humaine*, Epreuve d'artiste, sans date, gravure au burin, 40 x 63 cm
 Henry Jacot, *Hommage au poète R.M.R.*, 1/5, sans date, gravure au burin, 86 x 63 cm
 Henry Jacot, *ESPACE*, 2/2, sans date, gravure au burin, 85 x 63 cm
 Henry Jacot, *Le premier pas fit tourbillonner les feuilles*, 5/15, sans date, gravure au burin, 74 x 52 cm
 Henry Jacot, *Fou du Roi*, 2/8, sans date, gravure au burin, 76 x 56 cm
 Henry Jacot, *Errance*, 2/2, sans date, gravure au burin, 70 x 50 cm
 Henry Jacot, *Errance, c'est ça la vie ?*, 3/8, sans date, gravure au burin, 66 x 50 cm
 Henry Jacot, *L'aristoloche ou l'hommage à...*, 1/12, sans date, gravure au burin, 65 x 50 cm
 Henry Jacot, *Fête de l'Âne*, 1/8, sans date, gravure au burin, 65 x 50 cm
 Henry Jacot, *Degel*, 1/5, sans date, gravure au burin, 49 x 45 cm
 Henry Jacot, *Le feu et la fièvre*, 1/8, sans date, gravure au burin, 45 x 48 cm
 Henry Jacot, *Sans titre*, Epreuve d'artiste, sans date, gravure au burin, 50 x 69 cm
 Henry Jacot, *Sans titre*, 3/8, sans date, gravure au burin, 50 x 70 cm
 Henry Jacot, *Violences*, série de 7 gravures au burin, 58 x 38 cm
 Henry Jacot, *Cinq pièges – Burins de Henry Jacot*, Livre illustré, sans date, gravures au burin
 Henry Jacot, *Ballades de F. Villon – Gravures de Jacot*, Livre illustré, sans date, gravures au burin
 Henry Jacot, *Garessus – Burins de H. Jacot*, Livre illustré, sans date, gravures au burin

Fondation Lermite

Le Comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à trois reprises : le 31 mars, 15 mai et le 31 août 2023.

2023 a été marqué par la valorisation de la restauration de cinq décors de théâtre de Lermite, œuvres uniques de l'artiste, en collaboration avec l'Association Décors de théâtre de Lermite – créée par MM. Blaise Oesch, François Hainard, Jean-Daniel Oppliger et André-Gilles Dumont. Mme Steudler, la donatrice, a en effet donné ces 5 décors à l'Association Décors de Théâtre. Ensuite, celle-ci a procédé à la restauration d'un décor et a demandé à la Fondation de faire restaurer les 4 autres. Il fallait donc que la Fondation achète les décors pour Frs. 20'000.-. Pour cet achat la Fondation a reçu le soutien de l'Etat de Neuchâtel et de la Loterie Romande. Il reste actuellement Frs. 4000.- à payer avant que les décors soient propriété de la Fondation, c'est pourquoi elle fait appel à ces amis donateurs. Les cinq décors de théâtre restaurés ont été présentés au public lors d'une conférence de presse le 8 mai 2023 en présence des différents partenaires, de la Maison Apex pour les prises de vue, et de la restauratrice Anouk Gehrig Jaggi. Un dispositif de stockage pour l'enroulement des textiles plats a été réalisé par l'équipe technique du MBAL pour stocker ses derniers dans sa collection. Le Grand Cachot exposera quatre de ces décors du 18 août au 15 septembre 2024. Cette année a également été marquée aussi par la création du site internet de la Fondation : www.lermite.ch, réalisé avec soin par le graphiste Emile Bigler.

Présidente	Ingrid Wilson
Vice-président	David Lienhard
Trésorière	Henriette Rawyler
Représentant du CC	Cédric Dupraz
Membres	Philippe Babando
	Frédéric Donzé
	Elvira Christian
	André Escobar, dès le 10 mars 2022
	Yves Fiorellino
	Carl-Yves Kessner

Représentantes du musée Hans Schwarz
 Federica Chiocchetti
 Séverine Cattin

Dons

En sus de la donation Steudler, la Fondation Lermite a reçu une donation de la Fondation Les Billodes, sis au Locle. Elle a également reçu une seconde donation des héritiers de Willy Haag. Ces œuvres ont été déposées au Musée des beaux-arts, Le Locle, qui a procédé à leur inventaire.

Donation Les Billodes
Lermite, *Dieu est amour*, 1965, vitrail, 69 x 43 cm

Donation Hoirie Willy Haag
Lermite, *La forge*, 1954 ?, tirage 12/34, dédié et signé, crayon sur papier-calque, 63 x 28,5 cm

Donation Steudler
Lermite, *Chez le notaire*, 1955, peinture à la colle sur toile de jute, 250 x 400 m
Lermite, *La cuisine de l'Évodie*, 1955, peinture à la colle sur toile de jute, 250 x 400 cm
Lermite, *La cabane dans les marais*, 1955, peinture à la colle sur toile de jute, 250 x 400 cm
Lermite, *Aux Cuches*, 1955, peinture à la colle sur toile de jute, 250 x 400 cm
Lermite, *Chambre boisée chez l'ancien Tissot*, 1955, peinture à la colle sur toile de jute, 250 x 400 cm

Prêts extérieurs

Aurèle Robert

Postum Basilica près de Potensa (entre Saleve et Naples) ou Crépuscule sur Pestum,
sans date,
huile sur toile,
830 x 1300 cm

Léopold Robert

Sans titre (Etude pour une veste d'homme),
sans date,
dessin,
330 x 210 mm

Léopold Robert

Boucles d'oreilles de la Fontana dans l'île d'Ischia,
sans date,
dessin,
80 x 85 mm

Léopold Robert

Sans titre (Pied chaussé de sandale),
sans date,
dessin et aquarelle,
90 x 170 mm
Du 14 mai 2023 au 12 novembre 2023
Exposition
Léopold et Aurèle Robert. Ô Saisons...
Présentée au Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel

Léopold Robert

Un pèlerinage au lever du soleil (Etude),
1820,
huile sur toile
22 x 35 cm

Léopold Robert

Sans titre (Deux femmes jouant de la mandoline et du tambourin),

sans date,

dessin,

25 x 21 cm

Aurèle Robert

Sans titre (Un guitariste et un violoniste),

sans date,

dessin,

11,5 x 16,5 cm

Du 14 mai 2023 au 12 novembre 2023

Exposition

Léopold et Aurèle Robert. Ô Saisons...

Présentée au Musée des beaux-arts, La Chaux-de-Fonds

Lucien Grounauer

Les Chômeurs,

sans date,

huile sur toile,

114 x 126 cm

Lucien Grounauer

Le Locle en Hiver,

sans date,

huile sur pavatex,

59,5 x 81 cm

Lucien Grounauer

Sans titre (Les Eplatures en hiver),

sans date,

huile sur pavatex,

60 x 100 cm

Lucien Grounauer

Sans titre (Rues et églises sous la neige),

huile sur pavatex,

49,5 x 62 cm

Du 28 avril 2023 au 21 mai 2023

Exposition

François Grounauer

Présentée à la Villa Dutoit, Petit Saconnex, Genève

MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES **Musée d'histoire du Locle**

Conseil de fondation

Paul Jambé
Fabio Bestazzoni
Caroline Calame
Marcelo Droguett
Louis-Georges Gasser

Sylviane Musy
Représentant du Conseil communal :
Miguel Perez, Philippe Rouault, Cédric Dupraz
(successivement)

Le Comité s'est réuni le 18 avril, le 30 mai (Comité + AG), le 5 septembre et le 5 décembre. Au cours de l'année, Isabelle Hêche a présenté sa démission du Comité et du Conseil de fondation.

Personnel

Personnel fixe

Conservatrice	Caroline Calame, 80 %
Collaboratrice scientifique	Emmanuelle Pasqualetto, 40 %
Secrétaire et caissière	Laurence Malatesta, 65 %
Secrétaire et collaboratrice scientifique	Lydie Schmutz, 40 % secrétariat, 25 % communication réseaux sociaux
Technicien-concierge	Pierre-André Cattin, 90 %.

Personnel à taux variable

Caissiers (saison d'été) :

Isabelle Favre, Verena Gander, Laurence Malatesta, Françoise Steiner.

Guides :

Joëlle Bonvallat, Geneviève Finger, Verena Gander, Gabrielle Goguillot, Gregor Muchow, Béatrice Sacher, Laurie Sandoz, Isabelle Strahm, Kurt Thommen et David Zaugg. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame et Emmanuelle Pasqualetto.

Fréquentation du site

Nombre de visiteurs

En 2023, les Moulins ont reçu 21'733 visiteurs.

	2023	2022	2021
Plein tarif individuels	8'838		
Plein tarif groupes	3'097		
Tarifs réduits	8'695		
Gratuits	1'103		
Total	21'733	19'841	21'645

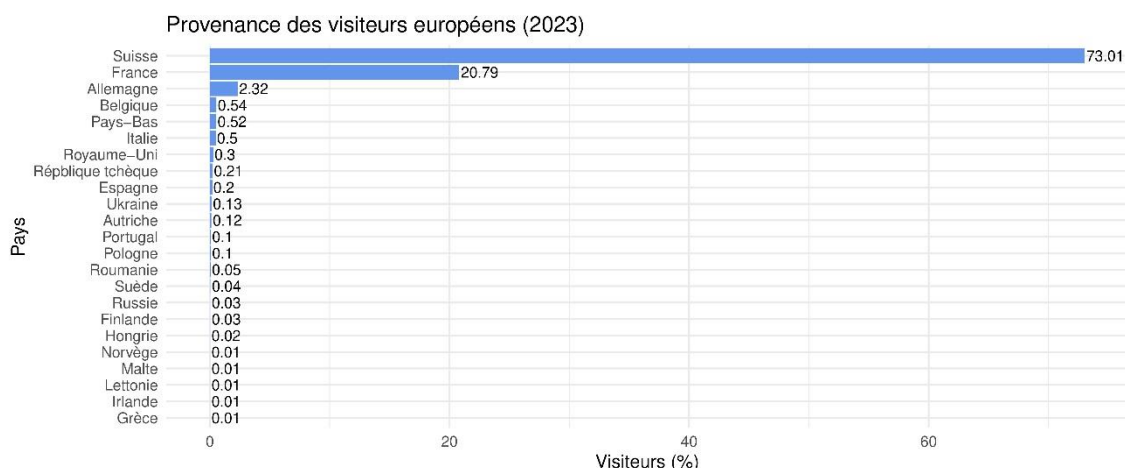
La fréquentation de cette année est une des meilleures que nous avons connues depuis longtemps (2014). Tous les mois ont été bons, avec une mention particulière pour avril et mai, ainsi que septembre et octobre. La légère baisse constatée pendant les vacances estivales est donc nettement compensée par le printemps et l'automne.

Si pratiquement tous les chiffres sont en hausse, cela se remarque particulièrement au niveau des groupes, notamment pour les retraités (+ 437 personnes), ce qui indique certainement un retour à la fréquence des sorties de classes et de sociétés, telle qu'avant le Covid.

Avec 72 entrées, l'action Coup de Cœur Moulins + NLB diminue toujours, ce que la situation du Doubs explique (118 entrées en 2022). Le Passeport loisirs augmente légèrement avec 181 occurrences (141). La Neuchâtel Tourist Card continue sa décrue 4950 (5504), même si elle reste très utilisée.

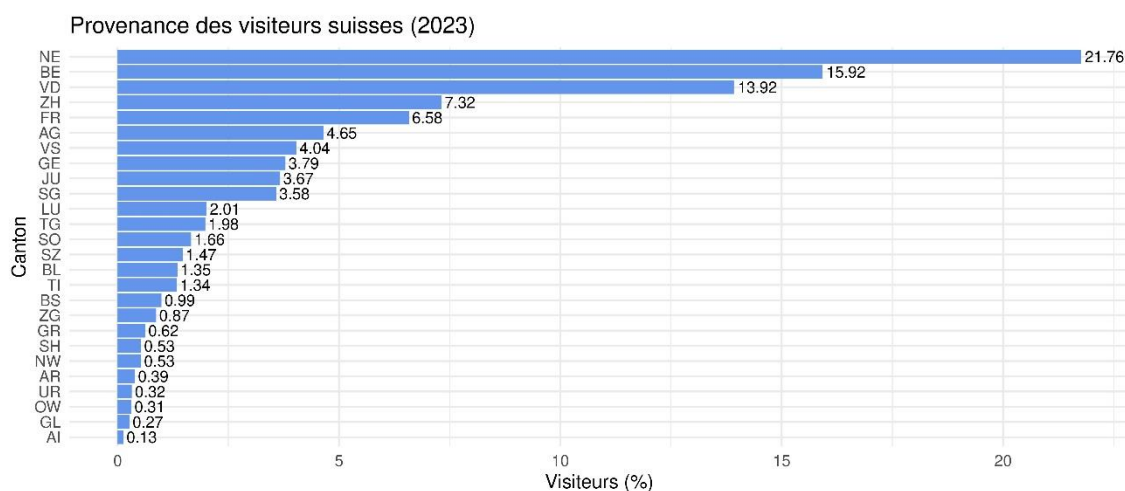
Provenance des visiteurs

Comme toujours et sans surprise, l'Europe apporte le 99 % de nos visiteurs, l'apport des autres continents se révélant très faible. On constate tout de même la visite de 103 visiteurs provenant de l'Amérique du Nord, 42 d'Asie et 21 d'Océanie.

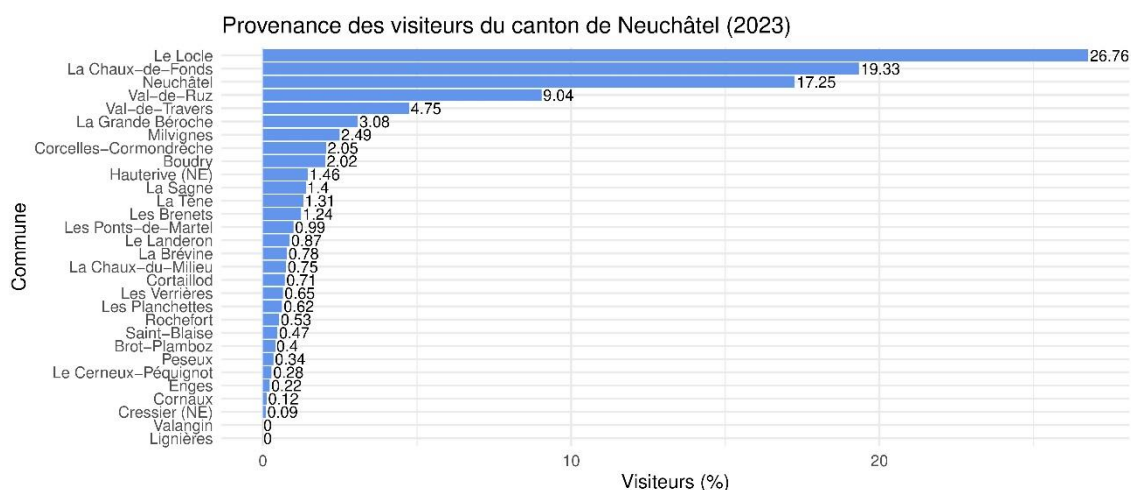


Les visiteurs venant des pays voisins sont en augmentation. Plus de 20 % de notre public vient de France (16 % en 2022), 2.3 d'Allemagne (1.84 %). Belgique, Italie et Pays-Bas sont également en hausse, même si leurs chiffres restent modestes.

La majorité des visiteurs français provient des départements limitrophes ou proches (Doubs, Haut-Rhin, Haute-Savoie, Bas-Rhin, Jura, Ain). Du Département du Doubs nous viennent 868 personnes contre 575 l'année passée, justifiant les efforts de promotion que nous avons accomplis dans cette direction.



La répartition des visiteurs par cantons suisses s'explique par la proximité (prééminence de Neuchâtel, Berne et Vaud), mais pas seulement. Zurichois et Argoviens sont également bien placés dans les statistiques, comme c'était déjà le cas les années précédentes.



La répartition des visiteurs au sein du canton montre également l'importance de la proximité. Contrairement aux années précédentes, les Loclois sont plus nombreux que les Chaux-de-Fonnières (attirés peut-être par une exposition temporaire à thématique très locloise). Les Neuchâtelois (Ville) sont en augmentation (15.94 % en 2022).

Expositions

Expositions temporaires

L'exposition *C'est un beau bourg rempli de très belles maisons : anciennes gravures du Locle* (29 janvier – 23 décembre) a été inaugurée le 28 janvier en présence de quelque 70 personnes. Elle visait à mettre en valeur le précieux fonds iconographique du Musée d'histoire, ainsi que plusieurs dons importants dans ce domaine, reçus au cours de ces dernières années.

L'exposition présentant une soixantaine de gravures, couvrant la période de 1785 (année de la plus ancienne gravure représentant Le Locle) aux environs de 1870. Les documents illustraient d'une part Le Locle, bien évidemment, mais également Le Col-des-Roches et les Moulins souterrains.

Elle était enrichie par plusieurs documents et objets prêtés par le Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel, le Musée paysan et artisanal, sans oublier une magnifique presse en taille-douce fournie par le Musée des beaux-arts du Locle.

Sa fin était initialement prévue le 29 octobre ; elle a finalement été prolongée jusqu'au 23 décembre.

Trois visites guidées ont été proposées le 12 février, le 8 juin et le 22 octobre. Les deux premières ont attiré une vingtaine de personnes, la dernière, plus modestement, trois. Le 7 mars, une centaine de membres du Club des Loisirs du Locle a été reçu pour une visite guidée suivie d'un goûter.

Le 6 mai, Michel Schlup a proposé une conférence intitulée *La gravure : un art et des techniques*, suivie par près de 50 personnes. Un « poussenion » a clôt cette manifestation.

Deux ateliers pédagogiques, le 18 mars et le 26 août, n'ont en revanche eu aucun succès.

Comme de coutume, la presse locale, Arcinfo et RTN, ont relayé notre exposition.

Animations

Nuit des Musées – Journée des Musées

Compte tenu du peu de succès de ces manifestations l'année précédente, nous avons renoncé à participer à la Nuit des Musées, un choix que font d'ailleurs la plupart des musées excentrés, car cette Nuit se révèle de plus en plus urbaine. Lors de la Journée, nous avons seulement proposé des visites guidées de la grotte en plus grand nombre que d'habitude. La Journée des Musées a reçu 251 visiteurs. Comme ce *modus vivendi* ne nous a demandé qu'un investissement minimal, nous avons concentré nos efforts sur d'autres manifestations au cours de l'année.

Anniversaires

Grâce à de nouvelles offres, on constate une modeste reprise des anniversaires aux Moulins (59 enfants). Tout sera fait pour mettre en valeur ces activités qui permettent au jeune public de faire connaissance avec les musées.

Journées du Patrimoine

Nous avons participé aux Journées du Patrimoine, dont la thématique était « Recyclage et réemploi », les 9 et 10 septembre, en proposant deux visites guidées intitulées *Moulins, abattoirs et/ou musée ?* Elles proposaient un parcours dans les bâtiments des abattoirs, où les visiteurs n'accèdent habituellement pas. Chacune a attiré une vingtaine de personnes. En sus, était proposée une exposition de photographies de Marc Bloch, sous le titre *L'abattoir-frontière comme vous ne l'avez jamais vu*. Elle a eu lieu du 9 septembre au 29 octobre, dans l'ancien local de la Protection civile (Col 29-31) que nous avons aménagé en salle d'exposition.

Concert Racinotes

Le 20 octobre, la grotte a accueilli le premier concert du Festival Racinotes, *L'Heure exquise*, une création de Katya Cuzzo, soprano, Coraline Cuenot, piano, et Hélène Cattin, mise en scène. Dans la grotte, décorée et éclairée pour l'occasion, une cinquantaine de spectateurs ont suivi une évocation de la nuit, autour des musiques de Strauss, Mancini, Wilson, Fauré, Duparc, Hahn, Weill et Debussy. Un vin chaud a suivi le concert.

Autres animations

Fabio Bestazzoni a donné une conférence sur Oscar Tschirky pour le Club des Loisirs du Locle le 7 mars. Le 22 février, C. Calame a participé à un café scientifique organisé par l'Université de Neuchâtel, sur la thématique : *Faut-il raviver le feu du 1^{er} mars ?*

Publications

C. Calame a rédigé le catalogue de l'exposition temporaire, paru dans les cahiers de la Nouvelle Revue neuchâteloise. Elle a également participé au catalogue de l'exposition du Musée des beaux-arts du Locle, *Le Plaisir du Texte*, avec un article intitulé « Des livres, des hommes et des femmes : La librairie Girardet au Locle ».

La Société suisse d'histoire de l'art lui a également demandé un article sur les Moulins souterrains, pour le cahier de *Kunst + Architektur* (1/2023) sur la thématique des profondeurs. Il est intitulé « A la recherche de l'eau motrice : les Moulins souterrains du Col-des-Roches ».

Collections

L'abri de protection civile Le Corbusier, où nous avons déposé quelques pièces a été inondé au cours de l'été. Nous en avons retiré nos biens, heureusement pas trop abîmés. A ce jour, aucune solution de rechange n'a été trouvée pour ce local.

Grâce au travail courant d'inventaire, le catalogue MUSE est désormais riche de 7'000 notices (6500 à fin 2022). La totalité du fonds iconographique (1500 pièces) est inventoriée et accompagnée d'un scan du document concerné.

En fin d'année, nous avons confié le drapeau de la Révolution de 1848, fort abîmé, à une restauratrice.

La partie de la collection Bloch, cédée en 2016, qui nous revient, soit les moulins à café a été rapatriée dans nos locaux le 14 juin.

Prêts

Au Musée paysan, nous avons prêté une trentaine d'objets, dont de belles verreries du Doubs, pour l'exposition temporaire *Flamme sauvage, feu apprivoisé*. Les volets des Girardet et six éditions du libraire loclois ont été déposés au Musée des beaux-arts du Locle pour l'exposition *Le Plaisir du texte*.

Achats

Tableau représentant Le Col-des-Roches	Huile sur toile d'Albert Locca, XX ^e siècle	Fr. 200.-
Tableau représentant Le Crêt-Vaillant	Huile sur toile d'Albert Locca, XX ^e siècle	Fr. 200.-
Tableau représentant une rebatte	Huile sur carton d'Albert Lugardon, XIX ^e siècle	Fr. 300.-
Soupière en étain	Attribuée à Morigi, fin XVIII ^e - début XIX ^e siècle	Fr. 150.-

Dons

Comme on le verra ci-dessous, nous avons récupéré de nombreux livres et objets auprès de l'ancien Musée de La Béroche. Contraint à la fermeture, ce musée a souhaité faire don de ses collections aux autres sites du canton. Nous avons privilégié les fonds se rapportant à la gravure, qui est un de nos domaines d'excellence et ceux qui concernent l'imprimerie, thème que le travail d'édition de la famille Girardet rend pertinent.

Matériel concernant l'imprimerie		Musée de La Béroche
Matériel concernant la gravure		Musée de La Béroche
<i>Les édifices religieux du canton de Neuchâtel</i>	Collection de 62 planches, Neuchâtel, Attinger Frères éditeurs, 1914.	Musée de La Béroche
<i>La Sainte Bible</i>	Neuchâtel, Samuel Fauche, 1764	Musée de La Béroche
<i>La Sainte Bible</i>	Bienne, Jean Christoph Heilman, 1760	Musée de La Béroche
<i>La Sainte Bible</i>	Neuchâtel, Abraham Boyve et Compagnie, 1744	Musée de La Béroche
Lot de volumes de <i>L'Illustration : Journal universel</i>	Paris, 1844-1856	Musée de La Béroche
<i>La Presse illustrée</i>	Paris, 1867-1868	Musée de La Béroche
<i>Abrégé de l'histoire sainte</i>	Le Locle, Samuel Girardet, 1779	Musée de La Béroche
<i>Abrégé chronologique de l'histoire du Comté de Neuchâtel</i>	En Suisse, 1787	Musée de La Béroche
<i>La Sainte Bible</i>	Neuchâtel, Abraham Boyve et Compagnie, 1744	Pierre-Yves Troutot
Plusieurs lots d'animaux de ferme (jouets)	Matériaux composites, XX ^e siècle	Francis Gabus
Soucoupes pour jetons	Laque, XIX ^e siècle	Francis Gabus
Boîte de jetons	Carton, XIX ^e siècle	Francis Gabus
Boîte de jetons	Laque, XIX ^e siècle	Francis Gabus
Boîte	Laque, XIX ^e siècle	Francis Gabus
Divers objets de scouts	Matériaux divers, XX ^e siècle	Francis Gabus
<i>Livre de sermons</i>	Manuscrit, 1830	Marc-André Nardin
<i>Notice sur le blanchissage des dentelles</i>	Manuscrit, XIX ^e siècle	Marc-André Nardin
<i>Notice sur la rage et son traitement</i>	Manuscrit, XIX ^e siècle	Marc-André Nardin
<i>Poème sur le mariage par Philippe Godet</i>	Manuscrit, XIX ^e siècle	Marc-André Nardin
<i>Rescrit de Frédéric-Guillaume III</i>	Imprimé, 1831	Marc-André Nardin

<i>Lettre mentionnant une chasse au loup</i>	Manuscrit, 1765-1760	Marc-André Nardin
LES MOULINS SOUTERRAINS PRES DE LOCLE	Eau-forte et burin sur acier, 1860	Katia Boissenot
Tableau représentant un bouquet de chrysanthèmes	Huile sur toile, XX ^e siècle	Katia Boissenot
Tableau représentant le Moulin de la Mort	Huile sur toile, fin du XIX ^e siècle	Katia Boissenot
Photographie représentant une famille	Photographie, fin du XIX ^e siècle	Katia Boissenot
RIVES-DU-DOUBS. / Chez / Jean Véron.	Lithographie de Nicolet, 1840	Katia Boissenot
LES MOULINS SOUTERRAINS DES ROCHES.	Eau-forte et burin sur acier coloriée, 1860.	Katia Boissenot
LE LOCLE. / (Neuchâtel)	Eau-forte et burin sur acier, 1860.	Katia Boissenot
PANORAMA DU LOCLE EN 1889. / VUE PRISE DE L'ARGILLAT.	Lithographie d'après un dessin de F. Huguenin-Lassauguet, vers 1890	Katia Boissenot
LES GORGES DU SEYON, NEUCHÂTEL	Lithographie d'après un dessin de F. Huguenin-Lassauguet, vers 1890	Katia Boissenot
LES SONNEURS / Maison Monsieur près Chaux-de-Fonds	Lithographie d'après un dessin de F. Huguenin-Lassauguet, vers 1890	Katia Boissenot
Deux photographies représentant des groupes d'étudiants	Photographies, début XX ^e siècle	Francisco Perez
Boîte à biscuit Klaus	Métal peint, début XX ^e siècle	Mariette Maire-Reymond
Boîte à biscuits Klaus	Métal peint, début XX ^e siècle	Mariette Maire-Reymond
Caisse en bois Luxor	Métal, début XX ^e siècle	Mariette Maire-Reymond
Maquette des bains des Brenets réalisée par le Dr Guillaume	Bois, tissu, carton, 1880	Les Brenets
Une lanterne magique avec des plaques de projection	Métal, verre, Gebrüder Bing Nürnberg, vers 1900	Alain Tissot
NEMORAIN DES LOUTRES	Lithographie, début XX ^e siècle	
Portefeuille renfermant 45 gravures	Ferdinand Maire, vers 1920	Michel Schlup

Amis des Moulins

A fin décembre 2023, les Amis des Moulins sont au nombre de 120 individuels (116 en 2022), 15 couples (15) et 21 entreprises (20).

Associations professionnelles et formations

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Comité de l'Institut neuchâtelois.

L. Schmutz a participé aux réunions du Copil Tourisme de la Ville. Elle a également représenté les Moulins à la réunion de juin du Groupement des musées neuchâtelois.

Publicité et communication

Les 9 et 10 janvier, nous avons reçu l'équipe de *Passe-moi les jumelles*, pour le tournage d'un reportage sur les Moulins souterrains, qui a passé le 10 mars. Le 11 janvier est venue une équipe du Journal romand, pour un autre reportage. Le 1^{er} février, c'était le tour de Canal Alpha. La télévision suisse italienne est pour sa part venue à deux reprises, en mai et en juin.

Le 7 février, nous avons donné une interview à RCV radio (Villers-le-Lac). Nous avons également donné des informations à Claudia Mélanjoie-dit-Savoie pour sa chronique *En deux mots* sur l'expression « entrer comme dans un moulin ».

Le Journal *l'Echo* nous a consacré un bel article dans le n° 30-31 paru au mois de juillet. A plusieurs reprises, nous avons fourni des articles sur nos activités au journal gratuit le *Ô du Haut*. Enfin les moulins sont cités parmi *Les 111 lieux du Jura à ne pas manquer*, de Markus Schmid, autant dans la version française, que dans la version allemande. Ils sont également mentionnés dans le cahier d'avril de la revue *Archæo Suisse*, consacré à l'énergie.

Notre collaboration avec Car postal s'est poursuivie. En échange d'entrées gratuites pour leurs concours, nous bénéficions d'une campagne publicitaire d'une valeur de Fr. 4'000.-, composée de flyers et de présence sur leur site.

Nos actions publicitaires habituelles ont continué : Passeport Loisirs, passage à *Vertigo* sur la RTS. La campagne d'affichage en commun avec le Musée d'horlogerie n'ayant pas été poursuivie, nous avons créé nos propres affiches, qui ont été présentées deux semaines durant à Berne et à Genève durant l'été.

Nous intensifions nos efforts publicitaires de l'autre côté du Doubs ; un placement publicitaire auprès de l'Office du Tourisme du Pays Horloger, ainsi que le travail de leurs offices du tourisme, auprès des visiteurs venant de la France entière, nous donne une belle visibilité. Nous avons également commencé un partenariat publicitaire avec RCV radio à Villers-le-Lac.

A l'occasion de nos expositions temporaires, les publications sur nos réseaux sociaux (Facebook et Instagram) ont contribué à faire connaître notre site, que ce soit en diffusant les estampes de nos collections ou les photographies inédites de Marc Bloch représentant les bâtiments des moulins ou des abattoirs. En dehors de ces périodes, les Moulins souterrains au fil des saisons, les chamois ou les perles de notre fonds photographiques ont eu un franc succès auprès de nos « followers ».

Réseaux sociaux, newsletters (3 en 2023), site internet et les divers référencement (dont les fiches d'établissement Google & nos partenariats avec Loisirs.ch) consolident, année après année, notre présence en ligne. Nos visiteurs sont également friands de notre prospectus des Moulins souterrains, donnant la part belle aux photographies.

Antenne de Tourisme neuchâtelois

Le bureau touristique a connu une augmentation de sa fréquentation. Il a renseigné 3'009 visiteurs (2'429 en 2022). Dont 1'959 directement à l'antenne. Il importe, à nouveau, de préciser que le personnel du musée répond de son côté à de nombreuses demandes, ainsi que le secrétariat, par le biais des réservations de groupes. Ces renseignements portent, pour l'essentiel, sur les hébergements, loisirs et marches. Ils ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

Entretien du site

Le site en lui-même n'a posé aucun problème cette année. Il faut par contre déplorer l'inondation qui a rendu inutilisable l'abri de protection civile Le Corbusier, que nous comptons utiliser comme dépôt. Déplorer surtout qu'aucune solution de remplacement n'ait pu être trouvée à ce jour. Il est regrettable que les collections non seulement des Moulins souterrains, mais aussi celles du Musée d'histoire, qui remontent tout de même à 1849, ne soient pas jugées dignes d'un lieu de dépôt correct.

Alentours

Le chantier routier se poursuit. A ce jour, les perturbations sont peu importantes autant pour les visiteurs que pour les collaborateurs.

Conclusion et remerciements

La hausse de la fréquentation est évidemment une excellente nouvelle. Sans doute peut-on en attribuer une part au soin plus grand accordé à la communication, notamment par le biais des médias sociaux. Nous devons toutefois rester attentifs à l'avenir qui peut nous réserver de mauvaises surprises. Tout d'abord les sécheresses récurrentes du Doubs risquent de nous pénaliser. Nous bénéficions en effet de l'attrait que le cours d'eau exerce sur les touristes, notamment suisses-allemands. Le duo « nature-culture » que forment la balade au bord et sur le Doubs et la visite de la grotte est attrayant. La diminution d'un des volets de l'offre ne peut qu'affecter l'autre.

De plus, le chantier routier va s'intensifier et on peut craindre qu'il ne décourage nos visiteurs, même si les responsables de l'OFROU nous ont assurés que nous bénéficierions toujours d'un accès et d'une signalétique de qualité.

Enfin, l'arrêt pour huit mois du TER La Chaux-de-Fonds-Besançon – seul train, rappelons-le, qui s'arrête à la gare du Col-des-Roches - n'aidera ni les visiteurs, ni les collaborateurs à accéder aux Moulins souterrains. On sait combien les bus de remplacement sont généralement peu pratiques.

On ne peut donc qu'espérer très fort qu'un bus urbain (avec une meilleure fréquence que le Car postal, ce qui n'est pas beaucoup demandé) ne desserve enfin le quartier. Lequel, comportant plusieurs habitations, une immense usine et un musée qui attire plus de 20'000 visiteurs par année le mériterait bien !

Il nous reste à remercier les collaborateurs, dont la fidélité, la compétence et l'engagement constituent notre meilleure carte de visite auprès des visiteurs. Nous remercions également les différents services communaux de leur appui. Notre sincère gratitude va également au conseiller communal en charge de la culture, toujours à notre écoute, ainsi qu'au Conseil communal *in corpore*, dont nous apprécions la constante bienveillance.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE

Introduction

L'année 2023 se présente comme un retour des beaux jours d'avant la crise du Covid. Mais elle s'annonce également comme une période de réflexion sur son développement tant géographique que de ses collections. Le départ de la Banque Raiffeisen du rez-de-chaussée de Daniel Jeanrichard 38 en 2025 semble le confirmer.

Personnel

3 postes

Monsieur Fabio Bestazzoni assume la responsabilité des Bibliothèques (de la Ville et des Jeunes) à 100 %.

1 Bibliothécaire à 60 %. Madame Milady Gurtner, diplômée SID occupe le poste de bibliothécaire.

1 AID (Assistant en Information Documentaire) à 60 %. Monsieur Regice Bado, diplômé AID complète avantageusement la petite équipe.

En août 2023, la Bibliothèque de la Ville a honoré sa promesse faite au service des ressources humaines d'engager un ou une apprentie. Après plusieurs stages fructueux et volontaires dans notre institution, Madame Alizé Barzaghi a été engagée. En accord avec la Bibliothèque des Jeunes du Locle, Madame Barzaghi travaille à 50 % dans cette institution et à 50 % à la Bibliothèque de la Ville. Cette formation qui fait la part belle à la polyvalence renforce un peu plus les synergies entre les deux services de bibliothèque.

Durant le premier semestre 2023, la Bibliothèque de la Ville du Locle a accueilli 6 écoliers pour des stages d'observation.

Coronavirus

Depuis mars 2023 le Coronavirus n'est plus officiellement une urgence sanitaire. La Bibliothèque de la Ville du Locle s'est fixée comme objectif de retrouver la quiétude mais aussi l'allant d'antan. Par considération pour nos usagers « séniors » nous avons toutefois gardé une certaine vigilance sanitaire (plexiglas, produit pour la désinfection des mains). Cette initiative a été appréciée.

RERO

Au 31 décembre 2023, dans le catalogue, les bugs découlant de la migration sont en très grande partie résolus. Nous le devons notamment au travail de longue haleine des informaticiens de RERO+ et du bibliothécaire-système du RBNJ. Le public des bibliothèques maîtrise les particularités du catalogue. Les cantons et les communes s'attèlent à pérenniser RERO+.

Activité des services

Lecture publique

Prêts en 2023 : 27'262 documents (2022 : 25'200) (2021 : env. 24'000) (2020 : 24'581) (2019 : 26'206).

Le nombre de nouveaux lecteurs inscrits à la BVL en 2023 : 85 (2022 : 70) (2021 : inconnu) (2020 : 56) (2019 : 82).

Le nombre total de prêts, le nombre de nouveaux lecteurs et l'accroissement des documents pour 2023 nous confirment un résultat statistique d'avant Covid. Cela confirme un retour complet à la Bibliothèque de notre lectorat ainsi qu'une croissance réjouissante et prometteuse pour les prochaines années.

Pour la troisième année consécutive, la Bibliothèque de la Ville a maintenu ses services durant les fêtes de fin d'année. Nous avons pu constater que les usagers répondaient positivement à cette initiative. Cette période est en effet favorable à la lecture. Pour certaines personnes isolées la fréquentation de la Bibliothèque s'est avérée également propice aux échanges.

La collaboration avec Bibliomedia s'est poursuivie en 2023. Les lecteurs continuent d'avoir accès gratuitement à plusieurs milliers de livres électroniques. Si cette offre se révèle toujours pratique pour les usagers, notamment durant les vacances, l'écrasante majorité de nos lecteurs ne cessent de privilégier leur lecture avec un ouvrage papier.

Les romans demeurent le genre préféré de nos lecteurs. Cependant la demande de documentaires est en légère augmentation. La bande dessinée reste une valeur sûre car les usagers apprécient la grande diversité et le talent des dessinateurs et des auteurs. Le manga suit cette tendance. Le lectorat est constitué en premier lieu d'adolescents, mais nous constatons que de plus en plus d'adultes goûtent avec plaisir à cette spécialité japonaise. Nous pouvons faire la même analyse pour les livres de new romance. Cette nouvelle collection de livres, ce « nouveau » genre littéraire distille parcimonieusement des situations romantiques et dramatiques qui satisfont le lecteur en quête de nouvelles émotions. Notre collaboration avec les institutions du Valais, de Vaud, Genève et Fribourg continue à satisfaire nos lecteurs. Ils accèdent ainsi à des livres ne se trouvant pas dans notre réseau RBNJ et cela pour la modique somme de Fr. 3.- par documents. La différence (environ Fr. 6.-) continue d'être payée par la Bibliothèque de la Ville du Locle.

Notre deuxième étage retrouve son attractivité d'avant-Covid. Nous constatons avec plaisir que les usagers s'approprient les différents espaces à disposition. Les ordinateurs, l'imprimante ainsi que les tables d'étude sont bien fréquentés. Il est toutefois agréable de voir les jeunes friands de jeux vidéo et de mangas partager avec plaisir l'étage avec les personnes passionnées de bandes dessinées classiques ou encore avec les usagers habitués à consulter la presse papier et les magazines de leurs choix. Cela balaie les quelques interrogations que nous avons encore l'année passée au sujet de la fréquentation de ces espaces. L'accroissement des collections de romans et des documentaires « Jeunes » (+14 ans) répond également à une véritable demande. Par conséquent, nous poursuivrons les achats et nous augmenterons ainsi les documents à disposition et donc ces collections. Presque naturellement une partie des usuels du siècle passé laisseront leur place à ces collections qui sont le reflet du temps présent.

Ce réaménagement permettra nous l'espérons d'accueillir prochainement dans les meilleures conditions les classes locloises de 10^e année. Des discussions prometteuses sont en cour avec l'institution scolaire de la Mère-commune. Il est en effet important à nos yeux que les écoliers puissent découvrir leur Bibliothèque et qu'ils aient également l'opportunité de s'inscrire dans le réseau des bibliothèques. Car comme le dit souvent certains de nos usagers : « La Bibliothèque vous accompagne durant le reste de votre vie ».

Enfin nous avons pu constater que nos usagers très cinéphiles restent très attachés à la DVDthèque qui comprend plus de 1000 films. Malgré la disparition de certaines marques de lecteurs DVD dans leur salon et sur leur ordinateur, le septième art numérique ne convainc pas complètement. Ils se plaignent de l'homogénéité des catalogues en ligne et du prix exorbitant que cela peut engendrer pour profiter pleinement de la découverte du passé et du présent du cinéma. Buvant les paroles du directeur de la Cinémathèque suisse sur l'importance de constituer une filmothèque « physique » susceptible d'assouvir les envies des amoureux du cinéma, la Bibliothèque constitue à partir de ses collections et de ses nouveaux achats une nouvelle collection qui nous espérons verra le jour dans une année. Ce travail complètera le fonds de beaux livres rendant hommage au septième art.

Fonds ancien et patrimonial

Comme chaque année, la bibliothèque a reçu la visite de chercheurs qui ont consulté les différents fonds patrimoniaux et spéciaux. Des habitants continuent à solliciter épisodiquement la Bibliothèque de la Ville sur l'histoire ou des lieux de leur région.

La Bibliothèque de la Ville a mis à disposition de Monsieur Marcel Schiess le fonds Marcel-Henri Dubois. Dépositaire et petit-fils de Marcel-Henri Dubois, Marcel Schiess a consulté durant des mois le fonds afin de créer le film-spectacle les Sorbiers rouges. La première aura lieu le 21 mars 2024 au Cerneux-Péquignot. La Bibliothèque de la Ville a aussi contribué avec l'Association des Amis de la Bibliothèque de la Ville du Locle à la demande de financement du spectacle et à la gestion qui en découle.

Sur demande traditionnelle de la Chancellerie, nous avons préparé une copie de plusieurs dizaines d'exemplaires de *La Feuille d'Avis des Montagnes* pour l'anniversaire des nonagénaires et des centenaires.

Accroissement des documents

2023 : achats 1352
2022 : achats 1280
2021 : achats 1360 (estimation)
2020 : achats 1320.
2019 : achats 1118.
2018 : achats 1318.

Cette augmentation régulière des collections a bénéficié aux usagers et a permis d'apporter un soutien sans failles aux librairies et autres partenaires locaux.

Expositions et animations

Du 24 au 26 mars 2023, les Bibliothèques de la Ville et des Jeunes ont participé au Week-end des bibliothèques. Il s'agit d'un événement national dont le thème fut « Mettre les voiles » Les deux institutions ont élaboré une programmation événementielle complémentaire. Cette manière de faire a permis aux usagers des différentes bibliothèques de découvrir « l'autre institution ». Une journée jeu vidéo, un speed bouquine ont été organisés. Mais le point d'orgue fut la venue dimanche de l'auteure Sarah Gysler, qui nous a présenté son livre « Petite », une véritable aventure et une belle expérience de vie. La fréquentation fut élevée et les retours positifs pour les deux institutions.

Le jeudi 30 mars la Bibliothèque a reçu le Docteur Reda Bekechi pour la présentation de son nouveau roman « Pendez-les haut et court ». Une trentaine de personnes ont pu écouter et échanger avec l'auteur de la région. Un apéritif a été ensuite offert aux participants. La Librairie Aux Mots Passants était présente. Les personnes qui le désiraient ont pu faire dédicacer et ou acheter le livre sur place.

Le 13 mai 2023, une collaboration avec les Archives de la vie ordinaire a eu lieu. La Bibliothèque de la Ville a accueilli un atelier d'archivage. Ce partenariat s'inscrivait dans la tournée anniversaire de l'association.

Le mardi matin 12 septembre la Bibliothèque a reçu la Swiss American Historical Society. A sa demande la Bibliothèque a présenté l'incontournable Oscar Tschirky. La vie de ce Montagnon qui émigra à New-York fascine bien au-delà des du canton de Neuchâtel. En préambule une conférence de l'archiviste bâloise Yvonne Sandoz sur Jules Ami Sandoz, un autre neuchâtelois qui émigra aux Etats-Unis, combla les prestigieux invités. Cette visite culturelle se poursuit avant à la Guesthouse, hôtel dans lequel l'association a tenu son AG puis au restaurant Chez Sandro avant de se terminer au Musée des Moulins souterrains durant l'après-midi.

A l'initiative de l'Association « Les porteurs de ciel » la Bibliothèque de la Ville a accueilli l'exposition « Jean-Michel Jaquet, l'empreinte d'un signe » du 20 septembre au 18 novembre 2023. Les usagers ont pu notamment découvrir les écrits, aphorismes, nouvelles, dessins, gravures, encres de Chine de cet artiste multiple et incontournable des Montagnes neuchâteloises. Une découverte ou redécouverte très appréciée de nos lectrices et lecteurs.

L'année passée Le 22 février 2022, la bibliothèque avait accueilli dans son « 3^e lieu » l'assemblée générale de l'association locloise Park n'Sun – Skatepark. Durant cette séance a germé l'idée de monter une exposition expliquant la genèse, le contexte et les différentes étapes de la construction du skatepark au Locle. La Bibliothèque, consciente du projet avant-gardiste et de l'importance de cette réalisation pour la jeunesse locloise a soutenu et a accueilli l'exposition. Elle a eu lieu du 30 novembre 2023 au 23 mars 2024. Cette exposition temporaire se muera-t-elle en exposition itinérante dans les écoles ? Nous l'espérons.

Afin de terminer de manière festive cette année 2023, la bibliothèque a organisé trois rencontres. Le jeudi 7 décembre, dans le cadre de l'exposition sur le skatepark, la projection d'un documentaire sur ce projet participatif a eu lieu. Le samedi 16 décembre, le 3^e lieu s'est transformé pour recevoir les amateurs de jeux vidéo. Ils ont pu découvrir une nouvelle fois notre collection et la tester en groupe dans d'excellentes conditions.

Enfin le lundi 18, comme les années précédentes, durant ce jour frénétique d'achat, les lecteurs ont eu l'occasion, l'espace d'un moment, de bénéficier d'un massage assis, tout en lisant leur revue favorite et en dégustant un thé de saison.

Développement des bibliothèques

Au début de l'année 2023, l'annonce du départ en juin 2023, de Karin Vuilleumier, Bibliothécaire co-responsable de la Bibliothèque des Jeunes et la libération du rez-de-chaussée par la Banque Raiffeisen, se trouvant dans les locaux de la Bibliothèques de la Ville, a précipité ou mieux dit réactiver une réflexion publique et professionnelle sur la réorganisation des Bibliothèques. L'idée de regrouper les 2 bibliothèques est envisagée, car cela permet notamment de créer des synergies encore plus fortes entre les deux bibliothèques. La question de la vétusté des locaux actuels de la BJ, de leur difficile accessibilité pour les familles et les personnes ayant un handicap ainsi que d'une sécurité problématique en cas d'incendie participent également à cette réflexion. Trois variantes sont donc à l'étude par le responsable de la Bibliothèque et le chef du dicastère.

Le regroupement de la Bibliothèque de la Ville et des Jeunes à Daniel JeanRichard 38 et au rez-de-chaussée de la rue du temple 22, un regroupement dans un autre lieu et enfin l'aménagement de la BJ au rez-de-chaussée de Technicum 21, lors du départ de Viteos et la création d'un espace patrimonial au rez-de-chaussée de Daniel JeanRichard 38.

La commission des bibliothèques, qui s'est réunie à deux reprises en 2023, sera intégrée au suivi du processus.

Conclusion

2023 peut être considérée comme réjouissante pour la bibliothèque et ses usagers. Les lecteurs empruntent à nouveau librement les livres, butinent dans les rayonnages et échangent comme avant la crise du Covid. Les statistiques prouvent également cet état de fait. Des nouveaux lecteurs découvrent les collections. Les expositions, les conférences et les animations ont su attirer un public enthousiaste. Ce retour à la « normalité » motive grandement l'ensemble des collaborateurs de la Bibliothèque de la Ville et nourrit sereinement la réflexion constante sur le développement de la bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES

Introduction

L'année 2023 a été marquée par le départ à la retraite début juillet de Madame Karin Vuilleumier, responsable puis co-responsable de la Bibliothèque des Jeunes. Madame Emmanuelle Pelot a été engagée en tant que bibliothécaire. Sa grande expérience permet d'inscrire la Bibliothèque des Jeunes dans un présent et un avenir prometteur. L'accueil chaleureux des enfants, des familles et des écoles demeure au cœur des préoccupations de l'ensemble des collaborateurs de la BJ. Emmanuelle Pelot participe à la gestion de la Bibliothèque des Jeunes en étroite collaboration avec le Bibliothécaire responsable.

Personnel

5 postes : 1 bibliothécaire responsable à 10 %, 1 bibliothécaire à 60 %, 1 aide bibliothécaire à 80 %, 1 aide bibliothécaire à 60 %, 1 magasinier en bibliothèque à 50 %, 1 apprentie à 30 %.

Cours de formation continue et rencontres professionnelles

- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Connaissance et mise à niveau du système informatique de gestion. 1 bibliothécaire chez Alcodia (Berne).
- « Label Ricochet » : exploration de la diversité et de la richesse de la littérature pour enfance contemporaine, formation suivie par 1 bibliothécaire.

Animations

- Durant toute l'année, dans le cadre de « Né pour lire », 8 animations se sont déroulées à la bibliothèque et 3 en plein air, au parc du Casino.

- 25 janvier - 2 conteuses du mouvement des aînés ont enchaîné les histoires devant un public captif de 46 enfants et 10 adultes.

- 22 février - Sur le thème de l'amitié, trois conteuses de l'association « Arôme rouge » ont captivé le public de 50 enfants et 10 adultes.

- 22 mars - Remise du prix RTS au salon du livre : moment émouvant pour ces adolescentes, accompagnées d'une bibliothécaire, que de participer à la remise du prix RTS au salon du livre de Genève.

- 25 mars – Biblioweekend sur le thème « Mettre les voiles ». Malika illustratrice débute la matinée avec un atelier de dessin. Les bibliothécaires proposent des lectures de Kamishibai. La journée se poursuit par « Les souris et les 4 vents », un spectacle de la Turlutaine. 120 personnes (adultes et enfants) ont participé à cette journée.

- 7 mai – «A la découverte du Martinet» avec M. Marcel Jacquat, *conservateur à la retraite du Musée d'Histoire Naturelle de La Chaux-de-Fonds*. 14 enfants ont participé à cette animation plutôt didactique.

- 27 octobre – lectures matinales à 20 enfants au Musée des Beaux-Arts sur le thème de l'exposition « Il était une fois un loup, un lynx et un ours».

- 3 novembre – Nuit du conte animée par Caroline Cortès sur le thème « Viva la musica ! ». 48 enfants et 14 adultes ont participé aux deux séances proposées.

- 16 décembre – Spectacle au Musée des Beaux-Arts autour de l'univers d'Olivier Tallec mis en scène et joué par la comédienne Camille Mermet. La mise en scène, inventive, correspond bien à l'âge des 30 enfants présents. Les adultes nous remercient pour la qualité du spectacle proposé.

Collaborations

- Avec l'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Avec les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire.
- Avec la Fondation Sandoz par des emprunts de livres.
- Avec le Centre pédagogique des Billodes par des emprunts de livres.
- Avec les crèches du Locle et le « Tournelivres »
- Avec le Musée des Beaux-Arts par des animations ponctuelles et la préparation de documents en lien avec leurs expositions.
- Avec le Service Promotion Santé Jeunesse du Locle.
- Avec «Le passeport vacances pour les Jeunes» et l'accueil dans nos locaux d'une animation sur la langue des signes.

Statistiques

En 2023 nous avons accueilli 191 **classes** réparties comme suit : 31 visites de classes animées par les bibliothécaires, 160 classes en visite libre. 30 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire se sont déplacés à la BJ.

Années	2022	2023
Visites de classes	179	191
Documents prêtés	80'023 (dont 37'836 prolongations et 42'187 prêts)	74'426 (dont 35'614 prolongations et 38'812 prêts)
Comptes activés	6075	6423
Nb. de lecteurs	946	935

Années	2022	2023
Nouvelles inscriptions	199	171
Documents achetés	1'301	1'180
Abonnements périodiques	16	24
Nombre de documents au 31.12.2022 (fond)	24'663	21'888

Remarque : un important désherbage a été effectué pour mettre en valeur les nouvelles acquisitions, ce qui explique la diminution du nombre de documents.

Répartition des prêts par genre

Albums	6543
Bandes dessinées	2126
Blu-ray Disc	3
Contes	409
Disques compacts	21
Documentaires 000	28
Documentaires 100	62
Documentaires 200	15
Documentaires 300	39
Documentaires 500	308
Documentaires 600	361
Documentaires 700	319
Documentaires 800	29
Documentaires 900	225
DVD documentaires	14
DVD	107
Enveloppes d' accompagnement	7
Histoires de vies	10

Jeux	1
Kamishibais	49
Livres audio	16
Mangas	535
Périodiques	715
Romans ados	319
Romans d'animaux	258
Romans d'aventure	921
Romans graphiques	18
Romans historique	35
Total	13550

Conclusion

Lorsque la compétence succède à la compétence, l'institution BJ continue sereinement et qualitativement son développement. Nous formulons de chaleureux remerciements à Madame Karin Vuilleumier à qui nous souhaitons une belle retraite et nous souhaitons la bienvenue Madame Emmanuelle Pelot. Nos collections sont en de bonnes mains et comme elle le dit si bien : « Contes, ateliers de dessin, animation autour du martinet, lectures, spectacle littéraire sur un auteur... La Bibliothèque des Jeunes se fait un point d'honneur de proposer différentes animations de qualités pour piquer la curiosité des enfants et satisfaire notre public. Mission accomplie puisqu'en 2023, plus de 400 enfants ont participé, avec plaisir, à nos animations.

SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS

La Chaux-de-Fonds – Le Locle

Personnel

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales de La Chaux-de-Fonds et du Locle / Saut-du-Doubs, ainsi que des forêts privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-buchers avec CFC et d'une apprentie.

Suite à la tempête qui a violemment frappé les Montagne Neuchâteloises et grâce au crédit cadre voté par le Conseil général, le service a pu engager un forestier bucheron d'août à décembre et des entreprises forestières privées pour réaliser l'immense tâche de sécurisation autour des infrastructures des différentes dessertes. Travail toujours en cours et ce jusqu'au printemps.

Exploitation des bois

Pour les années 2023 et 2024 rien n'est et ne sera plus comparable pour encore de nombreuses années. La tempête a fracassé de nombreux peuplements forestiers et au lieu d'avoir un ratio 80 % de bois de service et 20 % de bois énergie lors des exploitations normales on est plus proche des 50/50.

De plus, outre l'évènement du 24 juillet, le réchauffement climatique occasionne déjà de nombreux chablis. À l'avenir nous allons peut-être exploiter des coupes de bois chablis par massifs forestiers prioritaires et ne plus tenir compte forcément des divisions forestières, une discussion avec le canton devra avoir lieu à ce sujet.

Suite à cet évènement, une cellule de crise cantonale et communale a été mise sur pied afin de fixer les priorités d'intervention. Une fois le réseau de desserte sécurisé, on s'est attaqué à remettre en état les pâturages boisés et ensuite les forêts. Travail qui n'est pas encore terminé en raison d'une météo capricieuse jusqu'à la fin de l'année, notamment par un manque de froid, ce qui a empêché les sols de geler et ne nous a pas permis de pouvoir réaliser un excellent travail à de nombreux endroits. Les bois non exploités cet hiver ne seront plus utilisables pour du sciage ce printemps mais uniquement destinés au bois énergie, car trop vieux.

Forêts de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Exploitation de 3'330 arbres, pour 5'215 sylvies, soit 1,57 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains :	1'519.45 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	603.87 m ³
Bois de service feuillus :	51.97 m ³
Bois d'industrie :	0 m ³
Bois énergie :	2'719 m ³
Total :	4'894.29 m³ soit 304 % de la possibilité

Forêts de la Ville du Locle

Exploitation de 642 arbres, pour 1'226 sylvies soit 1.91 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains :	950.71 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	88.62 m ³
Bois de service feuillus :	73.37 m ³
Bois énergie :	1'012 m ³
Total :	2'124.7 m³ soit 57 % de la possibilité

Massif forestier des Brenets / Saut-du-Doubs

Exploitation de 965 arbres, pour 1356 sylvies soit 1.41 sylvies par arbre :

Bois de service résineux sains:	376.25 m ³
Bois de service résineux tarés et bostrychés :	92.55 m ³
Bois de service feuillus :	39.52 m ³
Bois énergie :	504 m ³
Total :	1'012,32 m³ soit 149.8 % de la possibilité

Marché des bois

L'état sanitaire des résineux et certains feuillus continue à se dégrader (bostryche, dépérissement) à cause du réchauffement climatique occasionnant de nombreux chablis dans toutes les régions de Suisse et d'Europe. Ajoutons à cela un cours de l'Euro très défavorable aux exportations, des commandes aux scieries en baisse, résultat un marché des bois morose. Précisons que le volume de bois tombé durant la tempête n'a pas influencé le marché des bois, car les dizaines de milliers de bois tombés n'ont toujours, et ne seront pas, tous récoltés.

Bois de service résineux

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 43 % du volume exploité en 2023. Les bois rouges de moindre qualité se sont vendus entre Fr. 35.- et Fr. 45.- le m³.

Ville de La Chaux-de-Fonds

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 77.- par m³.

Ville du Locle – Saut du Doubs

Le bois de service résineux sain s'est vendu à un prix moyen de Fr. 83.- par m³.

Bois de service feuillus

Les 201 m³ de feuillus ont pris le chemin de la scierie Burgat à Saint-Aubin à un prix moyen de Fr. 91.- par m³.

Bois précieux et de résonance

La bille de pied du sapin Président de La Chaux-de-Fonds âgé de 192 ans, renversé durant la tempête, a été amené à la vente des bois précieux et a été misé à Fr. 288.- le m³.

Deux érables de la Combe du Grillon sont partis à respectivement Fr. 143.- et Fr. 280.- le m³ et 1 douglas du Locle a été misé à Fr. 180.- le m³.

Un billon d'épicéa coupé à la bonne lune provenant de La Combe Girard a été vendu à Fr. 400.- le m³ à Forêtexcellence et si les analyses phoniques sont positives son prix sera revu à la hausse.

Bois énergie

L'énorme quantité de bois énergie résultant de la tempête a trouvé preneur dans des chaudières tant à l'intérieur du canton qu'à l'extérieur pour un volume 4'644 m³ de plaquette de bois vendues au prix du marché. Nous remercions les communes du Val-de-Ruz et du Val-de-Travers de nous voir soutenus en prenant en charge une partie de ce volume.

Labels

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

Plantations

En forêt jardinée, le rajeunissement naturel est prioritaire, cependant pour la formation des apprentis et par opportunité, on plante de temps à autre quelques plants.

Suite à la tempête et compte tenu de la situation, le canton et la confédération vont subventionner des îlots de régénération dans les pâturages boisés. En forêt, on va laisser la nature reprendre ses droits en 2024 et on analysera la situation en 2025.

Ville du Locle

- 25 nordmanns et 1 douglas haute tige ont été plantés dans la Joux-Pélichet LL10

Ville de La Chaux-de-Fonds

- 5 érables hautes tiges ont été plantés et protégés dans le pâturage boisé de La Sombaille CDF22
- 3 érables du japon ont été plantés dans la forêt en dessous du cimetière CDF36

Soins à la jeune forêt

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Le but des soins est, premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO₂, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et, deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structure et microstructure. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton, grâce à des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel. En ces temps de réchauffement climatique, ils prennent toute leur importance.

Fonctions sociales

L'équipe forestière entretient les sentiers pédestres, les refuges forestiers (Gros-Crêt, Roches-de-Moron et L'Adeu) et les sentiers didactiques, propriétés des collectivités publiques.

Infrastructures

Dévestitures

Massif des Brenets

- Réfection d'une piste à machine au Cernil-Girard LBR05 pour 10 m'

Ville de La Chaux-de-Fonds

- Réfection d'une piste à machines aux Bulles CDF03 pour 80 m'

Forêts privées

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées et une surveillance générale des massifs forestiers de l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Ces tâches sont financées par le Canton.

Résultats des martelages en forêts privées 2023 hors tempête :

	Propriétaires de La Chaux-de-Fonds	Propriétaires du Locle
Nombre d'autorisations	67	31
Nombre d'arbres martelés	1'671	1'003
Volume en sylvies	2'957	2'226
Volume par arbre en sylvies	1.77	2.22

Agent de la nature et de la faune

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale, de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le Canton.

Conclusion

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, grâce à une sylviculture proche de la nature. Cependant, le coup de tabac du 24 juillet restera dans la mémoire collective à tout jamais et le réchauffement climatique occasionnera à l'avenir autant de dégâts aux peuplements forestiers. Ces événements bouleversent notre quotidien et notre façon de travailler. Les défis pour l'avenir ne manquent pas !

Dans ces moments très difficiles pour tous les propriétaires, qu'ils soient privés ou publics, il faut se serrer les coudes et si tout le monde y met un peu du sien, on arrivera à surmonter tous ces défis avec calme, sérénité et résilience.

Pour terminer, entretenir nos forêts, c'est aussi soutenir notre économie de proximité, mobiliser une matière première renouvelable et assurer des emplois dans les régions décentralisées. Le service forestier remercie les autorités et la population pour leur confiance et leur soutien témoignés tout au long de cette année exceptionnelle.

JEUNESSE ET INSTITUTIONS PARASCOLAIRES

Secrétariat

A fin mars 2023, la secrétaire à 40 % (35 % en lien avec les structures et 5 % pour la Musique scolaire) a rejoint entièrement le service de l'urbanisme. Pour la partie en lien avec les structures, une nouvelle secrétaire a été engagée. Pour des raisons de disponibilité de cette personne, le taux d'activité a été baissé à 30 %.

Au 31.12.2023, le personnel du secrétariat de jeunesse et institutions parascolaires était le suivant : une assistante de direction à 100 % et une secrétaire à 30 %.

Au sujet des structures d'accueil extrafamilial, nous vous informons, en préambule que, depuis le mois d'août 2023, la structure parascolaire Les Salamandres et la structure préscolaire Les Grenouilles sont sous le même toit. Effectivement, elles ont emménagé au rez-de-chaussée du nouveau bâtiment Bel Air, à la rue de la Gare 11-13 aux Brenets.

Le bâtiment abrite également, au 1^{er} et 2^{ème} étage, des appartements avec encadrement pour personnes âgées et/ou à mobilité réduite ; cette mixité intergénérationnelle permet d'organiser des activités en collaboration avec l'animatrice de l'association Althys.

Les responsables des deux structures ont participé, dès le début, à l'élaboration de ce projet et avec les équipes éducatives, elles sont ravies de disposer de magnifiques locaux parfaitement adaptés à l'accueil des enfants.

Structures parascolaires

Comme expliqué dans le rapport 2022, chaque parascolaire dessert des collèges bien définis jusqu'à la 6^{ème} HarmoS. Le collège de Beau-Site, qui accueille tous les enfants pour la 7H et la 8H, n'est plus vraiment « lié » à un parascolaire.

Ainsi, à la rentrée 2023-2024, comme les demandes de placement étaient supérieures aux places disponibles à Tourbillon, nous avons à nouveau déplacé les enfants de 7H et 8H au parascolaire Diapason. Effectivement la structure Diapason nous permet un accueil un peu plus flexible les jours les plus sollicités, soit les lundis, mardis et jeudis car, par rapport au nombre de m2 des locaux, nous pourrions accueillir jusqu'à 33 enfants par jour alors que l'autorisation délivrée par le Canton est de 25 places. Comme cette structure connaît une nette baisse de fréquentation les mercredis et vendredis, l'Office des structures d'accueil extrafamilial (OSAE) nous permet de faire un « lissage » de 125 places sur la semaine, correspondant à une moyenne de 25 places par jour.

Le déplacement des « plus grands » à Diapason nous a permis de pouvoir répondre à toutes les demandes de placement prioritaires des « plus petits » à Tourbillon.

Ci-dessous, nous vous communiquons quelques chiffres, situation au 31.12.2023

Tourbillon

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 37 enfants, elle est située à la rue de France 40 au Locle. Au 31 décembre 2023, 54 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet. Elle employait trois éducatrices, deux éducateurs, une aide (pour un total de 3.9 EPT) ainsi que deux apprentis. 568 factures ont été émises.

Diapason

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31 décembre 2023, 42 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet. Elle employait trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.1 EPT) ainsi qu'un apprenti. 405 factures ont été émises.

Spiral

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 25 enfants, elle est située à la rue des Primevères 2a au Locle. Au 31 décembre 2023, 47 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet.

Elle employait quatre éducatrices, une aide (pour un total de 2.6 EPT) et deux apprenties. 462 factures ont été émises.

Les Salamandres

Cette structure parascolaire a une capacité d'accueil de 22 enfants. Depuis le 01.07.2023, elle est située à la rue de la Gare 11 aux Brenets. Au 31 décembre 2023, 47 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet. Elle employait quatre éducatrices, une aide (pour un total de 2.4 EPT) et deux apprenties. 438 factures ont été émises.

Structures préscolaires

L'Etoile

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 30 enfants, elle est située à la rte des Monts 24a au Locle. Au 31.12.2023, 45 enfants loclois étaient accueillis à temps partiel ou complet. La crèche accueillait également un enfant de La Brévine, un enfant de La Chaux-du-Milieu, un enfant du Crêt-du-Locle et un enfant de La Chaux-de-Fonds. Elle employait 5 éducatrices, 4 aides (pour un total de 5.4 EPT), et deux apprenties. 551 factures ont été émises.

Les Grenouilles

Cette structure préscolaire a une capacité d'accueil de 19 enfants. Depuis le 01.07.2023, elle est située à la rue de la Gare 11 aux Brenets. Au 31.12.2023, 20 enfants étaient accueillis à temps partiel ou complet. Elle employait 4 éducatrices (pour un total de 2.85 EPT), et 2 apprentis. 226 factures ont été émises.

Musique scolaire

Cette année, 24 élèves se sont inscrits au cours d'initiation. M. Michaël Berly a repris le dicastère de l'éducation qui comprend la musique scolaire au mois de mai et Séverine Geiser a repris le poste de secrétaire au mois d'août.

Le spectacle « Jam's La Bande Originale » a connu un franc succès avec 600 spectateurs pour cinq représentations.

Les Amis de la Musique Scolaire ont tenu un stand lors de la Bastringue de l'Ancienne Poste au mois de juin, avec vente de pâtisseries et grillades et ont été victime de leur succès, la météo ayant eu une influence positive.

Une vente de vin a été organisée par les Amis de la Musique Scolaire.

Le projet 2024 avec la participation d'Arthur Henri promet, une fois de plus, un moment magique pour ceux qui auront la chance d'assister à l'une des représentations.

Le traditionnel camp du Jam's a eu lieu du 2 au 6 octobre et le petit camp pour les G7 et G8 s'est déroulé les 28 et 29 octobre.

Projet « Midnight sports »

Cette saison la participation est restée équivalente aux saisons passées. On observe que la grande majorité des jeunes (87 %) reviennent au Midnight au moins une fois durant la même saison et même pour parfois plus de la moitié des événements. Le projet plait aux participant·e·s, cela notamment grâce à l'énergie fournie par l'équipe et par les chefs de projet pour proposer tout au long de la saison des activités et soirées à thème variées.

Le challenge pour l'équipe est d'avoir une meilleure visibilité auprès des jeunes au sein de la commune pour augmenter le taux de participation aux soirées. Durant la saison, plusieurs échanges ont eu lieu entre le Centre Scolaire Le Locle et IdéeSport. La directrice du CSLL s'assurera que le passage dans les classes puisse être organisé dès la rentrée scolaire.

L'autre objectif de la saison à venir est d'augmenter la part de participation féminine dans le projet. C'est un objectif que le CLAAP et le Midnight le Locle ont en commun. Les deux projets pourront donc échanger autour de cette thématique et trouver des solutions communes.

Voici quelques statistiques pour l'année 2022-2023. Des informations complémentaires et le rapport complet sont accessibles sur le site www.ideesport.ch

Participation par soirée

En moyenne, 22 jeunes ont pu profiter du Midnight chaque samedi. Cette moyenne est restée presque identique sur les 3 dernières saisons. On remarque que la participation a fortement fluctué entre les événements avec une hausse dès février qui coïncide avec le passage dans les classes d'école.

Age des participant·e·s

La répartition des âges au sein du projet est plutôt égalitaire. La grande majorité des jeunes ont entre 12 et 15 ans. La saison passée on observait un glissement progressif vers une participation toujours plus jeune.

Durant la saison 2022-2023, l'équipe a porté plus d'attention à l'âge des participant·e·s à l'entrée du projet. Malgré ceci, il reste une centaine de jeunes n'ayant pas fourni les données relatives à leur âge. Cela sera également un point d'attention pour l'année prochaine.

Participation selon le genre

La proportion de participation masculine et féminine est restée presque égale à la saison dernière (32 %).

Au niveau national, la moyenne se situe dans un tiers de participation féminine. Le Midnight Le Locle respecte donc cette moyenne. Cependant c'est lors des soirées spéciales que les filles participent beaucoup. Un objectif de la saison prochaine serait donc de faire en sorte que les locloises puissent trouver leur place dans le projet même hors événement spécial.

Constance des participants

Cette saison, plus de 87 % des jeunes ont assisté plusieurs fois au Midnight, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente (82 %). Un quart des participant·e·s a en outre assisté à au moins la moitié de tous les événements

Domicile des participant·e·s

La grande majorité (87 %) des jeunes habitent la commune du Locle. On enregistre quelques participant·e·s de La Chaux-de-Fonds et de la Ville de Neuchâtel.

Projet « OpenSunday »

Cette nouvelle saison à l'OpenSunday du Locle a été marquée par un programme varié et l'originalité des activités proposées. Il y a une forte cohésion d'équipe ce qui aide à créer une belle atmosphère au sein du projet et parmi les enfants. La mise en place de l'inclusion apporte une richesse dans les échanges entre participant·e·s et coaches.

Pour la saison prochaine, les deux cheffes de projet Elène et Léa laissent leur place aux deux seniorcoaches Mattia et Fanny. L'équipe devra donc recruter deux nouveaux ou nouvelles seniorcoaches et doubler d'effort pour maintenir cette jolie cohésion malgré ces quelques changements.

Voici quelques statistiques pour l'année 2022-2023. Des informations complémentaires et le rapport complet sont accessibles sur le site www.ideesport.ch.

Participation par événement

En moyenne, 31 enfants ont participé à chaque dimanche. Ce chiffre est en nette hausse par rapport à la saison précédente (2021/22 : 21 enfants) et est également supérieur à la moyenne nationale pour le programme OpenSunday (26 enfants). On observe un pic de participation puis une hausse constante la date succédant le passage effectué dans les classes par l'équipe pour promouvoir le projet. Cela confirme que ce passage est essentiel pour que le projet puisse être connu des familles de la région du Locle.

Participation filles et garçons

La proportion de participation masculine et féminine est restée égale à la saison dernière. Il y a une parité presque parfaite au sein de l'OpenSunday Le Locle. Ceci de même dans l'équipe de coaches

Constance des participant·e·s

Plus de 87 % des enfants ont assisté plusieurs fois à l'OpenSunday, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente (82 %). Plus d'un quart des participant·e·s a en outre assisté à au moins la moitié de tous les événements.

Domicile des participant·e·s

La grande majorité (86 %) des enfants habitent la commune du Locle. Les participant·e·s venant de Boudry sont celles et ceux de la Fondation « l'enfant c'est la vie » qui ont visité à quelques reprises le projet avec leurs éducateurs·trices. On enregistre également quelques enfants de La Chaux-de-Fonds et de la Ville de Neuchâtel.

Participation d'enfants avec handicap

L'OpenSunday est développé de manière inclusive. Au total, deux enfants en situation de handicap ont participé à l'OpenSunday Le Locle, pour un total de 12 visites. Cela signifie que les enfants en situation de handicap ont également apprécié l'offre et l'ont fréquentée plusieurs fois.

Un des enfants en situation de Handicap participe au projet un événement sur deux depuis quelques saisons. Au départ il était constamment accompagné du Seniorcoach Inclusion. Puis il s'est accoutumé aux autres coaches, il est maintenant à l'aise lors des dimanches sans le coach Inclusion. Toute l'équipe remarque avec fierté les progrès faits par cet enfant et les coaches et les autres participant·e·s apprennent également beaucoup à son contact. L'inclusion à l'OpenSunday du Locle est donc une réussite!

CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE

Effectif du personnel

Le service dentaire scolaire est composé d'une secrétaire, d'une assistante dentaire, d'une apprentie assistante dentaire de troisième année, une stagiaire longue durée qui est devenue l'apprentie de première année, d'une dentiste, responsable du service qui assume les soins, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires.

Visites de classes

Toutes les classes du district ont été visitées durant l'année scolaire 2022-2023. Les classes du cycle 1 & 2 sont venues faire le dépistage dans les locaux du service dentaire scolaire, l'équipe s'est déplacée dans les communes du district et au collège Jehan-Droz pour les classes du cycle 3 pour le contrôle dentaire. Les contrôles dentaires scolaires des enfants scolarisés aux Billodes ainsi que la classe des Perce-Neige ont été également réalisés dans les locaux du service.

Durant l'année scolaire, il a été effectué

Pour les soins préventifs

280 radios dentaires

130 x 5 min de détartrages – polissage (194 x 5 min ont été réalisées par l'assistante en prophylaxie)

136 scellements de fissures (dont 80 scellements étendus)

Pour les soins conservateurs

11 soins à l'aide du protoxyde d'azote (enfants anxieux/soins difficiles)

198 obturations

27 traitements pulpaires sur dent de lait

3 traitements de racines sur dents permanentes

Urgences

30 consultations en urgence pour traumatisme et ou douleurs.

Divers

5 enfants préscolaires ont bénéficié d'une consultation avec le bon SNMD.

Pour l'orthodontie

25 premières analyses et consultations ont été effectuées en 2023

4 nouveaux traitements myofonctionnel et au moins 20 appareils fixes ont été commencés

L'équipe propose une méthode de traitement d'orthodontie fonctionnelle plus respectueuse en parallèle à l'orthodontie conventionnelle. Les patients traités par cette méthode reçoivent des exercices à faire à la maison avec l'appui d'une application pédagogique à télécharger.

Exonérations

11 demandes d'exonération ont été présentées au Conseil Communal pour des traitements orthodontiques et soins conservateurs, 9 ont été acceptées, 2 refusées.

Hôpital Neuchâtelois

L'équipe de la clinique s'est déplacée à 4 reprises à l'hôpital neuchâtelois de Pourtalès pour des soins dentaires sous anesthésie générale.

Formation continue et perfectionnement

La dentiste effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie. Elle a participé au congrès annuel de l'ASP (Association Suisse de pédodontie) online.

CENTRE D'ORTHOPHONIE

Effectif du personnel

Le Centre d'orthophonie est composé, au 31 décembre 2023, de 8 orthophonistes pour une occupation de 3,73 EPT (3,41 EPT d'orthophonie, et 0,32 de poste de responsable) et d'une secrétaire à 30 %.

Le centre a accueilli une étudiante de l'Université de Neuchâtel, d'abord pour un stage court à raison de 10 journées en début d'année, puis dès août 2023, pour son stage de master qui prendra fin le 31 mai 2024. Une deuxième stagiaire a été accueillie d'août 2023 à décembre 2023 pour un complément de stage.

La convention liant la fondation des Billodes au Centre d'orthophonie-logopédie a pris fin au 31 décembre 2023.

Formation continue

Les logopédistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel d'une journée au mois d'août 2023 sur le thème « L'évaluation dynamique pour identifier un trouble développemental du langage oral. Aspects théoriques et cliniques » par Madame Salomé Schwob. Cette formation, commune aux 3 centres, a été organisée par les trois centres. La gestion administrative de cette formation a été confiée au centre du Locle pour l'année 2023.

En juin 2023, les orthophonistes du centre ont bénéficié d'une supervision d'équipe par une psychologue. En novembre 2023, une supervision a eu lieu par deux ethnologopédistes.

Les logopédistes suivent des formations et des supervisions selon leur organisation personnelle.

Centre d'orthophonie et OES

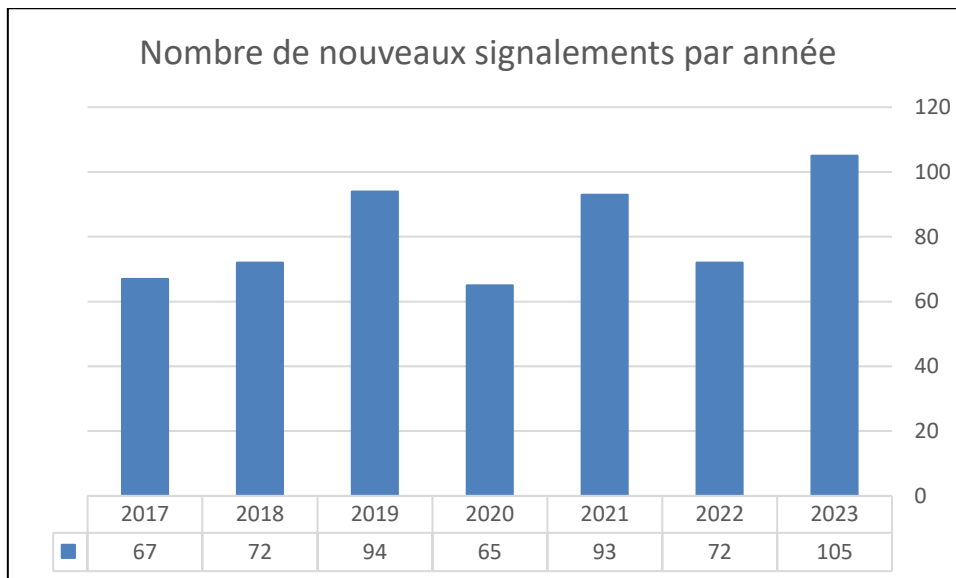
Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) se réunit 4 fois par année sous la direction du chef de l'OES.

Plusieurs séances de travail réunissant les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton, les représentantes du COLIN, de l'ARLD et de la collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES ont eu lieu à l'OES. Ces séances permettent d'échanger de manière constructive sur la pratique de la logopédie dans le canton. L'objectif actuel de ces séances est de redéfinir les diagnostics en logopédie en fonction des avancées des recherches dans le domaine.

Des séances régulières ont également lieu entre les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton et la collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES.

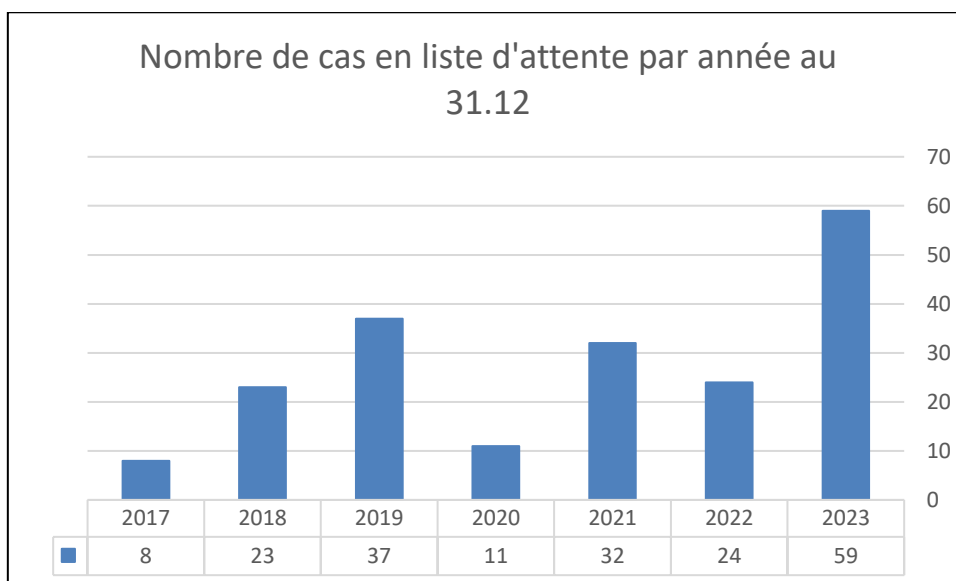
Durant l'année 2023

Nous avons reçu 105 nouveaux signalements (soit 33 de plus qu'en 2022), dont 1 changement de prestataire et 9 demandes de bilan pour mesures BEP. 51 bilans ont été effectués dont 17 n'ont débouché sur aucun traitement, dont les 9 demandes de bilan pour mesures BEP. 187 enfants ont été suivis en traitement par les orthophonistes. 28 de ces traitements ont pris fin durant l'année. Sur ces 187 dossiers, 182 ont été pris en charge financièrement par l'OES et 5 par les parents et la commune.



L'orthophoniste délocalisée au CP des Billodes a vu 13 enfants en traitement. 4 de ces traitements ont pris fin durant l'année.

La liste d'attente est assez conséquente, avec 59 enfants en attente de bilan au 31 décembre 2023 contre 24 à fin 2022, le temps d'attente entre le signalement et le début du bilan est estimé fin 2023 à environ 12 mois. Les consultations conseils ont été reconduites vu que le temps d'attente pour un bilan est considérable.



Éléments statistiques

Chaque année des statistiques sont réalisées pour le Centre d'Orthophonie-Logopédie. Elles tiennent compte de la période scolaire. Les résultats pour la période scolaire 2022-2023 sont présentés ci-après. Les prises en charge logopédiques peuvent être prises en charge par l'Office de l'Enseignement Spécialisé (OES) ou par les parents et la commune. Les graphiques suivants tiennent compte des deux types de prise en charge.

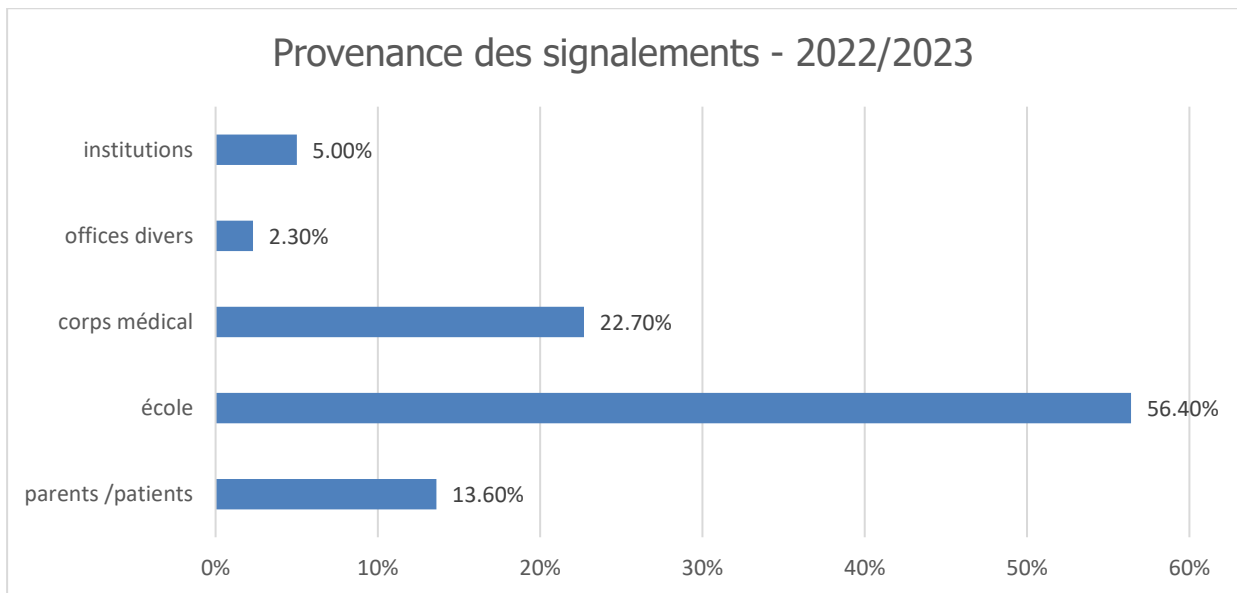


Figure 1 : provenance des signalements

La figure 1, montre que la majorité des patients sont signalés pour un bilan en logopédie par l'école, le corps médical (pédiatre) ou les parents.

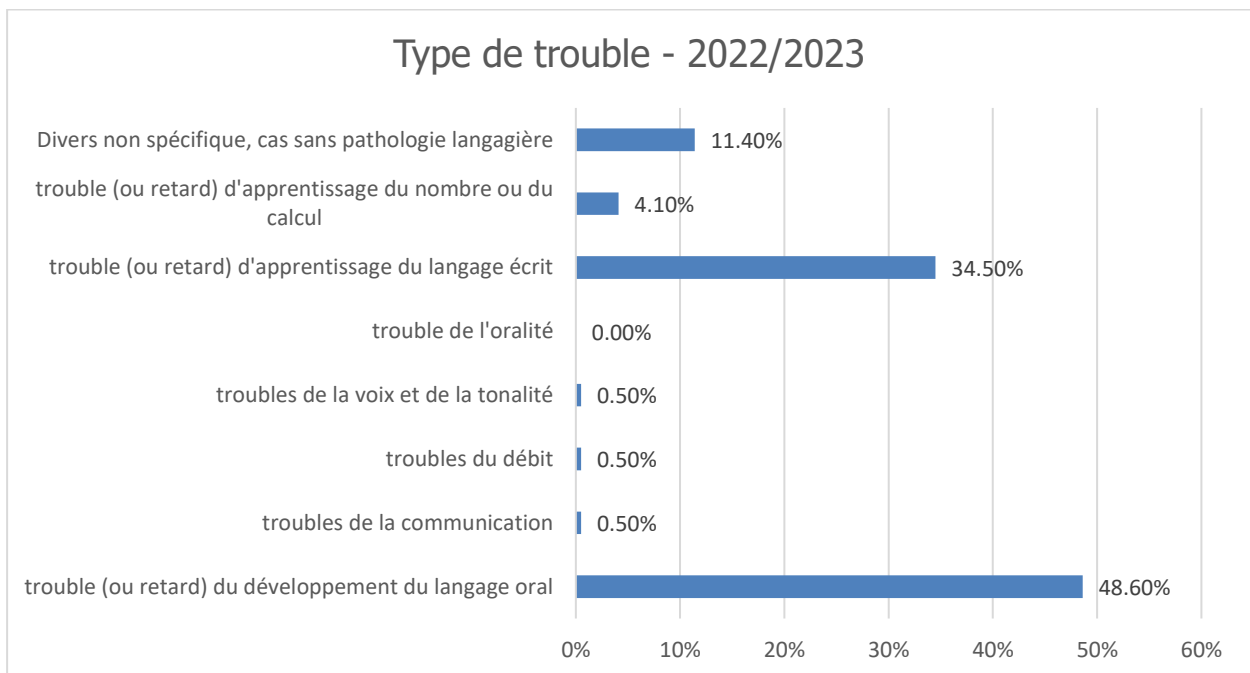


Figure 2 : type de trouble

La figure 2, montre que la majorité des patients sont suivis pour un trouble du développement du langage oral. Les patients présentant un trouble d'apprentissage du langage écrit représentent 34 % des prises en charge. Les 11 % de cas non spécifique sont financés par les parents et la commune.

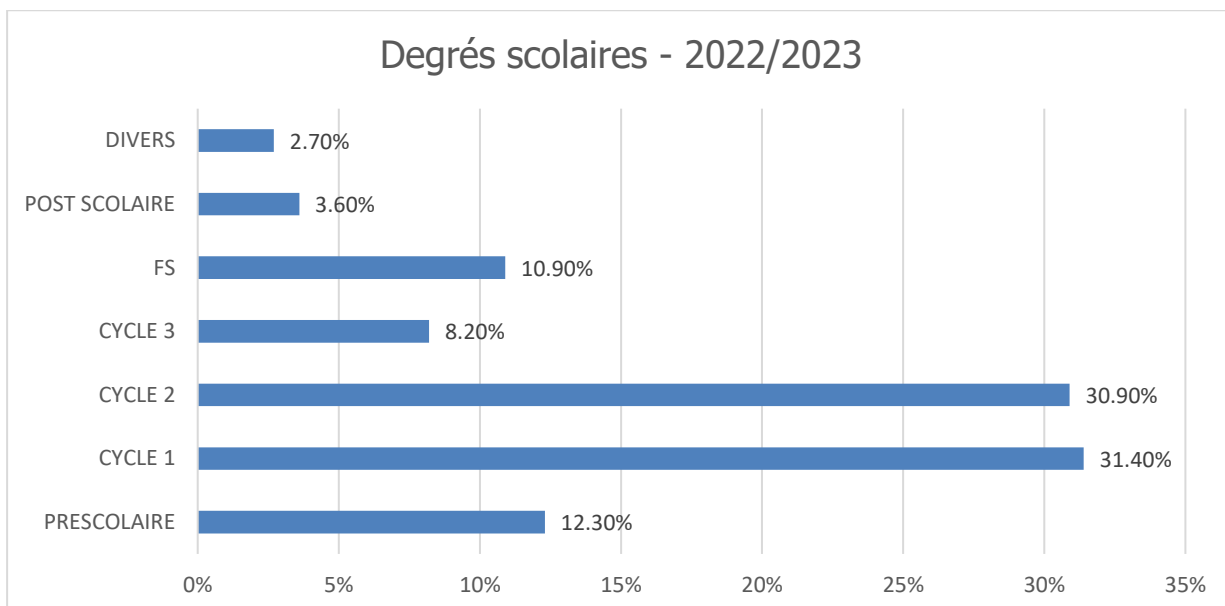


Figure 3 : degrés scolaires

La majorité des prises en charge concerne des enfants des cycles 1 et 2. Les enfants en âge préscolaire représentent une part aussi importante des prises en charge (12 %).

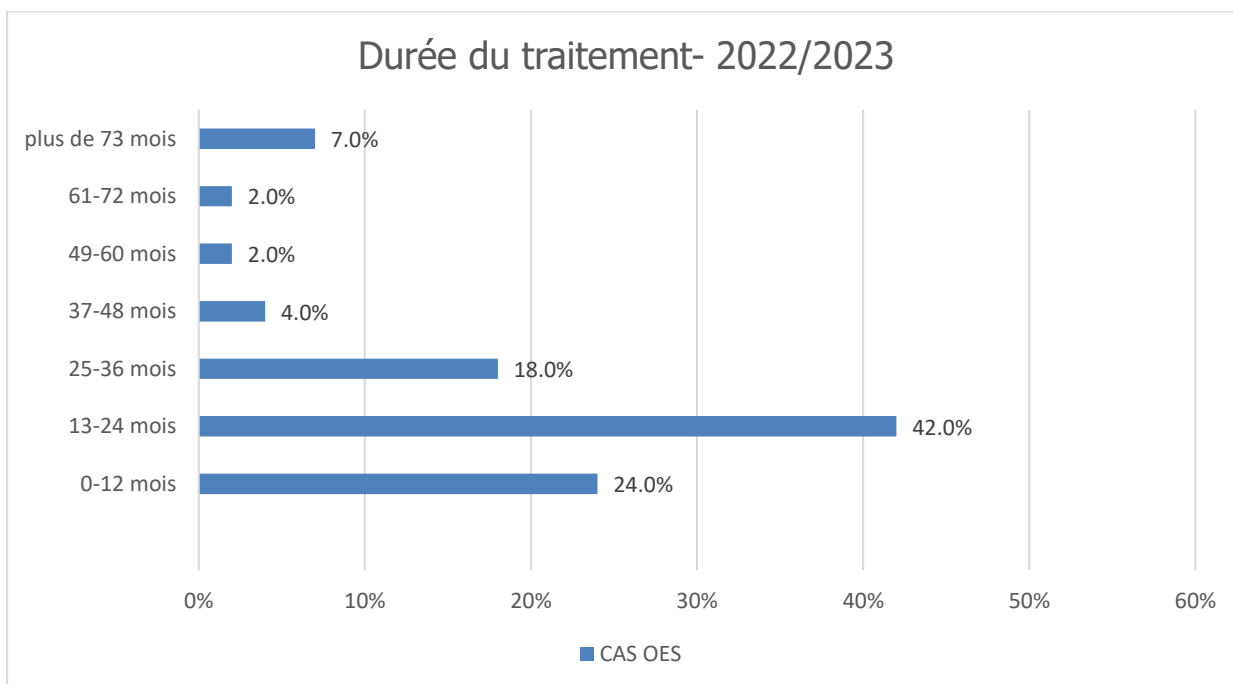


Figure 4 : durée des traitements

42 % des traitements se terminent après 24 mois de suivi. Les longs traitements sont rares, ce qui permet de prendre en charge régulièrement de nouveaux patients.

CLAAP – CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE

Préambule

Nos réflexions menées dans le cadre de la politique jeunesse au Locle nous ont mené vers plusieurs constats sur l'état de la jeunesse Locloise. Si ces derniers n'ont pas leur place au sein de ce rapport, nous pouvons cependant en dire que ceux-ci nous ont confortés dans la création ou la consolidation de nos liens avec différents partenaires. En effet le travail en réseau nous permet d'offrir des prestations plurielles et pertinentes, basées sur des besoins constatés par plusieurs.

L'année 2023 nous a également permis de confirmer l'adéquation de nos prestations avec les envies et besoins de la population par une participation accrue au sein de nos différentes activités, accueils et projets. En effet l'augmentation de la fréquentation, observée depuis 2022, s'est pérennisée.

Personnel

Effectif de l'équipe d'animation

- 1 poste de responsable à 80 % (en congé maternité remplacée par un animateur à 60 %)
- 1 poste d'animatrices à 70 %
- 1 poste d'animatrice à 60 %
- 1 poste d'animatrice à 50 %
- 1 poste d'animatrice à 10 %
- 1 poste d'animatrice à 60 % en attente du transfert vers le projet Haut Boulot*
- 1 poste d'étudiant animateur HES en emploi à 100 %
- 1 poste d'aide-animateur à 50 %
- 1 poste d'apprentie socioéducative à 100 %

Effectif de l'équipe de moniteurs·trices

4 postes de moniteurs et monitrices se partageant un total de 1052 heures de monitorat sur l'année

Effectif de l'équipe d'Alterconnexion Montagnes

- 1 poste de coordinatrice à 15 %
- 1 poste de coordinateur à 15 %
- 1 poste de coordinateur étudiant HES à 10 % soutenu à 5 % par 1 animatrice
- 3 mentors loclois.es.
- 4 mentor·e·s chaux-de-fonnier·e·s

Effectif loclois de l'équipe Haut Boulot (En attente sur 2023 de la validation du partenariat avec La Chaux-de-Fonds)

- 1 Animatrice à 60 %
- 1 Superviseuse à 10 %
- 1 Coordinatrice à 20 %
- 1 Coordinateur étudiant HES à 20 %

Missions et description du CLAAP

Notre but : Soutenir et promouvoir la jeunesse locloise par une réduction des écarts en matière d'accompagnement en construisant et déployant une politique jeunesse efficace. Nous agissons en faveur de la jeunesse pour donner à tous les jeunes les moyens et les occasions voulus pour se développer et s'épanouir pleinement dans un esprit d'équité. Nous agissons en faveur de la population pour contribuer à l'identification et l'harmonisation des intérêts divergents, notamment liés à l'âge, pour impliquer tout un chacun dans la co-construction d'une société inclusive où chacune et chacun trouveront leur place. Ceci représente en quelques mots, notre objectif central qui sous-tend l'ensemble de nos prestations.

Pour atteindre cette finalité, nous visons dans le sens de la Charte d'Ottawa¹, à travailler avec les jeunes sur l'estime de soi, le développement ou la valorisation de compétences dans le but de rendre chacun, chacune, acteur et actrices de la cohésion sociale.

Nous élaborons et conduisons une politique jeunesse en Ville du Locle, notamment en créant des synergies pour renforcer la place de la jeunesse dans la cité et en offrant des espaces d'expérimentations et de rencontres.

Notre mission se décline ainsi :

Promotion de l'individu, de ses ressources et de ses projets (empowerment).

Exercice à la citoyenneté.

Médiation, création, développement et maintien du tissu social de proximité et du réseau.

Exercice et maintien du vivre ensemble et de la cohésion sociale.

Déploiement de la politique jeunesse.

Pour ce faire, le CLAAP est doté d'une équipe d'animatrices et animateurs socioculturels (branche du travail social conjointe à l'éducation sociale et aux assistant·e·s sociaux) et d'assistant·e·s socio-éducatif.

Selon la définition du Conseil de l'Europe² « L'animation socioculturelle est une action sociale qui s'exerce au travers d'activités diverses au quotidien, en tenant compte des conditions sociales, culturelles, économiques et politiques des populations concernées. Son action vise à organiser et à mobiliser des groupes et des collectivités en vue d'un changement social.

Elle s'exerce sur la base d'une participation volontaire et démocratique faisant appel à la notion de citoyenneté.

L'animateur·trice socioculturel·le est en effet un·e facilitateur·trice de l'action démocratique : il ou elle favorise les prises de conscience d'identités collectives, il ou elle permet aux communautés d'intérêts de mieux jouer leur rôle et de bâtir des projets pour agir. Il ou elle s'efforce en particulier de faciliter l'accès à l'expression et à l'action des groupes minorisés ».

Pour atteindre nos missions, nous procédons par étape qui représente nos différents pôles de prestations.

Prestation promotion de l'individu

Agir avec les jeunes pour les rendre acteurs de leur développement :

- Acquisition de compétences et terrains d'expérimentation, par des prestations régulières
- Renforcement de l'estime de soi par la programmation d'activités basées sur les propositions des jeunes.

Prestation cohésion sociale

Agir avec la population pour insérer les jeunes dans la vie publique

- Cohésion sociale et vivre ensemble, par
 - des espaces où se retrouver et partager
 - des événements
 - des projets récurrents intergénérationnels et interculturels
 - des soutiens aux associations
 - de la médiation sur l'espace public

¹ Adoptée en 1986 par l'Organisation Mondiale de la Santé pour la promotion de la santé

² Plan d'études-cadres des filières de formation HES en travail social, mai 2006

Prestation promotion santé physique et psychique

Agir pour les jeunes afin de repérer les besoins et de les outiller dans la préservation de leur santé

- Promotion de la santé individuelle et communautaire-prévention secondaire, par des espaces et interventions ciblés
- Coaching individuel
- Promotion de la santé par le sport

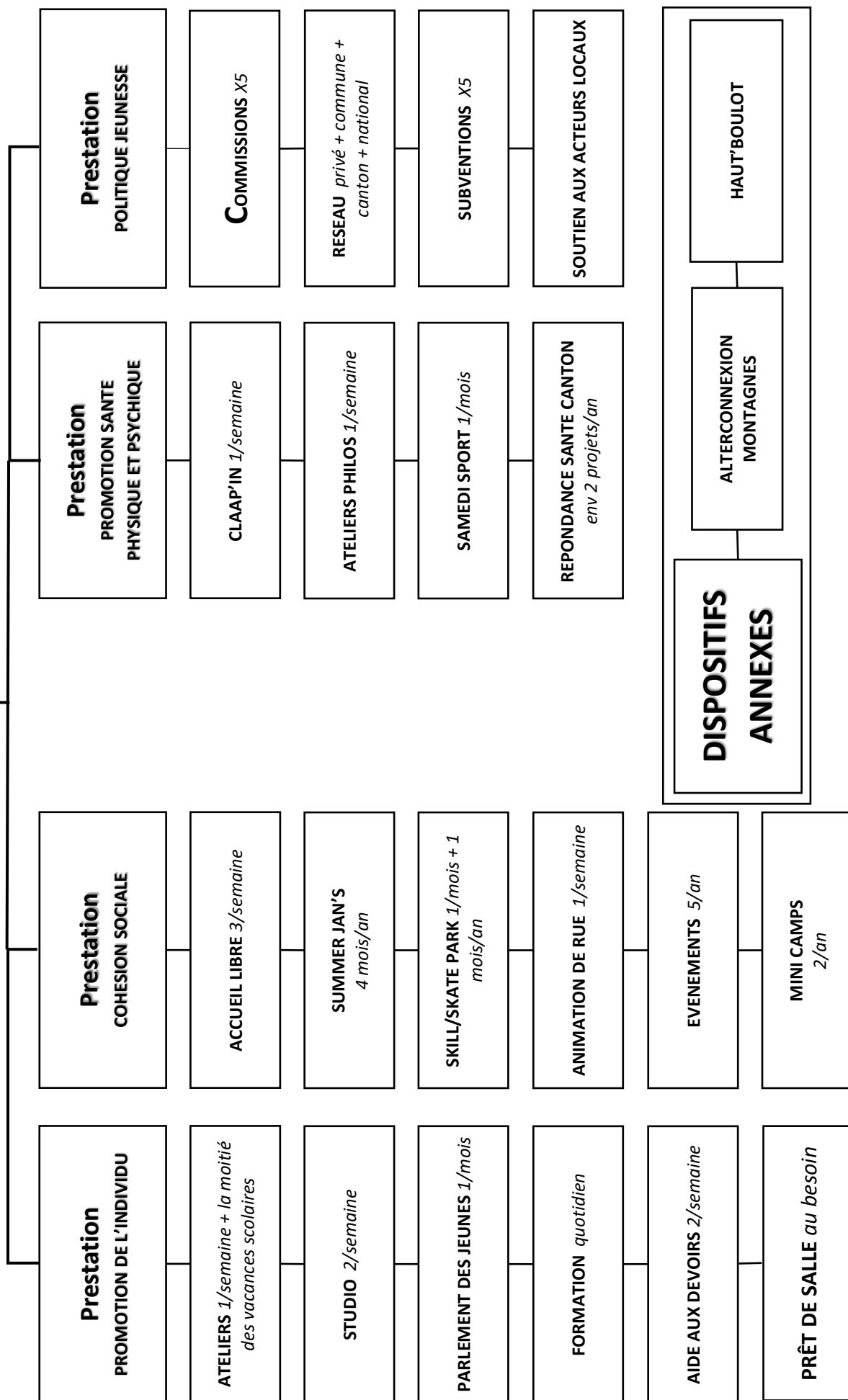
Prestation politique jeunesse

Agir avec les réseaux professionnels et communautaires pour favoriser l'approche pluridisciplinaire

- Missions d'expertise et représentation
- Formation des personnes
- Soutiens humains, logistiques et financiers.

Le CLAAP, Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste ne se contente donc pas d'être une structure accueillant les jeunes après l'école, mais consiste en un ensemble de prestations et d'interventions qui s'articulent autour de ces différentes étapes.

ORGANISATION DES PRESTATIONS

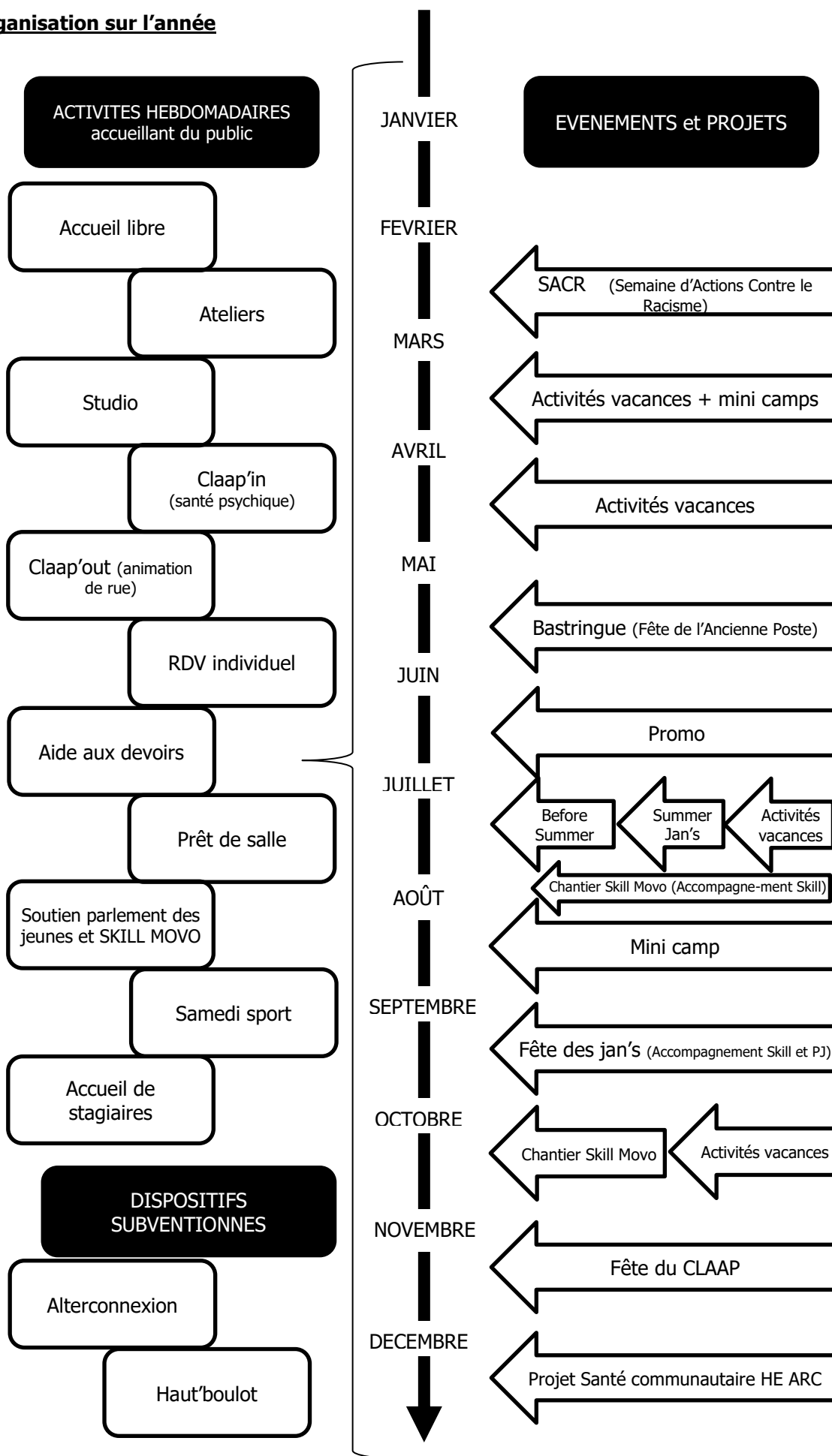


Fréquentation des prestations

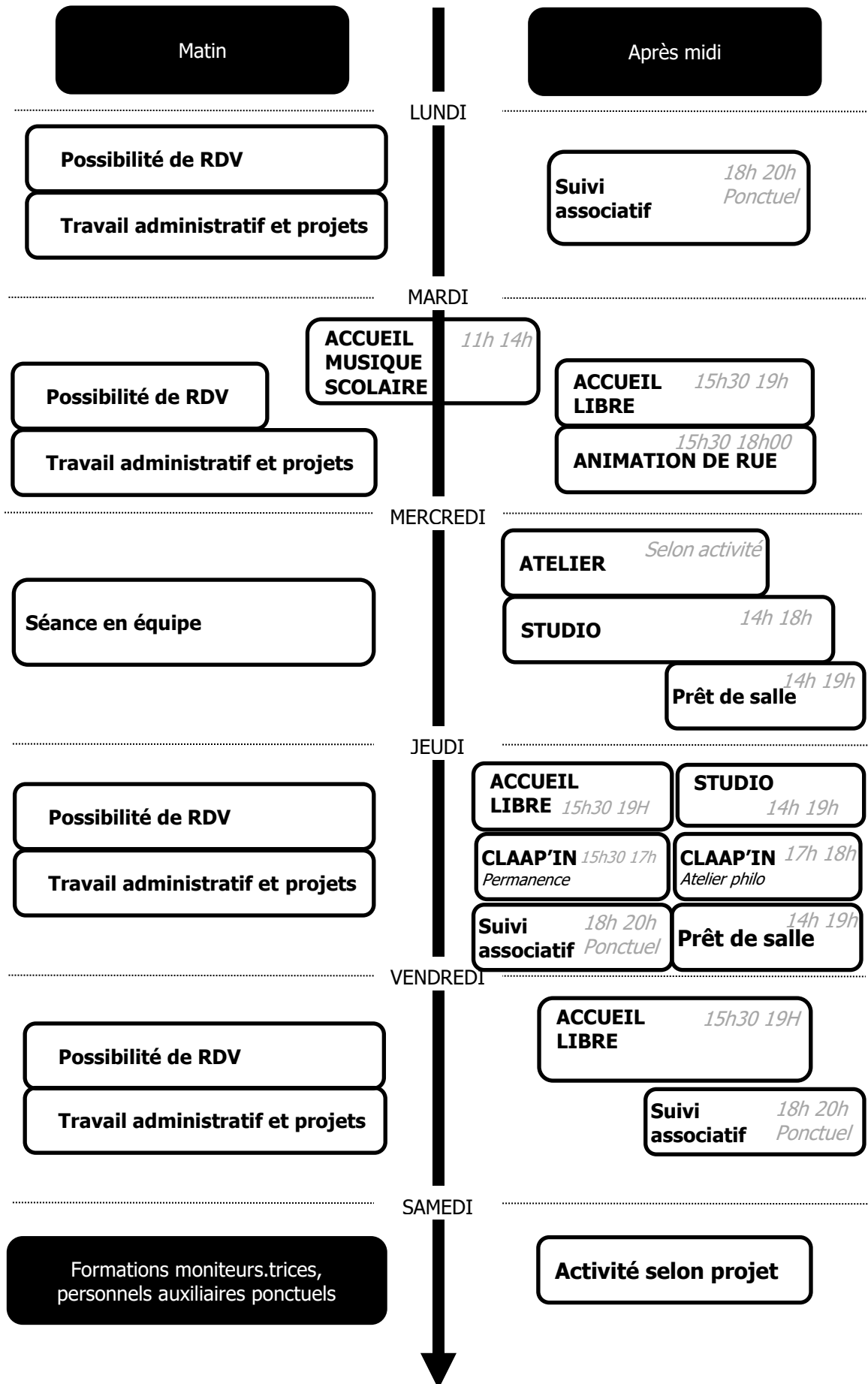
	0-7 ans	8-12 ans	12-14 ans	14-16 ans	16-18 ans	18-25 ans	25-99+ ans	Nombres d'activités-ouverture/année	Nombres de places/participants en moyenne sur l'année
PÔLE PROMOTION DE L'INDIVIDU									
ATELIERS									
Atelier des mercredis (manga, jardinage, écriture...)		✓	✓	✓	✓	✓		37	296
Atelier vacances et week-end (sorties, tournoi...)		✓	✓	✓	✓	✓		21	210
Ateliers partenaires (jaluse, musée...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	7	70
STUDIO		✓	✓	✓	✓	✓		79	237
PARLEMENT DES JEUNES (Accompagnement)				✓	✓	✓		12	8 par séance
FORMATION									
Stages non professionnels				✓				Toute l'année	1 personne concernée
He Arc									3 personnes concernées
Stages professionnels HES Travail Social et CFC ASE									3 personnes concernées
Accueil libre (salle du CLAAP, salle autogérée, salle bricolage)		✓	✓	✓	✓	✓		109	4225
AIDE AUX DEVOIRS									
PRET DE SALLE			✓	✓	✓	✓	✓	En construction	En construction
								76	∞
PÔLE COHESION SOCIALE									
ACCUEIL LIBRE									
salle du CLAAP, couloir, salle bricolage		✓	✓	✓	✓	✓		109	4225
Salle 12-25								En construction	En construction
SUMMER JAN'S									
travailleurs					✓	✓		18	12 jeunes
bénéficiaires	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		∞
SKILL/SKATE PARK									
Accompagnement de l'association			✓	✓	✓	✓	✓	5	8 à 15 par séance
Chantier	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	15	340
ANIMATION DE RUE	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	46	∞
EVENEMENTS									

Bastringue	√	√	√	√	√	√	√	√	√	1	∞
SACR (Semaine d'Actions Contre le Racisme)										0	0
Fête du CLAAP	√	√	√	√	√	√	√	√	√	1	∞
Fête des Jan's	√	√	√	√	√	√	√	√	√	1	∞
Promo	√	√	√	√	√	√	√	√	√	1	∞
MINI CAMPS		√	√	√	√	√	√	√	√	6 (jours au total)	25
PÔLE PROMOTION SANTE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE											
CLAAP'IN											
Ateliers (Défouloirs, débat...)		√	√	√	√	√	√	√	√	3	15
Ateliers philo		√	√	√	√	√	√	√	√	10	50
SAMEDI SPORT		√	√	√	√	√	√	√	√	3	∞
REPONDANCE SANTE CANTON											
Répondance		√	√	√	√	√	√	√	√	4	
Appel à projets			√	√	√	√	√	√	√		20
ALTERCONNEXION											
FORMATION									√	3	24
INTERVISION									√	6	48
RENCONTRE PARTENAIRES									√	1	16
JEUNES ACCOMPAGNES		√	√	√	√	√	√	√	√	214.08 (heures)	39
HAUT BOULOT											
EN CONSTRUCTION											

Organisation sur l'année



Organisation hebdomadaire



Descriptif succinct des prestations et réalisations 2023

(Ci-dessous, une brève présentation des prestations, un descriptif détaillé est disponible dans le rapport de gestion 2020).

PÔLE PROMOTION DE L'INDIVIDU

*Agir avec les jeunes pour les rendre acteurs de leur développement, par l'acquisition de compétences et terrains d'expérimentation, par des prestations régulières.
Accompagner les jeunes vers l'autonomie et l'émancipation demande en tout premier lieu de lui fournir les ressources nécessaires, adaptées à la singularité de chacune et chacun, en termes de compétences techniques et sociales. Dans un second temps, il s'agit de créer des espaces propices à l'expérimentation et l'appropriation de ces nouvelles ressources.*

Ateliers des mercredis

En 2023, le CLAAP a organisé 37 ateliers les mercredis après-midi en période scolaire. Ces ateliers se réalisent en principe sur inscription et pour des groupes restreints de jeunes. Ces temps permettent de s'initier à des activités de loisirs en réduisant les barrières socioéconomiques par la gratuité. Quant au choix de proposer un groupe restreint, cela permet aux jeunes d'acquérir des compétences sociales par l'apprentissage expérientiel³ et d'être en confiance, dépasser des timidités, hontes ou difficultés relationnelles grâce à l'accompagnement des professionnel·le·s. Afin d'encourager les jeunes à être acteur de leur environnement – ce qui les invite par la suite à devenir des citoyen·ne·s engagé·e·s – le CLAAP est à l'écoute des envies et des besoins des jeunes en terme d'activités de loisirs et donne la possibilité, dans la mesure du possible et en les accompagnant, d'organiser leur propre atelier.

Durant cette année, l'équipe socioculturelle a réalisé, entre autres, des ateliers de magie, des visites aux divers musées de la région, des ateliers créatifs comme de nombreux ateliers manga, des après-midi jeux de société et une kyrielle d'autres activités diverses et variées.

Les mercredis du CLAAP sont parfois aussi construits sur un principe de continuum, avec notamment une création patchwork ou encore des ateliers cyanotypes (une technique d'impression grâce à la lumière du soleil).

En succession avec l'année 2022, le jeu « Meurtre au Château » avec le MHL a pu être finalisé et essayé par nos jeunes. Une activité qui a su ravir tout le monde.

Notre service propose aussi, selon les projets, propositions des jeunes et opportunités d'autres ateliers en dehors des mercredis après-midi afin d'étoffer notre offre.

Studio

Le studio continue son avancée. Pour rappel, le studio de musique du CLAAP permet aux jeunes d'améliorer leurs techniques grâce aux conseils de nos auxiliaires et animateurs·trices compétent·e·s en la matière. Le studio est surtout le lieu où les jeunes viennent mettre leurs maux en mots et en musique, sous l'accompagnement professionnel et bienveillant d'un animateur et d'un technicien du son. Ils ont ensuite la possibilité de s'enregistrer, le chant étant un moyen d'expression souvent révélateur et salvateur pour beaucoup de jeunes. Le studio est de plus en plus apprécié par les jeunes de tout âge, fille ou garçon, qui s'y retrouve les mercredis et les jeudis après-midi sur rendez-vous.

Pour la première fois cette année, nous avons aussi permis à un jeune qui fréquente abondamment le studio de musique, de l'utiliser en autonomie les vendredis après-midi, après avoir établi un contrat avec lui pour encadrer cet usage particulier du studio de musique.

Le Parlement des jeunes

Le CLAAP participe à toutes les séances du Parlement des jeunes en qualité de membre soutien en mettant les compétences et outils de l'animation à disposition de ce dernier. Nous accompagnons donc les jeunes parlementaires à appréhender le fonctionnement d'un parlement des jeunes, l'animation de séance, les questions budgétaires, la création d'évènements, etc.

Depuis la fin de l'année 2023, de nombreux changements se sont opérés. En effet, l'équipe initiale s'est dissoute, ne gardant qu'une personne fixe.

³Kolb, 1974, cité dans https://edutechwiki.unige.ch/fr/Apprentissage_exp%C3%A9rientiel

Fort heureusement, sept nouveaux membres ont rejoint les rangs, permettant de donner un nouveau souffle au Parlement des Jeunes qui a décidé de se reconstruire autour d'un nouveau projet : la création d'un évènement festif en janvier 2024 à destination des jeunes du Locle, afin de fédérer la jeunesse et de lui donner un endroit convivial où se retrouver. En espérant également que cette manifestation permettra de faire connaître les activités du Parlement

Formation des personnes

Nous avons particulièrement à cœur de contribuer à renforcer la formation dans le domaine de l'animation socioculturelle, et notamment au niveau local. En effet, Neuchâtel est un des seuls cantons romands (avec le Jura) qui ne compte pas de HES. En sus de la difficulté pour les étudiant·e·s de cette branche d'accéder aux lieux de formation, cela entraîne également une perte de professionnel·le·s sur le territoire. En effet beaucoup d'étudiant·e·s font le choix d'accomplir leurs stages sur leurs lieux d'études et pour la plupart de s'installer ensuite sur ce même lieu. C'est pour continuer à enrichir la multiplicité des compétences au sein de notre Ville et de permettre aux jeunes de la région de se projeter dans un futur professionnel en tant qu'animateur ou animatrice que nous mettons tout en œuvre pour ouvrir régulièrement des places de formation au sein du CLAAP.

Stage non professionnel

L'équipe du CLAAP a régulièrement des discussions avec des jeunes qui sont intrigués par le travail en animation socioculturelle ou par des professions analogues du travail social ou de la pédagogie. Ces discussions peuvent déboucher sur des stages d'observations au sein de notre service.

He ARC

Le CLAAP est mandaté par la HE-ARC pour accueillir des étudiant·e·s en soins infirmiers de niveau Bachelor dans le cadre du module de santé communautaire. Ces étudiant·e·s doivent interagir avec notre public lors de nos interventions, identifier une problématique de santé communautaire rencontrée par les jeunes fréquentant le CLAAP et élaborer un projet en collaboration avec eux pour y remédier. En 2023, le groupe d'étudiant·e·s a identifié chez les jeunes, le besoin de compétition et de se défouler. Le groupe a donc proposé et organisé des joutes sportives.

Stage professionnel HES Travail Social et CFC ASE

Le CLAAP est l'un des trois seuls centres de loisirs du canton a proposé une formation HES animateur socioculturel en emploi sur le territoire cantonal. Nous accueillons à ce titre 1 stagiaire HES en 2^{ème} année.

En 2021, nous avons également ouvert la possibilité de passer son apprentissage d'ASE au sein du CLAAP. Cette décision a été prise suite à la rencontre d'un jeune loclois de 19 ans qui fréquentait assidument le DJ 13 (ancien CLAAP) et qui, par sa motivation sans faille, nous a convaincu de l'accompagner à réaliser son objectif de se former dans le social et plus précisément au service de la jeunesse locloise. Nous y avons vu l'opportunité de créer une passerelle entre le monde de l'accompagnement socioéducatif et celui de l'animation socioculturelle, ainsi que de remplir toutes les strates de l'évolution possible au sein du CLAAP : jeunes bénéficiaires-moniteurs et monitrices -ASE-animateurs ES (à créer) –animateur et animatrices socioculturels. La possibilité de suivre cette évolution est un schéma réjouissant par la création de sens et de liens que cela implique et d'éviter l'effet fossé entre accompagnants et accompagnés. Dans ce cadre en 2023 nous accueillons une apprentie en CFC d'Assistante socio-éducative ainsi qu'un aide-animateur en pré ES (Ecole Sociale) d'Animation Communautaire.

Aide aux devoirs

Il n'est pas rare de voir des jeunes chercher un endroit calme, soit dans les couloirs de l'ancienne poste soit dans notre bureau pour faire leurs devoirs en autonomie ou en cherchant également de l'aide d'un adulte. Face à ce constat et suite à notre analyse du besoin, nous avons remarqué qu'une frange de la population jeunesse avait un réel besoin en terme de soutien scolaire et pas les ressources suffisantes pour bénéficier de ceux déjà en place au Locle.

Une baisse de fréquentation a été perçue suite au lancement du projet, en cohérence avec la fin de l'année scolaire. Par conséquent, depuis la rentrée 2023-2024, plusieurs jeunes reviennent nous solliciter pour cette prestation nous leur offrons alors un soutien ponctuel, adapté à leur besoin, quand celui-ci se présente.

Prêt de salle

Notre service met à disposition nos locaux pour différentes personnes qui pourraient en avoir l'usage. À commencer par les jeunes, en leur proposant d'emprunter gratuitement une salle pour qu'ils puissent par exemple avoir un endroit où célébrer leur anniversaire.

Nous proposons également ce service à nos partenaires, tel que la Croix Rouge qui l'utilise pour proposer des activités, ou encore le Service de la Promotion Santé Jeunesse qui l'utilise pour des ateliers santé. Le CLAAP propose aussi ses locaux pour accueillir différentes associations de jeunes du Locle pour se regrouper ou faire leurs séances, telles que Skill, le Parlement des Jeunes, ou encore parfois Midnight.

PÔLE COHESION SOCIALE

Agir avec la population pour insérer les jeunes dans la vie publique pour favoriser la cohésion sociale et vivre ensemble, par des événements et projets récurrents.

Permettre aux jeunes d'exercer leur citoyenneté et de trouver leur place au sein de la société ne peut se faire sans une pleine considération et inclusion de ces derniers au sein de la vie publique. C'est dans ce sens que le CLAAP intervient tant au niveau de la population générale, par un rôle de médiateur entre jeunes et adultes, qu'au niveau de l'adaptation des espaces, des organisations et des manifestations publiques ou encore de la création d'événements visant à favoriser la rencontre.

Accueil libre

L'accueil libre est un accueil extrascolaire ouvert aux jeunes de 8 à 18 ans. Cet espace offre aux jeunes la possibilité de se retrouver entre pairs trois fois par semaine après les cours, encadré par des professionnels de l'animation qui assure la sécurité physique, psychique et émotionnelle de toutes et tous.

Une nouvelle fois cette année l'accueil libre a démontré par sa fréquentation la nécessité d'une telle prestation. En effet, les accueils ont été largement fréquentés et ont accueilli jusqu'à 70 jeunes (en un après-midi).

L'objectif de cette prestation est d'offrir à la jeunesse locloise un moment ludique ou de détente permettant de favoriser des relations positives entre pairs, d'expérimenter les notions de vivre ensemble et de renforcer le tissu social loclois.

Pour parvenir à atteindre ses objectifs, le CLAAP met à disposition de ses bénéficiaires une grande salle avec des jeux de sociétés et vidéos, une bibliothèque avec des livres de prévention et ou abordant des thématiques sociales, un aménagement favorisant les discussions dans une ambiance décontractée un petit bar permettant de se désaltérer... Pour assurer le bon déroulement de ces échanges et rencontres, les animateurs et leur équipe concentrent leur effort à maintenir une dynamique positive, faire respecter le cadre promouvant le respect mutuel et celui des lieux.

Before Summer

Afin de veiller au bon déroulement du chantier du Skatepark aux Jeanneret, ainsi que pour garantir la sécurité autour de ce lieu, il a été réfléchi de proposer une prestation aux alentours. Ainsi, il a été créé le Before Summer où les animateurs·trices proposent des animations de rue, telles qu'une piscine, du football ou encore du ping-pong et bien d'autres.

Cette offre permet également de toucher une autre population qui ne participe pas aux programmes vacances, ainsi que des jeunes âgés de plus de 16 ans.

Summer jan's

Les Summer Jan's consistent en l'animation de la place des Jeanneret, les jeudis, vendredis et samedis durant les vacances scolaires estivales par des jeunes.

C'est un double dispositif qui permet à des jeunes de réaliser une première expérience professionnelle en étant engagé·e·s, formé·e·s et rémunéré·e·s pour un petit job durant les vacances et de rendre plus convivial la place en mettant à disposition gratuitement de la population informations et matériels pour s'y installer, y jouer ou y rencontrer les autres utilisateurs. Cela garantit une qualité de vie dans ces espaces en renforçant le vivre ensemble et permet de réaliser de la prévention de problématique telle que le littering⁴.

Ce dispositif est coordonné par le CLAAP et réalisé avec le soutien du Service d'accueil, de soutien et d'accompagnement de proximité (ASAP) de la fondation carrefour.

Ce projet a été initialement lancé grâce au soutien d'un fonds spécial en faveur d'activités jeunesse durant l'été en période de pandémie du Canton de Neuchâtel. Le projet obtenant de bons résultats sociaux et le CLAAP recevant de nombreuses demandes de jeunes souhaitant participer, ce dispositif a été réitéré. En 2023, ce dispositif a été animé par 12 jeunes entre 14 et 25 ans.

Skill et Movo

L'association SKILL et Movo, a pour but de promouvoir les sports dits "urbains" tels que le skateboard, le bmx, la trottinette, le roller, etc. Pour améliorer et agrandir l'offre de structures permettant ces pratiques, l'association a continué à améliorer l'infrastructure de la place des Jeanneret. Cette année, deux chantiers participatifs ont été réalisés et soutenus par le CLAAP, ils se sont déroulés pendant les vacances d'été et d'octobre. Ces chantiers ont réuni des jeunes de 8 à 27 ans sur un même projet. Le SkatePark a pu réouvrir grâce au chantier de cet été et évidemment grâce à tous ses bénévoles. Ces jeunes fournissent un travail laborieux bénévolement et dans le but d'améliorer l'offre sportive de la commune. Dans ce contexte le CLAAP s'engage à valoriser leur investissement et à faciliter les chantiers à travers la gestion des repas et collation. Les animateurs·trices sont aussi présent·e·s pour maintenir une dynamique positive, épauler les jeunes dans leur travail, être à l'écoute des remarques et des besoins de chacun et chacune, ainsi qu'aider SKILL et Movo sur le chantier.

Animation de rue

L'animation hors murs est un élément clé du travail social, elle permet aux animateurs et animatrices de sonder la population sur le climat social et les besoins du moment. De plus, il est parfois dur pour les jeunes de passer les portes d'une institution aussi accueillante soit elle, et pourtant ces jeunes sont souvent en besoin d'accompagnement ou de contact. C'est pourquoi tous les mardis, une partie de l'équipe du CLAAP va à la rencontre de la population, en installant son cargo bike, des tables, des jeux, tantôt un four à marrons, tantôt des fruits et du sirop, et autres matériels. Pendant 2 heures 30, les animateurs et animatrices proposent alors un espace de médiation et d'animation sur l'espace public. Les lieux d'interventions se localisent aux différents sites scolaires, tels que le collège de la Jaluse, du Corbusier, de Beau-Site, des Girardet ou encore des Jeanneret et Jehan Droz.

ÉVÉNEMENTS

SACR

La SACR (Semaine d'Action Contre le Racisme) est un projet cantonal neuchâtelois qui tend à sensibiliser et mobiliser la population aux problématiques du racisme. Elle est organisée par le forum « Tous Différents Tous Egaux » sous l'impulsion du COSM (service de la cohésion sociale canton NE).

Le CLAAP y participe en ciblant son public et en infusant la thématique dans ses prestations. Dû à un manque de moyens, malheureusement, le CLAAP n'a pu participer à la SACR 2023.

Fête du CLAAP – Halloween

La fête du CLAAP est l'évènement annuel marquant l'anniversaire du CLAAP. Nous organisons avec les jeunes des activités et des jeux ouverts à toute la population. Ceci permet notamment aux parents de partager ce moment festif avec leurs enfants et de découvrir l'équipe d'animation.

⁴ Littering définition : <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/dechets/info-specialistes/politique-des-dechets-et-mesures/littering.html>

La période de l'année à laquelle elle est organisée coïncide avec Halloween, dans un but de prévenir les dégradations souvent constatées à cette occasion, nous en profitons pour organiser cette fête autour de cette thématique et proposer des activités encadrées permettant aux jeunes de s'adonner aux traditionnelles blagues d'Halloween dans le respect de chacun et chacune.

Pour cette année 2023, la thématique de la fête a été soumise à un vote par les jeunes du CLAAP. L'événement s'est déroulé de 15h30 à 23h30 sous le domaine du cirque. Comme à son habitude, un train fantôme dans les caves, du grimage, du loup garou et une disco sirop ont été organisés avec l'incontournable apéro dinatoire. Un film, adapté aux +16 ans, a été projeté à la fin de la fête.

Fête des Jan's

Pour faire connaître et mettre en valeur leur travail, des jeunes de l'association SKILL, organisent une manifestation sportive et festive (la fête des Jan's). Cette année cette fête proposait des tournois sportifs et des concerts. Le CLAAP les a accompagné·e·s dans cette organisation en favorisant au maximum leur autonomie, c'est une occasion pour eux·elles d'expérimenter toutes les démarches nécessaires pour mener à bien un tel projet tout en ayant la sécurité d'être accompagné·e·s par des professionnel·le·s. Malgré le temps maussade, l'ambiance était au rendez-vous et les jeunes restent motivé·e·s à continuer à s'investir pour offrir à cette commune des prestations qui correspondent à leurs inspirations.

Bastringue

Chaque année, la Fondation de l'Ancienne Poste organise La Bastringue, un évènement marquant l'anniversaire de sa rénovation et réunissant les locataires du bâtiment. Cette fête a lieu au printemps. Le CLAAP y prend part en proposant diverses actions : activités familles, jeux d'intérieur et d'extérieur, déambulation, silent kids, etc., ceci en investissant les jeunes dans l'élaboration des activités dans l'optique de continuer à permettre aux jeunes d'être à l'aise et engagé·e·s dans la vie de leur ville.

Dans la Bastringue 2023, le CLAAP a organisé un atelier créatif (l'élaboration d'une fresque éphémère à la craie en extérieur). Des enregistrements audio des passants ont également été réalisés, dans le but de créer une bande son et ainsi mettre en lumière la prestation du studio d'enregistrement. En collaboration avec Appel d'Air, un parcours sur l'estime de soi a été organisé, avec pour clôture l'exposition d'un drap pour que les visiteurs·euses puissent y lire un mot encourageant pour soi ou à destination d'autrui rédigé par les jeunes lors du parcours. Afin de découvrir le CLAAP et ses activités, les jeunes pouvaient également participer à une chasse aux trésors dans les locaux du CLAAP et gagner un bon croc choc. En plus de ces ateliers, une présence se trouvait devant le bâtiment avec des jeux divers, un coin chill avec un photobooth à disposition des jeunes (afin qu'ils et elles puissent immortaliser l'instant) et la distribution de boissons rafraîchissantes. Dans la journée, une Silent Party a été organisée pour les jeunes.

Promos Espace jeunesse

Pour la deuxième fois le CLAAP a pu cette année offrir aux loclóis et loclóises un espace dédié à la jeunesse au sein même de la fête des promo. L'organisation des promo a offert au CLAAP un espace suffisamment grand pour accueillir une scène, un bar, ainsi qu'un espace famille comportant des coins repos, des tables de pique-niques, des animations et des jeux pour les jeunes de tous âges.

Pour le CLAAP cet évènement était l'occasion de permettre aux jeunes de présenter leurs talents artistiques sur une scène avec des installations et une infrastructure de qualité et ce afin de mettre en valeur leurs talents.

Le soir la programmation jeunesse a remporté un immense succès auprès de leurs paires. La journée les spectacles des sociétés locales, les animations et les infrastructures mises à disposition des familles ont elles aussi été prises d'assaut.

Le succès de cette deuxième édition nous confirme le besoin des familles et des jeunes de trouver dans cet évènement un espace qui leur est dédié et qui met à disposition des infrastructures et des propositions correspondant à leurs besoins et sensibilités.

Au vu des retours positifs c'est avec enthousiasme que l'équipe du CLAAP renouvellera son dispositif pour l'édition prochaine.

Programme vacances

Le CLAAP modifie son fonctionnement durant les périodes scolaires. Il n'est en effet pas pertinent de proposer les mêmes prestations aux mêmes horaires durant ces périodes où les temps de loisirs sont différents. Durant chaque période de vacances scolaire, notre équipe propose un programme d'activité varié avec la même approche que « Les mercredis du CLAAP ». Sans la contrainte du temps, imposé par le rythme scolaire, il est possible de proposer des activités plus ambitieuses, qui durent plus longtemps. C'est par exemple dans ce contexte que nous avons proposé une journée de sortie à Neuchâtel cet été qui a rencontré un grand succès chez nos jeunes. C'est en tout 18 activités qui ont été proposées.

Mini Camp

Notre service a proposé également deux mini camps de trois jours chacun cette année. Donnant l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience hors de leur quotidien, avec des activités variées autour d'un thème établi au préalable, leur permettant de créer un lien fort avec leur pair et de se créer de nouveaux souvenirs mémorables. Lors de chaque mini camp, il est habituel de choisir un pays pour thème afin de pouvoir voyager à la rencontre d'une nouvelle culture, de goûter de nouvelles spécialités culinaires, et de découvrir de nouvelles coutumes. Par ce tour du monde symbolique le CLAAP cherche à favoriser l'ouverture d'esprit des jeunes, en promouvant la curiosité, le respect et le partage. Chaque mini camp est également réfléchi pour avoir le coût le plus bas possible afin de permettre aux familles les plus modestes de pouvoir participer et envoyer leur enfant en vacances.

PÔLE PROMOTION SANTE PHYSIQUE ET PSYCHIQUE

Promotion de la santé individuelle et communautaire-prévention secondaire, par des espaces et interventions ciblés. Dans le sens de notre travail au regard de la charte d'Ottawa, nous agissons dans le domaine de la prévention secondaire au bénéfice de la santé psychique et communautaire. L'année 2021 fût révélatrice tant par les événements mondiaux que par les événements locaux, de la nécessité d'offrir des prestations outillantes et de qualités à notre public pour lui permettre, dans un avenir proche, d'être à même de maîtriser sa propre santé (entendu ici au sens large).

CLAAP'IN

Fort de sa mission de soutenir la jeunesse et de lui permettre de bénéficier de prestations s'adaptant à ses besoins et à son contexte, le CLAAP a notamment, suite à l'identification de l'intensification des difficultés personnelles rencontrées par la jeunesse, liées à l'impact de la pandémie, décidé d'accentuer ses interventions au niveau de la santé psychique des jeunes. Ce nouveau pôle axe spécifiquement sur la santé psychique et la connaissance de soi. Il prend la forme d'ateliers collectifs ainsi que des coachings individuels. Le pôle est sous la responsabilité de notre animatrice, également diplômée en coaching.

En 2023, en raison du congé maternité de la responsable du pôle suivi de changements au sein de l'équipe, le CLAAP'IN a été quelque peu perturbé. Malgré cela, des ateliers et des coachings ont été organisés, bien qu'à un rythme moins soutenu que l'année précédente.

Pour rappel, le pôle santé psychique « CLAAP'IN » se décline principalement autour de 3 axes :

La salle CLAAP'IN

Salle dédiée au bien-être, à l'introspection et à la découverte de soi et des autres. Elle est accessible lors des temps d'accueil et sert aux entretiens individuels. Cette salle est aménagée chaleureusement et est constituée d'outils tels que des jeux, des livres, des brochures, etc. Lors de l'accueil, cette salle est en libre accès, mais le plus souvent un·e animateur·trice accompagne et invite les jeunes à découvrir le matériel de cette salle et à se l'approprier.

CLAAP'IN Coaching

Le CLAAP'IN coaching est un accompagnement individuel, où les jeunes bénéficient d'échanges privilégiés, que ce soit par téléphone ou au CLAAP. Durant ce moment de partage, l'animatrice aborde les difficultés que rencontrent les jeunes et les aide à trouver de nouvelles ressources pour qu'ils et elles traversent leurs difficultés le plus sereinement possible.

L'échange peut aussi se faire de manière anonyme grâce au « coaching anonyme ». Les jeunes peuvent glisser dans la boîte aux lettres du CLAAP une lettre ou quelques mots concernant les questions qu'ils se posent sur telle ou telle situation ou simplement exprimer leurs émotions au regard de tel ou tel événement. Ils sont alors également répondus par lettre, qui est déposée dans la boîte à lait du CLAAP afin que le ou la jeune puisse venir récupérer sa réponse. Cette possibilité de soutien anonyme permet aux jeunes une première approche et une recherche de solution sans pour autant se dévoiler. Dans la majorité des cas une fois la première réponse formulée les jeunes lèvent par eux-mêmes l'anonymat. Ceci nous conforte dans le lien de confiance créée avec les jeunes.

Les ateliers CLAAP'IN

Les ateliers CLAAP'IN se présentent sur inscriptions. Chaque atelier est l'occasion d'approfondir en groupe une nouvelle thématique en lien, soit avec les constats que nous avons pu faire en équipe sur les actualités et émotions touchant les jeunes, soit pour répondre à un besoin formulé par les jeunes. Exemple d'ateliers : Atelier défouloir, atelier art, atelier philo, jeux de société sur l'identification de ses forces et qualités, etc.

Samedi sport

Les samedis sports sont nés suite aux demandes répétées de la part de jeunes de bénéficier de tournois sportifs les samedis. L'apprentissage et le maintien de la santé par le sport n'étant plus à prouver c'est avec grand plaisir que nous avons répondu à appel à projets initiés par les jeunes du Locle. Nous louons une fois par mois, à la Ville, ses salles de sports pour y organiser des tournois et des initiations à des sports en tout genre. Ces samedis après-midi sont fréquentés par une quarantaine de jeunes de tout âge et permettent un incroyable travail de cohésion sociale.

Le projet connaît toujours un grand succès, mais dans un but d'inclusion sociale, nous cherchons encore un moyen d'attirer davantage la population féminine.

DISPOSITIFS ANNEXES

Le CLAAP héberge en son organisation des dispositifs annexes. Nous pourrions voir ces dispositifs annexes comme des secteurs supplémentaires aux missions du CLAAP. Ces dispositifs ont effectivement leurs propres budgets, subventions, équipes (la responsable du CLAAP supervise les dispositifs), missions et objectifs. Les publics cibles ne sont d'ailleurs pas les mêmes que ceux du CLAAP.

Alterconnexion

Dispositif subventionné. cf. Rapport d'activité ci-après.

Haut'Boulot

Le projet pour l'année 2023 a été gelé car nous peinons à trouver des consensus avec la ville voisine. La personne engagée pour ce poste a donc été utilisée pour venir compléter l'équipe éducative du CLAAP suite à un congé maternité et un arrêt maladie.

PÔLE POLITIQUE JEUNESSE

Le CLAAP a pour mandat de déployer la politique jeunesse en Ville du Locle.

Le Locle, comme toute autre ville ou région, a besoin d'une politique de la jeunesse pour répondre aux besoins et aux préoccupations spécifiques des jeunes qui y vivent. Une politique de la jeunesse bien conçue peut aider à encourager la participation active des jeunes à la vie sociale, économique et politique de leur communauté, en les impliquant dans la prise de décisions qui les concernent. Elle peut également aider à répondre aux défis spécifiques auxquels les jeunes sont confrontés, tels que le chômage, l'éducation, la formation, les loisirs, la santé physique et psychique, et la participation civique. Enfin, une politique de la jeunesse peut aider à renforcer l'identité et la cohésion de la communauté en encourageant l'implication des jeunes dans la vie de la Ville et en renforçant leur sentiment d'appartenance, et par extension contribuer activement à l'attractivité d'une ville et à sa politique de domiciliation.

De plus la politique jeunesse sert à faire exister au sein des réseaux les spécificités locales de la jeunesse dont elle se préoccupe. Le CLAAP travaille à cela en agissant avec les réseaux professionnels et communautaires pour favoriser l'approche pluridisciplinaire en assurant des missions d'expertise et soutien et des collaborations avec le Canton. Le CLAAP bénéficie d'une bonne réputation en termes de qualité de prestations, d'innovations et de professionnalisme dans l'accompagnement, au niveau des autres communes et des cantons romands et alémaniques. A ce titre nous sommes appelés au sein de différents réseaux, à porter la voix des jeunes des Montagnes neuchâteloises, à apporter notre expertise pour contribuer à des collaborations interdisciplinaires et à promouvoir et faire valoir les besoins et envie des jeunes du haut du Canton au sein de politique globale.

Commission et réseau

Pour les représentations phares au cours de l'année 2023 : Commission de la jeunesse cantonale, commission de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds, commission de l'ASAP *2, comité de CIAO.CH, réseau genre et jeunesse.

Nous sommes appelés à plusieurs commissions professionnelles ou politiques en qualité de représentant·e·s de la jeunesse du Locle ou des Montagnes.

Enfin, nous travaillons en étroite collaboration et menons des projets conjointement avec le SPAJ (Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse) et son bureau de déléguée à la jeunesse du canton NE, le COSM NE (Service de la cohésion multiculturelle).

En 2023, nous avons vu naître la collaboration avec antenne handicap qui s'est concrétisé par une activité commune.

Réseau et soutien aux acteurs locaux

Nous collaborons ponctuellement avec une cinquantaine d'acteurs et d'actrices provenant de tout domaine. Ces partenariats nous permettent de mener des actions ancrées dans la réalité de chacun et de permettre aux jeunes d'étoffer leurs réseaux.

Nous travaillons aussi à soutenir les acteurs et actrices locales dans le déploiement de leurs prestations pour la jeunesse. À titre d'exemple : Prêt de salle à la Croix-Rouge, au conservatoire et à une artiste peintre. Communication des activités partenaires. Rencontres et échanges partenaires.

Subvention

Vous retrouverez dans les budgets du CLAAP, les soutiens financiers concernant les projets Open Sunday et Midnight Le Locle et le soutien à la fondation carrefour pour son Service d'Éducation de Rue : paiement des locaux de l'AEMO au Locle, subvention financière. Le CLAAP subventionne également son dispositif annexe : Alterconnexion.

ALTERCONNEXION MONTAGNES

Préambule

La supervision du projet tient à exprimer ses remerciements et ses félicitations pour l'excellent travail mené par la coordination du projet. En cette année 2023, nous remercions tout particulièrement les deux membres de la coordination qui ne poursuivent pas leurs activités en 2024 (suite à l'évolution de leurs situations professionnelles) pour leur travail et leurs engagements sans failles pour le projet et les mentors.

Remerciements

Le COPIL d'Alter Connexion Montagnes remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions impliquées dans le projet :

- **Les mentors** pour leur engagement auprès de la jeunesse locale
- **Nos partenaires de terrain** pour leur participation : écoles, CSP, ANAAP, AEMO, ASAP, SPSJ
- **Les formatrices et formateurs**
- **Les partenaires du projet impliqués dans le COPIL** : CLAAP (Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste), Fondation Job Service, Fondation Carrefour, Service de la Jeunesse de La Chaux-de-Fonds
- **Les partenaires financiers** : Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, COSM, Dîme de l'Alcool.
- **Alter Connexion Littoral** : pour la précieuse collaboration.

Introduction

Nous avons le plaisir de vous donner un aperçu de l'évolution d'Alter Connexion Montagnes en 2023.

Dans un premier temps, vous découvrirez les suivis des mentors qui vous sont présentés selon le nombre d'heures effectuées, le nombre de suivis ainsi que les problématiques rencontrées cette année. Par ailleurs, nous faisons ressortir les multiples modes d'action que les mentors mobilisent pour répondre aux demandes des jeunes.

Dans un deuxième temps, nous aborderons l'accompagnement des mentors par les formations, interventions, ainsi que les entretiens individuels qui ont eu lieu en 2023.

À la suite nous amenons également quelques éléments traitant des mouvements et évolutions au sein du groupe de pilotage et de la coordination du projet.

En toute fin du rapport, vous trouverez les objectifs actualisés pour l'année 2024. Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Les suivis des mentor·e·s

Nombre d'heures effectuées

- **214,08 heures** de suivis pour sept mentors, soit 32,26 heures de plus qu'en 2022 pour le même nombre de mentors actifs.

Nombre de suivis

- **30 suivis individuels et 2 suivis avec les parents et la fratrie**, ont été accompagné·e·s par un ou une mentore.

Cette année, nous constatons plus ou moins un équilibre de suivis masculin et féminin.

2023 a permis de renforcer l'équipe des mentors tant en termes de recrutement que de dynamique. L'équipe se solidifie, s'entraide et nous constatons une évolution dans leur implication au sein des rencontres collectives notamment.

En effet, les mentors approfondissent leurs outils, agrandissent ou consolident leur réseau et questionnent leur posture de mentor ; ils et elles posent leurs limites, interrogent leur investissement personnel et se relaient des informations utiles entre eux.

De plus, les mentors font preuve d'adaptation et de créativité face aux besoins des jeunes suivis. Un exemple parlant est un de nos mentors qui a identifié que tous ses suivis partagent la même problématique de solitude et qui a eu l'idée de proposer un suivi de groupe pour pallier à ce besoin d'échange et de rencontre. De plus, cette mentore a réalisé au fil de l'année avoir trop de suivis et un manque de temps. Ce projet permet donc de gagner du temps tout en gardant le lien et de créer un système d'entraide entre les personnes qu'elle accompagne.

Âges des personnes suivies

Concernant l'âge, nous observons une nouvelle tendance en comparaison aux années précédentes ; la grande majorité des personnes suivies ont entre 21 et 30 ans.

- 10 personnes suivies ont entre 15 et 20 ans
- 15 personnes suivies ont entre 21 et 30 ans
- 6 personnes suivies ont entre 10 et 14 ans

Cas particuliers :

- 11 adultes de plus de 30 ans : Le suivi vient d'une demande externe. La femme a 33 ans.

Problématiques des personnes suivies

Les rencontres collectives puis les bilans annuels de fin d'année des mentors nous permettent de connaître l'ensemble des problématiques abordées au cours de l'année.

Une spécificité rencontrée cette année est que nous avons pu répondre favorablement à une demande externe. En effet, le groupe de pilotage a été sollicité pour mettre en contact une personne en besoin avec l'une de nos mentors de la communauté portugaise. Le premier contact a été mis en place fin 2023.

Nous avons recensé ainsi les catégories de types de suivi, à noter qu'elles sont souvent transversales.

<u>Transition</u>	<u>Organisation</u>	<u>Santé mentale et physique</u>	<u>Famille</u>	<u>Vivre ensemble</u>
- formation - rupture scolaire - adolescence - réorientation professionnelle	- gestion financière - objectifs - hiérarchisation des priorités - besoin d'outils	- estime de soi - isolement - anxiété - réconfort (deuil, vie sentimentale, etc.) - dépression - anxiété - burnout - accident & blessure	- rupture parentale - conflit « parents - enfants » (générationnel, culturel)	- codes culturels - attitudes destructrices - comportements limitant l'intégration et le vivre ensemble - justice

Il est important de rappeler ici que, lorsque nous parlons de santé mentale par exemple, les mentors ne remplacent pas le travail effectué par des professionnel·le·s spécialisé·es dans le domaine. Concrètement, les mentors effectuent un travail sur l'estime de soi, stimulent le ou la mentoré·e avec des activités ou font office de relais auprès de professionnel·les.

Pour les suivis de personnes issues d'un parcours migratoire, les demandes portent généralement sur les questions d'identité, les tensions entre les valeurs familiales et le milieu social extérieur au sein duquel les jeunes évoluent en dehors de leur foyer. Ces circonstances engendrent notamment des désaccords entre les enfants et leurs parents.

Néanmoins, par rapport aux années précédentes, les mentors constatent une diminution des demandes liées aux problèmes administratifs directs liés à cette problématique. Ils sont plutôt confrontés à des questions de gestion budgétaire ou de recherche de logement.

En 2023, les mentors ont effectué des suivis concernant des enjeux culturels liés aux pays suivants : Italie, Portugal, Espagne, Syrie, Afrique de l'Ouest et Suisse.

Les mentors ne peuvent pas toujours fournir des détails sur des sujets comme les types de permis ou la nationalité. Cette année encore, nous avons choisi de ne pas prioriser la collecte de données précises, car cela n'est pas essentiel dans la relation d'aide. Nous faisons attention à ne pas impacter négativement la relation de confiance entre le mentor et la personne mentorée en faisant des demandes formelles concernant les caractéristiques spécifiques des personnes suivies.

Modes d'action

Relais auprès de services spécialisés ou de personnes compétentes : ex. AEMO, Services sociaux, Service de la Jeunesse de la Ville de La Chaux-de-Fonds, Job Service, ASAP, planning familial (liste non exhaustive).

Rendez-vous / rencontres planifiées : café, sport, etc.

Soutien administratif, scolaire et au travail : ex. Aide recherche de stage, relecture, transmission d'outils (guide du CSP pour effectuer un budget de ménage), établissement et suivi d'objectifs, valorisation de l'estime de soi, mais aussi discussion autour de la posture, du langage, de l'attitude, etc.

Discussions rapides, informelles : ex. en sortant d'un entraînement sportif, d'une rencontre de catéchisme, etc.

Soutien au réseau primaire : ex. discussion avec la famille, les amis proches

Animation ou sortie exceptionnelle : ex. la mentore fait une leçon d'auto-école avec la personne mentorée.

Outils & stratégies de la nouvelle génération de mentors :

Afin de garder les liens, les mentors sont très actifs et actives par messages ou groupes WhatsApp. Ceci représente une charge mentale importante pour elles et eux. Notre travail de supervision constitue notamment à veiller à ce qu'elles et ils aient les outils pour être à l'écoute de leurs limites.

Accompagnement des mentors

En 2023, nous avons planifié 3 formations, 6 « interventions » et 1 rencontre de partenaires. La formation prévue sur la thématique des parcours atypiques n'a pas eu lieu pour des raisons médicales, elle a été reportée au 10 février 2024.

Aussi, ont eu lieu :

Formations

- **Le développement à l'adolescence/** David Bochud
- **Motivation, Valeurs et Engagement en coaching individuel/** Pierre-Alain Luthi
- **Finaliser la charte pour Alter Connexion Montagnes /** Coordination-copil-mentors

Rencontres de partenaires

ESPACE (Espace Social Professionnel Acquisition Compétences Expériences)

Cette année, les mentors ont continué de faire appel au réseau proposé dans le cadre d'Alter Connexion et de jouer le rôle de relais.

Intervisions

Rencontres centrales pour le fonctionnement du projet, nous avons organisé 6 interventions en 2023. Elles sont notre moyen principal pour connaître et suivre l'ensemble des accompagnements qu'effectuent les mentors permettant au COPIL de rester garant du cadre du dispositif.

Organisées sous forme d'échanges d'expériences, les problématiques rencontrées par les mentors trouvent des pistes coconstruites avec l'ensemble du groupe ; mentors et COPIL. Nous organisons les rencontres avec un tableau servant de guide aux mentors. Il cible les priorités de la manière suivante :

Type d'accompagnement / résumé du suivi / questions / besoins, pistes d'action / priorité en intervention.

Bilan - accompagnement individuel

Chaque mentor a effectué un entretien individuel cette année. L'occasion de faire le point sur ses suivis, mais également sur le dispositif Alter Connexion. Entre les rencontres collectives, nous donnons la possibilité aux mentors de nous contacter et nous prenons des nouvelles. Lors de ce bilan, un des mentors nous a annoncé ne pas pouvoir renouveler son contrat pour 2024. En effet, il souhaite se consacrer à un autre projet personnel qui lui prendra trop de temps.

Groupe de pilotage

Le groupe de pilotage se compose toujours de 7 membres dont 4 sont coordinateurs. L'engagement des institutions dont ils/elles sont les représentants.es est précieux et indispensable à la marche et la solidité du projet.

L'année 2023 a été rythmée par trois congés maternités/paternités dont deux sur le premier semestre.

Par ailleurs le responsable du secteur d'animation du Service de la Jeunesse de La Chaux-de-Fonds a changé de personne.

En raison de charge de travail différente dans leur travail principal, deux des coordinateurs n'ont pas renouvelé leurs contrats pour 2024. Un des objectifs du début de l'année 2024 sera donc de trouver une nouvelle personne pour compléter la coordination.

La supervision

La supervision du projet est l'organe chargé de la supervision globale du dispositif. Cela concerne : le management de la coordination, la gestion de budget, les demandes de subventions, les réflexions stratégiques.

La supervision est composée de la responsable du service d'animation jeunesse de la Ville du Locle et de la Cheffe de service de la jeunesse de La Chaux-de-Fonds.

Il est à noter que le projet relie contractuellement ces deux services et le COSM, mais qu'il est hébergé dans les comptes et au sein des services de la Ville du Locle.

Conclusion et perspective

Nous clôturons une fois de plus un chapitre, celui de l'année 2023, pour entamer une nouvelle année en 2024. En résumant cette période, nous remarquons que notre capacité d'adaptation a été fortement sollicitée. Heureusement, nous avons pu nous appuyer sur des fondations solides pour atténuer l'impact de ces tempêtes.

Malgré les changements auxquels nous avons dû faire face, nous avons pu réaliser la plupart des rencontres prévues en nous adaptant aux imprévus et en faisant preuve de flexibilité. Le comité de pilotage du projet a également su rebondir face aux imprévus. En effet, l'équipe était rarement au complet, ce qui a impacté la coordination et l'organisation du groupe de pilotage.

Heureusement, l'équipe de mentorat est restée stable et solide, grâce à des relations amicales et solidaires entre ses membres. Le groupe des mentors compte actuellement sept membres. À noter qu'un mentor potentiel est allé loin dans le processus de recrutement, mais il n'a finalement pas donné suite.

À la fin de l'année 2022, le comité de gestion du projet a senti le besoin d'apporter un point de stabilité conceptuelle et organisationnelle du projet afin de lui fournir des fondations solides pour son évolution future et de fixer les grands principes qui permettent à Alter Connexion Montagnes de fonctionner avec toutes ses spécificités.

En effet, en sept ans d'existence, le projet et les acteur·trice·s qui le font vivre ont acquis une connaissance des terrains d'action du mentorat et une expérience dans la gestion du dispositif. Au cours du temps, la structure et le fonctionnement du programme ont muté pour s'adapter au mieux aux besoins de la jeunesse.

Nous avons réussi à atteindre cet objectif en formalisant les bases théoriques, les valeurs, les principes et la structure fonctionnelle d'Alter Connexion Montagnes par la rédaction d'un concept.

Les objectifs d'Alterconnexion Montagnes

Stabiliser le projet Alterconnexion Montagnes neuchâtelaises

- Engager une nouvelle personne pour la coordination.
- Agrandir le nombre de personnes dans le COPIL.
- Organiser des rencontres suivies entre les membres du groupe de pilotage.
- Créer différentes formes de collaboration et soutenir la qualité du fonctionnement du projet.
- Maintenir et/ou renouveler une équipe de huit à dix mentors actifs dans les Montagnes.
- S'approprier et utiliser l'outil du concept créé.

Offrir un accompagnement de qualité aux mentor·e·s pour faciliter leurs actions auprès de la jeunesse

- Accompagner la création de suivi de groupe par une mentore.
- Organiser des rencontres collectives d'intervision - au minimum 6 - entre les mentors et le groupe de pilotage en adaptant le fonctionnement au groupe de mentors désormais élargi.
- Organiser au minimum 3 formations à l'intention des mentors et groupe de pilotage à partir de problématiques de terrain identifiées.
- Organiser au minimum 2 rencontres de partenariat avec le réseau en fonction des demandes des mentors.
- Favoriser la création d'une dynamique d'équipe et la mise en lien d'un réseau entre mentors et institutions spécialisées.
- Créer des moments informels avec les mentors pour solidifier les liens
- Mettre en place le référentiel de compétences du rôle des mentors
- Assurer un suivi individuel des mentors par le groupe de pilotage pour répondre aux besoins pratiques sur le terrain.
- Renforcer les liens entre les mentors et les équipes du Littoral et des Montagnes neuchâtelaises.
- Poursuivre le travail d'accueil, de suivi et de bilan individualisé des mentors.

Networking : valoriser et rendre visible le travail des mentor·e·s

- Promouvoir « l'aide dans un réseau personnel » dans le but de rendre visible et valoriser le travail de mentor (parmi d'autres pratiques d'accompagnement non institutionnelles) auprès des réseaux professionnels et associatifs d'utilité sociale.

Pérenniser le projet

- Rechercher des fonds permettant de pérenniser le projet.
- Renforcer la collaboration avec le COSM afin de trouver d'autres sources de financement.

PARLEMENT DES JEUNES

Préambule

L'année 2023 a été porteuse de nombreux changements au sein du PJLL. En effet, presque l'intégralité des membres a été renouvelée, autant parmi les jeunes (une seule jeune présente au début de l'année est encore présente en cette fin d'année), que parmi l'équipe du CLAAP qui a vu le départ de Basil Zürcher (responsable du suivi du PJ au sein du CLAAP) qui a été remplacé par Cécilia Perrin le 01/05/2023.

Membres

Les rôles ont été pleinement définis et votés pour chacun à l'unanimité le 08/11/2023 :

Présidente : Assia Chlindi

Vice-président : Hassen Toumi

Secrétaire : Lucas Boiteux

Trésorière : Scharazade Kerbouche

Responsable de la communication : Ahmed Demirci

Membres : Nadia Demirci, Estéban Musy, Clément Robert-Nicoud

Membre d'honneur : Lismery Benitez Mendez

L'équipe socioculturelle du CLAAP continue à accompagner le PJLL par la présence, en tant que membres conseils, de Nicola Jeanneret et Cécilia Perrin.

Fonctionnement général

Le Parlement des Jeunes s'est réuni 12 fois cette année à l'occasion de plénières. Durant ces réunions, les membres construisent et organisent les projets de l'année, règlent les questions administratives et échangent autour de leur vision de la jeunesse au Locle et de leur préoccupation vis-à-vis de cette dernière. Cette année le Parlement des Jeunes a participé financièrement au soutien de deux événements Loclois, il s'agit pour le premier de la fête de la Bastringue le 3 juin 2023 et pour le second de la fête des Jeanneret le 16 septembre 2023. La première préoccupation du Parlement des Jeunes cette année a été de réfléchir à recruter de nouveaux membres, puisqu'il s'est presque entièrement dissout après le départ de plusieurs membres. Une nouvelle équipe s'est constituée à la fin de cette année et a décidé, comme première action, d'organiser un événement festif afin de fédérer les nouveaux membres et de faire de la publicité pour le PJ auprès de la jeunesse du Locle. Tout en essayant de répondre au même constat qui a déjà été établi les années précédentes, les jeunes Loclois manquent de lieu et d'occasion pour se regrouper et vivre des moments conviviaux dans leur ville.

Fête de la Bastringue

Le Parlement des Jeunes a été sollicité par l'équipe d'organisation de la fête de la Bastringue, qui est une manifestation pour célébrer l'Ancienne Poste et les différentes activités de ses locataires, qui regroupe des concerts, des spectacles de danse, des activités pour les familles, les enfants et les jeunes, ainsi que deux Silent Party : l'une pour les enfants en après-midi et l'autre pour les adultes le soir. Le Parlement des Jeunes a accepté de financer la silent party pour les jeunes, notamment en prenant en charge la location des casques audios, pour le montant de Fr. 300.-.

Fête des Jeanneret

Des jeunes membres de l'association SKILL se sont approchés du Parlement et nous ont sollicités afin de les aider à financer la fête des Jeanneret. Cette fête se déroule autour du skate park des Jeanneret et sert à célébrer les différents sports urbains qui s'y pratiquent. L'événement se termine avec des concerts de groupe locaux dont les membres sont aussi des jeunes.

Le Parlement des Jeunes a décidé de soutenir l'événement à hauteur de Fr. 1'000.00 puisque celui-ci est principalement orienté pour la jeunesse et organisé par des jeunes qui s'engagent pour notre Ville. L'événement a eu lieu le 16 septembre 2023 et a rencontré un franc succès.

Communication



Un nouveau logo a été voté par la nouvelle équipe qui constitue le Parlement des Jeunes.

Le compte instagram (#pjlelocl) a été repris en main par le nouveau responsable de la communication, Ahmed Demirci, qui a procédé à un grand nettoyage afin de proposer une vitrine des activités du PJ plus représentative de sa nouvelle équipe.

Le parlement des Jeunes continue à utiliser l'adresse email : pj.lelocl@gmail.com, tout en utilisant le Google drive affilié à cette adresse afin de partager les documents importants tels que les procès-verbaux de chaque plénière ainsi que la liste des contacts des membres et les autres documents liés à leurs activités.

Perspectives pour 2024

Pour l'année 2023, le Parlement des Jeunes du Locle souhaite débiter l'année avec l'évènement festif qu'ils sont déjà en train d'organiser, qui aura lieu le samedi 27 janvier 2024. C'est une soirée sur le thème urban classic, qui aura lieu de 22h à 4h dans la salle de spectacle de l'Ancienne Poste. Les membres du Parlement des Jeunes espèrent que cette manifestation permettra de faire connaître l'existence du nouveau PJ à l'ensemble de la jeunesse Locloise tout en proposant un évènement convivial pour dynamiser la Ville. Le Parlement des Jeunes du Locle a beaucoup d'espoir quant à cet évènement et espère pouvoir réitérer l'expérience si elle se trouve fructueuse.

GUICHET SOCIAL RÉGIONAL

GSR : AIDE SOCIALE

En 2023, le Service social régional des Montagnes neuchâteloises (SSR MN) a traité pour la Commune du Locle 520 dossiers d'aide sociale contre 500 en 2022 soit une augmentation de 20 dossiers équivalents à 4 %.

Les dépenses d'aide matérielle pour notre commune se montent à Fr. 6'510'442.54 contre Fr. 6'586'531.96 en 2022 soit une baisse de Fr. 76'089.42.

Malgré une hausse de dossiers de 4 %, le montant des dépenses a baissé de 1.15 %.

Le coût moyen par dossier est en baisse: Fr. 12'520 contre Fr. 13'173.

Le montant d'aide par habitant est en baisse: Fr. 606.18 contre Fr. 613.78.

Causes d'indigence/sortie de l'aide sociale : Le nouveau programme informatique de gestion de l'aide sociale KISS mis en place le 10 mai 2022 ne permet actuellement pas d'extraire les données sur les causes d'indigence ou de sortie de l'aide sociale.

Nous savons toutefois qu'une bonne partie des fermetures est due à une reprise d'activité économique ou à l'octroi d'une autre prestation sociale.

Nombre de dossiers par assistant social : 89 dossiers au 5.1.2024 par 100 % de poste. Prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre uniquement et des dossiers gérés pour les autres communes du SSR MN.

Les dépenses brutes ont augmenté (Fr. 9'933'978.75 contre Fr. 9'374'990.73 en 2022.). Les recettes ont augmenté de Fr. 2'788'458.77 à Fr. 3'423'536.21).

Il faut rappeler que le montant de l'aide attribuée par dossier dépend à la fois de la durée du dossier et de sa structure (famille ou personne seule et de l'existence ou non d'un revenu).

En résumé, le nombre de dossiers d'aide sociale a augmenté en 2023 mais le montant des dépenses a diminué.

Les tâches liées à la gestion des dossiers d'aide sociale se sont démultipliées et les procédures se sont complexifiées pour tous les secteurs (administratifs comme assistants sociaux). Les exigences de contrôle ont augmenté et le nouveau programme informatique KISS mis en place en mai 2022 ne simplifie pas les tâches mais en produit des supplémentaires.

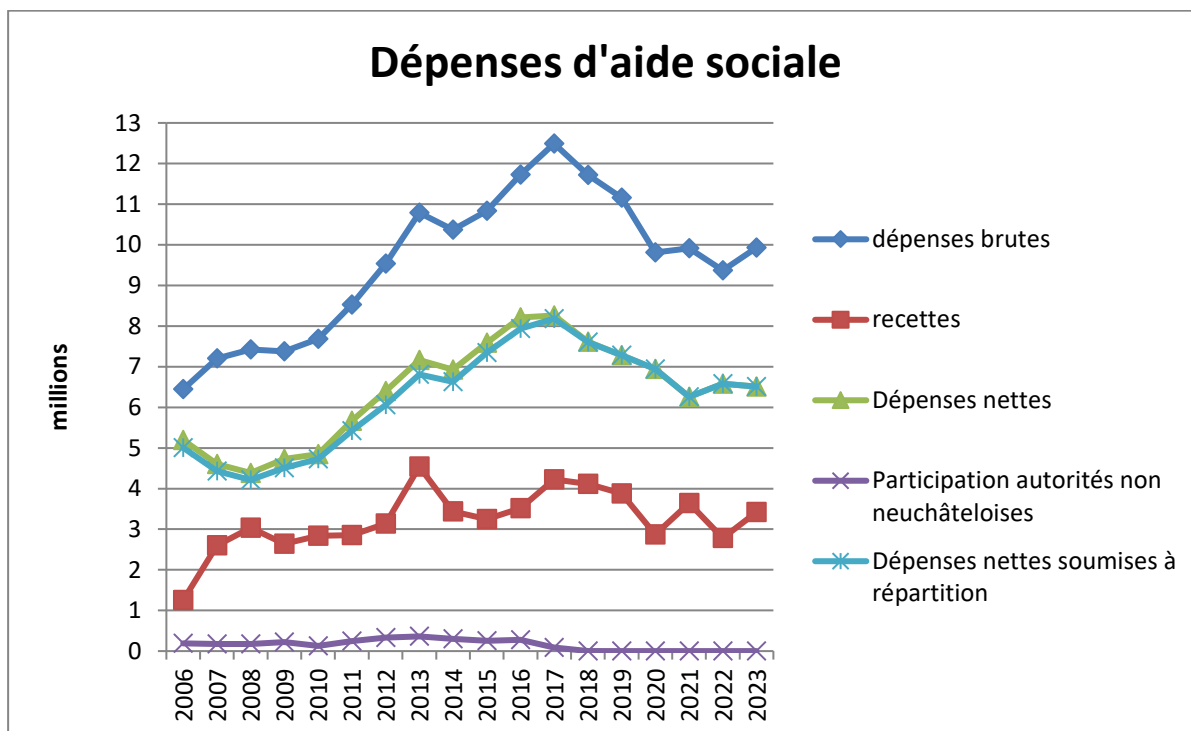
Évolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale

Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10'591.00
2012	579	6'398'403.22	11'050.78
2013	648	7'167'245.83	11'060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98
2016	667	8'210'571.07	12'309.70
2017	720	8'269'305.05	11'485.15
2018	704	7'611'619.43	10'811.95
2019	643	7'280'858.22	11'323.26

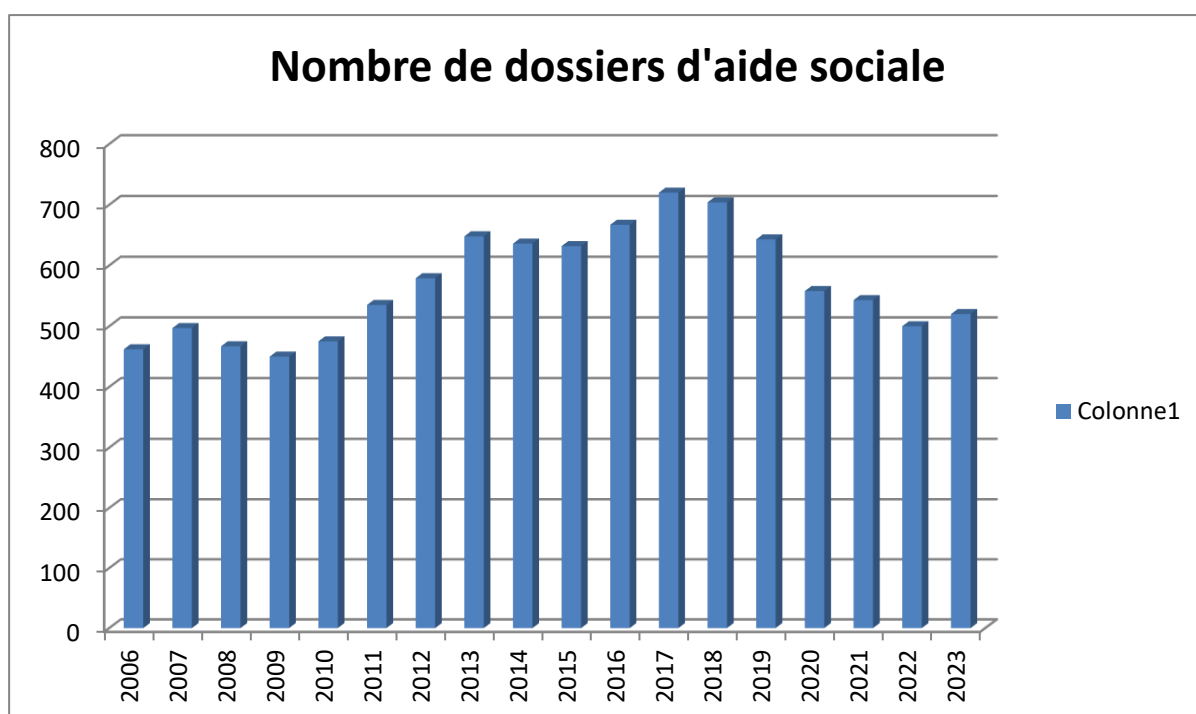
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2020	558	6'942'743.14	12'442.19
2021	543	6'264'058.36	11'536
2022	500	6'586'531'.96	13'173
2023	520	6'510'442.54	12'520

2021 : fusion commune Le Locle-Les Brenets

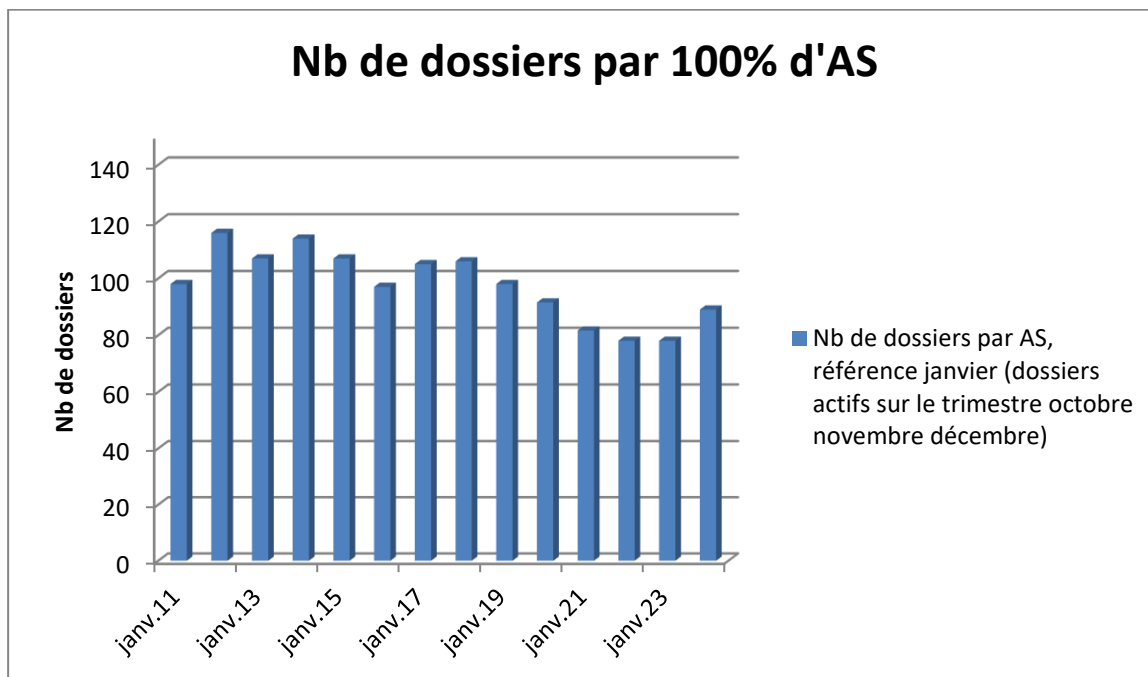
Évolution des dépenses d'aide sociale



Évolution du nombre de dossiers d'aide sociale



Évolution du nombre de dossiers par AS



Rappel : règles fixées par l'Etat : 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100 % avec une tolérance de +/- 20 %. 75 % de postes administratifs pour un 100 % de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite maximum de 105 dossiers par AS à 100 %.

Mesures d'insertion professionnelle

Depuis de nombreuses années, la Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

Politique dite des « trois cercles »

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Bureau de l'insertion

51 personnes sont en suivi actuellement
89 personnes ont été placées en ISP. Sur ces 89 personnes, il y a eu :
6 engagements,
1 contrat d'apprentissage,
2 départs à la retraite,
1 à l'AI, 1 décès,
5 transferts dans d'autres SSR.

Huit autres personnes suivies ont été engagées en entreprise (un temps partiel et un apprentissage).

Au sein de l'administration communale, il y a eu 4 placements et deux engagements fixes après le contrat ISP.

Village d'artisans (VA)

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec l'association Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Le village est constitué d'un groupe d'entreprises qui prend notamment en stage des jeunes soutenus par l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et d'emmagasiner des expériences dans le monde professionnel afin de construire un projet professionnel ou de formation. Un même village existe à Neuchâtel.

Pour 2023, les chiffres sont les suivants :

- 79 stagiaires pour 109 stages organisés
- 40 entreprises partenaires ont accueilli des stagiaires
- 8 jeunes issus des services sociaux du Locle dont 4 ont trouvé un emploi, 1 un apprentissage, 2 toujours en stage au Village d'artisans et 1 a été réorienté pour des problèmes de santé

Jardins coopératifs du Locle

Débuté en 2011, le projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes à l'aide sociale en les aidant à retrouver du sens par l'intermédiaire des activités de jardinage qui permettent non seulement de structurer leurs journées mais de reprendre une place active dans leur entourage et plus largement dans la société.

L'activité s'inscrit dans un quartier populaire au sein d'autres jardins et en relation avec le reste de la population.

Le collectif composé d'une dizaine de personnes principalement éloignées du marché de l'emploi est bien soudé, il s'occupe de :

- cultiver des parcelles personnelles et collectives
- participer et organiser toutes les activités hebdomadaires (ateliers de transformation de la nourriture, conserves, etc.)
- organiser les événements de l'année: fête des jardins, participation à diverses animations, soupe à la courge.
- assurer la maintenance des alentours des jardins: entretien des espaces verts, réfection du cabanon, travaux pour la gérance communale, éradication d'espèces invasives.
- réaliser la mise en place de boîtes à graines favorisant l'accès aux semences.

Les activités diffèrent au cours des saisons avec des ateliers en intérieur pendant l'hiver. Elles s'intègrent parfaitement dans le respect de l'environnement.

Les jardins jouent également le rôle de médiation avec les habitants des immeubles voisins et constituent un lieu de santé communautaire.

Dès 2022, nous avons entamé une nouvelle collaboration avec les jardins afin de développer le travail social de groupe. Après une première rencontre entre les jardiniers et une assistante sociale du service, et un premier atelier sur la problématique du passage à la retraite en collaboration avec des collaboratrices du service social et de l'agence AVS AI, un atelier sur les trucs et astuces pour vivre avec un budget d'aide sociale a été organisé.

Voir à ce sujet le rapport d'activité de Job service.



GUICHET SOCIAL RÉGIONAL, Antenne ACCORD

Les antennes ACCORD réparties dans 7 régions du canton au sein des Guichets sociaux régionaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, aide sociale).

755 demandes de prestations sociales (DPS) ont été traitées en 2023 :

- 499 ont été orientés sur OCAB-Subsides
- 90 sur OCAB-Bourses
- 189 sur les services sociaux
- 24 sur l'ORACE
- 200 sont restées sans orientation.

Agence AVS AI

L'Agence AVSI AI régionalisée recouvre Le Locle, commune siège et les communes partenaires suivantes : La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'Agence AVS AI sont :

- Le contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante ;
- L'assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- L'inscription et le contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- Les renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles ;
- Le contrôle et le traitement des demandes de remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers soins non remboursés par les caisses-maladie.

Pour effectuer ce travail, la Commune du Locle a reçu de la caisse cantonale de compensation une indemnité de gérance de Fr. 25'129.-.

Prestations complémentaires AVS et AI (PC- PCI) pour la Commune du Locle, situation au 31 décembre.

Nb Bénéficiaires PC	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PC AVS	326	338	384	401	413 (382+31)	477 (435+42)	524 (473+51)
PC AI	211	203	218	217	245 (230+15)	273 (260+13)	250 (237+13)
Total	527	541	602	618	658	750	774

Nb Dossiers PC	2022	2023
PC AVS	430 (390+40)	472 (424+48)
PC AI	219(208+11)	212 (202+ 10)
Total	649	684

On constate une augmentation des demandes de PC (augmentation des demandes en lien avec l'AVS et une diminution des demandes en lien avec l'AI).

Nous notons une complexification des nouvelles procédures de demande qui augmente la charge de travail ainsi que la fin de la période transitoire qui a vu la nouvelle loi sur les prestations complémentaires entrer en vigueur avec comme conséquence la suppression ou la diminution des PC pour certaines personnes dès 2024.

Allocation complémentaire communale : En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires PC et PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle régulièrement indexée au coût de la vie.

Personne seule : Fr. 198.-
 Couple : Fr. 249.-
 Enfant : Fr. 132.-

Allocations de Noël : Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général a décidé de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC, PCI et de l'aide sociale. A préciser que seuls les bénéficiaires de l'aide sociale ayant des enfants et qui ont été toute l'année à l'aide sociale peuvent bénéficier de cette allocation.

Personne seule : Fr. 225.-
 Couple : Fr. 350.-
 Enfant : Fr. 135.-

Allocations spécifiques à la Ville du Locle :

Allocations spécifiques à la Ville du Locle	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Allocations complémentaires communales	379'858.15	396'725.00	429'628.00	421'967.70	435'118.80	454'112.00	438'644.25
Allocations de Noël	148'440.65	152'220.00	151'180.00	150'995.00	159'455.00	160'705.00	166'643.00
Allocations de chauffage	43'612.20	45'200.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Au niveau cantonal

LIANE/KISS :

Le programme est toujours en cours d'amélioration.
 La GED pour le service social a démarré en septembre 2023.

Suivi différencié harmonisé (SDH):

La grande réforme RAISONE Repenser l'aide sociale neuchâteloise arrive au bout d'une étape importante.

L'objectif poursuivi est que chaque groupe de métier (assistants/es sociaux/ales et personnel administratif) se concentre sur son domaine spécifique de compétences. Différents types de suivi seront mis en place:

- Suivi financier
- Suivi social
- Conseil social.

Certains dossiers seront suivis par des collaborateurs socio-administratifs. Le temps dégagé pour les assistants sociaux sera ainsi investi dans un suivi plus intense et de meilleure qualité des bénéficiaires et d'un suivi temporaire de personnes n'ayant pas droit à l'aide sociale.

Les différents travaux d'élaboration de l'opérationnalisation du SDH seront finalisés au début de 2024 et le rapport final validé par le CAAS (Conseil des autorités d'aide sociale) en mars 2024 avec un démarrage prévu au 1^{er} janvier 2025.

Pour conclure et comme chaque année, nous remercions toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du GSR pour leur engagement ainsi que leur participation aux groupes de travail cantonaux ou internes au service pendant toute cette année et l'important travail fourni.

SERVICES SOCIAUX

A) **Exercice 2022**

La charge nette résultant de l'exercice 2022 est comptabilisée en 2023.

Elle était prévue au budget à Fr. 2'839'755.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 2'297'878.73

En effet, pour 2022, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 98'989'538.00

Attention, inversion du pourcentage entre Etat et Communes depuis 2015

La part de l'Etat de Neuchâtel, 60 % à Fr. 59'393'723.00

a) la part des **27 communes, 40 % à** Fr. 39'595'815.00

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

$$\frac{\text{Part des communes 40 \%}}{\text{Nb d'habitants au 31.12.2022}} = \frac{\text{Fr. 39'595'815}}{176'245} = \text{Fr. 224.65}$$

Quote-part de notre Commune : 10'740 habitants x Fr. 224.65 Fr. 2'412'741.00

B) **Exercice 2023**

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2024

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 9'933'978.75
(contre Fr. 9'374'990.73 en 2022)

Les recettes se sont élevées à Fr. - 3'423'536.21
(contre Fr. 2'788'458.77 en 2022)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 6'510'442.54
(contre Fr. 6'586'531.96 en 2022)

Dépenses nettes pour 2023 Fr. 6'510'442.54

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2023 se monte à 520.

GARAGE

Effectif du personnel au 31 décembre 2023

1 chef de garage, 1 contremaître, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur, 1 apprenti mécatronicien.

Récapitulatif Garage

Au 1^{er} janvier 2023, le personnel du garage comprenait 1 chef de garage, 3 mécaniciens, 1 laveur graisseur, 1 apprenti mécatronicien. Début novembre, un mécanicien de l'équipe a été nommé au poste de contremaître qui était vacant, ce qui nous a permis une meilleure gestion de l'atelier et des coûts et davantage de cohésion dans l'équipe.

Nous continuons de former le personnel et cette année particulièrement sur les véhicules électriques et la sécurité. Dans l'ensemble, les réparations sur les véhicules des Brenets et du Locle sont stables. Les prix des véhicules et certaines pièces ont continué d'augmenter en raison de la situation mondiale. Malgré cela nous avons tenu notre budget pièce et fait des économies.

Durant l'été, nous avons effectué la révision et le contrôle de tous les engins utilisés au déneigement. Viteos continue de nous confier le lavage des leurs véhicules ainsi que quelques réparations.

Les travaux de tiers sont restés stables par rapport à l'an dernier.

VOIRIE

Effectif du personnel au 31 décembre 2023

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 6 chefs d'équipe, 1 magasinier, 1 menuisier à temps partiel, 1 serrurier, 18 cantonniers (dont 3 à temps partiel), 8 chauffeurs (dont 1 à temps partiel), 1 secrétaire de direction à temps partiel, 1 employée de commerce à temps partiel, 1 apprenti agent d'exploitation, 1 auxiliaire pour la déchèterie des Brenets.

Récapitulatif Voirie

Au secrétariat, nous avons repris les tâches liées à la taxe de base des déchets des entreprises. Ce travail a été réalisé avec brio.

L'année 2023 reste compliquée au niveau des prix des matériaux mais les principales augmentations concernent les coûts des énergies. Les délais de livraison sont continuellement à la hausse et cela a compliqué et ralenti quelques-uns de nos travaux.

La sécheresse inhabituelle a nécessité un arrosage intensif pour éviter le dépérissement de nos fleurs, de nos arbres et des pelouses de nos stades.

Les investissements de l'année nous ont permis d'acquérir plusieurs véhicules qui venaient en fin de vie. Il s'agit d'une nouvelle Jeep pour le déneigement et les travaux des espaces verts et de la Jeep de l'adjoint du chef de la voirie. Nous avons également changé le bus que nous utilisons pour les divers transports lors des manifestations et des événements des sociétés locales qui animent la commune. Pour les travaux de collecte des déchets, un camion a été changé. Ces camions souffrent beaucoup car ils sont très sollicités. Notre machine pour faire le marquage routier a été remplacée, cet investissement nous permet de réduire de 25 % notre consommation de peinture et de 50 % notre consommation de solvant, tout en augmentant la rapidité du travail.

Du côté des bâtiments, la réfection du toit de la menuiserie a enfin pu se faire. Avec la nouvelle isolation, nous espérons contenir quelque peu les consommations d'énergie. Les alarmes incendie ont également été changées et remises aux normes.

Des investissements dans la piste vita nous ont permis de sécuriser les jeux No 3 et 6.

Le 24 juillet, la tempête nous a impactés en bloquant de nombreuses routes. Nous nous sommes efforcés de rendre rapidement les routes praticables pour permettre au secours de passer. Pendant plus de deux semaines, nous avons sécurisé les voies d'accès et nettoyé les abords des zones sinistrées.

Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle en 2023

Chaussées en ville

Longueur 56 Km

Trottoirs

Longueur 62 Km

Routes des environs

Longueur 72 km

Balisage

En 2023, comme en 2022, grâce à la belle météo, tous les travaux de marquages routiers annuels, y compris ceux de la H20, ont pu être effectués.

Entretien des voies de communication

Divers travaux ont été effectués cette année, notamment une grande campagne de surfacages. Plus de 31'000 m² ont été réalisés. L'excellente météo nous a permis de faire tous les travaux planifiés.

Plusieurs trottoirs ont été refaits, tant aux Brenets qu'au Locle. Un test de traitement de chaussée avec la méthode ECF a été fait sur la rue Daniel-JeanRichard.

La modification du nettoyage des routes au printemps, qui nous permet de réduire de 2 semaines la durée du travail, a été reconduite cette année car personne dans la population ne s'est plaint.

Enlèvement de la neige

Nous avons de nouveau eu un petit hiver, seules 13 sorties avec des chasse-neiges ont été faites. 48 sorties ont été nécessaires pour le salage avec une utilisation de 157.529 tonnes de sel. Pour le gravillonnage, 52,504 tonnes de graviers ont été répandues lors de 14 sorties. La consommation du sel depuis ces 10 dernières années est de -50 %. Cela est dû d'une part au réchauffement climatique et d'autre part à l'utilisation de nouvelles saleuses qui sont plus efficaces dans le réglage des fondants. Les sorties de déneigement ont diminué de moitié par rapport à l'année passée.

Canaux-Égouts

L'hiver plus clément nous a de nouveau permis de terminer tout notre programme de nettoyage des canalisations.

Jardins, zones vertes

L'année 2023 a été très sèche, nous avons suivi de près nos jardins publics et les avons beaucoup arrosés pour ne pas les voir dépérir. Le Locle et Les Brenets ont été fleuris comme d'habitude et la vente de géranium a également remporté un beau succès.

Décoration, foire, marché

Cette année nous avons reposé les décorations lumineuses de Noël. Quant aux marchés du samedi sur la place du Marché, ils n'ont malheureusement toujours pas eu lieu, faute de participants.

Travaux de tiers

Cette année, notre service a été très sollicité pour l'organisation des manifestations. La vie reprend son cours comme avant les années « Covid ». Les travaux usuels pour la Gérance communale ont été effectués normalement.

Déchets des ménages

Le cours des déchets fluctue énormément. Le papier et le carton nous étaient rétribués en début d'année et ils nous ont été facturés.

Les incivilités sont toujours en augmentation avec une incidence sur les coûts.

Les encombrants au porte à porte représentent 1032 postes en 2023.

La reprise en main de la déchèterie des Brenets a permis de belles économies. Ainsi de grandes quantités de déchets de chantiers n'ont plus été imputées dans les comptes des déchets ménagers.

La collaboration avec les communes du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel pour la levée des ordures ménagères se poursuit à satisfaction de tous les intervenants.

Nous avons récupéré en 2023 :

- Ordures ménagères, sacs taxés (ménages)	1'350'785	kg
- Déchets des entreprises	1'005'944	kg
- Objets encombrants	167'340	kg
- Piles	704	kg
- Huiles minérales et végétales	7'650	kg
- Verre	356'719	kg
- Ferraille	31'740	kg
- Boîtes de conserve et aluminium	23'730	kg
- Compost	566'250	kg
- Papier / carton	367'280	kg
- Résidus de balayages de routes	139'940	kg

On note une baisse globale des déchets d'environ 3 %.

Loisirs et animations

Cette année a été marquée par le retour à la normale de nombreuses manifestations : Les traditionnelles « Promos » ont fait leur retour en ville à la grande satisfaction des participants, mais aussi le Marché de printemps, le 1^{er} août, le Crock Altitude, le Marché d'Automne, la Foire du Livre, le St-Nicolas, etc...

SPORTS

Piscine - Patinoire

Suite à un accident non professionnel, le responsable du site a été absent 4 mois. Nous avons soutenu l'équipe de la piscine en mettant un cantonnier à disposition chaque fois que le besoin se faisait sentir. La tempête du 24 juillet nous a forcés à fermer la piscine durant 24h pour nous permettre de nettoyer et sécuriser le site.

L'année a été très chaude avec peu d'intempéries, ce qui a nécessité un apport en eau très important dans la piscine. Avec le réchauffement climatique, il devient toujours plus difficile de faire de la glace en début de saison. Les coûts de l'énergie ont subi une forte hausse et cela se répercute sur les charges. Un courrier a été envoyé à la ligue suisse de hockey par plusieurs communes, dont la nôtre, pour demander de décaler le début de la saison de hockey de 1 mois afin de réduire les consommations électriques... à suivre. Dans les investissements, les batteries de la Rolba ont été changées et les protections de la façade ouest de la patinoire ont été remplacées. Ces panneaux anti UV évitent le ramollissement de la glace quand il y a du soleil. Le compresseur No 2 a été révisé. Le garage de la Rolba a enfin été mis aux normes pour la sécurité de tous. L'étude de la rénovation des filtres a commencé, les travaux débiteront début 2025.

Produits entrées piscine du 18.05 2023 au 10.09.2023

Il a été vendu :	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Abonnements adultes	507	480	504
Abonnements enfants	488	488	290
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	334	331	35
Abonnements de famille	346	354	477
Billets d'entrée adultes	8070	9683	4852
Billets d'entrée enfants	6135	7421	3942
Billets d'entrée étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	1819	1943	461
Billets de location de cabines	4	4	2
Abonnements adultes <i>Piscine-Patinoire</i>	4	4	2
Abonnements enfants <i>Piscine-Patinoire</i>	8	0	0
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs) <i>Piscine-Patinoire</i>	9	5	0
Abonnements famille <i>Piscine-Patinoire</i>	13	19	4

Produits entrées patinoire du 01.01.2023 au 06.03.2023 et du 23.09.2023 au 31.12.2023

Il a été vendu :	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Abonnements adultes saison	10	4	4
Abonnements enfants saison	14	5	6
Abonnements étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs) saison	8	8	2
Abonnements famille saison	3	3	1
Billets d'entrée adultes	2134	2037	917
Billets d'entrée enfants	2497	2701	1212
Billets d'entrée étudiants – apprentis (y.c. AVS-AI-chômeurs)	375	386	138
Location de patins	3026	3059	

Terrains des sports

Le renard qui a pris l'habitude de venir ronger les filets des buts de foot des Jeanneret est toujours là. Les garde-faunes n'arrivent pas à résoudre ce problème... en attendant nous continuons de changer les filets.

Pistes de fond et de raquette

Les pistes de fond et de raquette ont été jalonnées comme chaque année par nos services mais la neige n'a pas été très abondante.

Conclusion

Notre service de Voirie met tout en œuvre pour améliorer et embellir la Ville et pour faciliter la vie quotidienne des habitants, que ce soit au niveau des déchets, des travaux de déneigement et de l'entretien des parcs publics, tout en s'efforçant de réduire les coûts de fonctionnement. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

STATION D'ÉPURATION

Personnel

Le personnel de la STEP comporte quatre équivalents plein temps. Nous avons trouvé une bonne stabilité de fonctionnement.

Sensibilisation

Cette année, deux classes de primaire sont venues visiter la STEP.

Compte rendu de l'année 2023

Au cours de l'année 2023, les principaux travaux réalisés ont été:

Pour la STEP du Locle:

- 1) Réparation des fondations du monobloc 2 ;
- 2) Vidange d'entretien du monobloc et du puit de relevage.

Pour l'Actiflo:

- 1) Mise à niveau de la gestion automatique ;
- 2) Réparation du tamiseur (en cours).

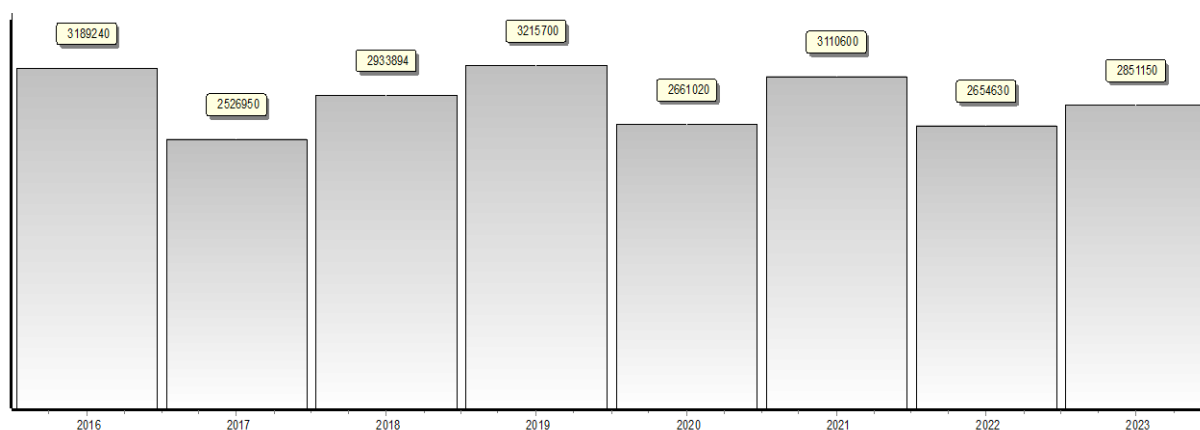
Pour la STEP des Brenets:

- 1) Réparation conduites endommagées ;
- 2) Rafranchissement des peintures (en cours).

Intrants

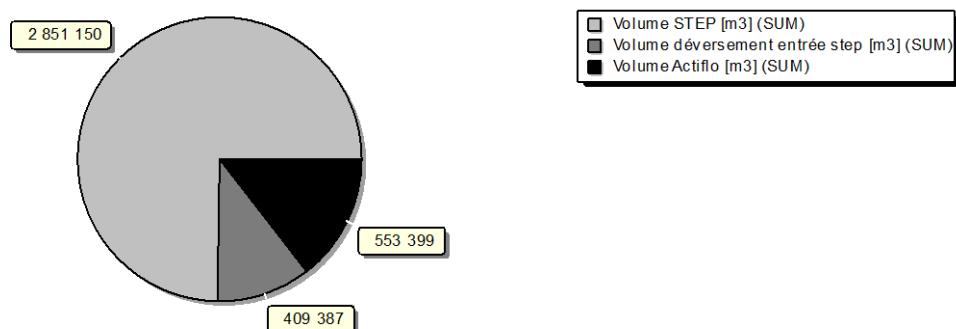
Évolution du débit

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Volume total du réseau d'assainissement [m ³]	-	-	4 599 027	4 082 490	3 344 233	4 717 232	3 202 929	3 813 936
Volume déversé amont des traitements [m ³]	-	-	1 136 586	263 115	267 757	896 413	251 622	409 387
Volume traité par l'Actiflo [m ³]	96 261	0	528 547	603 675	415 456	710 219	296 677	553 399
Volume traité par la STEP [m ³]	3 189 240	2 526 950	2 933 894	3 215 700	2 661 020	3 110 600	2 654 630	2 851 150
Débit journalier moyen STEP [m ³]	8 714	6 923	8 038	8 810	7 271	8 522	7 273	7 811



Le débit journalier moyen traité en 2023 représente 7'811 m³ en prenant la moyenne suisse de production d'eau usée par habitant qui est de 165 litres par jour, on peut calculer une population théorique de 47'342 habitants. Cela revient donc à peu près à 625 litres par jour/habitants.

Répartition des débits



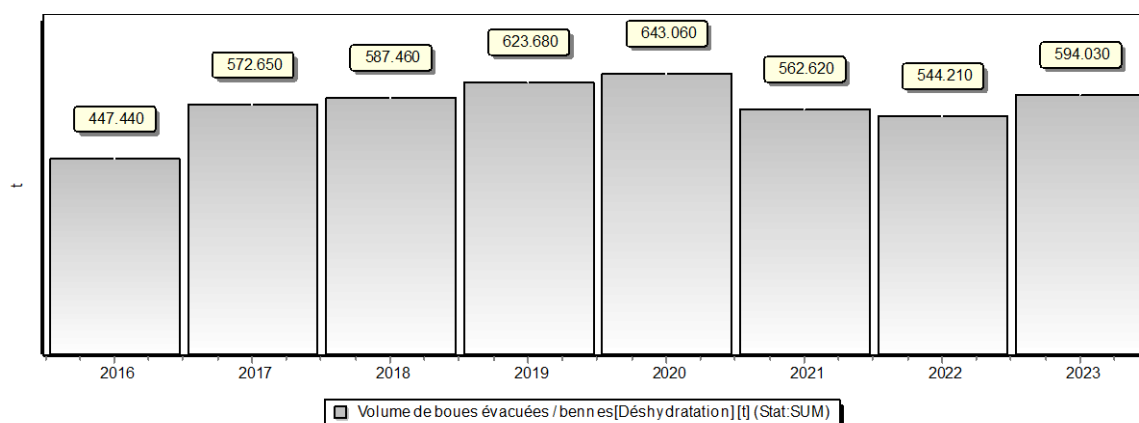
Consommables

	2019	2020	2021	2022	2023
Eau potable [m ³]	4 890	4 679	6 961	4 502	4 921
Électricité [kWh]	658 894	569 919	622 901	617 488	623 210
Trichlorure de fer (FeCl ₃) [t]	172	176	173	100	170
Floculant pour les boues [kg]	750	750	750	0	750
Floculant STEP [kg]	1625	0	750	750	750
Floculant Actiflo [l]	0	1 000	2000	1 000	2 000
Sable de quartz pour l'Actiflo [t]	1.5	1.0	1.5	0.0	1.5

Sortants

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Production de boues [t]	447	573	587	624	643	563	544	594
Siccité [%]	30.2	29.6	35.5	35.6	34.2	34.3	34.6	33.8
Matière sèche [t]	134	170	207	222	219	192	187	205
Sables et graviers [t]	12.0	6.4	8.2	4.6	9.2	6.7	8.1	9.2
Refus de grilles [t]	16.9	17.2	22.7	28.2	24.7	28.6	28.0	27.8

Évolution du volume de boues produites



La production des boues a été de 594 tonnes à une siccité moyenne de 33.8 %. Le volume de boues est supérieur aux valeurs de 2022. L'Actiflo ayant plus fonctionné que l'année passée.

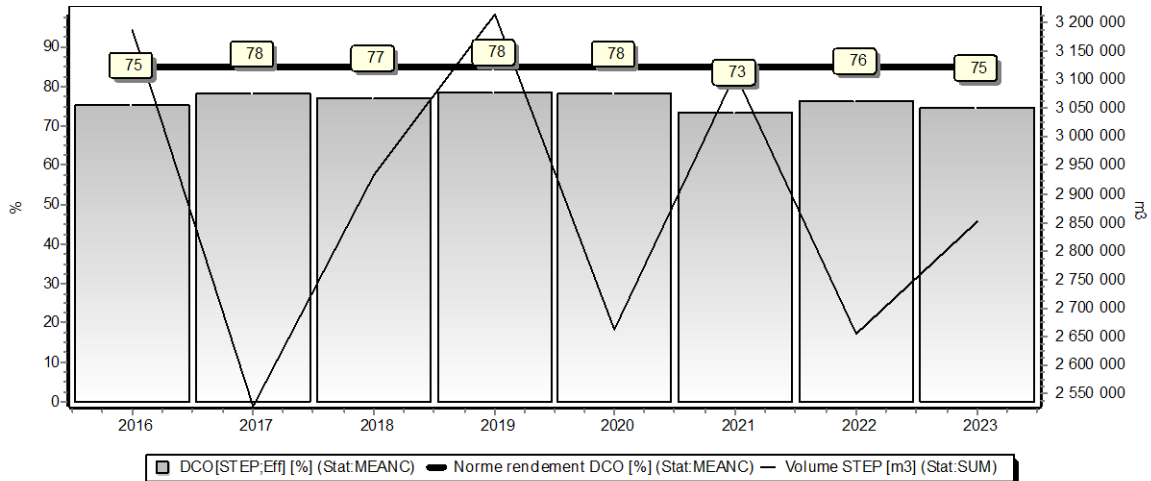
Evacuation des sables et graviers : 9.2 tonnes
 Evacuation des refus de grille : 27.8 tonnes

Évolution du volume de déchets tamisage STEP

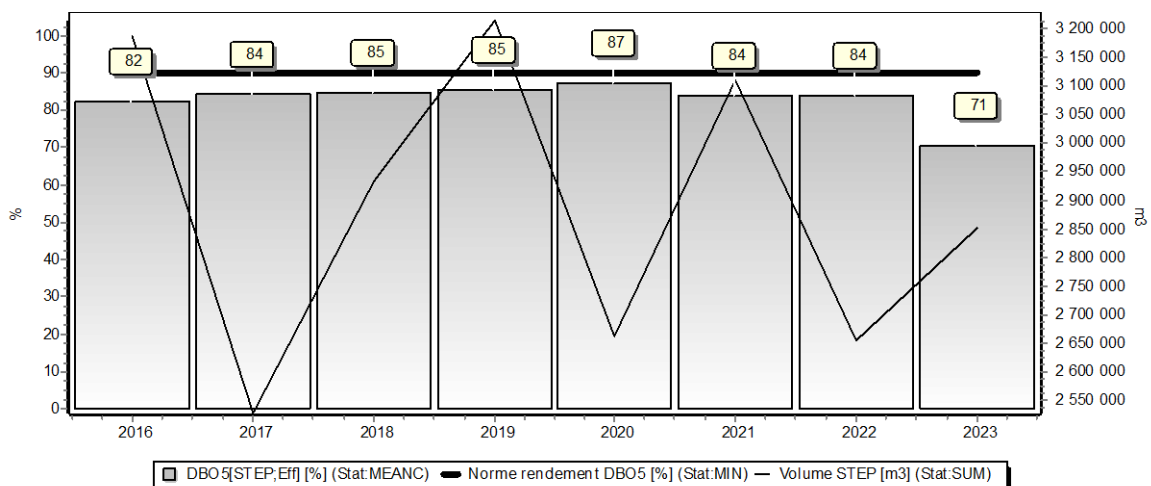
L'augmentation du volume de déchets de dégrillage est due à l'amélioration du procédé qui nous a permis aussi de diminuer le volume en tamisage.

Résultats

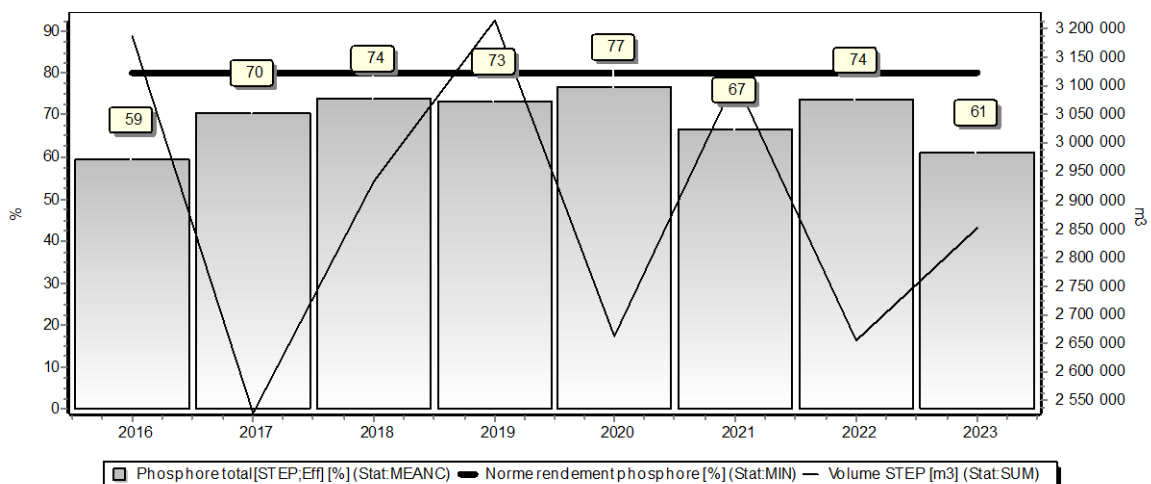
Rendement DCO période 01.01.2016 au 31.12.2023



Rendement DBO5 période 01.01.2016 au 31.12.2023



Rendement Phosphore période 01.01.2016 au 31.12.2023



Exigences légales

Paramètre	Unité	Exigence	Valeurs d'analyses			Nombre d'échantillons	Nombre de dépassements		Satisfait
			Min	Max	Moyenne		Admissible	Effectif	
Concentration DBO5 [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	0	61	15	110	9	38	Non
Concentration DCO [Sortie STEP]	mg/l	≤ 45	3	67	45	116	10	49	Non
Concentration Phosphore total [Sortie STEP]	mg/l	≤ 0.80	0.00	1.46	0.56	116	10	30	Non
Concentration Matière en suspension [Sortie STEP]	mg/l	≤ 15	2	27	10	115	10	19	Non
Rendement DBO5 [STEP]	%	≥ 90	-333	100	71	110	9	65	Non
Rendement DCO [STEP]	%	≥ 85	28	95	75	116	10	94	Non
Rendement Phosphore total [STEP]	%	≥ 80	-443	100	61	114	10	77	Non

Commentaires

Nous avons rencontré des problèmes d'approvisionnement en réactifs dans la première partie de l'année ce qui a mené à certains dépassements des valeurs.

Dans l'ensemble, la station traite l'eau de manière correcte en période sèche mais se voit complètement dépasser lors de forts épisodes pluvieux.

Il est à noter que la dilution des eaux usées péjore considérablement les résultats. L'impossibilité de traiter l'entier des débits lors de fortes précipitations et ce, malgré le fonctionnement à plein régime de la STEP et de l'Actiflo. Les eaux ainsi déversées contiennent environ 50 tonnes de matière sèche qui finissent dans le milieu récepteur.

STEP Les Brenets

	2023
Volume annuel eaux usées traitées [m ³]	83 791
Volume moyen journalier [m ³]	230
Volume de boues produites [m ³]	160
Siccité moyenne des boues [%]	3.70
Volume de matière sèche [T]	5.9
Consommation réactif de déphosphatation [m ³]	1 200

Résultats

	Normes	2023
Concentration moyenne en Demande Chimique en Oxygène [mg/l]	60	42
Concentration moyenne en Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours [mg/l]	20	14
Concentration moyenne en Phosphore total [mg/l]	0.8	0.2
Concentration en MES [mg/l]	20	10
Rendement moyen DCO [%]	80	86
Rendement moyen DBO5 [%]	90	91
Rendement moyen Ptot [%]	80	89

Les résultats de la STEP des Brenets sont conformes aux normes fédérales et cantonales. La mise en séparatif des eaux permet d'obtenir une eau chargée en entrée et donc d'atteindre de très bons rendements.

Le remplacement de l'automatisme a également permis la fiabilisation du fonctionnement et le relevé automatique des données d'exploitation.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Introduction

Le service a été mis à contribution de manière importante, notamment dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement, de l'élaboration de projets ou du traitement des permis de construire. L'intégration de la STEP et le prochain départ à la retraite du gérant communal génèrent de nouveaux potentiels de réorganisation. Les chantiers privés et publics ont été par ailleurs nombreux et conséquents avec en point d'orgue l'aménagement d'une zone piétonne entre l'Hôtel de Ville et le Casino.

Bâtiments

Le service collabore de manière étroite avec les autres services de la commune quand il s'agit de l'assainissement du parc immobilier ainsi que du développement de nouveaux projets. Pour 2023, nous pouvons citer les projets et travaux suivants :

Transformations :

- Réhabilitation des locaux du centre des Calame ;

Projets :

- Reprise du projet de la nouvelle STEP du Locle ;
- Étude pour l'avenir de la STEP des Brenets ;
- Assainissement des bassins et de la filtration de la piscine ;
- Déplacement des bibliothèques ;
- Création de vestiaires provisoires pour les équipes de foot aux alentours des terrains du Communal ;

Environnement et énergie

L'intégration de panneaux solaires en zones UNESCO, sans règles précises, est toujours sujette à discussion et incompréhension. Les Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds ont donc décidé, en partenariat avec l'État et la Confédération, de mettre sur pied un **Plan Stratégique Solaire** qui sera validé durant le premier semestre 2024 et qui débouchera sur une directive du Conseil communal fixant les règles et les possibilités d'accompagnement pour l'intégration du solaire sur les toitures de la Mère Commune.

Une meilleure collaboration avec Viteos dans le cadre du développement du **chauffage à distance** de la Ville et de l'amélioration de la durabilité de ce dernier est en cours et permettra le respect des objectifs fixés tant par « Cité de l'énergie » que par le Plan communal des énergies. Les autorités de la Ville doivent à présent réfléchir si elles souhaitent suivre le rythme de Viteos pour l'assainissement des canalisations et la mise en place du séparatif. Une volonté qui solliciterait de gros investissements à court terme que la Ville retrouverait dans le temps.

Dans le cadre des permis de construire, **120** demandes concernant la pose de panneaux solaires ou l'installation de production de chaleur « écologique » de type pompe à chaleur ou chauffage bois ont été traitées. Les autorisations pour des panneaux solaires photovoltaïques délivrées en 2023 représentent une surface totale de 9'917 m². Plusieurs entreprises ont déposé des demandes pour des installations de grande taille, notamment Dixi Polytool (3936 m²), Calcada SA (965 m²) ou encore Savimec SA (568 m²).

Le service de l'Urbanisme était au bénéfice d'une délégation de compétence de la part du SENE pour le traitement des permis de construire en regard de la Loi cantonale sur l'énergie et son règlement d'application. Depuis le changement de la loi en mars 2021, le temps consacré au contrôle des demandes d'autorisation a considérablement augmenté. Ainsi, sous l'impulsion de la Ville de Neuchâtel, les 3 Villes (Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle) ont renoncé à cette délégation de compétence afin que le SENE reprenne ces contrôles.

Génie civil



Avenue du Technicum

Une partie de l'avenue du Technicum a bénéficié d'une réfection complète, avec reprise totale de la chaussée et des trottoirs ainsi que le passage en zone piétonne. Le chantier s'est très bien déroulé malgré la découverte de deux dégâts sur notre réseau d'égout, générés lors des travaux du chauffage à distance (CAD) il y a une dizaine d'années.

Traversée des Brenets

Notre service, en collaboration avec le service cantonal des Ponts et Chaussées (SPCH), a lancé la première étape des travaux de la traversée des Brenets. Tout s'est bien déroulé, mais le plus dur reste à faire, avec la traversée du centre du village en 2024.

Rue de la Banque

Notre service a saisi l'opportunité des travaux VITEOS pour reprendre à neuf la totalité de la couche du roulement de la chaussée.

Rue de la Côte

Le séparatif dormant de la rue de la Côte a été raccordé au Bied des eaux claires qui se trouve sous l'avenue de l'Hôtel-de-Ville. La traversée de la rue de France en prenant compte la charge de trafic, la découverte de vieux réseaux non signalés sur les plans ainsi que des quantités de pluie exceptionnelles, ont provoqué quelques sueurs froides, mais tout s'est bien déroulé.

Rue des Fougères

Durant les travaux VITEOS nous avons profité de mettre à neuf les couvercles des chambres d'égout et les dépotoirs.

Collège des Jeanneret

Notre service a été sollicité par la gérance communale concernant la réfection de la cour au sud du bâtiment. Un enrobé de couleur a remplacé le traditionnel noir pour tenter d'éviter un îlot de chaleur.

Route cantonale accès au Prévoux

Ces travaux ont été réalisés à notre entière satisfaction et nous remercions le SPCH pour cette belle réalisation.

Mesure 4 partielle du PGEE - Déplacement Exutoire

L'exutoire et la remise en état du terrain sollicité durant le chantier ont été conclus sans problème.

Travaux de contournement de la Ville du Locle

Les travaux préparatoires de la N20 continuent, en particulier à l'entrée est de la ville.

Divers

Nous avons répondu régulièrement aux questions des citoyens, des entreprises de construction et des divers partenaires (Viteos, Swisscom, Ponts et chaussées et OFROU) concernant les permis de construire et notre réseau d'assainissement.

Mobilité

Année record pour **LeLocleroule!** notamment grâce l'arrivée de la nouvelle génération de vélos électriques. Les locations ont augmenté de 900 % par rapport à 2022 ! Vingt-quatre VAE sillonnent désormais les rues de la Mère commune. L'électrification de la flotte a gonflé les locations de tous les deux-roues, y compris les vélos mécaniques. La collaboration mise en place avec JobService a permis d'assurer un entretien rapide et la fiabilité du système. La fondation, active dans la réinsertion professionnelle, assure également la répartition des vélos entre les différentes stations.

En collaboration avec Transitec et le service de l'urbanisme, le Conseil communal a validé le **Plan Directeur des Mobilités**. Ce dernier permettra le report modal exigé par l'État. Le service de l'urbanisme a travaillé depuis la mise en place de visions globales quant à la mobilité piétonne, la mobilité cyclable ainsi que les transports publics qui seront présentées courant 2024 au commissaire de l'ATUEE. Il faudra donc s'attendre à des investissements visant à l'amélioration des modes doux en Ville (pistes et bandes cyclables, réduction des largeurs de chaussée, augmentation des trottoirs, etc.).

Sursis pour le train des Brenets qui a obtenu une prolongation de quelques années. Il est regrettable cependant que les trous dans son horaire n'aient pas été comblés. À notre sens, il s'agit d'une victoire pour le train, mais d'une défaite pour la mobilité douce et le report modal.

Permis de construire

Une nouvelle année riche en demandes de permis de construire. Nous avons, en effet, traité 174 demandes de permis de construire et demandes de changement de production de chaleur. Parmi celles-ci, nous pouvons citer :

- 42 dossiers concernent la pose de panneaux solaires ;
- 34 dossiers concernent la mise en place d'une production de chaleur durable ;
- 3 demandes de permis de construire pour des villas familiales.

Dans les dossiers d'importance, nous pouvons citer le retour du projet de la halle d'escalade, un projet d'agrandissement d'importance pour la société Werthanor SA ainsi la transformation des locaux de vente de Migros.

Le plan de stationnement géré par le service du domaine public a provoqué quelques demandes de densification des places de stationnement de plusieurs acteurs économiques de la place, tels que Tissot SA, Cartier Joaillerie, Werthanor SA et Gilbert Petitjean SA.

Prévention incendie

La commune du Locle, en 2023, a pour la toute 1^{ère} fois dans ses rangs un spécialiste en protection incendie (Brevet Fédéral), ce qui nous permet de gagner en autonomie dans la gestion des dossiers SATAC. Ce qui est non négligeable au vu du nombre croissant des demandes faites. Environ 80 bâtiments ont fait l'objet d'une visite périodique selon les articles 56 et 56a de la RALPDIENS. Dans ces 80 objets, on dénombre 6 ouvrages industriels. Ces visites sont effectuées avec le concours de l'ORCT (office des relations et conditions au travail) et nouveauté, avec le poste permanent du SISMN (Service d'incendie et de secours des montagnes neuchâteloises). Un constat affligeant est observé sur des manquements importants en prévention incendie mais également pour la sécurité des personnes.

La collaboration avec les différents acteurs de la protection incendie s'intensifie de manière positive. Cela a découlé à la visite de 5 ouvrages d'importance architecturale pour en étudier les risques par des aspirants sapeurs-pompiers professionnels.

À la demande du service RH, par le biais de la commission SST (santé et sécurité au travail), un bilan organisationnel des structures de la commune a été entamé au niveau des consignes d'évacuation. La 1^{ère} observation est, en cas d'évacuation la majorité de personnel ne sait pas quoi faire... Un gros travail sur les concepts et protocoles d'évacuation doit être mené.

Plan d'aménagement local

Le dossier de formalisation du PAL a été déposé au SCAT début juin 2023 et en 10 exemplaires comme demandé dans les guides d'accompagnement de la révision du PAL.

Après 6 mois d'analyse, nous avons reçu le préavis de synthèse du SCAT le 15 décembre 2023 qui prévoit favorablement notre dossier sous réserve des modifications et des commentaires émis par les services cantonaux. Dans sa globalité, le travail réalisé par notre service et nos mandataires a été salué.

En 2023 nous avons également mis en place la séance d'information publique, obligatoire dans le processus, ainsi que des rencontres avec les propriétaires susceptibles d'être dézonés et ceux inscrits dans les pôles stratégiques du PDC. Ces deux dernières séances nous ont permis d'évoquer avec ces personnes les conséquences et les possibilités qu'impliquent les changements décidés par la commune.

Malgré le bon préavis reçu, le travail est encore important et il est difficile aujourd'hui pour le service de garantir le respect du nouveau délai imposé par l'État, soit une validation du PAL par le Conseil général avant le 31 mai 2024, mais une demande de prolongation a été déposée au Canton.

Stabilisation centre-ville

L'étude demandée par le groupe de travail pour la stabilisation du centre-ville historique a été lancée avec trois bureaux d'ingénieurs :

- MFR Géologie-Géotechnique SA, pour l'hydrogéologie, la géotechnique et l'accompagnement du maître de l'ouvrage.
- ISSKA, pour la géologie.
- MAP Géomatique comme géomètre.

Plusieurs séances de travail ont eu lieu au cours de l'année 2023, une partie du travail doit permettre de lancer une campagne de sondage auprès des propriétaires concernant l'état de leur sous-sol.

Cette étude devrait arriver à son terme à la fin de l'année 2024 et doit aboutir à une meilleure compréhension du sous-sol de notre centre-ville ainsi qu'à des solutions d'assainissement et de subventionnement pour les travaux à exécuter.

Valorisation du patrimoine – labélisation UNESCO

Le fonds d'aide pour **la rénovation des bâtiments historiques** a été revu. En effet, ce dernier permet l'aide à la rénovation des façades et des objets de qualité. Le règlement a en effet été mis à jour afin d'y intégrer d'une part les travaux de stabilisation des bâtiments et, d'autre part, l'intégration harmonieuse d'énergies renouvelables.

En 2023, 5 promesses de subventions ont été octroyées en plus de la subvention au bénéfice de la Luxor Factory.

L'inscription à l'**UNESCO** a fêté en juin 2023 son **14^{ème} anniversaire** par la distribution de plantes aromatiques à la population et des visites de bâtiments, dont l'Hôtel de Ville, ainsi que des concerts au temple et un spectacle de marionnettes.

Projet d'agglomération

Le projet lié à la création d'un axe fortement dédié à la mobilité douce sur l'axe Technicum-Bournot accepté dans le PA4 en priorité 1 a fait l'objet d'une demande de travaux anticipés. Cette dernière a été acceptée par la confédération et ainsi le projet de la rue du Technicum a touché des subventions.

Santé

La Commune a rallié le projet cantonal ReliAges qui va nous permettre grâce à un travail participatif avec des personnes âgées et l'implication d'Objectif:ne, d'améliorer le quotidien de ces personnes. Deux séances sont déjà prévues en début d'année 2024, une au Locle et l'autre aux Brenets.

IMMEUBLES

Patrimoine financier

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	Nombre	Appartements	Locaux divers	Garages	Places de parc	Domaines
Bâtiments locatifs	13	127	11	8	33	-
Bâtiments HLM	11	257	2	14	99	-
Bâtiments divers	9	3	12	3	-	-
Bâtiments garages	7	-	-	92	81	-
Domaines	1				-	1
Totaux	41	387	25	117	213	1

Pour l'année 2023, aucun mouvement n'est à signaler pour le parc immobilier. L'immeuble Calame 5 a été transféré au patrimoine financier et est loué depuis le 1^{er} avril 2023 par l'OFROU.

Pour rappel au mois de juillet 2023 une tempête d'une extrême violence a causé des sinistres sur plusieurs immeubles situés à l'est de la Ville. Tous les bâtiments touchés ont fait l'objet d'une déclaration de sinistre auprès de l'ECAP. A ce jour, certains dossiers sont encore ouverts auprès de l'ECAP.

En 2023, une seule fusion d'appartement a été réalisée. En effet, nous assistons, depuis quelque temps à un renversement de situation, les grands appartements ne sont plus recherchés. Nous constatons une augmentation de la vacance pour ce type d'appartements (4 pièces et plus). Par contre, nous avons de nombreuses demandes pour des rénovations de salle de bains (remplacement de la baignoire par une douche) que nous satisfaisons du mieux possible (respect du budget). Nous procédons également, lors de vacances, à de nombreux agencements de cuisine (confort qui répond à la demande actuelle).

Une vacance importante touche les studios de l'immeuble Midi 14. C'est pourquoi un investissement a été décidé pour créer 2 appartements de 3 pièces au 2^{ème} et au 3^{ème} étage en fusionnant au total 4 studios (2 de 1 pièce et 2 de 2 pièces).

Effet réjouissant, de nombreux logements ont été loués dans le courant du dernier trimestre 2023 ce qui a entraîné d'importants frais d'entretien pour leur remise en état (dépassement du budget entretien des immeubles). Notre taux de vacance est passé de 6,5 à 4,3 %.

Les exigences des locataires et l'évolution de la société provoquent inmanquablement l'ouverture de dossiers juridiques, notamment au niveau des conditions de restitution des appartements, de violation des conditions du bail (respect de la tranquillité et du voisinage, phénomène en forte hausse) et de pertes sur débiteurs pour les loyers (débiteurs insolvable ou successions insolvable).

Enfin, nous constatons, phénomène plus général, une hausse de l'agressivité verbale de la part de certains locataires et d'un incivisme de plus en plus important. Il est important de relever que l'état d'entretien des locaux remis au départ des occupants est de plus en plus dégradé.

Extrait des comptes du chapitre immeubles 56

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2023	Budget 2023	Comptes 2023	Budget 2023
Immeubles locatifs	2'649'471.40	2'638'000. --	1'862'140.64	1'755'300. --
Domaines	34'691. --	35'400. --	9'684.63	19'070. --
Terrains	48'314. --	40'000. --	26'444.04	23'100. --

Entretien

Les travaux d'entretien en 2023 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 125 pièces Fr. 168'601.-

Détail par immeuble ci-après.

Entretien gros œuvre détail (budget Fr. 170'000.-) Fr. 175'211.60

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques Fr. 21'147.80

Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 124'764.15

Tertre 15 – réfection toiture sud Fr. 17'701.35

Foyer 14-16 – eau chaude générale, par étapes Fr. 11'598.30

Patrimoine financier

Calame 5 rénovation complète en vue de la location à l'OFROU (investissement)
loué dès le 1.04.2023

Concorde 3-5 rénovation complète de plusieurs appartements
(fonds, carrelage, peinture, électricité, etc.), agencement de cuisines et
rénovation de salles de bains

Garages aux Foyer remplacement d'une porte de garage

Gare 3 réfection complète d'un appartement (peinture) et remplacement
partiel de revêtement de sols

Gérardmer 10-12 rénovation complète de nombreux appartements vacants (peinture,
sols, électricité), agencement des cuisines et rénovation des salles de
bains

Gérardmer 22-28 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)

Jambe-Ducommun 5-13 réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)
remplacement de nombreux meubles fixes de cuisine
rénovation de plusieurs salles de bains (remplacement des baignoires
par des douches)

Jeanneret 31-33 rénovation complète de 4 appartements (peinture, fonds, électricité)
y.c. agencement des cuisines et rénovation des salles de bains

Jeanneret 35 réfection complète d'un appartement de 7 pièces (peinture et fonds)

Le Corbusier 18-18a réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

M.-A. Calame 13-15 réfection d'un mur de soutènement (cour intérieure)
réfection d'un appartement de 7 pièces (peinture et fonds)

Midi 14 réfection complète d'un appartement de 5 pièces (peinture et fonds)
rénovation complète d'un agencement de cuisine
rénovation complète d'une salle de bains (personne à handicap)
remplacement important de conduites de chauffage

Primevères 1-3 réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
rénovation d'une salle de bains

Tertre 11-13 réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

Terre 15-17	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds) réfection toiture nord
Terrains	fauchage de terrains par service de voirie participation à un réaménagement d'un accès travaux de l'Etat au Prévoux
Investissements	
Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.	
<u>Patrimoine administratif</u>	
Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).	
Vestiaires Montpugin 4	entretien courant
Stands de tir	entretien courant
Halle polyvalente	remplacement du matériel de gymnastique (par étapes) remarquage du terrain extérieur remplacement de systèmes de douches (par étapes) remise en état d'un caniveau terrain extérieur rénovation du mur de grimpe intérieur (investissement) rénovation espace extérieur devant locaux squash (investissement) entretien courant
Halle de sports LB	remplacement de 3 corps encastrés de douches remplacement de groupe de stores remplacement de la pompe de ventilation défectueuse entretien courant
D.-Jeanrichard 38	entretien courant
Casino	remplacement des batteries hydrauliques de la ventilation remplacement de l'installation frigorifique du bar du foyer dépannage important de la chambre de congélation entretien courant
Hôtel-de-Ville	introduction d'eau après compteur, rénovation complète de la tuyauterie pose d'un module électronique pour téléalarme ascenseur entretien courant
Musée des Beaux-Arts	rhabillage d'un mur extérieur rénovation des ferblanteries (investissement) entretien courant
Château des Monts	entretien courant
Technicum 21	remplacement d'un chauffe-eau défectueux remplacement partiel de fenêtres remplacement de 2 portes automatiques entretien courant
Grande-Rue 11-13	remplacement d'une porte automatique remplacement de l'échangeur de chaleur de la chaudière entretien courant

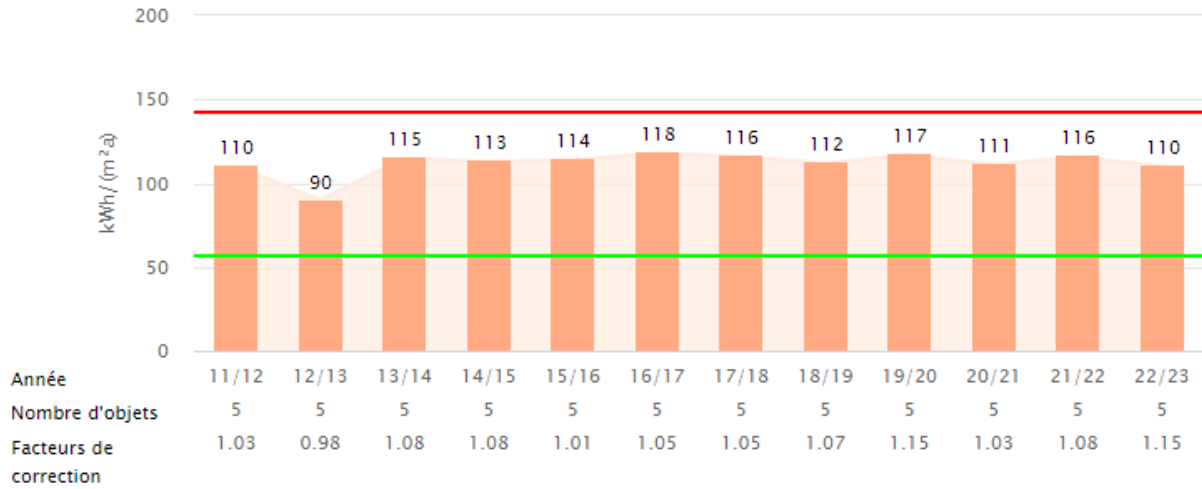
Hôtel communal LB	entretien courant
Salles de spectacles LB	entretien courant
Temple	réfection des escaliers d'accès du Temple des Brenets remplacement automate de sonnerie et des ferrures de suspension des cloches (investissement) entretien courant
Col-des-Roches 29-31	entretien courant
Hangar des pompes	entretien courant
Edicules publics	kiosque du Marais, réfection façades sud, ouest et est l'édicule de la Combe-Girard a été l'objet d'un incendie intentionnel qui a ravagé l'entier du bâtiment, qui a été démoli en accord avec l'ECAP entretien courant
Clos-aux-Vaux 2	entretien courant
Hangar TP LB	entretien courant
Port	entretien courant

ADMINISTRATION

Evolution des indices énergétiques: Chaleur



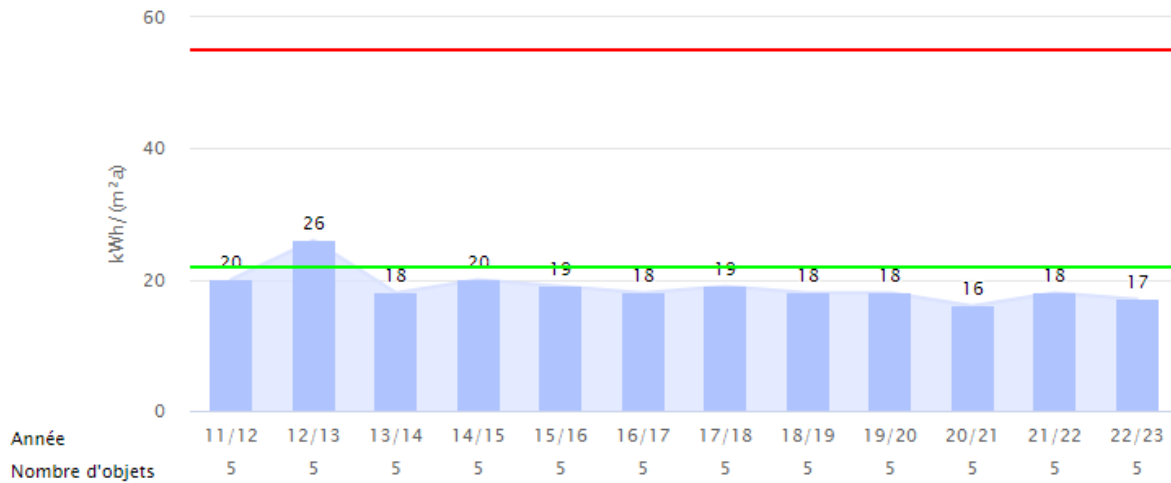
Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023



Evolution des indices énergétiques: Electricité



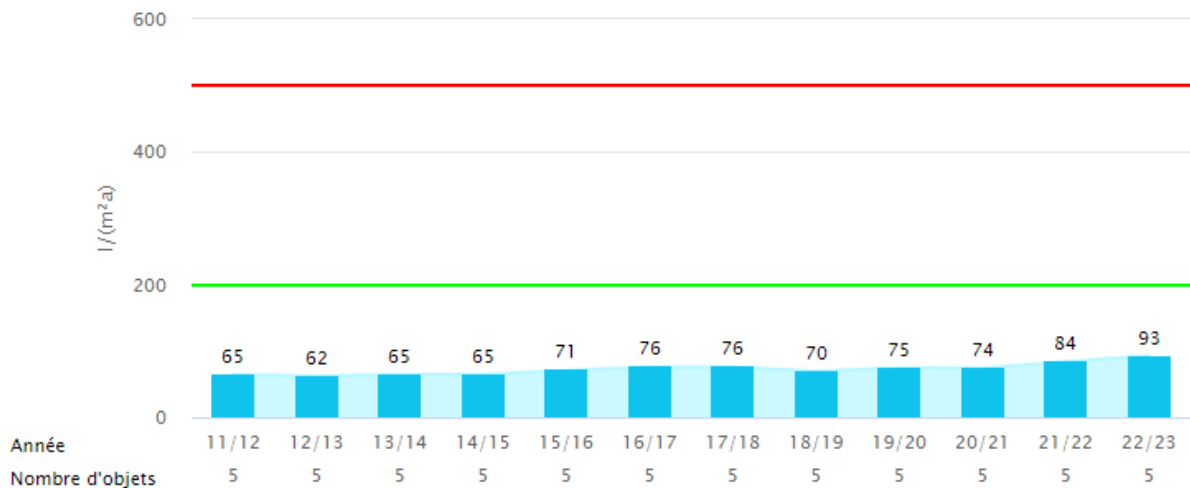
Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023



Evolution des indices énergétiques: Eau



Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023

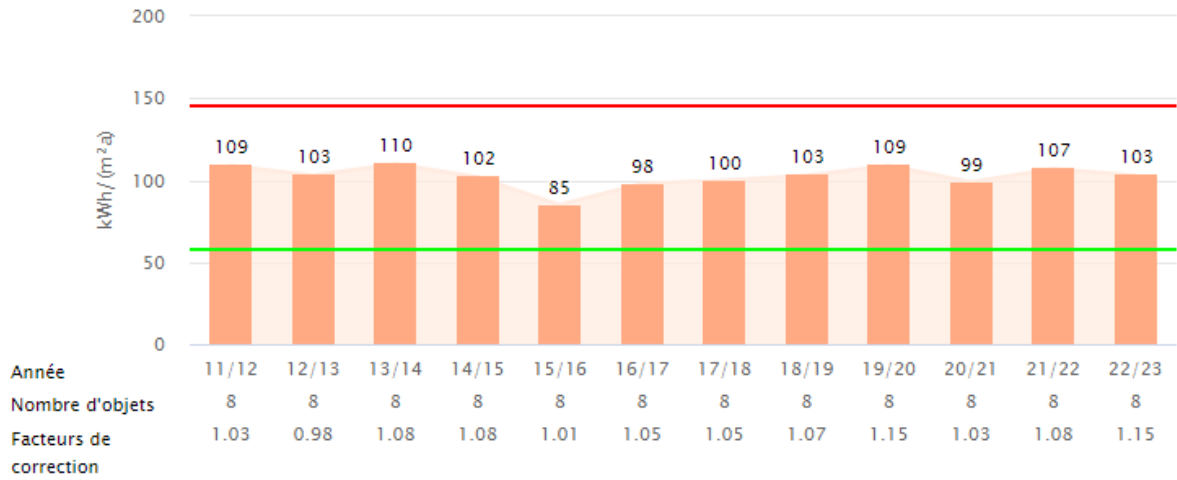


ÉCOLES

Evolution des indices énergétiques: Chaleur



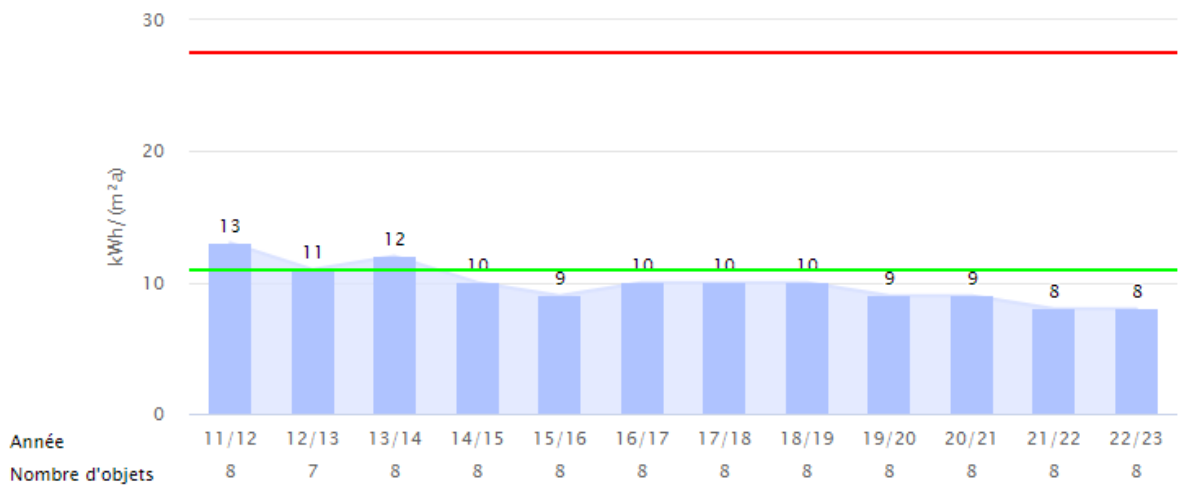
Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023



Evolution des indices énergétiques: Electricité



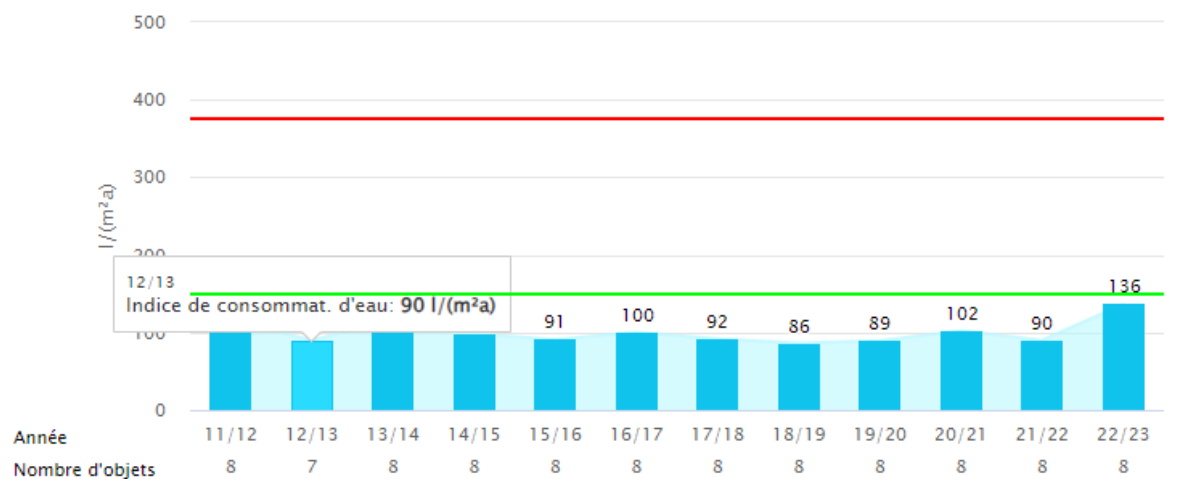
Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023



Evolution des indices énergétiques: Eau



Rapport du 01.07.2011 au 30.06.2023



CONTRÔLE DES HABITANTS

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant–bâtiment–logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et aux Brenets et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, ...). Il est important de relever et de valoriser le rôle de « filtre » que le service remplit en renseignant et en orientant les administrés pour toutes sortes de questions « basiques » ce qui permet d'éviter d'innombrables contacts supplémentaires à d'autres services comme plus particulièrement le Service cantonal des Migrations dont la sollicitation s'en trouve ainsi allégée.

Lors des votations et élections, le service organise le scrutin en collaboration étroite avec la Chancellerie communale et la Chancellerie d'Etat. Le service gère le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

L'année 2023 du Contrôle des Habitants

En ce qui concerne le personnel du service, un départ à la retraite a eu lieu fin août et une nouvelle collaboratrice a été engagée au 1^{er} septembre pour compenser ce départ. Afin d'être suffisamment autonome, la nouvelle collaboratrice aura besoin de minimum une année complète d'expérience dans les tâches du service qui sont pour la plupart très spécifiques.

Pour ce qui concerne l'organisation du Service, en parallèle du bureau principal du Locle, une antenne a été maintenue dans l'ancien bureau communal des Brenets. Pour cette troisième année d'existence de la nouvelle commune fusionnée, ladite antenne était ouverte, comme déjà en 2022, 8 heures par semaine réparties sur 2 demi-journées. Pour cette antenne des Brenets, la fréquentation au guichet n'a cessé de diminuer depuis son ouverture au 01.01.2021 (2021 = 8,4 guichets/semaine ; 2022 = 5,5 guichets/semaine ; 2023 = 4,6 guichets/semaine). Précisons encore qu'entre 50 % et 60 % du total des visites au guichet des Brenets depuis 2021 ont été liées à des démarches pour des permis de travail frontaliers.

Tout au long de 2023, et comme ce fut déjà le cas en 2022, les ressources du Service ont été particulièrement sollicitées dans le domaine du traitement des dossiers relatifs aux permis de séjour et de travail des ressortissants étrangers. Un nouveau record a été atteint en 2023 avec plus de 1800 dossiers d'habitants auxquels viennent s'ajouter plus de 1800 dossiers de travailleurs frontaliers.

A partir de l'automne 2023, toujours dans le domaine du traitement des dossiers relatifs aux permis de séjour et de travail des ressortissants étrangers, des réformes dans les procédures de travail entre le Service cantonal des Migrations (SMIG) et les Communes neuchâtelaises et avec les Administrés ont progressivement été introduites (facturation directe, nouveaux outils informatiques de transmission des dossiers) et d'autres devraient suivre courant 2024 (gestion des permis de travail des frontaliers).

Le Service continue également d'assurer année après année un rôle formateur en accueillant, selon un tournus généralement semestriel, un-e apprenti-e de commerce. Une exception a été décidée entre août 2023 et août 2024 afin de se focaliser sur la formation et l'intégration de la nouvelle collaboratrice du Service et sur les nouveautés précitées.

Émoluments et taxes encaissés du 01.01.2023 au 31.12.2023

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	18 589.89
Demandes de renseignements	Fr.	8 980.00
Autorisations de séjour, encaissement total En 2023, l'encaissement total est exceptionnellement élevé et ne doit pas être comparé à la part rétrocédée au canton. En effet, de nombreux encaissements 2023 concernaient des dossiers 2022 dont la résolution a été décalée par les retards temporaires des saisies de données biométriques. Un second effet a été provoqué par la réforme de la facturation cantonale dès octobre 2023; dès cette date le Service des Migrations facture directement les taxes aux Administrés et rétrocède ensuite aux communes leur part.	Fr.	212 385.05
./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocédée	Fr.	-126 383.10
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	32 375.00
./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocédées	Fr.	-20 636.60
Photos d'identité numériques (exclusivement lors de commande de carte d'identité)	Fr.	2 065.00
Frais de rappels	Fr.	1 040.00
Total des recettes nettes	Fr.	128 415.24

Recensement de la population locloise

Population résidente au 31.12.2022 selon le recensement cantonal : 10'740 habitants
 Population résidente au 31.12.2023 selon le recensement cantonal : 10'870 habitants

Variation : + 130 habitants

Composition de la population résidente⁵

¹Uniquement les personnes dites établies donc enregistrées en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

⁵ (Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)

1. Origine/Type de papiers		<u>sexe masculin</u>	<u>sexe féminin</u>	Total
1.1. Neuchâtelois(es)		1 748	1 794	3 542
1.2. Confédérés(es)		1 909	2 049	3 958
Suisses/Suisseuses (total)		3 657	3 843	7 500
1.3. Permis d'établissement (C)		1 159	1 032	2 191
1.4. Séjour annuel (B)		508	474	982
1.5. Personnes à protéger (S)		35	67	102
1.6. Admissions provisoires (F)		29	25	54
1.7. Demandeurs d'asile (N)		1	0	1
1.8. Séjours de courte durée (L)		29	11	40
Etrangers/Etrangères (total)		1 761	1 609	3 370
Population résidente totale		5 418	5 452	10 870

2. Etat civil	Total
2.1. Célibataires	4 770
2.2. Marié(es)	4 148
2.3. Divorcé(es)	1 241
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)	702
2.5. Partenariat (fédéral) lié	8
2.6. Partenariat dissous juridiquement	0
2.7. Partenariat dissous par décès	1
Population résidente totale	10 870

3. Religion	Total
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)	2 536
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)	3 857
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)	53
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)	167
3.5. Communauté de confession juive (code I)	4
3.6. Communautés islamiques (code M)	646
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)	240
3.8. Aucune appartenance (code S)	2 461
3.9. Sans indication (code X)	906
Population résidente totale	10 870

Évolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2023 était estimé à 4'099 (+239 soit + 6.2 % par rapport au 31.12.2022) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2023 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis de travail activés et non pas d'emplois en cours confirmés.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3^e trimestre 2023 qui estimait à 3'749 (+ 245 soit + 7.0 % comparé au 4^e trimestre 2022) le nombre de travailleurs frontaliers employés sur le territoire communal du Locle.

Registre civique

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **3** fois aux urnes, à savoir :

1. Votation fédérale 18 juin 2023

1.1. Objet fédéral : Arrêté fédéral du 16.12.2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)

Participation au Locle : 32.10 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.96 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.37 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 84.00 %

Plan cantonal
Accepté à 84.69 %

Plan fédéral :
Accepté à 78.50 %

1.2. Objet fédéral : Loi fédérale du 30.09.2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)

Participation au Locle : 32.28 % Participation dans l'ensemble du Canton : 36.07 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.54 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 63.98 %

Plan cantonal
Accepté à 69.87 %

Plan fédéral :
Accepté à 59.10 %

1.3. Objet fédéral : Modification du 16.12.2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)

Participation au Locle : 32.11 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.75 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.48 %

Résultat :

Plan communal
Accepté à 66.70 %

Plan cantonal
Accepté à 69.07 %

Plan fédéral :
Accepté à 61.90 %

2. Elections fédérales 22 octobre 2023

2.1. Objet fédéral : Election du Conseil National

Participation au Locle : 36.69 % Participation dans l'ensemble du Canton : 40.25 %

Les 4 élus pour le canton de Neuchâtel sont, dans l'ordre alphabétique :

- Calame Didier, Union Démocratique du Centre (UDC)
- Cottier Damien, Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN)
- Fivaz Fabien, Les Vert-e-s neuchâtelois-es
- Hurni Baptiste, Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN) mais ce dernier étant élu au Conseil des Etats, il sera remplacé au Conseil National par Docourt Martine du même parti

2.2. Objet cantonal : Election du Conseil des Etats (cette élection a pour particularité d'être assimilée à un scrutin cantonal donc avec droit de vote accordé aux titulaires de permis C établis dans le canton depuis 5 ans au moins)

Participation au Locle : 31.69 % Participation dans l'ensemble du Canton : 35.66 %

Les 2 élus pour le canton de Neuchâtel sont, dans l'ordre alphabétique :

- Hurni Baptiste, Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN)
- Vara Céline, Les Vert-e-s neuchâtelois-es

3. Election complémentaire au Conseil d'Etat neuchâtelois du 26 novembre 2023

Participation au Locle : 16.39 % Participation dans l'ensemble du Canton : 22.71 %

Est élu :

- Mairy Frédéric, Parti Socialiste Neuchâtelois (PSN)

Initiatives référendums, motions

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale 'Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen)'	Signatures valables : 230
Initiative populaire fédérale 'Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)'	Signatures valables : 140
Initiative populaire fédérale 'Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements (initiative fourrure)'	Signatures valables : 137
Initiative populaire fédérale 'Oui à l'interdiction d'importer du foie gras (initiative foie gras)'	Signatures valables : 119
Initiative populaire fédérale 'Pour un accueil extrafamilial des enfants qui soit de qualité et abordable pour tous (initiative sur les crèches)'	Signatures valables : 77
Initiative populaire fédérale 'Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)'	Signatures valables : 77
Initiative populaire fédérale 'Pour un jour de réflexion avant tout avortement (initiative la nuit porte conseil)'	Signatures valables : 58
Initiative populaire fédérale 'Pour une limitation des feux d'artifice'	Signatures valables : 46
Initiative populaire fédérale '200 francs, ça suffit! (initiative SSR)'	Signatures valables : 28
Initiative populaire fédérale 'Pour la protection des bébés viables en dehors de l'utérus (initiative sauver les bébés viables)'	Signatures valables : 12
Initiative populaire fédérale 'Conditions de travail équitables pour les chauffeurs (initiative sur les chauffeurs)'	Signatures valables : 4
Référendum contre modification Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)	Signatures valables : 267
Référendum contre modification Loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)	Signatures valables : 26
Référendum contre modification Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)	Signatures valables : 5

Sur le plan cantonal :

Initiative cantonale « Primes maladie : Stop à la hausse ! »	Signatures valables : 460
Initiative cantonale « Plus de protection pour les apprenti.e.s »	Signatures valables : 416
Initiative cantonale « Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance maladie »	Signatures valables : 416
Initiative cantonale « Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1ère parentèle »	Signatures valables : 405
Motion cantonale « Respecter l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les employé.e.s du domaine de la santé I »	Signatures valables : 28
Motion cantonale « pour une démocratie neuchâteloise représentative »	Signatures valables : 26
Motion cantonale « des espaces verts qui nourrissent »	Signatures valables : 6
Motion cantonale « Les Locataires pris-es en otage par la hausse des coûts de l'énergie »	Signatures valables : 4

ÉTAT CIVIL

Introduction

L'état civil est régi par le droit fédéral, notamment par la Constitution, le code civil et l'ordonnance sur l'état civil ainsi que les directives, circulaires, communications officielles et processus édictés par l'Office fédéral de l'état civil (OFEC). De manière plus indirecte, il dépend également en partie d'autres lois et ordonnances fédérales ainsi que du droit international.

Les offices de l'état civil sont répartis en arrondissements. Chaque arrondissement regroupe une ou plusieurs communes. Ils sont soumis à la surveillance directe de l'autorité cantonale de surveillance. Cela est également établi dans l'Ordonnance sur l'état civil.

Le Canton de Neuchâtel a également édicté un règlement sur l'état civil qui a pour but de définir les modalités d'application des dispositions fédérales en matière d'état civil, notamment concernant les différents arrondissements ainsi que la gestion de ceux-ci.

Plus concrètement un office est tenu d'enregistrer tous les événements d'état civil des personnes domiciliées dans une des communes de l'arrondissement ou originaires de l'une d'elles, de la naissance au décès, en passant par la reconnaissance d'enfant, le mariage, le changement de sexe, de nom, la naturalisation ou encore l'inscription du lieu de dépôt du mandat pour cause d'incapacité.

La notion de l'état civil comprend, à côté des faits d'état civil directement liés à une personne (tels que la naissance, le mariage, le décès, etc.), des données sur le statut personnel et familial d'une personne (comme la majorité, la filiation, le lien avec le conjoint, les noms et la nationalité).

En Suisse, l'appartenance à une commune (droit de cité) est aussi considérée comme un élément de l'état civil.

Pour enregistrer toutes ces données et événements, les officiers de l'état civil ont accès à un registre de l'état civil électronique appelé Infostar. Celui-ci est effectif depuis 2005. Auparavant, tout était inscrit dans les registres papiers constitués des registres des familles (pour les ressortissants) et registres spéciaux (événements qui se produisaient dans l'arrondissement tels que naissances, mariages, décès).

Changements en 2023

Après une année 2022 riche en bouleversements législatifs avec l'entrée en vigueur de la modification du Code civil concernant le changement de sexe, en date du 1^{er} janvier 2022, suivie de peu par l'entrée en vigueur du « mariage pour tous » le 1^{er} juin 2022, l'année 2023 n'a pas connu de changement de lois notoire impactant l'état civil directement. Aussi, nous avons pu nous concentrer sur la mise en place des modifications de pratique conséquentes survenues l'année précédente. Pratiquement, comme les solutions techniques trouvées par notre Unité Infostar ne sont qu'éphémères et limitées dans l'attente de Infostar NG (nouvelle génération), il a fallu apprendre à adapter une partie de nos processus.

Le 17 novembre 2023, la Commission des affaires juridiques du Conseil national a adopté son projet de révision du droit du nom et l'a transmis au Conseil fédéral pour avis. Le 24 janvier 2024, le Conseil fédéral a adopté sa prise de position. L'objet va certainement être débattu par le Conseil national lors de la session de printemps.

Selon le droit en vigueur, depuis 2013, les fiancés ont deux possibilités lors de la célébration d'un mariage ; ils peuvent conserver le nom qu'ils portaient jusqu'alors ou déclarer vouloir porter le nom de célibataire de l'un ou de l'autre comme nom de famille commun (art. 160 CC). Il n'est cependant plus possible de former un double nom officiel depuis le 1^{er} janvier 2013.

La révision prévoit d'élargir les possibilités de port du nom pour permettre de former un double nom officiel, d'une part après le mariage, et d'autre part pour les enfants de parents mariés et non mariés. Les possibilités existantes resteront inchangées. Les personnes déjà mariées et qui de fait, n'ont pas pu bénéficier de cette possibilité de double nom, pourront y accéder par une simple déclaration devant l'officier de l'état civil.

Cette modification de loi, si elle entre en vigueur, risque d'ajouter une charge de travail conséquente aux offices. En effet, un nombre important de personnes formulent un regret de ne pas pouvoir porter ou donner le double nom à leurs enfants lors des préparations de mariages ou reconnaissances d'enfants notamment.

Statistiques

Naissances : 6 (4 en 2022) naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements ne voient que peu d'évolution au fil des ans. Ceci est dû au fait qu'il n'y a ni maison de naissance ni maternité dans l'arrondissement et que les naissances à domicile demeurent des cas exceptionnels. Il faut relever également que les naissances à domicile sont, dans la plupart des cas, « accidentelles ». Elles étaient prévues à l'hôpital mais les circonstances ont fait que cela n'a pas été possible.

Reconnaisances : 167 (191 en 2022) déclarations de reconnaissances en paternité ont été dressées. Dont environ 90 % sont effectuées avant la naissance de l'enfant. Il est à noter que de plus en plus de couples se tournent vers l'état civil afin de prendre des renseignements relativement tôt dans la grossesse, ceci dans une volonté de privilégier l'intérêt de l'enfant en cas de problèmes et également dans le but de pouvoir choisir le nom de l'enfant avant la naissance.

Les parents ont toujours la possibilité de signer la déclaration d'autorité parentale conjointe et de choisir de donner le nom de célibataire de l'un ou de l'autre des deux parents à l'enfant, si celui-ci naît en étant de nationalité suisse.

Pour tous les enfants qui naissent en étant de nationalité étrangère, nous appliquons le droit du nom en fonction du droit national de chacun, ceci afin de respecter la loi sur le droit international privé en matière d'état civil, entrée en vigueur en 1989.

Décès : 609 (615 en 2022) décès concernant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises ont été enregistrés. Ce chiffre est en légère diminution par rapport aux 3 dernières années. Ceci s'explique certainement par le fait que l'épidémie de Covid-19 a pu être maîtrisée par le corps médical et que moins de personnes ne décèdent de cette pathologie.

Mariages

148 (146 en 2022) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2023. Ce chiffre est stable.

Les célébrations de mariage peuvent avoir lieu dans toutes les salles de l'arrondissement sans que les fiancés n'aient à déboursier de frais supplémentaires ni pour la location des locaux, ni pour le déplacement de l'officier, ceci au regard de la Convention qui régit l'Etat civil des Montagnes neuchâteloises et dont toutes les communes sont signataires.

Déclarations concernant le nom

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- **8** (14 en 2022) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- **38** (38 en 2022) déclarations concernant le nom suite à un divorce ou un veuvage.

Déclarations de changement de genre

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- **9** (14 en 2022) déclarations de changement de genre.

Décisions judiciaires et administratives

L'état civil des Montagnes neuchâtelaises est compétent pour l'enregistrement des décisions judiciaires rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz.

Nous avons enregistré, en 2023 :

- **160** (173 en 2022) divorces.
- **9** (7 en 2022) désaveux en paternité.
- **13** (11 en 2022) reconnaissances en paternité judiciaire (constatations du lien de filiation).
- **0** (0 en 2021) partenariat dissout.
- **10** (8 en 2022) adoptions.

L'état civil des Montagnes neuchâtelaises est compétent pour l'enregistrement des décisions administratives rendues par différentes autorités administratives telles que, par exemple, le Conseil d'Etat du Canton de Neuchâtel et le Secrétariat d'Etat aux migrations :

- **3** (5 en 2022) libération du droit de cité.
- **3** (0 en 2022) annulations du droit de cité.
- **139** (123 en 2022) naturalisations facilitées ou ordinaires.

Enregistrement d'événements de l'étranger

L'état civil des Montagnes neuchâtelaises est compétent pour l'enregistrement des événements qui se produisent à l'étranger et qui touchent de manière directe ou indirecte les personnes originaires d'une ou de plusieurs communes de notre arrondissement.

Ces événements doivent être transmis à la représentation suisse la plus proche du lieu de l'événement par les administrés eux-mêmes. Ceci est prescrit par la loi dans l'art. 39 OEC (obligation d'annoncer les faits d'état civil survenus à l'étranger pour tous les citoyens suisses ou les personnes de nationalité étrangère ayant un lien avec un citoyen suisse).

La diminution des transcriptions entre 2022 et 2023 s'explique en grande partie par le délai de traitement des dossiers qui s'accroît entre les différents services concernés (représentation suisse, OFEC, Surveillance de l'état civil).

Nous avons enregistré, en 2023 :

- **127** (199 en 2022) naissances.
- **50** (90 en 2022) reconnaissances.
- **71** (84 en 2022) décès.
- **50** (118 en 2022) mariages.
- **32** (43 en 2022) divorces.
- **1** (6 en 2022) changements de nom.
- **1** (5 en 2021) adoptions.

Infostar

La dernière version du logiciel Infostar date de novembre 2017. Nous étions passés de la version 11.1.0 à la version 12.0.0.

Les développeurs de l'Unité Infostar à Berne ont pu fournir le nouveau registre électronique de l'état civil suisse nommé Infostar NG (nouvelle génération). Un groupe de test, composé d'officiers et de membres du personnel des autorités de surveillance a été constitué. Les tests ont lieu à raison d'une journée toutes les deux semaines afin de trouver les défauts de fonctionnement et de laisser le temps aux programmeurs de les corriger entre deux journées tests. Ce nouveau registre devrait pouvoir être utilisable par les offices de l'état civil dans le dernier trimestre 2024 voir premier trimestre 2025.

Ce registre électronique a force probante conformément à l'art. 9 CC qui expose que *les registres publics et les titres authentiques font foi des faits qu'ils constatent et dont l'inexactitude n'est pas prouvée*. Partant de ce principe, tous les registres de l'état civil (papiers et électroniques) sont à manipuler avec rigueur et sérieux, pour ne pas altérer les informations qui y sont contenues. Le fait que ces registres aient force probante doit pousser les officiers de l'état civil à en avoir grand soin.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et qu'il faut analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et être capable d'expliquer l'application des différentes lois et droits.

Personnel

Pas de modifications en termes de personnel au sein de l'office. Les deux personnes engagées en vue d'obtenir le brevet fédéral d'officier de l'état civil vont se présenter à l'examen fédéral en août 2024.

Émoluments et charges

Le montant des émoluments s'élève à Fr. 257'400.77, ce qui est assez stable par rapport à 2022 (Fr. 263'118.05).

Les charges pour l'année 2023 s'élèvent à Fr. 494'908.80. Une fois les émoluments soustraits auxdites charges, il est constaté un manque à gagner de Fr. 237'508.10, montant qui est réparti entre les différentes communes formant l'arrondissement des Montagnes neuchâteloises. Ces montants sont calculés selon les différents pourcentages qui ont été déterminés d'après la clé de répartition inscrite dans la convention qui lie toutes les communes de l'arrondissement à l'état civil. A noter que cette clé est remise à jour chaque année en fonction du nombre de ressortissants et d'habitants des différentes communes signataires au 31 décembre.

Tableau de répartition des charges selon la Convention régissant l'Office de l'état civil des Montagnes neuchâteloises

La Chaux-de-Fonds	49.91%	118'539.20
Les Planchettes	0.88%	2'089.10
La Sagne	7.76%	18'420.20
Le Cerneux-Péquignot	1.47%	3'487.00
La Brévine	2.77%	6'587.00
La Chaux-du-Milieu	2.51%	5'957.80
Les Ponts-de-Martel	6.46%	15'345.10
Brot-Plamboz	0.57%	1'352.10
Le Locle	27.68%	65'730.60
	100.00%	237'508.50

Divers et futur

La formation des futurs officiers de l'état civil devrait, à futur, subir un remaniement afin que les candidats puissent se présenter plus sereinement aux examens du brevet fédéral. Actuellement, il subsiste des différences notables entre la suisse alémanique et la suisse romande alors que la formation devrait être mise en place de la même manière pour l'ensemble de la Suisse afin de répondre au fédéralisme qui régit les examens fédéraux.

Il en va de même pour la formation continue des officiers en activité. Celle-ci est quasi inexistante en Suisse romande actuellement. Il incombe aux différentes autorités de surveillance cantonales de former leurs officiers, cependant, ils n'ont ni les moyens humains, financiers ou matériels nécessaires.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Personnel

Le Service du Domaine Public est composé de la manière suivante: un Coordinateur Sécurité Publique, une secrétaire de direction, une collaboratrice administrative et quatre agents. Le service s'occupe également de la gestion des voies bus et délivre les autorisations pour y circuler.

Police neuchâteloise de proximité – Poste du Locle

Répartie sur l'ensemble du canton et organisée par secteur, la police de proximité s'occupe de la résolution de problèmes en matière de sécurité, lutte contre la petite et moyenne délinquance locale.

Composition du poste du Locle (PX) :

Un chef de poste - Cinq gendarmes

Remise de documents

Les poursuites ont été traitées par le secrétariat et en 2ème notification par les agents

Poursuites	2020	2021	2022	2023
	3519	4522	4364	4969

Encaissement Commandement de payer (CP)

La somme encaissée pour l'année 2014 – **Fr. 145'432.-**, pour l'année 2015 – **Fr. 187'461.-**, pour l'année 2016 – **Fr. 210'622.-**, pour l'année 2017 - **Fr. 225'356.-** pour l'année 2018 - **Fr. 229'119.-**, pour l'année 2019 - **Fr 253'393.-**, pour l'année 2020 – **Fr. 205'481.-**, pour l'année 2021 - **Fr. 265'583.-**, Pour l'année 2022 - **Fr. 211'311.-**, Pour l'année 2023 - **Fr.263'357.-**.

Services d'ordre

Les services d'ordre ont été effectués en collaboration avec les services communaux lors des principales manifestations suivantes :

Le Locle : L'Horlogère annulée en 2023 - Marche du 1^{er} Mars - Défilé du 1^{er} Mai qui se déroule une fois sur deux au Locle – Marché de printemps - Joutes sportives - Fête des Promotions qui en 2023 et revenue à son habituel- Rock Festival Altitude qui a été la dernière édition en 2023- Foire du livre – Bastringue de l'Ancienne Poste - Marché d'automne- Course de côte cycliste Combe-Girard – Sommartel - Fête du 1^{er} août - Saint-Nicolas.

Les Brenets : Fête de la jeunesse – Fête du 1^{er} août – Marché artisanal qui et une nouvelle manifestation

La Sécurité Publique de La Chaux-de-Fonds à la demande met à disposition contre paiement des volontaires pour les manifestations organisées par les communes.

Éducation routière

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

Patrouilleurs scolaires

Le Locle : Sept passages piétons sont tenus par des patrouilleurs scolaires adultes

Les Brenets : Un passage piétons est tenu par des patrouilleurs scolaires adultes qui sont aidés par des patrouilleurs scolaires en âge de scolarité.

Le service du Domaine Public s'occupe de l'administratif de l'engagement, de l'habillement, de la formation, du contrôle et au besoin remplace les patrouilleurs scolaires adultes lors d'absences

Contrôle du stationnement

Amendes d'ordre	2020	2021	2022	2023
Mesures Hivernales	867	1298	281	801
Zone bleue	974	793	1663	1896
Parc limité	559	506	1784	3267
Parcage sur les trottoirs	22	42	42	44
Arrêt interdit	142	142	139	150
Stationnement interdit	394	418	482	306
Parc réservé aux handicapés	4	5	3	14
Fonds privé	125	101	143	158
Circulation	96	458	519	932
Piétons			55	49
TOTAL	3201	3763	5'111	7459

Remise de documents	2020	2021	2022	2023
Notifications et actes judiciaires	108	107	82	104
Retrait des plaques	20	28	27	49

Contrôle radars commune du Locle

Contrôles de vitesse effectués par la police neuchâteloise	2020	2021	2022	2023
Le Locle				
Nombre de contrôles effectués	93	94	100	94
Nombre de véhicules contrôlés	30592	28768	49551	45567
Nombre d'amendes d'ordre	1510	1877	3251	2091
Nombre de procès-verbaux	46	67	77	43
Taux d'infraction en %	5.1%	6,8%	6.71%	4,7%

Contrôles de vitesse effectués par la police neuchâteloise	2020	2021	2022	2023
Les Brenets				
Nombre de contrôles effectués	9	4	10	10
Nombre de véhicules contrôlés	3'414	910	2164	3320
Nombre d'amendes d'ordre	311	63	233	110
Nombre de procès-verbaux	16	2	14	4
Taux d'infraction en %	9.6%	8,2%	11.4%	3.30%

Contrôle de vitesse au moyen des panneaux de vitesse – Speedy

En 2015 le service s'est doté de deux appareils pour la mesure de la vitesse. Ces appareils servent de statistique. Suite à la fusion des communes du Locle et des Brenets nous avons repris le panneau de vitesse des Brenets. En 2023 un nouvel appareil a été acquis.

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

Établissements publics	2020	2021	2022	2023
	66	74	79	81

Le Locle – Les Brenets : Septante-neuf établissements sont installés sur le domaine public dont 49 terrasses. Le Service du Domaine Public s'occupe de l'implantation du contrôle et de l'encaissement de ces dernières.

Les Brenets : Treize établissements publics sont exploités. Les terrasses se trouvent sur le domaine privé.

Mise en bière et exhumation

Nous effectuons le contrôle de la mise en cercueil des personnes qui sont transportées hors de la Suisse (mise en bière) et nous assistons à l'exhumation des personnes lorsque la famille réclame le corps d'un défunt.

Foire

Elle se déroule sur la Place du Marché et sur une partie de la Grande-Rue tous les 2èmes mardis de chaque mois. Le Service du Domaine Public place les marchands et encaisse les emplacements.

Objet trouvé

Nous nous occupons également de la gestion des objets trouvés ou volés – Vélos, trottinettes, montres bijoux, téléphones portables, clés, habits, bourses etc....

Statistique des véhicules sur la commune du Locle depuis 2023

Le Locle et Les Brenets	2020	2021	2022	2023
Véhicules légers	5415	5378	5409	6129
Véhicules lourds	29	29	38	30
Remorques	343	348	326	435
Machines de travail	42	44	43	45
Véhicules agricoles	66	67	67	104
Motocycles	433	448	463	519
Motocycles légers	15	17	14	2
Total	6343	6331	6360	7264

Signalisation routière

La signalisation a été remise aux normes HIP. Cette norme s'applique sur la rétro réflexion de la signalisation routière.

Élagage

Nous intervenons également auprès des propriétaires qui ont des haies, des branches et autres feuillages qui dépassent du domaine privé sur le domaine public.

Chantiers et fouilles	2020	2021	2022	2023
Permis de fouilles délivrés	51	46	48	76

Taxe des chiens

830 chiens ont été déclarés sur la commune. La taxe annuelle est perçue par la caisse communale.

Salubrité publique

Au cours de l'année 2023, 5 visites d'appartements ont été organisées. Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents. Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas.

Plan de stationnement

Le 1er juillet 2022 est entré en vigueur le plan de stationnement en Ville du Locle. Il est composé de deux secteurs, hyper-centre en zone bleue et le centre-ville élargi en zone blanche.

La zone blanche est une zone limitée à deux heures ensuite il faut l'obtention d'une autorisation. La zone bleue reste et limitée à 1 heure.

Le 1^{er} août 2023 le plan de stationnement a été étendu aux Brenets sur la même articulation.

Autres communes

Sur demande nous intervenons également sur le territoire - Des Planchettes – Du Cerneux-Péquignot – De la Brévine – De la Chaux-du-Milieu, pour les retraits de plaques, les actes judiciaires, les notifications du tribunal et les commandements de payer et autres demandes.

Planchettes	2020	2021	2022	2023
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0
Retrait des plaques	0	0	3	0

Cerneux-Péquignot	2020	2021	2022	2023
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0
Retrait des plaques	0	0	3	0
Commandement de payer	0	0	0	0

La Brévine	2020	2021	2022	2023
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0
Retrait des plaques	2	0	1	1
Commandement de payer	0	0	0	

La Chaux-du-Milieu	2020	2021	2022	2023
Notifications et actes judiciaires	0	0	0	0
Retrait des plaques	1	2	1	0
Commandement de payer	0	0	0	0

ADMINISTRATION DES CIMETIÈRES DU LOCLE ET DES BRENETS

Statistiques

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre des inhumations - Cimetière Locle										
a) adultes domiciliés au Locle	8	1	9	7	6	7	11	7	7	5
b) adultes domiciliés à l'extérieur	2	0	0	0	1	0	0	0	1	0
c) enfants domiciliés au Locle	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Locle	11	1	9	7	7	9	11	7	8	5
Nombre des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021										
a) adultes domiciliés au Locle								0	1	1
b) adultes domiciliés à l'extérieur								0	0	0
c) enfants domiciliés au Locle								0	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur								0	0	0
Total des inhumations - Cimetière Brenets dès 2021								0	1	1
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Locle										
a) sur des nouvelles concessions "A"	1	0	4	5	2	3	4	5	1	2
b) sur des concessions "A" existantes	15	18	11	13	15	6	15	10	9	8
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
d) sur des concessions "B" existantes	0	1	4	0	0	0	0	1	1	1
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	5	7	7	9	9	8	13	11	11	11
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	13	10	12	11	5	7	7	13	7	7
g) sur des tombes d'inhumés	5	5	11	4	9	13	11	15	5	7
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	23	25	22	25	26	18	17	22	25	27
Total des dépôts de cendres - Cimetière Locle	62	67	71	67	66	55	67	77	59	63
Nombre des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021										
a) sur des nouvelles tombes d'incinérés								3	0	1
b) sur des tombes d'incinérés existantes								2	2	5
c) sur des tombes d'inhumés								0	1	0
d) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)								0	1	3
Total des dépôts de cendres - Cimetière Brenets dès 2021								5	4	9
Nombre de concessions échues - Cimetière Locle										
a) ayant été renouvelées	32	40	24	29	21	29	33	34	23	30
b) n'ayant pas été renouvelées	28	32	23	17	19	19	17	21	23	21
Total des concessions échues - Cimetière Locle	60	72	47	46	40	48	50	55	46	51
Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle										
a) personnes domiciliées au Locle	41	37	40	41	27	46	37	40	45	40
b) personnes domiciliées à l'extérieur	14	19	15	17	11	10	9	17	12	17
Total des locations de chambres mortuaires	55	56	55	58	38	56	46	57	57	57

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Descriptif résumé des emplacements existants dans le cimetière du Locle (Mon-Repos) dont l'ouverture remonte à 1906 :	Emplacements libres									
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes. En 2017 mise "hors service" de 39 tombes des secteurs R (21) et S (18) dans l'objectif de libérer et ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir; la variation des emplacements libres en 2017 est due à cela. En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "A" qui étaient libres dans les massifs A à M + T du secteur pour incinérés No III(3), ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.	400	416	432	408	420	435	444	451	140	160
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagés en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes. En 2022 mise "hors service" de tous les emplacements de type "B" qui étaient libres, ceci dans le but de ne plus réattribuer de concessions dans ce secteur à l'avenir. La variation des emplacements libres en 2022 est due à cela.	9	6	9	11	11	12	13	13	0	0
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes. Remarque 2008 : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches de cette face ont été considérées comme "hors service" et déduites du total des emplacements libres à dater de 2008. Remarque 2019 : les niches libres des faces nord 3 (III) des murs A, B, C, D, E et F ont été mises hors service afin de ne plus utiliser à l'avenir ces faces tant qu'il y a encore suffisamment d'emplacements libres ailleurs	53	56	64	62	63	44	36	29	25	24
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										

Commentaires sur l'année 2023

Les chiffres ci-dessus appellent quelques commentaires :

Au centre funéraire communal, situé rappelons-le dans l'Hôpital du Locle, on relève une occupation des chambres mortuaires proche de la moyenne décennale : 57 défunts ont transité par le centre (moyenne décennale = 54).

Pour le cimetière du Locle :

- 59 % des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.
- 5 inhumations soit un nombre inférieur à la moyenne de ces dix dernières années (7,5).
- Un nombre de dépôts de cendres (63) proche de la moyenne décennale (65), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 43 % des dépôts ; Concessions A et B = 17 % des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 29 % des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 11 % des dépôts.

Pour le cimetière des Brenets :

Une seule inhumation est survenue durant l'année écoulée ; par contre 9 dépôts de cendres ont été organisés.

Gestion de nos deux cimetières :

La gestion du cimetière des Brenets est assumée par notre Service depuis 2021 suite à la fusion des communes du Locle et des Brenets intervenue au 01.01.2021.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion de nos deux cimetières, il est important de féliciter notre jardinier-concierge M. Charles-Albert Faivre pour sa parfaite gestion du site du Locle depuis 2004. A noter que depuis 2021, M. Faivre est, pour raisons de santé et d'anticipation de sa succession, aidé dans ses tâches par M. Jean-Mary Licci, collaborateur du Service de la Voirie ; M. Licci est aussi à remercier et à féliciter.

Pour ce qui est du site des Brenets, l'entretien courant des lieux a été réalisé en majeure partie par des collaborateurs du Service de la Voirie qui sont aussi à remercier et à féliciter. Progressivement MM. Faivre et Licci assument aussi certains travaux aux Brenets.

Pour les deux cimetières, relevons l'excellente collaboration avec l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on note une fois de plus un travail réalisé et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Réalisations particulières en 2023 :

Au cimetière du Locle :

- Remplacement de 2 grands arbres par plantation d'un tilleul de Mongolie et un chêne à bardeaux
- Vidange de tous les dépotoirs par le Service de la Voirie

Au cimetière des Brenets :

- Transformation des 4 fontaines par suppression des "bacs" sous les fontaines et modification de l'évacuation d'eau. Les "bacs" engendraient des risques que les personnes s'encoublent, compliquaient les manipulations pour remplir arrosoirs ou bidons et de plus les évacuations étaient mal conçues donc trop souvent bouchées.
- Suite du processus initié en 2022 en vue d'assainir le secteur en gravier LB1 (inhumations 1949-1956, jalons numérotés entre 240 et 325). A ce stade un affichage demande aux proches concernés de se manifester afin d'identifier quelles tombes maintenir et quelles tombes supprimer ; ceci facilitera ensuite le travail de remise en état de ce secteur en supprimant le gravier difficile d'entretien au profit d'un simple engazonnement. Les travaux sont envisagés pour 2025.

BUREAU D'OBSERVATION – COSC

Dépôts

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une diminution de la quantité des pièces facturées de 8.20 % par rapport à 2022. Le chiffre d'affaires étant en partie dépendant de prestations diverses commandées en sus des travaux de certification habituels, celui-ci diminue de 1.70 % toujours par rapport à 2022. Ces chiffres sont en légère diminution et à mettre en relation avec quelques difficultés d'approvisionnement de composants par nos déposants et un léger tassement de l'activité commerciale due à la politique internationale.

Il n'y a pas eu d'intervention de la direction du COSC pour réorienter certains dépôts à des fins d'équilibrage malgré les disparités entre les 3 BO.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une augmentation du nombre de pièces de 10,3 % en 2023, soit 2'620'000 pièces par rapport à 2'375'000 pièces en 2022. Le BO du Locle a facturé 734'538 pièces, soit le 28 % du total des dépôts du COSC pour un budget estimé à 2561'000 pièces. Les prévisions de dépôts pour 2023 ont été estimées à 800'000 pièces pour le bureau, cependant les chiffres annoncés par les déposants à fin 2022 pour 2023 sont nettement moins optimistes avec des prévisions corrigées à 742'500 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance.

Direction

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel. Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Monsieur Anthony Von Allmen, Conseiller Communal en charge du BO dès le 1^{er} juillet 2023 en lieu et place de M. Claude Dubois parti en retraite le 30 juin 2023.

Accréditation

« Reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ.

Le COSC a été ré-accrédité par le SAS pour 5 ans en date du 1^{er} juillet 2021.

Pour mémoire c'est dorénavant l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme de certification de produits (SCESp) : garde-temps mécanique et à quartz. Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui systématiquement audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

Audit d'amélioration continue

A la demande du CA, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.

Cet audit a été effectué le 22.09.2023 et a donné satisfaction aux auditeurs.

Personnel

Retraite

1 départ en retraite en 2023, Mme Véronique Hirsig le 30.03.2023

Engagement / départ

1 collaboratrice en temps d'essai en contrat CDD n'a pas désiré poursuivre l'aventure après un mois
4 employés auxiliaires ont arrêté leur activité, 4 employés auxiliaires sont arrivés.

Effectif du personnel au 31.12.2023

A fin 2023, le BO du Locle compte 19 collaborateurs / trices fixes employés aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 28 employés auxiliaires.

Déposants

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail en comparaison au bureau de St-Imier et Bienne. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région. Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

Locaux

Selon la décision du conseil d'administration, la prérogative est d'avoir des BO volontairement surdimensionnés de telle manière à pouvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire. Les changements intervenus dans la convention de fonctionnement entre les différents BO en 2022 et la non prise en charge de la partie sécuritaire du bureau de Bienne conduit à un modèle de fonctionnement sécuritaire uniquement entre le bureau de St-Imier et le bureau de la Ville du Locle.

Les locaux ont été agrandis entre 2022 et 2023 et permette dès à présent de garantir cette sécurité de fonctionnement.

Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : température, humidité, particules en suspension dans l'air.

Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel. Toutefois, à la demande de nos déposants courant 2023, l'ajout d'un groupe de sécurité d'approvisionnement en électricité sera installé durant l'année 2024.

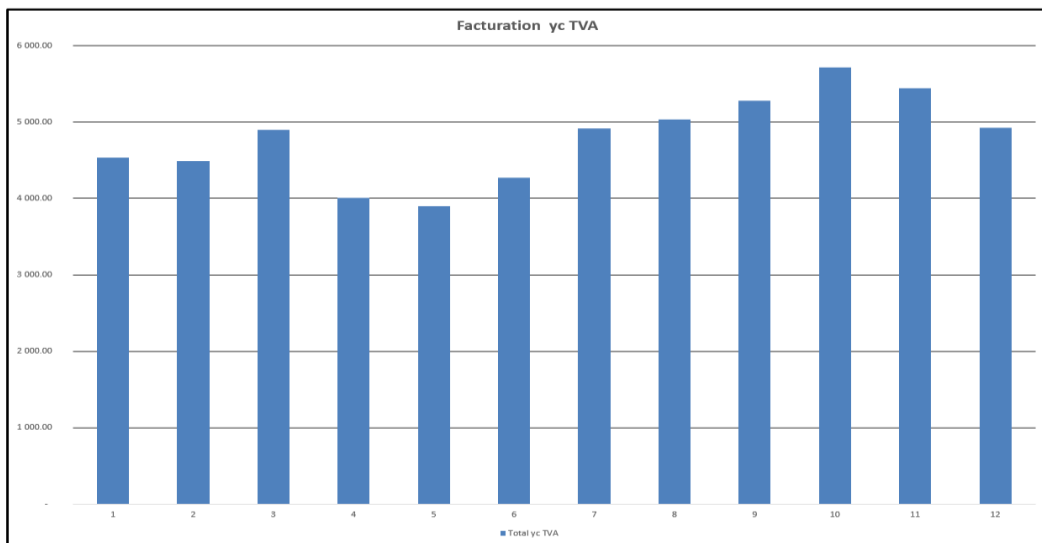
Énergie

La consommation électrique est en légère hausse d'environ 1.80 % : 228'733 KWh en 2023 contre 224'431 KWh en 2022. Cette augmentation est principalement due à l'agrandissement des locaux.

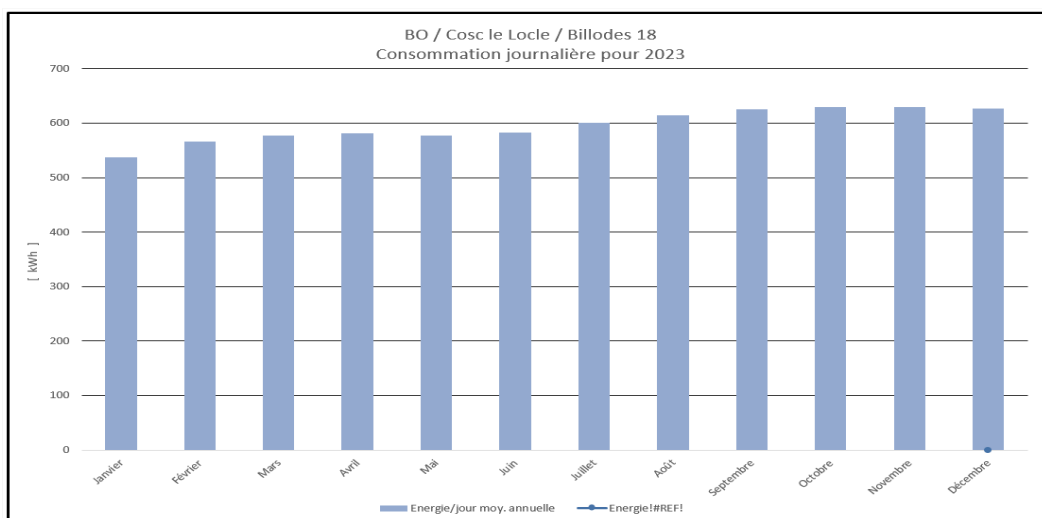
La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours a été très importante 2023 puisque la consommation a été multipliée par un facteur de 7, ceci est due à un problème de régulation avec la PPE « Le Phare ». La cause est connue et a été rectifiée par, le remboursement de cette surconsommation a été effectué par la PPE durant l'année. Le lissage montre une légère augmentation à env. 15'000 KWh, les chiffres définitifs n'étant pas connu à la période de bouclage.

Le BO consomme principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare.

Graphe de facturation pour l'électricité

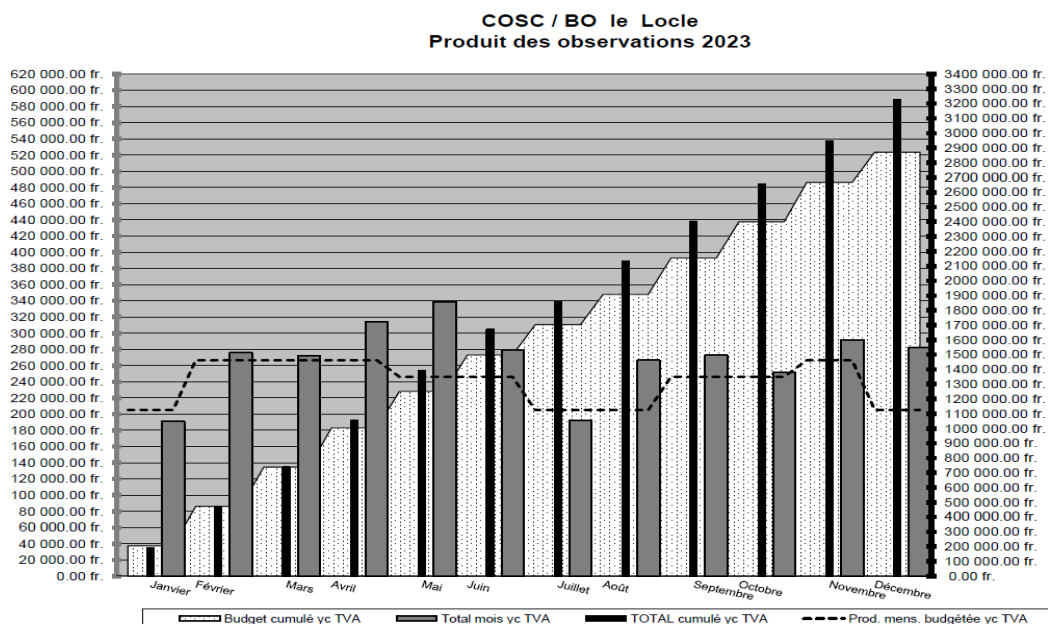


Graphe de consommation journalière pour l'électricité



Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2023. Les recettes s'élèvent à Fr. 3'227'250.20.- TTC, budgétées à Fr. 3'282'696.-



En volume facturé, les dépôts 2023 se répartissent comme suit :

	Budget Mvts	Mvts	Cumul mvts
Janvier	65 000	44 179	44 179
Février	65 000	61 048	105 227
Mars	70 000	61 684	166 911
Avril	75 000	71 547	238 458
Mai	70 000	78 358	316 816
Juin	70 000	65 468	382 284
Juillet	65 000	47 111	429 395
Août	50 000	58 281	487 676
Septembre	65 000	60 933	548 609
Octobre	75 000	57 441	606 050
Novembre	75 000	65 232	671 282
Décembre	55 000	63 124	734 406
Total	800 000	734 406	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

SERVICE DES EAUX

Préambule

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la Ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil Communal et du Conseil Général qui sont souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la Ville par le biais d'un mandat de gestion, moyennant une marge de 5 %. La facturation aux clients est établie par Viteos S.A., qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

Secteur production

Pluviométrie et hydrologie

En 2023, il est tombé 1'553 mm de précipitations, contre 1'280 mm en 2022.

La moyenne annuelle des 84 dernières années se situe à 1'466 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

Zones de protection – Le Locle

Les zones de protection ont été sanctionnées en 2015 par le Conseil d'Etat.

En 2017, celle des Eplatures a été élargie et celle du puits Verger a été déclassée à cause de l'abandon de l'exploitation de ce puits. À la demande du SCAV, le Puits de la Combe-Girard est hors service depuis décembre 2017 en attendant que le conflit d'intérêts concernant la présence de jardins potagers sur sa zone de protection S1 soit résolu.

En 2018, la Ville du Locle a décidé d'abandonner le puits Rolex et le déclassement de sa S1, qui a été englobée dans la S2 du puits de France. Avec la construction d'un nouveau bâtiment sur cette S2, un suivi régulier des COV au puits de France se poursuit depuis 2019. Une étude coordonnée par le SENE est en cours afin de déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

Depuis 2023, un suivi analytique des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière est en place en vue des travaux préparatoires pour la construction du contournement du Locle.

Zones de protection – Les Brenets

La commune a décidé de remplacer le puits de Goudebas par les captages d'Adeu en raison de la qualité médiocre de l'eau du puits, qui exigeait un lourd traitement et un pompage, ainsi que les zones de protection, établies en 1993, qui englobaient une bonne partie du village et qui limitait son développement industriel.

Les zones de protection de ces captages ont été sanctionnées en octobre 2014 par le Conseil d'Etat.

Stockage d'eau brute

Les cuves du réservoir des Jeanneret ont été lavées en janvier 2023. La chambre de mélange sous l'usine centrale a été lavée en août 2023.

Remplacement en mai de la pompe d'alimentation du turbidimètre de l'adduction Ouest.

Puits et captages

Puits des Envers

Environ 1'674 heures de pompage (~140'500 m³ évacués au Bied) ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

Puits de France

3 nouveaux appareils de mesure de qualité d'eau ont été installés pour (surveillance OFROU, travaux N20).

Captages de la Grecque

La vidange et le nettoyage complet de l'ensemble des captages ont été effectués en septembre 2023.

Captages de la Combe-Girard

Des travaux de maçonnerie ont été effectués autour de la base du couvercle de la chambre N° 1.

Pompage du Saignolat (vers SEVAB)

Une prise 380V a été installée sur la façade extérieure du bâtiment afin de permettre l'alimentation de la station par un groupe électrogène en cas de pénurie globale d'électricité.

Chaîne de traitement (CTE)

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction. Des travaux normaux d'entretien et de maintenance ont été effectués.

L'adoucisseur a été remplacé sous garantie en novembre 2023.

Les cuves d'eau traitée ont été lavées en février 2023.

Réservoirs

Réservoir du Communal

Les cuves du réservoir ont été lavées en février 2023.

Le nettoyage des conduites inox et des armatures a été effectué, ainsi que le remplacement des filtres à air H13 des deux cuves.

Réservoir du Voisinage

Les cuves du réservoir ont été lavées en février 2023.

Le nettoyage des conduites inox et des armatures a été effectué, ainsi que le remplacement des filtres à air H13 des deux cuves.

Réservoir de l'Essert (Brenets)

L'éclairage de la cuve a été remplacé.

Les cuves ont été lavées en mai 2023.

Réservoir de l'Adeu (Brenets)

L'éclairage et les interrupteurs des deux cuves ont été remplacés.

Des travaux de maçonnerie ont été effectués, ainsi que la pose d'une barrière antichute de sécurité à l'entrée du local des pompes.

Les cuves ont été lavées en mars 2023.

Eau de secours et eau d'appoint

SIVAMO

Avec la fusion des communes du Locle et des Brenets au 1^{er} janvier 2021, les débits sanitaires cumulés ont pu être mieux répartis entre les deux tronçons de conduite acheminant l'eau au réservoir de tête de L'Essert et de la chambre des Monts.

Le quota journalier a été de 246 m³ pour 2023, soit un soutirage annuel de 89'957 m³ (dont 4'865 m³ pour les raccordements directs).

Les ressources locales étant suffisantes, il n'y a pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire, malgré la livraison de 67'250 m³ au SEVAB (52'220 m³ en 2022).

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

Télégestion

4'512 alarmes ont été traitées en 2023 : 2'882 indicatives, 1'062 en priorité secondaire et 568 urgentes.

Dans le cadre du projet de contournement du Locle, un système de surveillance de la qualité de l'eau a été mis en place dans le puits de France à la demande de l'OFROU. Les mesures de turbidité, de conductivité et d'absorbance sont en service depuis le 20 décembre 2023. Une vanne de rejet a été installée afin d'évacuer l'eau automatiquement en cas de mesure non conforme.

Secteur distribution

Réseau de distribution et branchements

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées dans les secteurs suivants :

- Fougères (Le Locle)
- Technicum (Le Locle)
- Banque (Le Locle)

Fuites

17 fuites (8 fuites en 2022) ont été réparées en 2023, dont 15 dues à la corrosion.

Service de piquet

Le service de piquet a dû intervenir à 19 occasions : 4 fuites, 7 alarmes qualité d'eau, 3 défauts d'appareil, 4 problèmes liés au pompage et 1 défaut de transmission.

Statistiques du réseau

Les longueurs 2023 des réseaux, y compris Les Brenets, figurent dans le tableau ci-après :

	2023 (mètres)
Réseau transport	20'754
Réseau de distribution et hydrantes	51'800
Branchements normaux, communs, internes et fontaines	42'363
Conduites de refroidissement, vidange, source et purge	875
Longueur totale	115'792

	Distribution	Branchement
Remplacement, entretien (mètres)	454	410
Taux de renouvellement [%]	0.009 %	0.12 %

Fontaines publiques

Sur les 34 fontaines publiques de la commune du Locle (Ville + Brenets), 7 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 27 autres sont ornementales et leur entretien est facturé directement à la Ville. Depuis 2020, la consommation n'est plus facturée à la Ville. Des mises en conformité ont été réalisées sur plusieurs fontaines. La fontaine de l'Hôtel-de-Ville des Brenets a été refaite à neuf. La fontaine du Jardin du Casino est restée à l'arrêt en raison de fuites dans le bassin. La fontaine des Trois Rois n'a toujours pas été remise en service depuis 2018 en raison d'infiltrations dans le parking souterrain constatées en 2013. Pour cause de fuites importantes, la fontaine du Marais a également été mise hors service. Remplacement complet de l'alimentation de la fontaine du Quartier-Neuf et mise en conformité.

Ventes d'eau

	2023	2022
Eau vendue réseaux Le Locle et Les Brenets (y c. SEVAB)	780'000 m ³	810'000 m ³
Moyenne journalière par habitant (-200 env. non raccordés au réseau)	183 litres	197 litres
Livraison à des tiers (SEVAB)		
Eau livrée par le SEVAB	1'518 m ³	1'515 m ³
Eau livrée au SEVAB	67'250 m ³	52'220 m ³
Vente au SEVAB	65'732 m ³	50'705 m ³
Différence avec l'année précédente	+15'027 m ³	+12'562 m ³
ou	+29.06 %	+32.9 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 1'518 m³ d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	2023	2022
Pose de nouveaux compteurs	20	11
Dépose de compteurs	5	8
Remplacement de compteurs	150	224
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1916	1901
Contrôles périodiques d'installations	112	96
Nb d'installations périodiques non conformes	58	38

Secteur Qualité

Une permanence téléphonique Piquet qualité est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, après une interruption d'une année, le réseau du Locle est à nouveau exploité avec un faible taux résiduel de chlore. Parallèlement, la surveillance en continu de la qualité de l'eau a été renforcée avec l'installation de nouveaux appareils au réservoir du Voisinage, au Saignolat, au retour de réseau à la CTE et à la chambre de Monts, afin de détecter en temps réel une contamination chimique ou microbiologique. Des alarmes déclenchées par ces appareils en cas de dépassement des seuils établis permettent ainsi une réaction dans les meilleurs délais.

Un cytomètre en flux en continu a été installé en 2017 à la sortie du bassin d'eau traitée de la CTE, qui analyse 3 échantillons par nuit. En février 2019, des seuils d'alarme ont été établis pour le nombre total de cellules (TCC) et le nombre de cellules vivantes (ICC). Des alarmes provoquées par le changement d'éléments de l'ozonation et pendant le rétrolavage du filtre bicouche montrent leur efficacité à indiquer un changement significatif de la qualité de l'eau. Les nouvelles cartouches fournies par Bactosense ne permettront dorénavant d'enregistrer que les ICC.

Autocontrôle

En 2023, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les valeurs maximales tout au long de l'année.

Tableau 1.
Campagne d'analyses de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets en 2023

Types d'analyses	eaux brutes	eau traitée	chantiers
Bactériologie et chimie	29	78	38
Micropolluants	2	1	-
Cytométrie en flux	-	87	-

Qualité

8 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2023; dont deux ont nécessité une intervention sur place et 6 ont été réglées par téléphone, lettre ou courriel.

L'eau des réseaux du Locle et des Brenets est bien minéralisée. Ce sont des eaux dures, calciques, chargées en hydrogénocarbonates, peu sulfatées avec peu ou pas d'influence de l'agriculture, car les teneurs en nitrates étaient dans une plage comprise entre 5.3 à 6.2 mg/L en 2023.

Eaux brutes

En 2023, 29 échantillons des sources et des puits du Locle et des Brenets ainsi que des étapes de traitement dans la CTE ont été analysés (Tableau 1), dont 16 concernaient le suivi du puits de France en lien avec la construction d'un nouveau bâtiment. La composition chimique est stable au long de l'année et la qualité bactériologique varie en fonction des provenances et des conditions météorologiques. Les 2 dépassements pour les chlorures (40 mg/l) montrent l'influence du salage de la H2O sur ces captages. Ce composé dépasse régulièrement la norme en hiver à la combe des Enfers et au puits de la Maladière. Pendant une période où le puits de France était arrêté, 3 DVM pour le cis-1,2-Dichloroéthène ont été observés; la norme est à nouveau respectée après la remise en service.

138 échantillons concernant le contrôle des puits de France, Rondes, Brondon, Enfers et Maladière pour la surveillance des travaux préparatoires du contournement du Locle ont également été analysés. 13 DVM pour les AOX ont été observés. Ces observations sont confirmées par la littérature sur les eaux souterraines.

Eaux traitées (réseau et CTE)

166 échantillons ont été analysés dans les réseaux. 4 dépassements de la valeur maximale pour les germes aérobies mésophiles (300 UFC/ml) concernant un problème lié à la méthode de prélèvement n'ont pas été confirmés lors d'une seconde analyse. 7 DVM pour le chlore libre (0.1 mg/l) ont été enregistrés. Ces non-conformités mineures ne mettent pas en danger la santé des consommateurs.

7 dépassements observés pour les silicates (5 mg/l) confirment la présence naturelle de cet élément dans les sources du Locle. Les analyses démontrent que la qualité de l'eau des réseaux du Locle et des Brenets a globalement respecté les exigences légales en 2023. Les autres paramètres analysés sont conformes.

Résultats typiques observés dans le réseau loclois :

Hydrogénocarbonates	mg/L	350.2	Sodium	mg/L	11	Fluorures	mg/L	<0.1
Chlorures	mg/L	20	Potassium	mg/L	1.52	pH	-	7.69
Nitrates	mg/L	6.07	Magnésium	mg/L	12.4	Dureté totale	°f	599
Sulfates	mg/L	7.02	Calcium	mg/L	99.1	Conductivité	µS/cm	31

Micropolluants

Une campagne d'analyses sur 519 micropolluants organiques a été effectuée en mai 2023. Font partie des substances analysées des pesticides, des résidus médicamenteux, des perturbateurs endocriniens, des composés organiques volatils, des métabolites de chlorothalonil.

Excepté quelques traces de médicaments et des 2 produits phytosanitaires, aucun micropolluant n'a été détecté au-dessus du seuil de quantification, malgré des méthodes d'analyse ultraperformantes, qui permettent de détecter des concentrations de l'ordre de 1 ng/l. Ceci confirme l'excellente qualité de l'eau distribuée.

Aucune trace des métabolites de chlorothalonil n'a été trouvée dans les échantillons analysés.

Étant donné le très grand nombre de substances susceptibles d'être présentes dans l'environnement, il n'existe pas de norme différenciée par substance, sauf pour certaines catégories, comme les pesticides. Pour ceux-ci, la norme en vigueur est de 100 ng/l (0.1 µg/l) par substance. Cette valeur est considérée comme une valeur maximale pour chaque substance de toxicité inconnue mais à la structure chimique connue et ayant des caractéristiques structurales suggérant un potentiel génotoxique. Pour les substances qui sont considérées comme n'ayant pas un potentiel génotoxique, la valeur maximale est de 10 µg/l.

Provenance de l'eau

L'eau provient des captages exploités par les villes du Locle et des Brenets, ainsi que du SIVAMO. En moyenne annuelle, l'eau des captages du Locle a contribué pour 94 % et celle des captages des Brenets pour 59 % de l'approvisionnement en 2023.

L'eau des captages du Locle et celle apportée par le SIVAMO sont traitées par chloration; l'eau des Brenets est traitée aux UV.

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet www.viteos.ch

Secteur bureau technique eau

Projet réseau d'eau Beauregard

En fin d'année 2021, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'étude de ce projet, en fonction des résultats des entretiens avec les propriétaires du secteur qui se sont tenus en automne 2021. En 2022, Le tracé du projet a été redimensionné et les coûts ont été réadaptés en conséquence, en tenant compte des besoins relatifs au maintien de la qualité de l'eau. En 2023, le projet a été représenté au Conseil communal qui a décidé de poursuivre l'étude avec une variante redimensionnée.

En 2023, une nouvelle simulation hydraulique du réseau avec le projet optimisé a été réalisée et les coûts mis à jour. Les montants pour les raccordements au réseau devraient pouvoir être présentés aux propriétaires du secteur dans le courant de l'année 2024.

Mise à jour du PGA suite à la fusion du Locle et des Brenets

L'établissement du plan général d'alimentation (PGA) couvrant le territoire de la commune fusionnée s'est poursuivi à un rythme soutenu durant toute l'année 2023, mais n'as pas pu être entièrement finalisé. Il le sera durant le premier trimestre 2024. Il vise notamment à faire l'inventaire des installations existantes du réseau d'eau et à planifier les investissements futurs sur une période d'une trentaine d'années, afin de les lisser et de fixer un prix de l'eau stable permettant de les couvrir.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

	2022	2023	Différence
Puissance installée [kW]	114	132	18
Nb ensemble lumineux ¹⁾	1'372	1'673	-301
Nb de luminaires ²⁾	1'418	1737	319
Nb de lampes ³⁾	1'419	1'733	314
<i>Types de lampes</i>			
mercure	0	69	69
Fluorescent	4	0	-4
Iodures métalliques	81	83	2
Sodium	460	431	-29
LED	874	1150	276

1) Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses

2) Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses

3) Sources lumineuses

Le remplacement des sources lumineuses conventionnelles par des LED et l'abaissement de l'intensité lumineuse dès minuit systématique sur les nouveaux éclairages et les mesures d'extinction mises en place par la Ville du Locle ont permis l'abaissement continu de la consommation en 2023. Cependant, l'ajout de la consommation du village des Brenets a limité cette diminution.

Les lampes LED représentent plus de 65 % de l'éclairage public de la commune du Locle.

L'augmentation du nombre de points lumineux est due à l'intégration des statistiques des Brenets dans ce rapport. Les lampes au mercure seront remplacées dans le courant de l'année 2024.

Les baisses successives de consommation sur les 14 dernières années représentent 63 %, dépassant ainsi les objectifs fixés.

